PARIS, JULY 1985 145

Histoire de la Centrafrique

tome 2
(1959-1979)

Violence du développement domination et inégalités

BIBLIOTHEQUE DU DÉVELOPPEMENT

Collection dirigée par Elsa Assidon
et
Pierre Jacquemot

BIBLIOTHÈQUE DU DÉVELOPPEMENT

L'évolution de la pensée radicale ou « tiers-mondiste » sur le sous-développement et la dynamique qui a prévalu au niveau international vingt ans après Bandœng, ont conduit à la constitution d'un corps théorique globalisant. Toute l'analyse s'est organisée autour d'un raisonnement simple : le Tiers-Monde, bloqué dans son développement par l'impérialisme, n'a d'autre choix que de rompre avec le marché mondial pour construire des économies autocentrées, évoluant irrésistiblement vers le socialisme. Telle est la thèse du « dépassement nécessaire du capitalisme par sa périphérie ».

Depuis une décennie, le morcellement du Tiers-Monde est devenu patent. Ce morcellement donne matière à de nouvelles classifications qui se reflètent dans les publications des organisations internationales (pays producteurs de pétrole, semi-industrialisés, au seuil de la pauvreté absolue...). Unité et diversité du Tiers-Monde sont devenues des réalités projetées dans des luttes politiques et idéologiques dont les enjeux sont en perpétuelle redéfinition. Toutefois, quelle que soit l'appartenance d'école, la référence à des « modèles » (chinois, algérien ou brésilien, par exemple) est en recul.

Le renouveau de l'analyse sur le développement semble désormais passer par « un retour au terrain » et la prise en considération des spécificités régionales ainsi mises en lumière. Le cadre rigide des spécialités scientifiques (économie, sociologie, anthropologie, écologie,...) éclate et, par tâtonnements successifs, les recherches les plus intéressantes s'enrichissent de nouvelles synthèses qui dépassent le simple recensement des données factuelles.

Cette nouvelle collection consacrée au développement privilégiera, en dehors de tout préalable dogmatique, les travaux :

— portant sur l'analyse des mutations internes des diverses régions du Tiers-Monde,

— portant sur la méthode des sciences sociales appliquée au développement, avec une prédilection pour les études qui, partant du terrain, contribuent à la réformulation de l'appareil analytique dominant, tant dans les organismes d'études et d'interventions que dans l'enseignement universitaire.

Ceux qui pensent que leur recherche pourrait s'exprimer par le canal de cette collection peuvent prendre contact avec :

Elsa Assidon et Pierre Jacquemot
c/o L'Harmattan
7, rue de l'Ecole-Polytechnique
75005 Paris

YARISSE ZOCTIZOUM

HISTOIRE DE LA CENTRAFRIQUE

tome 2
(1959-1979)

violence du développement
domination et inégalités

L'HARMATTAN
7, rue de l'Ecole-Polytechnique
75005 Paris

DU MÊME AUTEUR

Deux études sur le chômage des jeunes instruits, en collaboration avec Simone MORIO, UNESCO, Paris, 1979. Publié par l'UNESCO également en anglais et en espagnol.

Histoire de la Centrafrique, tome 1 (1879-1959). Préface de Charles Bettelheim, L'Harmattan, 1983.

ISBN : 2-85802-379-1

CINQUIÈME PARTIE

L'indépendance (1960)

Formes de propriété, politique et moyens de domination dans l'agriculture

Comme dans les parties qui précèdent, nous commencerons l'étude de l'accumulation et de la reproduction sociale néocoloniale par l'agriculture dont le rôle, en Centrafrique, tant du point de vue économique et politique que social, revêt une grande importance. La période de la transition au néocolonialisme n'a pas changé grand-chose dans l'agriculture. Plus de 80 % de Centrafricains en vivent et celle-ci est profondément marquée par tous les aspects de l'économie de traite du colonialisme. Mais, il s'agit de resituer les problèmes de l'agriculture dans le cadre du processus spécifique et complexe que revêt l'accumulation capitaliste dans ce pays. Il convient de rappeler que le concept d'accumulation chez Marx permet de ne pas réduire le développement du capitalisme aux seules conditions de valorisation du capital (évolution de la composition organique du capital, branche par branche, secteur par secteur, baisse tendancielle et reconstitution du taux de profit). L'accumulation est un processus socio-économique d'ensemble qui touche non seulement toutes les instances d'une formation sociale nationale donnée, mais s'inscrit également dans un ensemble de contradictions dominantes de l'économie mondiale. L'élément stratégique de cet ensemble complexe de contradictions est donc la reproduction des rapports de classe à l'échelle nationale et internationale à travers des luttes de classes sans merci. Aussi, étudierons-nous, dans un premier temps, les politiques agricoles des gouvernements néocoloniaux, puis, dans un deuxième temps, les bases matérielles d'accumulation et de domination impérialiste, autrement dit, les bases économiques de domination impérialiste dans l'agriculture.

La politique agricole de Dacko (1960-1965)

Boganda ayant trouvé la mort dans un mystérieux accident d'avion le 29 mars 1959, il fut remplacé par son « cousin » Dacko à la tête du territoire qui allait, comme les autres pays d'Afrique dominés par la France, recevoir officiellement de De Gaulle sa carte « d'indépendance », ou de statut des pays néocolonisés... Dacko devint ainsi le 13 août 1960, jour de la proclamation de l'indépendance, le premier président de la République centrafricaine.

La situation agricole sous le gouvernement de Boganda, peu avant sa mort, était la suivante : en 1959, on ne connaissait ni les superficies plantées, ni les rendements, ni par conséquent les quantités produites dans les domaines de cultures vivrières en R.C.A. Quelques rares chiffres estimaient les quantités des produits vivriers sur le marché contrôlé directement par l'administration coloniale pour les besoins de son personnel. Ce secteur avait toujours été négligé par le service colonial de l'agriculture. Etaient tenues à jour, par contre, de minutieuses statistiques sur le coton, le café et les autres produits agricoles d'exportation intéressant directement les sociétés commerciales de traite. La production de coton accusait souvent 40 000 tonnes de coton-graines : 38 436 t en 1956-57, 37 614 t en 1957-58, 43 665 t en 1958-59 et 33 451 t en 1959-60. Le Comité de salut économique, dont nous avons parlé dans le premier tome de cet ouvrage, avait fixé à 82 000 t l'objectif à atteindre au cours de la campagne 1958-59. Cet objectif ne sera jamais atteint. La moyenne de la superficie des champs était passée de 45 à 58 ares. Ce qui devait entraîner une chute du rendement à l'hectare de 284 à 248 kilogrammes.

Le revenu annuel du planteur oscillait autour de 2 000 F CFA (40 FF). Dans certaines régions, comme celles de Bria et Yalinga, le revenu était de 1 800 F CFA, il s'élevait à 2 100 F CFA à Carnot (région du diamant). Un soutien de plus de 4 millions de F CFA fut alors voté pour maintenir à la fois les bénéfices des sociétés et les prix payés aux producteurs afin de compenser la faiblesse des cours mondiaux.

Le café : en 1958 plus de 60 % de la production était exporté en qualité prima et 25 % en supérieur. Il y avait 25 100 ha plantés dont 20 450 ha de Robusta, 3 200 ha de Nana et 1 450 ha d'Excelsa. En 1958 la production s'élevait à 5 148 t, en 1959 à 6 053 t et à 6 387 t en 1960.

La récolte d'arachide ne devait atteindre en 1959-60 que 3 000 t alors que le « Salut économique » avait fixé 50 000 t pour cette campagne-là. Le prix d'achat aux paysans était de 8 à 13 F le kg en 1958-59.

Les plantations de sisal étaient abandonnées les unes après les autres. Mais les services agricoles cherchaient à développer d'autres cultures d'exportation : poivrier, kolatier, théier, arbres fruitiers, cacaoyers et à étendre l'inventaire des forêts.

L'essentiel de l'activité agricole imposée aux paysans était le coton : 300 000 paysans planteurs de coton, tandis que l'on pouvait dénombrer plus de 15 000 manœuvres employés sur les plantations européennes de café.

La politique agricole de Dacko devait revêtir plusieurs aspects, mais ne fut jamais fondamentalement différente de celle pratiquée sous la colonisation. Cette politique s'organisait autour de trois points :

— La résorption de l'exode rural qui ne cessait de se développer depuis « la suppression » du travail forcé et surtout de la loi qui interdisait de circuler d'une région à l'autre sans un laissez-passer de l'administration coloniale.

— Le développement d'un « sentiment national » chez les paysans.

— Le renforcement de l'embryon de la bourgeoisie administrative et bureaucratique.

La politique agricole de Dacko était en effet directement liée au développement de cet embryon. L'idéologie de la « conscience nationale » était un moyen pour Dacko et ses alliés de contrôler l'exode rural et les paysans et d'amener ceux-ci à produire davantage, car plus les paysans travaillaient, plus la nouvelle bourgeoisie administrative et bureaucratique pouvait s'enrichir et renforcer ainsi sa propre base économique et sociale, à l'encontre des planteurs et des commerçants colons restés après « l'indépendance » sur le sol centrafricain, voire à l'encon-

tre de la bourgeoisie internationale dont elle était pourtant indissociable.

Les paysans, dont l'enthousiasme pour l'indépendance avait été abusé, qui voyaient toujours le fruit de leur travail purement et simplement spolié, ne souhaitaient plus que d'être tenus à l'écart de toute nouvelle intervention administrative, fût-elle noire ou blanche.

L'idéologie de la « conscience nationale » et la mobilisation des paysans

Si le « Salut économique » du colon Guérillot (1) avait échoué, sa base idéologique fut cependant retenue par Dacko pour alimenter « la conscience nationale » des paysans, considérée comme une *« œuvre de promotion sociale et de prise de conscience nationale, simultanément obtenues par une manœuvre de la défense eurafricaine* (sic) » (2). Il va sans dire qu'une « *conscience nationale* » liée à la « *défense eurafricaine* », et non africaine, n'était pour les travailleurs centrafricains, et surtout pour les paysans qui allaient encore en faire les frais, qu'un retour au triste passé.

La mobilisation des paysans par Dacko au nom de la « conscience nationale » avait en fait pour enjeu le volume du surplus agricole : « l'indépendance » du pays n'avait rien changé à la nature des sociétés cotonnières et commerciales. La tentative de révision des accords de 1927 signés par ces sociétés et l'administration coloniale n'aboutit à rien. Au contraire, le nouvel Etat centrafricain devait hériter de l'administration coloniale l'entière responsabilité de la production agricole, de l'encadrement des paysans, ainsi que l'obligation de soutenir aussi bien les prix aux producteurs que les bénéfices des sociétés commerciales privées chargées de l'égrenage et de la commercialisation. La baisse régulière de la production devait entraîner de ce fait un accroissement progressif des charges de l'Etat. L'appareil du jeune Etat néocolonial était alors, comme sous la colonisation directe, un moyen approprié pour forcer les paysans à produire davantage, vu les nouvelles demandes de tous ceux qui étaient inté-

---

(1) *Cf.* tome 1 : « Boganda et les coopératives paysannes ».

(2) Discours-programme de Dacko, Assemblée nationale, 1959, p. 20.

ressés par le surplus agricole : les sociétés cotonnières, les administrateurs, les ministres et leurs suites.

Appuyé par la G.I.R.C.A. (Groupement interprofessionnel pour l'étude et le développement de l'économie centrafricaine), véritable conseil économique et social de la R.C.A., dominé par les colons patrons et lesdits conseillers économiques français, le gouvernement de Dacko fixait par ordonnance çà et là des objectifs à atteindre. Les parlementaires et les ministres, comme l'avaient fait Boganda et Guérillot, reprirent « la croisade du travail » dans les villages, et sous le vocable de « conscience nationale » — égale « travail national » égale « liberté » — ils appelaient les paysans à travailler davantage pour accroître la production du coton.

Dacko multipliait des déclarations du genre :

> « ... *Il nous faudra décider chaque année que notre production de coton, de café, d'arachides et d'autres sera de telle ou telle importance...* »
>
> « ... *L'élu* (c'est-à-dire le ministre, le député) *doit être le missionnaire de l'idée force ; c'est être un missionnaire que d'inviter à produire tout en produisant nous-mêmes, il nous appartiendra, par notre exemple, nos exhortations, nos conseils, d'atteindre les buts fixés.* »

On retiendra ici cette dernière déclaration qui rappelle mot à mot les appels lancés par le gouverneur colonial. Pour les paysans, les gouverneurs avaient tout simplement changé de peau, et c'est à juste titre qu'ils appelaient les éléments de la bourgeoisie bureaucratique les « *moudjou voko* », c'est-à-dire les Blancs à peau noire.

Dacko devait théoriquement mettre sur pied tout un arsenal de récompenses pour jeter de la poudre aux yeux : il multiplia les primes d'achat pour les armes de chasse malgré les impératifs de la protection de la faune ; il distribua des médailles. Un tableau d'honneur des paysans fut institué, comme l'avait suggéré Guérillot en 1958. L'inscription à un tableau d'honneur national ou régional donnait droit à une « médaille » de « Mérite centrafricain » (3), à des primes en nature et à des voyages. En revanche, la loi punissait d'une forte amende et d'un emprisonnement les paysans qui n'obéissaient pas aux

(3) Création du « Mérite centrafricain » par décret du 20 juin 1959.

« injonctions » de l'administration néocoloniale. Il fit créer des « actions rurales » pour stimuler la production agricole. La S.M.D.R. (Société mutuelle de développement rural), créée par l'ordonnance du 23 janvier 1959, fut étendue à toutes les régions en remplacement de la S.I.P. (Société indigène de prévoyance). Comme celui de la S.I.P., le but de la S.M.R.D. était de transformer la vie rurale. Elle était gérée par les nouveaux notables des villages sous la tutelle des sous-préfets. Aussi, les cotisations perçues en même temps que l'impôt étaient souvent détournées, les achats de produits agricoles dans les villages donnaient lieu à de nombreux abus, comme au temps de la colonisation directe. Un fonds commun des S.M.R.D. existait à Bangui, mais celui-ci servait au ministre de l'Economie de caisses auxiliaires pour alimenter des opérations qui n'avaient qu'un rapport lointain avec les coopératives (par exemple des prêts aux ministres pour développer leurs propres plantations ou pour la construction de leurs immeubles).

Une loi (n° 60 109 du 27 juin 1960, article 7) prévoyait des productions de 50 000 t de coton-graine, de 18 t de café, de 10 000 t d'arachides décortiquées et exportables ; ces chiffres ne seront jamais atteints car le maintien des conventions cotonnières et le vol des paysans par les notables, par les ministres et les administrateurs n'avaient eu pour effet que de conduire les paysans à résister de nouveau, et ils produisaient moins.

Dacko instaura alors, sous une autre forme, le travail forcé : une loi punissait « *d'une amende de 18 000 à 75 000 F CFA et de dix jours à deux mois de prison ferme quiconque inciterait les paysans à ne pas exécuter les injonctions légalement données par les agents des services administratifs compétents* ».

Mais toutes ces dispositions n'avaient pas fait augmenter la production. En 1959-60 le tonnage de coton ne fut que de 33 451 pour 280 500 planteurs. Si le nombre des planteurs augmentait de 10 % chaque année (301 000 en 1960-61 et 310 400 en 1961-62), la production baissait progressivement : en 1960-61, 32 633 t, en 1961-62, 27 452 t. Les paysans, pour échapper aux lois de Dacko, se déclaraient planteurs au début de chaque campagne de coton, mais abandonnaient très vite leurs plantations pendant la saison des pluies. C'est ce qui explique la forte augmentation du nombre des planteurs et la forte baisse de la production. La plupart du temps l'explication officielle

était que les paysans avaient effectué les semis avec retard et avaient négligé l'entretien de leurs champs. Le gouvernement déclarait alors qu'il les aiderait à faire mieux l'année suivante, mais chaque année c'était la même chose. Dacko et les sociétés de traite essayèrent de contourner ces difficultés par d'autres moyens. Sans le travail des paysans, force essentielle de la production dans la société centrafricaine actuelle, les couches sociales administratives et bureaucratiques ne peuvent s'enrichir, et les sociétés commerciales ne peuvent pas non plus faire des affaires. Tous les moyens étaient donc bons pour faire travailler davantage les paysans afin d'extraire le surplus de leur travail. Aussi, pour rémunérer les principaux militants du M.E.S.A.N. (Mouvement d'évolution sociale d'Afrique noire), parti unique officiel, Dacko autorisa, au profit de ce parti et des membres du gouvernement, la vente aux paysans des emblèmes nationaux. C'était une façon de faire travailler davantage les paysans. Pour favoriser ce commerce d'emblèmes, réservé aux dirigeants du parti, un décret devait interdire « *la fabrication, la vente, la diffusion, l'utilisation de tout objet susceptible par sa forme et sa couleur de reproduire l'emblème national centrafricain* » (4).

Tous les paysans pour prouver leur « conscience nationale » devaient posséder un emblème centrafricain qui coûtait aussi cher que les impôts ou les cotisations pour les coopératives agricoles. Ainsi se développait et se détachait de plus en plus de la masse des travailleurs une « caste » de privilégiés bien décidés à s'enrichir, à utiliser la plus-value publique pour leurs intérêts particuliers, à enrichir leurs proches et à asseoir leur base sociale.

La politique agricole de Dacko et le développement de la bourgeoisie politico-bureaucratique

La loi cadre de 1956 avait déjà permis de doubler, voire de tripler, les salaires de ceux qui allaient devenir les ministres du futur Etat « indépendant ». Un employé administratif qui gagnait 10 000 F CFA vit son salaire

(4) Décret n° 58/88 du 7 juillet 1959, *Journal officiel* de la R.C.A. du 1er août 1959, p. 36.

monter à 30 000 F CFA soit 600 FF. A la veille de l'indépendance, un certain nombre de dispositions financières permettaient aux ministres, députés, « hauts » fonctionnaires, de s'installer : logement gratuit, indemnités de toutes sortes, et un salaire aussi élevé que celui des hauts fonctionnaires français en métropole. Certains exigeaient une domesticité gratuite. D'autres avaient la possibilité d'emprunter de l'argent à la Caisse centrale de coopération économique pour construire des maisons qu'ils louaient aussitôt à des prix élevés à l'Etat pour le logement de ces mêmes hauts fonctionnaires et ministres, et cela, malgré l'interdiction faite aux employés de l'administration de faire du commerce, qui datait de la colonisation, mais qui était toujours en vigueur.

En 1961 et 1962, nombreux furent les parlementaires et ministres qui rachetèrent les plantations des colons européens. Etre ministre était un moyen de se lancer discrètement dans le commerce ou dans l'achat de plantations de café pour s'enrichir. Ceci explique la corruption des ministres dès la proclamation de l'indépendance. Ces nouveaux planteurs, qui s'enrichissaient par la corruption, et qui avaient désormais des employés sur leurs plantations, devinrent comme les autres patrons ; et à la surprise des éléments syndicalistes sentimentaux, ils s'opposèrent par tous les moyens à la naissance et au développement d'un syndicat en milieu ouvrier agricole.

Le développement de la pagaille financière et l'utilisation de la plus-value publique pour la consommation privée de luxe, la réintroduction d'une partie de cette plus-value dans des petites entreprises privées en développement, s'accompagnaient de la misère, de la paupérisation accélérée des paysans et de leur « dépolitisation ». Parmi eux se développait cependant un mécontentement généralisé que les campagnes économiques (les « croisades du travail ») irritaient de plus en plus. Les nouveaux préfets et sous-préfets recouraient souvent à la force pour arracher aux paysans un travail supplémentaire gratuit pour l'entretien des routes où devaient circuler les voitures administratives et celles des ministres en campagne économique.

Les impôts ne rentraient plus dans certaines régions : les chefs de village décidèrent purement et simplement de boycotter les impôts car les nouveaux agents n'avaient

rien à envier aux agents coloniaux, ils pouvaient exiger d'un paysan deux ou trois paiements la même année.

Dacko, ayant constaté ce mécontentement au cours de sa tournée officielle en brousse, devait avertir les membres de son gouvernement et les parlementaires en ces termes :

> *« La campagne agricole que nous avons entreprise précédemment nous a permis de résumer en quelques mots les appréciations que formulent nos électeurs sur nous, appréciations que je porte solennellement à votre connaissance, afin que vous puissiez y apporter des remèdes. Que pense-t-on de nous ? Députés et membres du gouvernement, notamment les chefs de cabinet, n'ont pas le sens de leur responsabilité, ils commettent des abus qui, à la longue, découragent le peuple qui a mis sa confiance en eux. Un autre danger qui menace la nation, c'est l'alcoolisme dont vous êtes pour la plupart les principaux adeptes. Et ce qui est pire, vous vous enivrez à longueur de journée et perdez tout contrôle à tel point que vous exposez en public tout ce qui se passe, soit au sein de votre groupe, soit dans les ministères »* (5).

A la suite de ce discours, Dacko proposa quatre lois au vote des députés. L'une réprimait « *les actes de résistance, de désobéissance, aux autorités publiques* ». Une autre loi visait « *les écrits subversifs* », une autre encore donnait la possibilité au gouvernement de « *dissoudre* » partis politiques, syndicats, associations ou organisations troublant l'ordre public. Cette troisième loi visait les syndicalistes mécontents et un parti d'opposition : le « Mouvement d'évolution démocratique d'Afrique centrale » (M.E.D.A.C.). Enfin, une quatrième loi envisageait des mesures administratives à l'encontre des personnes dont les agissements étaient jugés « *dangereux pour la sécurité publique* ».

Malgré la mise en place de cet appareil coercitif, les campagnes agricoles des ministres en 1962-63 et 1963-64 furent plus que décevantes. Les préfets et les sous-préfets perdaient leur autorité sur les paysans notamment en ce ce qui concernait les directives à propos des cultures d'exportation. Dacko devait constater lui-même dans son discours « Pour une République unie et dynamique »

---

(5) Assemblée nationale, Session budgétaire, le 2 octobre 1961.

que les préfets n'avaient pas l'autorité suffisante pour mener à bien dans chaque préfecture « l'œuvre de développement ». Comme ces dispostions juridiques n'intimidaient pas les paysans, il fut lancé simultanément l'opération « Kowa ti Kodro » (6), l'emprunt national et un programme d'action agricole, appelé « Nouvelle politique agricole ».

L'emprunt national et le « Kowa ti Kodro »

« *La nouvelle politique agricole* »

A la fin de l'année 1963, le gouvernement Dacko prenant exemple sur l'expérience française en matière d'animation rurale signa une convention avec le B.D.P.A. ; il confia à ce dernier ladite animation rurale.

Le B.D.P.A. (7) comme l'ancienne station de l'I.R.C.T. (Institut de recherches pour la culture des textiles) devait assurer la création dans chaque préfecture d'un Office régional de développement (O.R.D.) « *confié à un responsable choisi indifféremment parmi les techniciens de l'agriculture, de l'élevage ou des eaux et forêts* ». L'O.R.D. remplaçait ainsi la S.M.R.D. disparue à son tour après la S.I.P. en 1962.

Dans le domaine de l'élevage, on introduisit de nouvelles races venues de Haute-Volta et de Côte-d'Ivoire, en plus des 350 000 têtes de troupeaux. Le choix des paysans pour la distribution des nouvelles têtes était fait naturellement parmi les familles proches des ministres ou dans leur propre région. Chaque paysan choisi recevait un troupeau de cinq vaches à restituer cinq ans plus tard au Service de l'élevage. On tentait aussi de multiplier les cultures attelées. Un missionnaire suisse installé à Bossembelé, le R.P. Gaist, créa une ferme moderne et des fermes familiales, tandis que, sous la direction du R.P. Hyernard, un français, une vaste opération « d'animation rurale » était organisée à Agoudou-Manga.

Après une visite en Israël, Dacko décida la création de la « Jeunesse pionnière nationale » (J.P.N.), regroupée dans des villages et des fermes collectives destinées à

(6) « Kowa ti Kodro » : en sango « travail national ».
(7) B.D.P.A. : Bureau pour le développement de la production agricole. Société d'Etat française.

servir d'exemple à la population environnante, sortes de brigades de production dans un pays en transition au capitalisme. Les villages de la J.P.N. furent inaugurés avec ostentation. Après avoir fondé à Baoro, dans l'ancien camp militaire français, le village Barthélemy Boganda, Dacko devait fonder à Kobadja près de Sibut le village David Dacko, puis un peu plus tard les villages Charles de Gaulle et Ben Zvi (les noms des villages disent à eux seuls d'où vient l'initiative).

Les villages étaient encadrés par des moniteurs israéliens dotés de matériels modernes. La présence de ces derniers montrait la pénétration du sionisme en Afrique centrale, tandis que les matériels employés étaient américains. Les jeunes chômeurs concentrés dans ces villages *« venaient donner à la nation l'exemple du travail national »*. Malgré l'assistance des Israéliens, les villages ne ressemblaient en rien aux kibboutz sionistes, mais étaient plutôt calqués sur le modèle « des paysannats » (8) de la période de la colonisation.

Chaque village, équipé de stations de machines, de salles de conférence, d'entrepôts destinés au stockage, d'installation d'eau courante et d'électricité, etc., devait coûter à peu près 44 300 00 F CFA. René Dumont, invité par le gouvernement de Dacko en 1965 pour une étude de cinq jours sur l'agriculture centrafricaine, devait dire à propos de ces villages que *« leur seul résultat était de faire naître, en contact avec une population misérable, une nouvelle classe de privilégiés rémunérés sur les fonds publics »*. Il n'avait pas tort. En effet, chaque village de pionniers devait recevoir 100 000 F CFA par an pour effectuer un travail d'encadrement auprès d'une centaine de villages traditionnels. Les paysans devaient refuser, comme ils l'avaient fait pour les « paysannats », la tutelle des jeunes pionniers, car, une fois encore, même encadrés par de jeunes chômeurs, le travail du coton ne leur rapportait rien. Peut-être que les coopératives créées par l'Office national de la production agricole, en 1962, auraient pu gagner la confiance de certains. Mais une loi permettait la mainmise des sociétés commerciales de traite sur ces coopératives. Leur mauvaise gestion, puis les nombreux détournements de fonds commis par les

---

(8) Voir tome 1, p. 188 et suiv.

agents non paysans firent finalement disparaître une à une ces coopératives.

En 1964, il y avait ainsi 39 coopératives spécialisées, réunissant 13 436 sociétaires mais ne représentant qu'un capital de 23 129 250 F CFA... L'essentiel pour le gouvernement et les sociétés commerciales était d'extraire davantage de surplus agricole sans beaucoup investir dans les coopératives. On comptait 6 coopératives de café (Carnot, Berberati, Nola, M'baiki, Bangassou, Obo), une de coton à Bantangafo (ancienne zone de la Société coton franc), une coopérative de palmiers à Kembé, 22 de produits vivriers, dont 12 seulement étaient en activité, une de pêche à Birao, etc. (9).

Les conseillers français et israéliens, les « coopérants », les agents de gestion, le gouvernement, tous ceux qui n'étaient pas paysans, puisaient dans les caisses des coopératives. Il suffit de rappeler les nombreux procès de ceux qui en avaient détourné les fonds en 1965. Ces procès n'ont en tout cas pas permis aux paysans de retrouver leurs fonds.

La tentative d'un développement capitaliste de l'agriculture, ou bien la création çà et là d'organismes servant de relais à l'accumulation de la plus-value, avaient rendu les paysans encore plus misérables ; aussi ces derniers reprenaient soit le chemin emprunté jadis sous la colonisation — celui du retour à une autarcie dans les forêts et les brousses éloignées des centres —, soit l'exode vers les centres dans l'espoir de trouver un travail ou de vivre du salaire d'un cousin en attendant des jours meilleurs. Les champs villageois étaient ainsi abandonnés, ainsi que les routes et les ponts qui dépendaient du travail des paysans. Ils n'étaient jamais refaits après les pluies.

A défaut d'une opération militaire qui aurait déclenché la colère des masses et que le gouvernement de Dacko aurait été incapable de contrôler, celui-ci lança la fameuse opération « Kowa ti kodro » et un « emprunt national ».

L'opération « Kowa ti kodro »

L'opération « Kowa ti kodro » est ce que l'on avait appelé en R.C.A. « l'investissement humain » qui rappelle singulièrement la période coloniale. Ce fut un moyen pour exiger des villageois des journées de travail gratuit.

---

(9) Voir le Plan intérimaire biennal de la R.C.A., p. 40, 1964.

« Kowa ti kodro » signifie « travail pour le village » et, par extension, travail de la nation, mais aussi travail non salarié, c'est-à-dire non payé, par opposition au « Kowa ti Nguinza » qui veut dire mot à mot « travail d'argent », c'est-à-dire travail salarié, travail payé. Le « Kowa ti Nguinza » s'emploie généralement pour désigner le travail rémunéré par l'Etat ou les entreprises privées.

Le 9 avril, un comité national avait été constitué pour le « Kowa ti kodro », et des responsables devaient être nommés dans chaque commune. Le 29 avril 1965, Dacko dans le discours prononcé à l'occasion du « Sixième anniversaire de son investiture » expliquait :

> « *Faire son travail, c'est avant tout faire preuve de conscience professionnelle, c'est simplement faire son devoir. Je veux voir chaque homme, ouvrier ou paysan ou fonctionnaire, se servir de ses mains pour bâtir une maison, pour réparer une route, pour planter des arbres.* »

Une longue liste de travaux non rémunérés fut dressée par Dacko... « ... *aligner les maisons d'un village, planter les arbres, faire des fossés pour l'écoulement des eaux, aménager des terrains de jeux, faire un barrage pour l'irrigation, creuser des puits, etc.* »

La population, qui, à juste titre, voyait dans cette opération un rétablissement des corvées coloniales, ou de celles autrefois réservées aux prisonniers, ne tarda pas à manifester son mécontentement ; chaque samedi, les ministres, les hauts fonctionnaires et les notables s'exhibaient, une houe à la main, sur les champs collectifs créés pour l'occasion, faisant ainsi preuve de leur « conscience nationale » et de leur attachement à cette opération. Comme pendant la colonisation, chaque village, chaque commune, chaque école, chaque quartier devait assurer un travail collectif pour la « nation ». Le produit de ce travail devait revenir aux notables qui normalement devaient le restituer à l'Etat. Beaucoup de notables, de députés, de ministres et de directeurs d'école s'étaient ainsi enrichis en partageant sur le dos des paysans, élèves et ouvriers, le gain de ce travail. Cette forme de spoliation des travailleurs n'était pas nouvelle. Mussolini l'avait déjà utilisée en Italie, ainsi que Mobutu au Zaïre en lançant l'opération « Retroussons les manches », ou Tombalbaye, au Tchad.

En R.C.A., aussi, il s'agissait sous Dacko des premières manifestations d'un fascisme en développement. C'était le seul moyen pour l'impérialisme français de rappeler aux paysans, aux travailleurs mécontents et aux étudiants que l'euphorie des premières années de ladite indépendance était bel et bien finie. Mais, dans un grand nombre de villages et dans certains centres urbains, les paysans et les travailleurs ne tardèrent pas à réagir contre cette opération. Aussi pour éviter d'avoir à endosser l'échec prévisible d'une telle opération et surtout ses conséquences (une jacquerie probable chez les paysans), le gouvernement mit rapidement un terme à cette campagne.

L'emprunt national

L'opération « Kowa ti kodro » ayant tourné court, le gouvernement eut recours à « l'emprunt national » obligatoire. Pour le paysan et l'ouvrier cet « emprunt national » n'était qu'un impôt supplémentaire. Cette nouvelle collecte allait être faite par voie d'autorité, village par village et presque case par case. Il faut remonter aux heures les plus sombres de la colonisation pour trouver un tel exemple de collecte. Le journal officiel *Terre africaine* devait préparer les populations villageoises en ces termes :

> « *Ce n'est pas un impôt supplémentaire déguisé... mieux vaut augmenter ses revenus en participant au développement du pays que gaspiller son argent et sa santé en se livrant à la boisson ou à d'autres activités stériles* » (10).

L'avis paru dans *Terre africaine* était catégorique : « *à partir du 15 janvier 1965 tout le monde doit avoir son ticket d'emprunt national* ». J.A. Bandio, ministre de l'Intérieur, devait donner aux préfets et sous-préfets la consigne suivante : « *L'emprunt, bien que n'étant pas une obligation, est un acte de foi envers les destinées du pays. C'est un devoir patriotique.* »

Feu vert était donné aux préfets et sous-préfets pour exiger de leurs administrés, sous la menace des gendarmes et des gardes, jusqu'à trois versements pour un seul

(10) *Terre africaine*, 8 au 14 mars 1965.

ticket d'emprunt. Ainsi les deux sous-préfectures de Birao et Ouada-Djallé comptant moins de 4 000 imposables, et qui avaient versé officiellement un total de 488 000 F CFA au début de l'année 1965, devaient verser encore en novembre de la même année un somme de 814 000 F CFA, totalisant pour l'année une somme de 1 302 000 F CFA (11). Il faut y ajouter les impôts réguliers et les diverses cotisations volontaires pour le parti : le M.E.S.A.N. Les habitants de Paoua n'ont pas jusqu'ici oublié les 4 millions de F CFA que le M.E.S.A.N. leur avait extorqués en 1964 sous forme de « cotisations volontaires » en plus du fameux emprunt national. On sait que l'obligation pour tous les paysans d'avoir une carte du parti unique avait rendu la cotisation annuelle du M.E.S.A.N. obligatoire. Entre temps, l'impôt régulier, un cumul de diverses taxes, avait, en dix ans, augmenté de 150 % et représentait une somme d'environ 2 500 F CFA par chef de famille. Parallèlement, le prix d'achat du kilogramme de coton n'avait augmenté que d'à peine 8 % (12).

Bilan de la politique agricole de Dacko

La production agricole devait baisser sous le gouvernement de Dacko. Le rendement moyen de coton était bas : 190 kilogrammes à l'hectare. Les quatre régions du nord : Ouham, Ouham-Pendé, Kemo, Gribingui et le Ouaka, fournissaient à elles seules la presque totalité de la production nationale de coton (32 925 t sur 33 353).

La production de coton devait retomber au-dessous de 30 000 t, en 1963-64 : 27 456 t ; 1964-65 : 29 482 t. Les 40 ou 50 000 t annoncées chaque année par le gouvernement n'étaient jamais atteintes. On évoquait officiellement « *la paresse des paysans* » pour justifier cette baisse, alors que ces derniers refusaient tout simplement de continuer à produire du coton qui ne leur rapportait toujours rien.

La production de café était tombée à 5 823 t pour 27 400 ha, soit un rendement de 212 kg à l'ha. Les trois régions de la Haute-Sangha, de la Lobaye et du M'Bo-

---

(11) Voir *Terre africaine*, n° 107.

(12) Cette situation explique le boycott du marché du coton par les paysans dans le Nord-Ouest au courant du mois de janvier 1965, retardant de près d'un mois le départ effectif des marchés de coton dans cette région. Il convient de rappeler que le coton ne rapportait à ce moment-là qu'une somme souvent inférieure à 2 000 F CFA par chef de famille.

mou continuaient à fournir l'essentiel de la récolte (4 250 t sur 5 823 t).

Néanmoins, il convient de noter l'augmentation, pendant la même période, de la production de certains produits considérés comme secondaires mais néanmoins importants pour les sociétés commerciales de traite.

	1960	*1965*
Arachides (équivalent décortiqué)	3 000 t	4 200 t
Sésame	800 t	2 000 t
Riz	2 500 t	6 000 t

Si le mouvement de boycott du travail par les paysans et la diversification de la production agricole, nécessaire aux sociétés commerciales de traite, avaient fait baisser en quantité la production des principaux produits d'exportation, cette baisse ne s'était toutefois pas accompagnée d'une énorme baisse en valeur, notamment en ce qui concerne le coton et le café qui représentaient toujours une part très importante (respectivement deuxième et troisième place après le diamant) de la valeur totale des exportations. Le tableau 1 nous le montre bien (13) :

Tableau n° 1

Evolution en valeur des principales productions d'exportation (1960-1965)

Années	*Café*		*Coton*		*Bois*		*Diamant*	
	mil. CFA	*%*	*mil. CFA*	*%*	*mil. CFA*	*%*	*mil. CFA*	*%*
1960	853	24,8	1 536	44,8	87,0	2,5	415	12,1
1961	969	28,6	1 530	45,0	62,9	1,8	367	10,8
1962	1 038	28,4	1 106	30,3	51,8	1,4	715	19,6
1963	1 015	18,7	1 363	25,1	30,4	0,6	3 061	42,9
1964	1 909	26,7	1 385	19,4	159,7	2,2	2 625	48,3
1965	972	14,9	1 236	19,0	160,6	2,5	3 512	54,0

(13) Jacques SERRE, « Six ans de gouvernement Dacko (1960-1966), *in : Revue française d'études politiques africaines*, n° 117, p. 98.

La baisse sensible en valeur du coton et du café était compensée par l'augmentation de la production d'arachide, de sésame et de riz. Au total on peut dire que la production agricole avait augmenté en valeur sous le gouvernement de Dacko, le facteur essentiel de cette augmentation étant l'alourdissement des charges des paysans et l'accroissement de leur misère. Cette augmentation avait permis au gouvernement de faire face au volume des dépenses de l'Etat qui était passé de 3 034 millions en 1960 à 10 111 millions de F CFA en 1965. Ce dernier avait donc triplé grâce à un prélèvement accru sur la paysannerie. Serre note à ce sujet :

> « *Qu'au cours de cette période, des comptes définitifs ont toujours donné un excédent de recettes sur les dépenses sauf celui de 1965 avec un déficit de 356 millions de F CFA. La R.C.A. a donc fait face à l'accroissement énorme de ses dépenses de fonctionnement avec ses ressources propres. Elle a renoncé en 1963 à la subvention d'équilibre de la France pour le fonctionnement tout en conservant le bénéfice de cette aide pour les investissements* » (14).

Le budget de fonctionnement devait augmenter de 35 % par an en moyenne au cours de ces cinq années et l'augmentation des charges de personnel passait de 1 320 millions à 3 820 millions de F CFA, soit 47 % du budget de 1965 et 52 % du budget de 1966. Par contre les dépenses de matériel avaient progressé beaucoup moins vite en valeur absolue et en pourcentage. Les conditions matérielles de travail des paysans étaient donc loin de s'améliorer.

La petite bourgeoisie se trouvait ainsi renforcée par l'augmentation des ressources de l'Etat. Le nombre des agents de l'Etat était passé de 8 500 en 1963 à 11 650 en 1966 (armée exclue). Leurs revenus étaient plusieurs fois supérieurs à ceux des paysans et des ouvriers. Dacko devait lui-même constater cet écart :

---

(14) Serre, *in* : *Revue française d'études politiques africaines, op. cit.*, p. 99. Il convient de noter que Serre est un colon qui a vécu pendant seize ans en R.C.A. et a été le conseiller politique de Dacko. Il fut nommé à nouveau au secrétariat général du nouveau gouvernement de Dacko en septembre 1979.

« Le fonctionnaire a un revenu monétaire 55 fois supérieur à celui du paysan ou encore, il faut 55 ans de travail au paysan pour arriver à obtenir le traitement que le fonctionnaire touche dans son année [...] *Or paradoxalement, aujourd'hui, ce sont les classes à niveau de vie élevé qui disposent de la plus grande aide pour élever leurs enfants. Chaque année 4 000 fonctionnaires, des cadres, se partagent 300 millions d'allocations, 51 000 salariés du secteur privé ont 140 millions et 300 000 cultivateurs n'ont aucune prestation pour leurs enfants »* (15).

Ce que disait Dacko était tout à fait juste compte tenu de l'augmentation effective des revenus et du développement de la petite bourgeoisie improductive. Mais sa déclaration demeurait purement démagogique. Cette démagogie n'avait d'égal que l'évolution des impôts. En effet, de 1963 à 1966, les impôts directs étaient passés de 974 millions à 1 524 millions et les impôts indirects de 2 964 à 4 604 millions de F CFA. Cette croissance de la charge fiscale avait été surtout supportée par les paysans et les ouvriers, c'est-à-dire les classes sociales les plus défavorisées de la population centrafricaine.

Cette situation avait conduit au refus de produire ou d'obéir qui tendaient à devenir général chez les travailleurs des campagnes et des villes. Ce refus et la nouvelle orientation de l'impérialisme en Afrique noire devaient imposer aux travailleurs un régime militaro-fasciste par le coup d'Etat militaire de Bokassa le 1er janvier 1966.

La politique agricole de Bokassa

Le coup d'Etat militaire de Bokassa

Si le coup d'Etat du 1er janvier 1966 en R.C.A. peut être lié à la vague de putschs qui submergea l'Afrique noire de 1965 à 1968, il faut toutefois noter que les raisons internes et immédiates de ces coups d'Etat ne furent pas les mêmes pour tous les pays. En R.C.A., il

(15) Dacko, Discours à l'Assemblée nationale, 1964.

convient de souligner d'abord les conditions historiques et spécifiques de la colonisation, que nous avons analysées dans le premier tome de ce travail et dont nous rappellerons ici les aspects essentiels : travail forcé ininterrompu, résistance permanente des paysans, administration coloniale militaire, présence militaire française (base de Bouar), et les divers retards ou blocages qui en résultèrent : celui de la formation d'une bourgeoisie agraire (impossibilité pour les paysans de s'enrichir), celui de l'émergence de cadres politiques et économiques autochtones, enfin celui du développement des forces productives capitalistes.

Les raisons immédiates et internes étaient les suivantes : la lutte acharnée entre les colons blancs (la Chambre de commerce de Bangui) et les Noirs, noyau d'une couche sociale privilégiée en développement, pour la direction du jeune Etat et la gestion du capital international dans le pays, avait permis aux paysans en lutte contre ces deux groupes de soustraire peu à peu leurs productions au contrôle des capitalistes. En 1965, tous les préfets et sous-préfets, tous les parlementaires ainsi que les ministres devaient se plaindre de la désobéissance des paysans. Les planteurs européens et les nouveaux planteurs centrafricains manquaient de main-d'œuvre malgré le chômage dans les grands centres. Les paysans en avaient assez de voir brusquement leurs charges dépasser les limites supportables ; celles-ci ne cessaient d'augmenter à cause de l'instauration d'un « emprunt national » obligatoire, qui ne sera jamais remboursé, et de diverses autres contraintes : celle de payer la carte et la cotisation mensuelle du parti unique, le M.E.S.A.N. — fixée à 15 F CFA par enfant, 20 F CFA pour les femmes et 50 F CFA pour les hommes —, celles d'acheter à des prix élevés les drapeaux et les insignes de la nouvelle république et d'acquitter les taxes régionales — fixées à partir de 1963 à un taux allant de 500 à 1 000 F CFA par personne imposable —, sans omettre les fréquents « détournements » commis par les agents de l'administration et des coopératives, ainsi que l'impôt régulier de capitation ; alors même que les dignitaires du parti menaient un train de vie insolent et scandaleux. Les paysans étaient sur le point de déterrer les haches de la « guerre de Kongo wara ». C'est alors que Dacko dut, en 1965, rebrousser chemin lors de sa tournée dans la région

du nord, pour éviter que la manifestation des paysannes, qui s'étaient totalement dévêtues en signe de protestation, ne gagne d'autres régions.

La jeune classe ouvrière, bien que mal représentée par l'unique syndicat imposé par les autorités, l'U.G.T.C.A. (l'Union générale des travailleurs centrafricains), devenait de plus en plus consciente de sa misère. Elle supportait les mêmes charges que les paysans, directement retenues sur son maigre salaire, subissait le même embrigadement et était, elle aussi, contrainte de fournir un travail gratuit dans le cadre du « Kowa ti kodro » et du développement de la « conscience nationale » ; sans oublier le coût de la vie qui ne cessait de monter dans les grands centres. Bangui était devenu l'une des plus chères villes d'Afrique noire ; voici les prix en F CFA de quelques produits à Bangui le 5 avril 1962 : arachides en coques 14 F le kg, décortiquées 22 F le kg, palmistes 17,3 F le kg, piment rouge 109,27 F le kg, sésame 31 F le kg, cire 188,2 F le kg, le café emballé extra prima 104 F le kg, prima 103 F le kg, supérieur 99 F le kg, courant 94,5 F le kg, viande de chasse premier choix 75 F le kg, deuxième choix 30 F le kg, troisième choix 18 F le kg, quatrième choix 9 F le kg, viande de boucherie premier choix 75 F le kg, deuxième choix 60 F le kg, quatrième choix 19 F le kg (16). Ces prix étaient, pour les ouvriers, exorbitants par rapport à leur salaire, en effet le tarif minimum de l'heure de travail, pour certaines catégories d'ouvriers, avait été fixé à 19 F CFA le 1er septembre 1961 — il était de 11,25 F en 1954 (17). Ces prix traduisaient aussi le vol des paysans producteurs directs par les intermédiaires et les sociétés commerciales de traite. Il faut noter de plus, pour les ouvriers comme pour les paysans, l'augmentation des coûts de scolarité. Cette situation devait amener Maurice Gouandjia, alors syndicaliste et secrétaire général de l'U.G.T.-C.A., à décider du principe d'une grève générale au mois de décembre 1965. Mais les ouvriers et les travailleurs postiers n'entendaient pas se contenter d'une décision de principe. Ils déclenchèrent immédiatement plusieurs mouvements de grève à titre d'avertissement.

Chez les petits fonctionnaires et agents de l'Etat, se développait un net mécontentement, car, non seulement, leurs traitements étaient bloqués depuis des années, mais

---

(16) *Marchés tropicaux*, samedi 12 mai 1962, n° 861.
(17) J. Serre, *op. cit.*, p. 100.

encore, les retenues sur ces derniers au titre des emprunts forcés et des cotisations obligatoires dépassaient parfois 30 % de leur montant. Le mécontentement était encore plus profond dans le corps enseignant dont certains éléments menaçaient de démissionner pour chercher un emploi dans d'autres secteurs où ils espéraient être mieux rémunérés. L'armée centrafricaine, représentée par le colonel Bokassa, soutenue par l'armée française, et en particulier par le colonel Bigeard qui l'avait organisée, exigeait pour ses officiers un salaire élevé, des crédits et des matériels plus conséquents — au même titre que la gendarmerie choyée par le président Dacko et une fraction des colons ayant pris pour la circonstance la nationalité centrafricaine.

Il convient de noter aussi les effets néfastes d'une africanisation incontrôlée des postes d'encadrement à la veille de l'indépendance : des éléments centrafricains, incompétents, inconscients, corrompus étaient affectés à des postes de responsabilité par simple népotisme et se livraient à des vols de toutes sortes sans être inquiétés ni jugés. En effet, arguant du manque de cadres centrafricains (18), le gouvernement Dacko se contenta de déplacer les ivrognes et les voleurs sans prendre de réelles sanctions, sous prétexte qu'il fallait maintenir ces derniers en fonction afin de prélever sur leurs salaires les fonds détournés. Par ailleurs, de profondes contradictions avaient surgi entre les deux grandes fractions de la petite bourgeoisie mise au pouvoir par l'impérialisme après la mort de Boganda : un important parti politique était né, le M.E.D.A.C. (Mouvement d'évolution démocratique de l'Afrique centrale), dirigé par le Docteur Abel Goumba, proche compagnon de Boganda, et par l'ancien greffier Maléombo (19). Le Docteur Goumba et ses compagnons du M.E.D.A.C. (20) se prononçaient contre l'obéissance à

---

(18) Serre note qu'en 1962 la totalité des cadres centrafricains de catégorie A et B ne représentait que 20 administrateurs civils, plus 4 Centrafricains fonctionnaires français sortis de l'Institut des hautes études d'Outre-Mer (I.H.E.O.M.), 24 attachés principaux et 17 secrétaires principaux d'administration (*op. cit.*, p. 100).

(19) Ce dernier a été exécuté après le coup d'État manqué du 3 février 1975 contre le régime de Bokassa, dans lequel il était impliqué.

(20) Certains étaient des anciens militants du M.S.A. (Mouvement socialiste africain d'obédience S.F.I.O.) et du R.D.A. (Rassemblement démocratique africain).

Dacko, à ses fidèles et aux colons qui contrôlaient la Chambre de commerce de Bangui, mais surtout s'étaient opposés aux conditions dans lesquelles l'indépendance avait été négociée par conseillers français interposés. C'est à juste titre que le président du M.E.D.A.C., Goumba, déclarait devant l'Assemblée :

> « *L'Indépendance ne nous permettra pas de résoudre tous les problèmes complexes que pose l'évolution des territoires africains, surtout lorsqu'il s'agit d'une indépendance nominale, surtout lorsqu'il s'agit d'une indépendance qui ne repose absolument sur aucun développement économique valable, sur aucune structure administrative et technique issue du pays.* »

Le nouveau parti avait connu un rapide succès dans de nombreuses régions sauf dans la région de Dacko. La fraction de la petite bourgeoisie dirigée par Dacko au sein du M.E.S.A.N. apparaissait alors clairement comme un groupement d'agents d'exécution pour le compte des anciens colonisateurs. C'est ainsi que, le 17 novembre 1960, on vit une foule nombreuse autour de l'Assemblée manifester à l'appel du M.E.D.A.C. contre le gouvernement Dacko, et cela, malgré l'interdiction de ce dernier. La police et la gendarmerie firent plusieurs blessés ce jour-là. Grâce au soutien du haut commissaire français Bordier et des milieux français capitalistes privés, Dacko organisa une contre-manifestation. Les manifestants avaient été amenés en autocars de sa région, armés de flèches empoisonnées et de fusils afin d'intimider les sympathisants du M.E.D.A.C. Sentant que l'aide des policiers et des gendarmes métropolitains et de tous les Français résidant en R.C.A. lui était acquise (21), Dacko décida la dissolution du M.E.D.A.C. et fit emprisonner tous les principaux responsables, dont Goumba et Maléombo. Il fit dissoudre aussi les comités de jeunes du M.E.S.A.N. qui avaient osé critiquer cette décision et les deux partis subsistants, le R.D.A. et le M.S.A., qui avaient refusé, à la demande de Dacko, de fusionner avec le M.E.S.A.N. Enfin, par la loi

(21) *Cf.* la déclaration de l'ambassadeur français Barberot : « *Il ne saurait être question que les Français résidant en terre centrafricaine aient une action autre que celle qui consiste à aider et à soutenir le gouvernement de la République qui leur offre son hospitalité, son amitié, sa confiance.* » Cité par P. Kalck, *op. cit.*, p. 312.

constitutionnelle du 18 novembre 1964, se fondant sur le congrès du M.E.S.A.N., tenu du 30 mars au 5 avril 1964 à Berbérati, Dacko fit du M.E.S.A.N. un parti unique alors que l'opposition parlementaire avait déjà été supprimée de fait avec l'interdiction du R.D.A. et du M.S.A. en 1962.

En France, les étudiants centrafricains étaient touchés, eux aussi, par la politique antinationale du gouvernement Dacko ; il leur arrivait de rester des mois sans toucher leurs bourses. Ils ne manquaient pas de diffuser des tracts, dénonçant la pratique pro-impérialiste et antinationale de leur gouvernement, ainsi que la direction de leur organisation (U.N.E.C.A.) (22) composée, à cette époque, de Zanifei, Gaolo, Ngaro, Kéza, Debozendi, Mokema, etc., dont l'objectif était de les amener à soutenir le gouvernement de Dacko.

Enfin les incessants revirements de Dacko en matière de politique étrangère et les manœuvres des grandes puissances pour s'assurer le contrôle des richesses du pays allaient conduire l'impérialisme français, dominant dans la région, à donner le coup de grâce au gouvernement Dacko par le coup d'Etat militaire du 1er janvier 1966. En effet, ne voulant pas rompre avec la politique de fidélité à la France suivie par Boganda, Dacko devait, dans un premier temps renforcer la position de la France et de ses cinq partenaires de la Communauté économique européenne en introduisant, comme les autres Etats de l'Union douanière d'Afrique centrale, la discrimination dans les tarifs douaniers afin de freiner la pénétration des autres pays capitalistes et surtout celle des pays socialistes. Dans un deuxième temps, il exaspéra le gouvernement français, en particulier les services de Monsieur Foccard et le Général de Gaulle lui-même, en accordant à une société d'Etat israélienne truffée de capitaux américains le monopole de l'achat des diamants. Au cours de la même période, il reçut le secrétaire d'Etat américain aux Affaires africaines, Williams, qui était venu constater la victoire de la politique américaine sur les nationalistes d'Afrique centrale. On sait que cette victoire avait coûté la mort de nombreux combattants, dont celle de Lumumba. Mennen Williams devait déclarer :

> *« L'intérêt que nous portons à l'Afrique ne vise que le développement économique et le maintien de la paix*

(22) Union nationale des étudiants centrafricains.

et de la liberté dans ce continent. Toutefois, partout où nous trouvons en face des menaces communistes à ce développement pacifique, nous ne pouvons les négliger, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter l'intrusion de la guerre froide en Afrique » (23).

En outre, Dacko reçut avec beaucoup d'égards les experts américains et israéliens, puis reconnut la Chine nationaliste (Formose) en déclarant :

« *Point n'est besoin de rappeler ici que la reconnaissance de la Chine nationaliste par le gouvernement constitue pour nous notre détermination pour le monde libre* (sic) » (24).

Parallèlement, Dacko reçut une délégation soviétique, passa outre l'appartenance de la R.C.A. à l'U.A.M. (Union africaine et malgache), devenue O.C.A.M. (Organisation commune africaine et malgache), toutes deux officines françaises de contrôle des anciennes colonies, et accepta la proposition de Kwame Nkrumah de choisir Bangui comme capitale d'un gouvernement panafricain. Il accepta aussi de recevoir une délégation de parlementaires de la Chine populaire qui séjourna à Bangui du 3 au 9 avril 1964. Malgré cette visite des parlementaires de Pékin, Dacko signa le 19 mai 1964 un accord de coopération avec Formose, ce qui n'empêchait pas Ferdinand Bassamougou, Président du Conseil économique et social envoyé à Pékin, de déclarer le 27 août 1964 que le gouvernement de la R.C.A. reconnaissait le gouvernement de Pékin comme « *l'unique gouvernement légal représentant le peuple chinois* ». Dans la capitale centrafricaine, le 29 septembre 1964, un accord commercial et un accord de coopération technique et culturelle étaient signés avec la délégation chinoise de Pékin dirigée par Lu-Hsu-Chang. Dacko devait déclarer que ces accords sino-centrafricains se plaçaient « *sous le signe des principes clairement exposés à la première conférence du tiers monde de Bandoung* » (25).

L'accord avec Formose ne fut dénoncé que le 9 novembre 1964 et l'ambassadeur de Formose, M. Tchong-

(23) *Marchés tropicaux, op. cit.*, p. 6.

(24) « R.C.A. : un bilan gouvernemental pour le premier semestre 1962 », *La vie africaine*, Paris, juillet 1962, n° 27, p. 13.

(25) Cité par P. Kalck, *op. cit.*, p. 327.

Tsé-Kou, ne quitta Bangui que le 12 novembre. L'ambassadeur de la Chine populaire, Mieng-Yeng, arrivait à son tour le 31 décembre 1964. Ces accords devaient déclencher immédiatement l'offensive des puissances occidentales, car non seulement la R.C.A. constituait un point stratégique pour contrôler les mouvements nationalistes d'Afrique centrale, mais de l'autre côté du fleuve Oubangui, au Congo dit belge, l'opération belgo-franco-américaine de Stanleyville (Kisanguani) rencontrait de sérieuses difficultés avec l'Armée de libération de Christophe Gbenyé et la vaste offensive conjointe des Simba de Gaston Sommialot et de Mulélé. Aussi vit-on de nombreuses délégations de toutes les grandes puissances impliquées se précipiter à Bangui pour raisonner Dacko. L'ambassadeur français Barberot, jugé incapable de jouer le rôle de maître à penser de Dacko, fut rappelé. Puis, pendant quelques jours, des missions françaises déferlèrent sur la capitale : la mission Habib Deloncle, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Michel Ramgiero à la tête d'une mission du Conseil économique et social, la mission Jacques Foccart, la mission Raymond Triboulet, ministre de la Coopération, etc. Cette offensive occidentale n'empêcha pas la Chine populaire de connaître un important succès en Centrafrique. Elle accordait d'abord un prêt d'un milliard de F CFA sans intérêts, une moitié en espèces, une autre en matériel. Puis, s'intéressant surtout à la vie rurale, des films sur les villageois furent tournés sur place et sonorisés en sango pour les paysans (26). Une foire populaire chinoise fut organisée à Bangui et connut une grande affluence, car, pour la première fois les ouvriers, les paysans et les petits fonctionnaires pouvaient acheter des articles (vélos, machines à coudre, etc.) dix fois moins chers que les articles occidentaux. Une semaine après, les pays capitalistes ripostèrent en organisant leur propre foire qui remporta peu de succès car les prix des articles étaient inabordables. Ainsi, en 1965, le gouvernement Dacko se trouvait isolé, rejeté par la population, boudé par ses alliés occidentaux, et le long périple qu'il fit à travers l'Europe occidentale, et qui le conduisit jusqu'au Vatican pour y rencontrer le pape, ne modifia pas cette situation.

Telles sont les raisons qui ont provoqué le coup d'Etat

---

(26) Rapporté par P. Kalck, *op. cit.*, p. 329.

militaire du 1er janvier 1966. Elles sont nombreuses, complexes et déterminées par l'évolution des rapports de forces dans le pays.

Le seul moyen de reprendre le contrôle de la production agricole et de briser l'élan du syndicalisme ouvrier était le coup d'Etat militaire. Le contrôle de la production agricole ne pouvait échapper trop longtemps aux sociétés cotonnières. Les paysans restaient encore dans ce pays la classe la plus nombreuse, celle sur laquelle reposait une grande partie de la production nationale ; elle restait aussi la classe la plus exploitée. Bien qu'elle fût peu organisée sur le plan syndical ou politique, un gouvernement civil ne pouvait facilement la contraindre au travail gratuit.

Il n'y avait d'autre issue que l'utilisation d'une violence réduisant la population à cette forme d'« apolitisme » que reflète l'expression, bien connue en R.C.A., « M'bi Yeké gui kobé ti yanga timbi », que l'on pourrait traduire par « s'occuper de faire son trou... et surtout de rien d'autre ».

Pendant longtemps, la politique de la France avait été de limiter le nombre de cadres politiques et techniques centrafricains, favorisant ses propres ressortissants et éliminant les quelques rares cadres compétents qui avaient osé critiquer sa politique néocoloniale. Quels que soient ses intérêts à un renversement de Dacko et à un coup d'Etat, elle se trouvait, à ce moment, confrontée au problème de son remplacement. En d'autres termes, elle ne savait quelle autre fraction de la petite bourgeoisie centrafricaine porter au pouvoir. « L'ambition personnelle » du chef d'état-major de l'armée, Bokassa, la devança. Ce dernier bénéficiait du soutien des colons de Bangui et d'une partie de la bourgeoisie française, sans omettre celui, plus discret, des Américains au colonel Banza (27), bras droit de Bokassa pendant le coup d'Etat. La France n'allait pas tarder à reprendre le contrôle de la situation.

Dans le pays de Bokassa, baptisé « Empire centrafricain », chaque appareil idéologique de l'Etat est contrôlé par un militaire. Dans les campagnes, les gardes de l'ancien temps ont réapparu sous le nom de « gendarmes pour le contrôle de la production agricole ». Ils sont, en

(27) Ce dernier a été assassiné par Bokassa.

même temps, les agents collecteurs des impôts auprès des paysans. Désormais, les nouveaux préfets, les nouveaux sous-préfets et les maires des communes voient leur promotion sociale liée aux résultats agricoles et, notamment, au nombre de kilogrammes de coton.

« L'Opération Bokassa »

« L'Opération Bokassa », comme le chantaient les troubadours de la radio Bangui et de la piètre presse centrafricaine, est l'essence de la politique agricole de Bokassa. Elle est selon ses promoteurs, une « *philosophie du développement économique* ». Le retour à la terre est prôné comme « *œuvre d'intérêt national* ». Elle a pour but, dit-on, de « *susciter l'intérêt national des Centrafricains pour les travaux agricoles, d'amener le plus grand nombre de personnes à la terre* », de « *promouvoir la modernisation de l'agriculture par l'usage d'insecticides et la popularisation de la culture attelée et motorisée* ».

En fait, cette politique est une synthèse de la pratique coloniale et des pratiques des gouvernements de Boganda et de Dacko vis-à-vis du milieu rural. Autrefois, sous la colonisation, « l'Opération police » consistait à faire arracher collectivement et par la force des champs de culture d'exportation par les paysans ; on leur laissait ensuite la responsabilité individuelle des semis. Aujourd'hui, « l'Opération Bokassa » consiste à choisir quelques villages modèles, dans lesquels, grâce au matériel moderne fourni par l'Etat, on arrache les cultures de vastes champs, lesquels sont ensuite divisés en champs collectifs et champs individuels pour les semis. Etant donné que la capacité de débroussaillement des tracteurs de l'Etat est plus grande que celle d'un paysan muni d'une petite houe, ou même que celle de quelques paysans réunis, il va sans dire que le paysan ne peut assurer correctement sur toute l'étendue du champ le semis et l'entretien des plantations. Il est alors vite taxé de mauvais paysan qui est contre « l'Opération Bokassa », donc contre le développement économique, la « justice » et le régime de celui qui se fait appeler « le dieu sauveur de la nation ». Le paysan encourt ainsi une lourde peine de prison. Aussi doit-il travailler de cinq heures du matin à dix-neuf heures pour entretenir son champ de coton et éviter la prison. Il ne peut donc assurer sa culture vivrière. C'est ce qui

explique la hausse des prix des denrées alimentaires. A cinq heures du matin, les gendarmes passent dans les villages et rappellent aux paysans qu'ils doivent aller aux champs et que personne ne doit aller au marché avant quinze heures. Pendant la saison des pluies, à l'époque des cultures du coton surtout, les marchés des villages et des centres secondaires sont interdits jusqu'à quinze heures. Les paysans doivent être aux champs à cette période de la journée. Les paysans qui sont trouvés sur leurs champs de cultures vivrières, même s'ils ont fini de travailler leurs champs de cultures d'exportation, sont battus et amenés sur les champs des ministres baptisés « fermes d'Etat » ; nous avons été nous-mêmes témoins d'une telle opération de gendarmerie au mois de juillet 1967 à Fort-Crampel.

Il est distribué aux paysans des engrais remboursables après la récolte et la vente du coton, et, après la pesée, le gain du coton est remis directement aux agents de l'agriculture pour rembourser les engrais et aux percepteurs pour toutes sortes d'impôts (28). S'il reste quelque chose le paysan doit obligatoirement acheter un billet de loterie nationale, qui remplace désormais le fameux « emprunt national » et la vente de l'emblème national du gouvernement précédent.

Le paysan, ne pouvant faire face financièrement à toutes ces exigences, doit s'endetter auprès de notables pour l'année suivante, donc il se doit de produire encore plus de coton l'année suivante. Aussi la production du coton et des autres produits d'exportation a augmenté alors que la production vivrière a diminué. La vie est redevenue aussi chère en campagne qu'en ville. Les O.R.D. (Offices régionaux du développement) monopolisent la vente et l'achat des produits vivriers. Mais les paysans ont commencé aussi à boycotter la production cotonnière dans la région de l'Ouham-Pende, et ce, malgré l'encadrement militaire. Pour éviter que le mouvement ne gagne d'autres régions et n'ébrèche le régime militaire, Bokassa a décrété ce que l'on a appelé en R.C.A. « la réforme agraire », accusant les services des O.R.D. et les coopérants français de créer la famine dans la campagne, ce qui

(28) Marcel Homet a décrit dans *Congo, terre de souffrances*, éd. Fontaine, Paris, 1936, ces mêmes pratiques à propos du caoutchouc au début de la colonisation.

n'était pas faux, mais c'était tout son régime qu'il aurait fallu accuser.

En effet, les réformes gouvernementales commencées sous le gouvernement de Dacko et comportant la réduction de la zone cotonnière aux seuls secteurs rentables du Nord et du Centre, l'abolition du régime conventionnel (29) sur la culture du coton — qui ne profitait qu'aux seules sociétés commerciales de traite —, la constitution d'une société mixte (l'Union cotonnière centrafricaine), l'engouement des masses qui croyaient que le coup d'Etat allait changer leurs conditions de vie devaient entraîner un relèvement spectaculaire de la production de coton pendant les premières années du régime militaire : 1966-67 : 39 764 t ; 1967-68 : 49 030 t ; 1968-69 : 57 824 t ; et 58 743 t en 1969-70. Mais parallèlement la famine s'installait et la réforme de Bokassa fut loin de rétablir l'ancienne forme d'échange entre les paysans qui seule aurait pu enrayer la famine.

La réforme agraire

En R.C.A., si ce n'est en Afrique noire en général, les mots, les formules, les étiquettes occidentaux utilisés par la petite bourgeoisie au pouvoir sont une chose, les réalités en sont une autre. Tout est mystification. Il ne faut pas voir dans la fameuse « réforme agraire » de Bokassa la dépossession des grands propriétaires, la réorganisation et la répartition des terres telles que beaucoup de pays l'ont connu, soit par la distribution des terres aux paysans pauvres, soit par la collectivisation des terres. En R.C.A, les terres restent encore propriété collective des villages et la possession en est collective ou individuelle, sauf les terres vendues par l'Etat à des propriétaires privés, souvent des colons et des capitalistes étrangers, comme les terres de cultures industrielles de café, de coton, d'hévéa, de forêts pour l'exportation du bois, de tourisme, etc. La « réforme agraire » de Bokassa a consisté pour la petite bourgeoisie au pouvoir à négocier le partage du surplus agricole avec les anciennes sociétés coloniales de

(29) Cette convention, qui date de 1926, donnait le monopole de l'achat du coton, de l'organisation et du transport du coton aux deux principales sociétés de traite installées dans le pays.

commercialisation agricole. Elle a donc été davantage un moyen de pressurer les paysans que de les aider. En effet, en R.C.A., le manque de terres ne se pose pas, seuls se posent les problèmes de leur mise en valeur par l'utilisation de moyens modernes, et celui de l'impossibilité pour les paysans d'effectuer un quelconque contrôle sur la commercialisation de leurs produits. La « réforme agraire » de Bokassa se résume en fait à la création d'un Office national de commercialisation des produits agricoles (O.N.C.P.A.) par l'ordonnance n° 70/050 du 19 août 1970. Les paysans appelaient cet Office « On ne sait pas » en jouant sur les lettres initiales de cet organisme, car ils ne savaient pas bien ce que ce genre d'office, créé dans les mêmes conditions que les précédents, pourrait leur apporter. L'article 2 de l'Office stipule :

> *« L'O.N.C.P.A. est le seul organisme autorisé à effectuer les opérations d'achat et de vente de ces produits sur toute l'étendue de la République et en dehors du territoire national, est et demeure l'Office national de commercialisation des produits agricoles, organisme créé à cette fin. »*

L'article 3 :

> *« En conséquence, toute ferme d'Etat ou tout organisme étatique centrafricain qui traiterait directement des ventes des produits agricoles avec des tiers, sans l'intermédiaire de l'O.N.C.P.A., subirait des sanctions sévères, notamment les directeurs et responsables desdits organismes étatiques supporteraient à eux seuls les conséquences découlant de ces irrégularités. »*

Les deux articles de ce statut de l'O.N.C.P.A. montrent nettement la lutte de la bourgeoisie politico-bureaucratique au pouvoir contre les anciennes sociétés de traite, mais aussi contre la récente attirance de la nouvelle petite bourgeoisie pour le commerce et surtout contre le développement de la commercialisation des denrées alimentaires par les paysans eux-mêmes.

Si la grande bourgeoisie absentéiste et la moyenne bourgeoisie locale (les colons) contrôlent directement la production et le marché des produits agricoles d'exportation, elles ne contrôlent qu'indirectement les produits alimentaires de première nécessité, par l'intermédiaire des petits colons, des petites sociétés de traite et de la

petite bourgeoisie locale. Avec la suppression de la loi qui interdisait aux fonctionnaires de faire du commerce (beaucoup détournaient la loi en utilisant les membres de leur famille), nombreux étaient ceux qui s'étaient lancés ouvertement dans le commerce. Ceci instaura l'anarchie dans le petit commerce et paradoxalement créa une rareté des denrées alimentaires dans les grands centres urbains. En effet, les gros commerçants ou ceux qui en avaient les moyens allaient de village en village rafler les produits agricoles à vil prix et les revendaient plus cher. Ils stockaient certains produits (céréales et oléagineux) achetés aux paysans pour les revendre plus cher pendant la saison des pluies aux mêmes paysans. Les gros commerçants utilisaient tous les moyens pour les tromper et obtenir d'un groupe de villages ou de toute une région le monopole d'achat. Ceux qui ne voulaient pas céder à la pression de ce monopole n'avaient d'autre issue que de laisser pourrir leurs produits. D'autre part, la majorité des paysans manquaient de moyens pour transporter eux-mêmes leurs produits sur les marchés. Ils n'avaient pas les moyens d'exiger quoi que ce soit de leurs acheteurs, et chacun en profitait pour s'enrichir sur leur dos, voulant réaliser le mot d'ordre de Dacko lancé à la veille de « l'Indépendance » : « Enrichissez-vous. » Cela explique aussi la vague de détournement de fonds publics par les fonctionnaires pour assurer leur propre commerce. Certains confondaient et confondent encore leurs propres fonds avec ceux de l'Etat. C'est le cas, par exemple, d'un sous-préfet de Batangafo, ville réputée pour sa grande production de poissons. Le sous-préfet imposait aux pêcheurs paysans traditionnels, ou à ceux dont le métier était la pêche, une lourde patente, que seuls les membres de sa propre famille et ses amis, à qui il avait donné les fonds de la sous-préfecture, pouvaient acquitter, obtenant de cette manière le monopole de la pêche. Les pêcheurs traditionnels furent ainsi éliminés et le poisson devint rare dans la région. Les nouveaux venus n'ayant aucune expérience de la pêche se transformèrent en simples patrons obligés de recruter des pêcheurs de métier. Les salaires de ces pêcheurs firent alors monter les prix du poisson.

La concurrence entre ces petits commerçants, d'une part, et, d'autre part, entre ces derniers et les petits colons devaient contribuer à créer la famine. On vit des gens dans les grands centres en 1965, 1966, 1967 faire d'in-

terminables queues pour se procurer quelques kilogrammes de manioc ou de mil. On aurait pu penser que la décision de créer l'O.N.C.P.A. allait mettre fin à cet état de choses. Mais ce fut le contraire. La création de cet Office s'accompagnait de l'interdiction faite aux paysans d'échanger entre eux les produits agricoles de première nécessité. Le troc même entre les paysans était mal vu. C'est ainsi qu'en 1970 certains réagirent à leur manière en mettant des cailloux au fond des paniers de manioc et de tabac que l'O.N.C.P.A. avait l'habitude de leur acheter moins cher et de revendre plus cher. Certains refusèrent purement et simplement de vendre leurs produits et de continuer à faire de la culture vivrière, préférant vivre des fruits sauvages comme dans l'ancien temps. Le ministre de l'Agriculture fut obligé de revenir sur certaines décisions et de permettre aux paysans une autoconsommation des produits dans la limite de 40 à 50 kg. A Bangui, le ministre du Commerce, Lakoué, fut contraint par les manifestations des ménagères et des petits commerçants qui exigeaient le commerce libre du poisson, de la viande, etc., de lever le système de contrôle des prix et le monopole de l'O.N.C.P.A. sur certains produits. L'O.N.C.P.A., qui devait remplacer toutes les sociétés commerciales étrangères de produits agricoles, n'était doté d'aucune infrastructure, ses agents étaient en majorité incompétents, n'avaient aucune expérience de la gestion capitaliste et laissaient pourrir sur place les produits que les paysans n'avaient pas le droit de vendre, les denrées étaient mal écoulées et le système de stockage et d'emballage laissait pour le moins à désirer. Les petits colons français, portugais, libano-syriens, et les expatriés africains, traditionnellement investis dans ce genre de commerce refusèrent de collaborer avec l'O.N.C.P.A. qui leur avait enlevé le marché des produits agricoles. La mauvaise gestion, la lenteur et l'irrégularité du transport des produits rendaient rares certains produits de première nécessité : sel, sucre, pétrole, manioc, mil, etc. Dans la R.C.A. de Bokassa, ces denrées coûtaient très cher aux paysans et aux masses laborieuses des villes. Seul le chiffre d'affaires réalisé par l'O.N.C.P.A. semblait intéresser Bokassa, qui déclarait : *« Quant à l'O.N.C.P.A., je dis merci, merci pour le bénéfice de plus de 50 millions, réalisé pourtant sans les conseils magiques des experts. Je formule le souhait que ce bénéfice soit utilisé*

d'abord à bâtir le siège de l'O.N.C.P.A. à Bangui, puis à améliorer ses installations en province » (30).

Il va sans dire que personne ne pouvait penser que le bénéfice allait améliorer les conditions sociales des paysans car les fonds de l'O.N.C.P.A. revenaient comme c'est la coutume en R.C.A. à Bokassa lui-même et à son entourage.

Pour prévenir le mécontentement des villageois à qui la fameuse « réforme agraire » n'avait rien apporté, Bokassa fit réunir tous les chefs de village dans la capitale pour attirer leur attention sur un quelconque désordre dans leur village. Il déclara :

> « *Depuis que je suis au pouvoir pour sauver la nation du sous-développement, je n'ai jamais eu l'occasion de vous réunir pour m'amuser avec vous* (sic), *c'est une occasion solennelle pour nous de nous connaître et de nous amuser, mais au retour, chacun doit veiller à la morale de la jeunesse et au travail dans son village.* »
>
> (Discours en sango diffusé maintes fois à la radio de Bangui, 1970.)

Les chefs étaient logés et transportés aux frais de l'Etat. Ils furent promenés dans la capitale pour voir le résultat de « l'Opération Bokassa », devenue « la Philosophie du développement national » et touchant désormais tous les secteurs. Par exemple : enseigner devenait partie intégrante de « l'Opération Bokassa », comme mettre au monde un enfant ou voler les fonds de l'Etat quand on était un proche de Bokassa...

Cette réunion des chefs de village n'est pas sans rappeler les réunions organisées autrefois par le gouverneur colonial de l'Oubangui afin de tester l'état d'obéissance et l'étendue de ses pouvoirs dans les villages. Les vieux villageois appelaient ces réunions « La Foundema », parce qu'elles se tenaient à chaque fin de mois. Mais cette réunion organisée par Bokassa à Bangui constituait aussi une tentative de reconstituer les relations sociales claniques afin de permettre au mode de production capitaliste d'accélérer son rythme de reproduction et son élargissement sans faire éclater complètement les conditions antérieures de vie des travailleurs.

---

(30) « Discours de Bokassa », *Bulletin mensuel du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage*, août 1971.

Le développement des rapports marchands et capitalistes dans l'agriculture

Nous traiterons dans cette partie des bases matérielles de l'agriculture néocoloniale par rapport aux différentes politiques agricoles précédemment exposées. Nous appelons « bases matérielles de l'agriculture » les moyens matériels que se donnent les classes dominantes néocoloniales et impérialistes pour extorquer aux paysans un surtravail. Parmi ces moyens, nous devons étudier les nouveaux rapports de production qui, en brousse, se développent de plus en plus et sont à la base de la différenciation sociale dans l'agriculture. Il nous faut préciser ce que nous entendons par différenciation sociale dans l'agriculture, car on a souvent tendance, lorsqu'on parle de la différenciation sociale dans les campagnes, à expliquer les différences entre familles riches et familles pauvres en termes de fonction de domination des riches et fonction d'asservissement des pauvres, toutes déterminées génétiquement ou tombées du ciel. Il en est autrement ici. Il s'agit d'une différenciation sur la base d'une économie marchande et de la transformation de l'agriculture naturelle en agriculture marchande, enfin d'une différenciation capitaliste qui conduit à l'exploitation du travail salarié sous de multiples formes. Il s'agit de la création d'une paysannerie différente de l'ancienne paysannerie communautaire, de la création d'une agriculture de petite production marchande et de grande production privée capitaliste. Il s'agit de rapports de production établis de façon à permettre un transfert de valeur de l'agriculture vers l'industrie, principalement des pays dominants. Il faut noter que, généralement, on ne perçoit le transfert de valeur des M.P.P. (mode de production précapitaliste) au M.P.C. (mode de production capitaliste) qu'à travers la circulation (échange et réalisation du capital). C'est considérer le problème sous un seul aspect. En effet, sans certains rapports de production établis à la campagne, il ne peut y avoir transfert de valeur vers l'industrie, ni des M.P.P. en général vers le M.P.C.

Cette différenciation permet au marché des moyens de production de se développer dans l'agriculture et per-

met en même temps de mesurer le développement capitaliste qui se manifeste alors par la progression du prolétariat agricole et l'exploitation intensive et même extensive des terres par de nouveaux moyens : engrais artificiels, outils perfectionnés, machines, etc. Elle met à nu les différentes contradictions de classes et le développement de nouvelles classes antagonistes dans l'agriculture que la prétendue « agriculture de subsistance ou économie de subsistance », qui en est aujourd'hui l'expression, ne peut cacher.

C'est dans ce cadre que nous tenterons de situer d'un point de vue théorique, aujourd'hui, les rapports juridiques de propriété et d'appropriation dans l'agriculture centrafricaine.

Les rapports juridiques de propriété et d'appropriation

En R.C.A., la terre était la propriété collective de communautés villageoises au travers de clans, d'ethnies, etc. Mais on sait que l'Etat français devait déclarer les terres dites « vacantes » propriétés de l'Etat français et les vendre à une partie des colons et des sociétés commerciales privées. On avait ainsi transformé la propriété collective des communautés villageoises en propriété de l'Etat colonialiste et en propriétés privées des colons et sociétés commerciales. Aussi, l'apparition de l'impôt, sous toutes ses formes, et le travail forcé dans l'agriculture exprimaient déjà l'établissement de nouveaux rapports sociaux de production et de rapports de domination de classes dans l'agriculture. L'impôt déposséda le paysan du bénéfice de la propriété collective de la terre pour ne lui laisser que la possession individuelle des parcelles de terre : ceci donna dans un premier temps ce que l'on appela « le régime concessionnaire ». Ce régime, pour des raisons que nous avons déjà expliquées (luttes des paysans et contradictions internes du colonialisme), se solda par un échec, mais permit à certains agrairiens européens de s'installer sur de bonnes terres.

Si, dans certaines régions, les terres et les rivières avaient un propriétaire collectif, celui-ci incarnait les ancêtres et jouait le rôle de « gérant » pour le compte de la collectivité. Aujourd'hui, avec « l'indépendance », l'Etat néocolonial est formellement propriétaire de tout le sol

national, le paysan et les villages en sont les possesseurs au moment de la mise en valeur.

La terre continue donc malgré la déformation introduite par la colonisation à être possédée collectivement dans les villages. Chaque village dispose d'un territoire très allongé du fait de la concentration de l'habitat le long des routes. Côté brousse, les limites sont très imprécises et peuvent s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres, aujourd'hui encore concrétisées par des repères ancestraux. Cette partie est utilisée pour la chasse et certaines formes d'activités agricoles, généralement la cueillette.

Le long de la route, le territoire est assez étroit et les frontières avec les villages voisins sont matérialisées par un cours d'eau, une colline, ou tout point remarquable. Cette autre partie, facilement accessible, est toujours consacrée aux cultures.

Les formes juridiques dans les villages sont les suivantes : en principe — sauf décision contraire de l'Etat ou d'un quelconque bourgeois qui peut chasser les villageois de la terre —, la coutume n'interdit aucune culture, ni la possession de la terre par tel ou tel villageois. La terre agricole est concédée à celui qui la défriche (*droit de hache*). Ce dernier en conserve la totale jouissance jusqu'à la dernière récolte, moment à partir duquel la terre redevient collective et où le paysan perd ses droits individuels. Ces droits d'usage, dont le chef de village ou le chef des cultures est le garant, sont donc très limités dans le temps, à l'exception des plantations d'arbres fruitiers. Les activités de cueillette ou de chasse sont souvent l'occasion de renouer avec certains droits traditionnels qui attribuent à quelques hommes le monopole de l'organisation de certaines activités sur un territoire donné. Les *droits de feu* concernent la chasse sur un territoire donné. Le territoire de chasse peut être attribué à des « propriétaires de feu » ou à des « propriétaires du savoir-faire la chasse », c'est-à-dire aux organisateurs et responsables de la chasse qui ont le savoir et le privilège d'organiser des chasses collectives et d'allumer le feu pour rabattre le gibier. Le produit de la chasse est partagé entre les participants et les propriétaires. Ces liens juridiques sont en constante transformation parce qu'ils se heurtent aux nouveaux droits marchands qui font tomber en désuétude certaines activités (grande chasse et pêche collectives). En effet, la vie rurale tradi-

tionnelle a été en partie désorganisée par les mesures administratives (travail forcé, cultures commerciales obligatoires, regroupement et installation des villages non loin d'un centre administratif moderne). Les activités agricoles marchandes ont gagné en importance, tandis que les activités de production traditionnelle ont décliné par suite de la diminution du temps disponible et de l'apparition de techniques nouvelles. Il faut noter que les grandes chasses collectives sont interdites aux paysans et que, depuis 1965, il est défendu à la majorité des paysans d'avoir des armes à feu.

Dans les centres urbains, la terre cultivable est plus rare à cause de la densité plus forte de la population. On note même une tendance à la concentration des terres malgré l'importance des terres disponibles dans le pays. On trouve donc dans les centres urbains des clauses supplémentaires : celui qui a cultivé une terre et l'a mise en jachère conserve sur celle-ci *un droit de préemption* et la recouvre donc normalement quelques années après, ou bien il conserve *un droit de propriété* de fait et peut alors la vendre. On assiste ainsi à un processus d'appropriation privée de la terre qui a pour effet de rendre celle-ci de plus en plus chère dans les villes.

Dans l'ensemble, les droits villageois traditionnels sont progressivement détrônés par la nouvelle législation. Pour elle, le sol tout entier appartient à l'Etat qui en laisse la jouissance aux villageois et citadins, mais celui-ci peut décider de l'attribution ou de la vente de terres à des collectivités ou à des particuliers, à titre temporaire ou définitif. C'est ainsi que des milliers d'hectares de terre ont été vendus, à des prix dérisoires, aux sociétés étrangères (roumaines, yougoslaves, françaises, suisses, allemandes, israéliennes, etc.) pour l'exploitation du bois, des mines, la culture du café et du coton, ou pour les chasses touristiques. Un grand nombre de personnalités politiques européennes y ont acquis une propriété privée de chasse. Les paysans ont été évidemment expropriés de ces terres sans aucune indemnité. Par ailleurs, le processus d'appropriation privée de la terre s'étend de plus en plus à la campagne par le système du métayage et du fermage — et nous verrons plus loin de quelle manière —, introduits depuis quelques années, et par le développement de l'utilisation des engrais modernes dans l'agriculture qui contraignent le paysan à investir pour leur achat. Dans ce cas, la terre devient — à

condition que celui-ci puisse acquérir les moyens nécessaires à une exploitation intensive — la propriété privée de fait du paysan qui la travaille. La possession collective de la terre par les communautés villageoises n'a plus aujourd'hui en R.C.A. la même signification qu'autrefois. Traditionnellement, le paysan ne pouvait être chassé de la terre ancestrale, sauf par le fait de guerres entre différentes ethnies. De nos jours, l'Etat moderne néocolonial, qui s'est substitué à l'ancêtre propriétaire collectif et symbolique de la terre, peut en chasser les paysans d'un jour à l'autre.

D'autre part, les nouvelles conditions sociales orientent différemment la production agricole, vers le marché plutôt que vers l'autoconsommation. Mais, le plus souvent, les paysans n'ont pas les moyens d'exploiter la terre dont ils ont la jouissance et n'ont, en réalité, d'autre choix que de se ruiner pour les acquérir.

De même, la limitation de la culture extensive, quoique encore dominante dans les villages, participe à l'accroissement des difficultés que rencontre la paysannerie traditionnelle. Les moyens rudimentaires dont elle dispose conviennent pourtant mieux à ce type de culture, qui lui permet de laisser des terres en jachère pour mettre en valeur de nouvelles terres plus fertiles. Cette situation conduit le paysan à dépendre de l'Etat et des sociétés privées (impôts, crédits d'Etat ou privés, banques internationales pour les moyens de production agricoles). On assiste aujourd'hui à un processus qui fait que l'abondance de la terre, pour le paysan centrafricain, tend à devenir purement formelle. S'il n'est pas purement et simplement exproprié ou chassé de sa terre, il l'est virtuellement et, dans tous les cas, il se voit spolié du fruit de son travail. La grande disponibilité de terres continue, néanmoins, de jouer comme une illusion et malheureusement retient souvent sa colère. On aboutit à ce constat quelque peu paradoxal : l'abondance de la terre nuit au paysan. Il apparaît clairement, au travers de l'exemple centrafricain, qu'il n'y a pas de conditions foncières déterminées propres au développement du capitalisme. Il s'adapte et transforme toutes les conditions et formes de propriété foncière qui lui préexistent.

Les rapports sociaux de production

Il convient d'étudier les rapports sociaux de production dans l'agriculture centrafricaine, dont les formes juridiques que nous venons de voir sont l'expression, afin de saisir la différenciation sociale qui s'y opère. La plupart du temps, l'existence de classes sociales dans les campagnes africaines est niée, ou réduite à sa forme pré-capitaliste : paysans et chefs vus comme éléments complémentaires et non antagonistes. En réalité, il en va autrement et particulièrement dans les campagnes africaines qui ont été dominées par le capital commercial dès le début de la colonisation. Il n'est plus possible de nier les contradictions de classes qui se cachent, dans certains pays africains, derrière la possession collective de la terre par les paysans, derrière l'abondance de la terre et les moyens de culture souvent rudimentaires. Ce que l'on peut affirmer c'est que le capital marchand et usuraire domine aujourd'hui l'agriculture centrafricaine. Ceci n'exclut pas l'importance du capital productif agricole qui lentement fait son chemin.

Les ouvriers agricoles

Il est impossible à l'heure actuelle vu l'état des statistiques de la R.C.A., de comptabiliser le nombre des ouvriers agricoles. Les statistiques sur ces derniers sont rares et confuses. Le secteur agricole offrait, d'après les chiffres officiels de 1967, 34,5 % de l'emploi salarié en R.C.A. aux Africains et occupait 12 % des expatriés du secteur privé. Il faut noter que les statistiques ne font pas de différence entre les salariés ouvriers et les salariés non ouvriers. Toutefois, depuis dix ans (1969-1979), le nombre des ouvriers agricoles a considérablement augmenté en raison du boom de la production du café, du développement des fermes d'Etat, de la création d'« écoles d'action rurale » qui forment des ouvriers agricoles et enfin des nombreuses terres concédées à des sociétés étrangères pour la production de café, cacao, etc., par exemple 400 000 ha de forêts ont été concédés à la Yougoslavie (31), et la société yougoslave Emona, créée en juillet 1974, se proposait de planter 2 000 ha de café (32).

---

(31) « R.C.A., un développement inégal », *in* : *Europe Outre-Mer*, mai 1973.
(32) « Aperçu économique sur la R.C.A. », *B.A.N.*, n° 871, 9 juin 1976.

Ce qui nécessite une main-d'œuvre agricole non négligeable.

Le niveau de vie des ouvriers agricoles est dans l'ensemble misérable, sauf celui des ouvriers européens qui touchent un salaire très élevé, supérieur au salaire ouvrier et au salaire de certains cadres des pays capitalistes européens. Ces ouvriers privilégiés sont souvent utilisés comme contremaîtres et ils sont, dans les conditions néocoloniales, difficilement assimilables à des ouvriers. Les ouvriers centrafricains sont tous obligés de cultiver eux-mêmes une parcelle de terre ou plus souvent de la faire cultiver par leur famille (femme, enfants) afin de compléter leur maigre salaire. Ce qui finalement leur donne une réserve monétaire supérieure à celle de la grande majorité des paysans. Certaines catégories de ces ouvriers ont un revenu supérieur à d'autres, c'est ainsi que les ouvriers agricoles des plantations d'hévéa de la S.A.F.A. bénéficient d'un logement relativement propre, des cabanes construites en bois dotées de l'eau courante et de l'électricité. Il faut ajouter à ces catégories les éléments de la « Jeunesse pionnière » et d'autres groupements de la jeunesse rurale, payés par l'Etat et logés dans des centres de formation modernes, financés par des capitaux étrangers, l'Etat et des organismes internationaux tels que l'U.N.E.S.C.O., l'O.N.U., le P.N.U.D., etc., dans le cadre international de « l'Action rurale ». Il faut noter que cette « Action rurale » consiste en la formation, sur le plan international, d'une main-d'œuvre agricole nouvelle dans tous les pays dominés, aussi intéresse-t-elle un grand nombre de pays de l'O.N.U. Un jeune ouvrier agricole d'un village coopératif de la « Jeunesse pionnière » gagne 150 F CFA par jour, son revenu annuel est estimé à 60 000 F CFA par an (1 200 FF) alors qu'un ouvrier agricole ordinaire gagne 100 F CFA par jour (2 FF) et le revenu quotidien d'un paysan traditionnel est estimé actuellement à 40 F CFA, soit 0,80 FF.

Cette catégorie d'ouvriers agricoles, dont le salaire est misérable, est cependant privilégiée par rapport à une autre catégorie, encore plus mal payée : celle des travailleurs agricoles qui sont exploités par les membres de leur propre famille. Sous couvert de la parenté traditionnelle, ils travaillent souvent gratuitement. Les familles nombreuses en R.C.A. cachent cet état de choses. Les enfants travaillent pour un revenu misérable dans le ca-

dre de la famille qui accepte le métayage. Ce processus, provoqué par la production marchande, contribue à détruire la famille traditionnelle en raison des conflits qu'il engendre entre les membres de la famille le jour de la répartition des revenus.

Dans l'ensemble, le salaire de l'ouvrier agricole varie en R.C.A. entre 800 F CFA (16 FF) et 4 000 F CFA (80 FF) par mois. Le S.M.I.G. a été récemment (1978) porté à 128 F CFA (2,56 FF) par jour, mais généralement il n'est pas respecté. Le travailleur agricole est souvent payé en nature. Il faut noter le développement d'une autre catégorie de salariés agricoles inconnue autrefois en R.C.A. : les bouviers qui s'occupent de bêtes de trait données en métayage ou en fermage. Le bouvier, souvent un paysan voisin ou un membre de la famille, est mal payé, en nature comme en argent. Ce qui est fréquemment une source de conflits et amène parfois les bouviers à tuer les bêtes. La situation des ouvriers agricoles est la plupart du temps précaire : liée aux bonnes ou mauvaises années de récolte. Les conditions faites à ces ouvriers, comme à beaucoup de paysans, ne leur permettent pas d'améliorer réellement leur productivité, ni leurs revenus. Aussi se révoltent-ils souvent et désertent les plantations industrielles pour fuir vers les villes. C'est l'une des raisons de l'abandon de certaines exploitations capitalistes. D'après les chiffres officiels du ministère du Développement de 1968, des 188 exploitations capitalistes de café qui étaient enregistrées en 1960, il n'en restait que 117 en 1968, 38 % des exploitations capitalistes avaient donc été abandonnées. Certains travailleurs du café préféraient avoir leur propre exploitation familiale. C'est ce qui explique l'augmentation des exploitations familiales qui étaient passées à la même période à 54,5 % des superficies totales de la production du café.

Les paysans traditionnels

Nous désignons, par paysans traditionnels, une majorité de paysans centrafricains qui se distinguent des autres par des moyens de production agricole encore très rudimentaires et par une appropriation non privée de la terre. Le mode de culture reste encore traditionnel malgré l'introduction des engrais et des insecticides artificiels ou l'encadrement militaire et bureaucratique des paysans par les agents du ministère du Développement,

ceux des sociétés commerciales de coton et des organismes internationaux.

En effet, la culture extensive (brûlis et jachères) et la culture temporaire dominent parmi cette catégorie de paysans. La culture extensive suppose une exploitation collective de la terre, elle est donc souvent en contradiction avec une appropriation privée de la terre. La culture intensive n'est pratiquée que dans les jardins situés près des cases, grâce aux déchets de cuisine, eaux usées et autres engrais naturels. Les moyens et les techniques de production sont encore archaïques et rudimentaires ; les outils utilisés peu nombreux. On compte en moyenne par exploitation : trois à quatre houes, deux machettes, une hache et une pelle, parfois une pioche ; une faucille ou une scie complète l'équipement de la famille (33). Ces outils sont directement achetés par les paysans auprès des artisans ou dans les boutiques du village. L'Etat se charge aussi pendant les campagnes agricoles de fournir des outils aux paysans dans le cadre de « l'Aide au développement » ou de « l'Opération Bokassa » mais il s'agit en fait d'un crédit imposé aux paysans sous couvert d'idéologie d'« aide au développement ».

Ces outils sont remboursés sous différentes formes après les ventes des produits agricoles. Leurs prix viennent s'ajouter aux prix des engrais modernes que les sociétés commerciales imposent aux paysans et aux multiples cotisations qu'ils doivent verser aux caisses du coton et du café, sans oublier l'impôt ordinaire. Nous donnerons plus loin les coûts des outils distribués aux paysans par l'Etat. Notons que ces outils sont souvent achetés à crédit par l'Etat aux sociétés commerciales.

Liés par le marché national et le système d'usure, ouverte ou déguisée, au marché mondial, les paysans de cette catégorie sont tenus de cultiver chaque année au moins un champ de coton ou de roselle pour l'exportation. Ces cultures commerciales sont toujours obligatoires pour eux. De seize ans à soixante ans, obligation est faite de cultiver au moins une parcelle de 50 ares par an dans les limites des terres de chaque village afin de faciliter la surveillance. Les parcelles sont aujourd'hui encore groupées chaque année en blocs ; le nombre va-

---

(33) Chiffres donnés par le ministère du Développement, *Recensement agricole 1973-1974* (*résultats provisoires*), p. 27.

rie en fonction de l'importance des villages. Les cultivateurs y sont dirigés par un « capita » (chef désigné par les autorités locales), ils sont réunis sur une base ethnique. L'emplacement de chaque bloc (100 à 200 ha au maximum — chiffre officiel) est, comme sous la colonisation, choisi par le chef de cultures, généralement chef du village, en fonction des critères traditionnels (couleur du sol, ancienneté de la précédente mise en culture, plantes indicatrices de fertilité). Mais il arrive souvent que les paysans boycottent les décisions du chef qui ne représente que lui-même et l'administration et préfèrent cultiver les terres les plus proches du village ou s'éloigner plus en brousse afin d'échapper aux agents policiers de l'agriculture. L'ensemble du bloc est mesuré et piqueté par les surveillants des travaux agricoles. Une parcelle de 50 ares au moins est attribuée à chaque homme valide, et il est fréquent que les femmes soient tenues d'en prendre également une. La première année, le planteur est tenu d'y pratiquer la seule culture obligatoire, mais à partir de la deuxième année une association complexe de cultures est généralement admise.

Voici, à titre d'exemple, la taille des exploitations traditionnelles enregistrées en 1973-74 par le ministère du Développement dans cinq sous-préfectures. Le tableau 2 donne une idée générale de la taille des exploitations des paysans traditionnels.

Tableau n° 2

Superficie moyenne réelle des exploitations par sous-préfecture

Sous-préfectures	*Surface moyenne par exploitation (en hectare)*	*Nombre de champs par exploitation*	*Nombre de parcelles par exploitation*
Bimbo	0,95	3,2	3,3
Damara	1,33	3,5	4
Sibut	2,60	2,7	6,8
Dekoa	2,39	3,7	6

Source : Ministère du Développement, *Recensement agricole, 1973-1974.*

La surface cultivée par actif n'apparaît pas sur ce tableau ; elle est généralement de 50 ares pour le coton et de moins de 50 ares pour les cultures vivrières. La terre est abondante mais le paysan n'a pas les moyens techniques et financiers d'en cultiver plus de 50 ares, sauf s'il a une famille nombreuse. Le nombre des champs sur le tableau exprime le morcellement des exploitations qui permet aux paysans de bénéficier de terrains aux possibilités différentes. D'après les enquêtes officielles les parcelles sont plus groupées au nord où existent des blocs de culture plus considérables. Les variations de la taille des exploitations dépendent de plusieurs éléments :

— *En zone de forêt*, les défrichements plus pénibles limitent la superficie cultivée par actif agricole. En revanche, la couche d'humus est plus importante et les rendements sont plus élevés.

— *En zone de savane*, la superficie cultivée par actif agricole est constante et le rendement dépend de la grandeur de la surface cultivée. Soulignons que la limitation de la taille des exploitations dépend essentiellement du nombre des actifs dans la famille. Etant donné que les outils demeurent encore rudimentaires, l'homme et la femme jouent un rôle dominant dans la production. Plus on a de bras plus on produit. En effet, étant donné le système de culture, les moyens techniques presque identiques dans toutes les exploitations, la terre qui « ne manque nulle part », la superficie cultivée dépend surtout de la force de travail existant dans les familles. Les familles polygames bénéficient d'une force de travail accrue et entretiennent les plus grandes exploitations. La différenciation sociale semble reposer ici sur des bases naturelles et primaires, mais elle se transforme par l'acquisition de moyens de travail modernes qui permettent à certaines familles de louer temporairement d'autres bras salariés ou d'utiliser les membres de la famille comme salariés. Elles tendent alors à devenir des paysans propriétaires, tandis que certaines familles ruinées par ces mêmes moyens modernes abandonnent la terre et gagnent les centres urbains.

Les coutumes demeurent vivaces au sein de cette catégorie de paysans que nous appelons paysans traditionnels. L'agriculture est encore la base fondamentale de l'organisation sociale du village. Elle est considérée dans les villages davantage comme une manifestation de vie

collective que comme un métier permettant d'obtenir des revenus. C'est pourquoi cette organisation entre souvent en contradiction avec celle que veut imposer l'administration. D'ailleurs la culture obligatoire ne rapporte rien aux paysans. Dans de nombreux villages, les chefs de cultures qui ont gagné la confiance des paysans sont toujours consultés et sèment les premiers contrairement aux sommations de l'administration. Les rites agraires archaïques, surtout ceux qui précèdent les semis, sont encore pratiqués ; certains travaux sont faits collectivement : défrichage et débroussaillement, semis et récoltes selon le système de « tontine » (34) en travail ou « invitation aux voisins », en proposant aux travailleurs invités de l'alcool, de la nourriture ; cependant, d'autres travaux collectifs sont imposés par l'administration. Le travail est fait à la fois par les hommes, les femmes et les enfants lorsque ces derniers ne sont pas à l'école. La productivité de ces paysans reste faible. Les autres activités non agricoles sont peu nombreuses ; à côté de la chasse, l'élevage est limité à quelques chèvres (d'après les chiffres officiels, 3 en moyenne par exploitation) qui, laissées en liberté, causent de fréquents dégâts dans les champs. Sont élevées également quelques volailles (5 à 6 en moyenne par exploitation) elles aussi en liberté autour de la maison. Ces bêtes, propriété des membres de la famille, sont destinées aux invitations lors des travaux collectifs, aux cadeaux aux citadins ou à l'achat de femmes. Ce petit élevage est pratiqué, d'après les chiffres officiels de 1968, par 207 350 exploitations, soit 73 % des exploitations agricoles.

(34) La « tontine », « makelemba » en sango, est une association de salariés : l'opération consiste pour les associés à verser à tour de rôle à chaque fin de mois leurs salaires à l'un des membres de l'association ; cette association disparaît lorsque chacun des membres perçoit à la fin de son mois, son propre salaire plus ceux de tous les membres. Les paysans emploient la même opération pour les travaux des champs.

Tableau n° 3

Le petit élevage en Centrafrique

	Ovins	*Caprins*	*Porcins*	*Volailles*	*Ruches*
Juillet 1967	58 000	509 000	47 300	1 306 300	605 300
Juillet 1968	21 750	516 000	53 300	1 230 550	662 650

Source : Bulletin de l'Afrique noire, n° 587, 18 février 1970.

Ce tableau donne les chiffres de l'ensemble du petit élevage sans tenir compte des catégories des paysans qui le pratiquent. Il va sans dire que les paysans propriétaires relativement privilégiés en ont la plus grosse part.

La plupart de ces paysans traditionnels sont aussi des artisans, de même que l'artisan travaille aussi la terre. L'artisanat villageois doit être distingué de l'artisanat urbain, car il consiste surtout en la confection d'objets usuels destinés à l'agriculture et aux activités de cueillette : confection de paniers pour la récolte du coton, de ruches pour la récolte du miel, de filets et de nasses Certains artisans, potiers ou forgerons, défient la concurrence des produits manufacturés et utilisent le métal de récupération. Ils sont la plupart du temps propriétaires de leurs moyens de travail, quelque rudimentaires qu'ils soient.

Les paysans traditionnels, ou paysans les plus pauvres, représentent au moins 90 % de la population des planteurs de coton, dont le nombre s'élève à environ 300 000. Ces paysans ont un revenu lamentable. Il s'élevait (estimation de l'autoconsommation plus la vente du coton) en 1967 à 5 200 F CFA (104 FF) par paysan et par an au Nord, 8 130 F CFA (162,6 FF) au Centre Nord, 3 800 F CFA (76 FF) au Sud (35). Les prix du coton ont atteint 45 F CFA le kg, pour le coton blanc, et 35 F CFA pour le coton jaune, en 1974. La tare retirée est évaluée officiellement à 8,5 % du total des kilogrammes du coton vendu

(35) G. Jannaud, J. Kellermann, *La mécanisation de l'agriculture en R.C.A.*, République française, Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères de la Coopération, 1967, p. 194.

par le paysan. Ce qui est un moyen de diminuer son prix de vente de près de 8,5 %. En effet, d'après les autorités, la tare correspond au poids du panier, elle n'est pas retirée pour les petites livraisons de moins de 10 kg, mais augmente, disent-elles, progressivement pour les livraisons qui dépassent 10 kg de coton. Cette mesure est soi-disant destinée à décourager les gros paquets. En fait, elle est destinée à cacher le vol d'une partie du coton aux paysans qui n'ont pas les moyens de mesurer les tares avant la vente. Cette situation révolte les paysans car la tare est jugée toujours beaucoup plus importante que le poids réel du panier. En outre, le coton est souvent arbitrairement classé coton jaune afin de diminuer son coût d'achat.

Les manœuvres des sociétés commerciales et des autorités locales ne sont pas faites pour aider les paysans dont le pouvoir d'achat ne cesse de baisser. L'augmentation spectaculaire du prix d'achat du coton-graine en 1973-74 ne compense ni l'augmentation insuffisante du coton les années passées ni les prix de plus en plus élevés des articles manufacturés. En effet, le prix d'achat du kilogramme de coton-graine est passé, pour le coton blanc, de 27 F CFA en 1960-61 à 28 F CFA en 1963-64, de 1971-72 à 1972-73 à 32 F CFA, de 1973-74 à 1974-75 à 45 F CFA, soit 0,90 FF. Le prix du kilogramme de coton jaune demeuré à 22 F CFA depuis de nombreuses années est passé à 35 F CFA en 1974-75, soit à 0,70 FF. Notons qu'un paysan pauvre ne récolte que moins de 180 kg de coton par an. La moyenne se situe aux environs de 100 kg par an. Voici les chiffres officiels qui nous donnent l'évolution du revenu monétaire de l'ensemble des planteurs de coton (toutes catégories comprises). De 1 100 millions de F CFA en 1966-67, la somme globale perçue par ces planteurs est passée en 1967-68 à 1 300 millions de F CFA, en 1968-69 à 1 600 millions de F CFA, en 1969-70 à 1 790 millions de F CFA, en 1974-75 à 2,1 milliards de F CFA, soit 42 000 000 de FF, grâce au brusque relèvement des prix d'achat en 1974-75. Mais il faut noter que, non seulement cette somme est retombée (en 1975-76) plus bas que celle de 1969-70 (à 1 407 millions de F CFA malgré le prix du kilogramme de coton porté à 50 F CFA en 1976), mais encore que ces différentes sommes sont données sans tenir compte de l'impôt qui a depuis augmenté, ainsi que les prix d'achat des engrais et des insecticides, les intérêts sur les crédits en engrais et en

insecticides, et autres charges imposées aux paysans. L'impôt, qui s'élevait à 2 300 F par tête pour les paysans pauvres, a augmenté depuis quelques années. Il est soustrait d'office sur la vente du coton comme les autres charges. Plus on est nombreux dans une famille, plus on paye d'impôts. Dans le budget de 1977, les impôts forfaitaires sur les paysans figurent pour 1 510 millions de F CFA, alors que les impôts sur les bénéfices des sociétés capitalistes étrangères et locales sont inscrits pour 1 203 millions de F CFA seulement et les impôts sur les revenus figurent pour 885 millions de F CFA. D'autre part, l'épargne collective des paysans que détient la « Caisse du coton » ne vient pas en aide aux paysans. Cette caisse servait à Bokassa et à sa suite à d'autres travaux, voire au financement des sociétés commerciales de coton. Le chiffre officiel du surplus sur la récolte de 1976-77 s'élève à 500 millions de F CFA. Cette somme devait normalement revenir aux paysans, mais c'est la Caisse du coton qui se l'est appropriée. On comprend que les paysans ne peuvent que demeurer toujours pauvres. Ils supportent tout le poids du pays. Si les prix d'achat du coton sont souvent le reflet des cours mondiaux, les prix des produits vivriers sont fréquemment fixés de manière arbitraire. De toute façon, les paysans pauvres ne profitent pas des prix des produits vivriers, même lorsqu'ils augmentent, car ils n'ont plus assez de temps pour pratiquer la culture vivrière. Ils sont obligés de les acheter sur les marchés. Quant au prix du coton, lorsqu'il augmente dans les capitales occidentales cela ne se répercute pas automatiquement sur le revenu du paysan, car la différence constitue une sorte de rente versée à la Caisse du coton qui subventionne surtout les sociétés commerciales. Il en est de même pour le prix du café dont la hausse profite à la Caisse du café. D'après les chiffres officiels, certains prix de produits vivriers ont connu une hausse générale importante : le riz par exemple a augmenté de 79 % entre 1965 et 1973, de 4 % en 1974 ; le prix du panier de manioc est passé officiellement à 300 F CFA, tandis que le coton, principale source monétaire des paysans pauvres, n'a connu qu'une progression très lente (+ 14 % entre 1965 et 1973, suivi d'un rattrapage spectaculaire et « démagogique » de + 41 % en 1974).

Tableau n° 4

Evolution des prix comparés
de quelques produits agricoles

Prix en F CFA/kg	*1961*	*1965*	*1966*	*1970*	*1973*	*1974*
Coton blanc	27	28	28	30	32	45
Coton jaune		22	22	22	22	25
Arachides coques		13	14	15	16	20
Riz paddy		14	16	20	25	35
Arachides décortiquées		22	26	27	28	32
Sésame		22	24	25	27,5	30
Mil				13	16	16
Maïs				13		19
Manioc cosettes					50	75

Source : Ministère du Développement économique, *op. cit.*

L'augmentation spectaculaire des prix de certains produits agricoles en 1974 et 1975 a plusieurs causes : les prix agricoles dans les pays africains ont été obligés de suivre la hausse des prix des produits manufacturés fabriqués sur place ou importés — en général, les prix dans l'industrie capitaliste déterminent les prix dans l'agriculture et ceci se manifeste de plus en plus dans les pays dominés. Ces pays subissent de même l'inflation et la crise du système capitaliste. L'augmentation des prix fut une décision politique démagogique qui ne profita, une nouvelle fois, qu'aux sociétés commerciales de plus en plus hégémoniques sur le marché des produits vivriers et qui tendent à réduire l'activité des paysans pauvres à la vente du coton, ces derniers se voyant ainsi dépendants du coton pour payer leurs impôts et acheter les produits vivriers nécessaires à leur reproduction. Comme le coton est une culture obligatoire et qu'il n'y a pas non plus assez d'entreprises pour les embaucher, ils ne peuvent quitter la terre. Ainsi se développe un chômage déguisé et un sous-emploi chez cette catégorie de paysans centrafricains.

Il faut noter que la hausse de ces prix n'a pas été suivie d'une amélioration des conditions de vie des paysans ni d'une augmentation de la production, car les moyens de production des paysans pauvres sont restés

les mêmes et la production aussi. Cela veut dire que la différence de prix va aux sociétés commerciales. Notons aussi que les prix officiels sont rarement appliqués tandis que les sociétés commerciales imposent leurs propres prix. Pour retirer aux paysans pauvres l'initiative de transformer leurs produits agricoles vivriers avant de les écouler sur le marché (ce qui aurait permis une augmentation de leur revenu), on maintient dans l'évolution des prix le même rapport entre les prix des produits bruts et les prix des mêmes produits qui ont connu une première transformation ; c'est par exemple le cas de l'arachide dont le rapport entre le prix du kilogramme en coques et du kilogramme décortiqué a été depuis 1966 de 12 F, aussi les sociétés capitalistes préfèrent-elles acheter les arachides en coques et les décortiquer elles-mêmes. Lorsqu'elles se chargent de décortiquer les arachides des paysans, elles leur prennent l'équivalent de la moitié du prix du kilogramme en coques, ce qui décourage le paysan qui se contente alors de vendre les arachides en coques lorsqu'il n'a pas le temps ni les moyens de les décortiquer lui-même. Lorsqu'il lui arrive de les décortiquer, son prix de vente total ne dépasse guère la somme qu'il aurait gagnée en vendant ses arachides non décortiquées. De cette manière les sociétés commerciales conservent le monopole de la transformation des produits. Les prix officiels de décorticage ne sont d'ailleurs pas respectés par certains commerçants qui imposent leurs prix.

Quant à ceux qui pratiquent, à la place du coton, la culture obligatoire de la roselle, leur revenu est encore plus bas. Une enquête faite par la F.A.O. donnait pour la campagne 1969-70 une moyenne de 3 532 F CFA par planteur dans treize villages de la sous-préfecture de Damara. Les paysans qui cultivent plusieurs parcelles sont rares car la roselle requiert plus de travail. La production de fibres de roselle concurrencée par les fibres synthétiques avait fait baisser la demande et donc la production par paysan. Malgré le relèvement du prix d'achat de la roselle en 1974 de 45 F CFA le kg de fibre à 60 F CFA et de 40 à 50 F CFA le kg de graines pour relancer la production, le revenu du paysan planteur de roselle est le plus bas. Quant aux produits manufacturés, l'évolution de leurs prix n'a aucune commune mesure avec celle du prix des produits des paysans car les gérants des maisons de commerce majorent souvent les prix déjà élevés afin d'empocher la différence.

Depuis quelques années les prix de certains produits manufacturés ont augmenté pour certains de plus de 400 % : le sel, le pétrole, les cigarettes, le sucre, l'huile, les objets de ménage usuels, le savon, etc. Ces articles sont souvent rares à la campagne du fait d'une mauvaise organisation du commerce qui ne profite qu'aux grosses sociétés. Le capital marchand parvient à s'adapter à cette mauvaise organisation du commerce en milieu rural, qui permet à certaines sociétés de commerce de faire payer le coût de vente de leurs produits par les paysans. Cette situation crée une rareté d'argent et de certains produits dans les campagnes. La rareté d'argent développe le système de crédit, appelé « Bon pour » en R.C.A., qui rend le paysan dépendant des nouvelles sociétés en le contraignant à travailler pour rembourser ses dettes et à en contracter de nouvelles pour faire face aux anciennes. La réaction des paysans contre le système explique la réapparition des formes traditionnelles de fabrication de certains produits comme le sel à partir des plantes, l'huile de karité, le savon à partir du sel traditionnel et de certaines plantes. Mais cette forme de résistance économique reste très limitée ; inorganisée, elle est le fait de ceux qui connaissent ces techniques et qui ont du temps. Le plus souvent par manque de temps et de moyens, le paysan n'a d'autre possibilité que de se « spécialiser » dans telle ou telle culture vivrière, ce qui ne lui permet pas de compléter substantiellement son revenu. Malgré l'augmentation des prix des produits vivriers, le revenu monétaire tiré de ces derniers est en moyenne de 1 800 à 2 200 F CFA.

Paradoxalement, la seule activité économique qui aurait permis aux paysans de cette catégorie de bénéficier d'un revenu intéressant est la chasse et la cueillette : un fût de miel, par exemple, vaut 33 000 F CFA et parfois plus, c'est-à-dire six fois le revenu annuel de certains paysans. Mais là aussi, le paysan manque de temps pour aller courir les forêts afin de poser des ruches ou de récolter le miel, il manque aussi de moyens de transport pour apporter ses produits de chasse et de cueillette en en ville où il pourrait les vendre à un prix deux fois plus élevé qu'en brousse. Aussi ce sont les paysans moyens propriétaires et surtout les citadins gros commerçants qui bénéficient de ces activités. Ils louent des bras (souvent des paysans endettés) pour la chasse et la cueillette et revendent les produits dans les centres urbains. Ils louent

aussi des pêcheurs paysans car cette activité permet de dégager un revenu annuel allant de 30 000 à 60 000 F CFA. Au total, le paysan traditionnel qui fait moins de cultures pérennes et davantage de cultures obligatoires temporaires de commercialisation (coton, roselle) est le plus pauvre des travailleurs centrafricains. Son revenu total ne dépasse guère 6 000 F CFA en moyenne par an. Il vit dans des cabanes insalubres, et ses conditions sanitaires sont précaires. Le service de santé pour lequel il verse une cotisation par tête de 300 F CFA par an ne lui est d'aucun secours ; ce dernier s'emploie au contraire à faire disparaître dans le village l'infrastructure sanitaire traditionnelle. Les paysans pauvres sont mal nourris, mal logés, mal vêtus et mal instruits. Avec l'instauration de l'« Empire centrafricain », les paysans, pour se rendre d'un village à l'autre avec leurs produits, doivent donner une obole à chaque poste d'octroi — Bokassa en a fait construire tous les dix kilomètres sur certaines pistes (surtout dans sa région).

Mal nourris, mal logés, mal vêtus et mal instruits, ces paysans pauvres des campagnes centrafricaines sont ce que sont les travailleurs des bidonvilles des pays capitalistes. Ils forment des « bidon-campagnes », phénomène que certains économistes désignent par l'expression « agriculture de subsistance » ou « économie de subsistance » ; celle-ci se situerait à la périphérie de l'économie marchande et capitaliste et formerait avec cette dernière une économie dualiste. Il semble difficile aujourd'hui de caractériser l'économie paysanne des pays dominés d'Afrique, et en particulier celle de la R.C.A., comme une « économie de subsistance », car cette économie n'est plus déterminée par les conditions historiques et écologiques qui l'avaient vu naître et évoluer, mais par l'exploitation capitaliste et impérialiste dans l'agriculture. De même que le capital urbain puise la force de travail dans les bidonvilles qui constituent les camps de l'armée industrielle de réserve, le capital marchand trouve sa source dans ces « bidon-campagnes » malgré le bas niveau de productivité. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce que représente en valeur la culture du coton par ces paysans dans les exportations centrafricaines et aussi la part de ces « bidon-campagnes » ou de cette prétendue « économie de subsistance » dans les impôts du pays. Les chiffres que nous avons cités plus haut se passent de commentaires. Cette catégorie de paysans qui se savent de plus en plus différents des autres

couches et classes sociales du pays se révoltent. Les boycotts de la culture du coton sont nombreux et sont souvent la source de la variation de la production globale de coton dans le pays. Ces paysans essaient ainsi de se soustraire à cette culture liée à la colonisation.

Les paysans propriétaires ou la petite production privée marchande

Il existe plusieurs catégories de ces paysans que nous pouvons classer en paysans pauvres, paysans moyens et paysans riches ou aisés, en tenant compte du niveau économique du pays. Nous les désignerons comme paysans propriétaires par opposition aux paysans traditionnels qui pratiquent davantage la culture extensive et n'ont pas assez de moyens techniques pour valoriser de façon intensive les parcelles de terre en leur possession ; et pour lesquels, d'autre part, la forme collective d'appropriation de la terre reste dominante. Chez les paysans propriétaires, l'emploi massif des engrais, des insecticides, des techniques et de moyens de production naguère inconnus — culture attelée, culture motorisée, tracteurs, etc. — sous toutes les formes — comme propriétaires ou comme locataires, etc. — permet la possession individuelle ou collective continue et parfois plus prolongée de la terre, laquelle se transforme en une appropriation privée de la terre. En effet, les terres travaillées intensivement acquièrent une certaine valeur et deviennent définitivement des terres privées. Elles n'appartiennent plus à la communauté villageoise mais à un propriétaire privé. L'appropriation privée de la terre s'effectue ici à travers le développement et la propriété des moyens de production, surtout modernes. C'est à ce titre que nous parlerons de paysans propriétaires dans le sens capitaliste ou marchand. Car l'abondance de la terre en R.C.A. cache les rapports de propriété privée dans l'agriculture qui aujourd'hui déterminent la situation des différentes catégories de paysans et la possession réelle des terres par ces mêmes catégories de paysans. En R.C.A., tout le monde peut être en possession d'une parcelle de terre, mais seul celui qui a les moyens de cultiver la terre peut la posséder réellement. Et comme par un tour de passe-passe (car les paysans et les bourgeois eux-mêmes ne le perçoivent pas toujours) le surplus agricole des paysans, transféré en d'autres mains, surtout urbaines et étrangères, revient

alors à la campagne transformer la terre en terre privée. Le problème de la terre en R.C.A. et dans certains pays africains, où la féodalité ne s'était pas développée et où les colons n'ont pas pu s'approprier toutes les terres, se pose autrement que dans les pays où la bourgeoisie et la féodalité s'étaient approprié les terres paysannes. Il convient ici de ne pas répéter mécaniquement les schémas théoriques des problèmes des terres connus dans certains pays.

En R.C.A., les terres privées acquises par le capital ou à travers des moyens de production modernes deviennent alors indemnisables. Lorsque l'Etat décide de reprendre ces terres pour une raison ou pour une autre, il est obligé d'indemniser les propriétaires ; ou bien, lorsque ces derniers veulent quitter leurs terres, ils sont obligés de les vendre ou de les céder à des parents. Ici apparaît l'héritage privé de la terre. La forme collective d'appropriation et de possession de la terre tend ici à disparaître, comme nous allons le voir plus loin, l'appropriation privée de la terre en R.C.A. est impulsée de l'extérieur par le capitalisme et l'impérialisme qui dominent désormais l'agriculture sur le plan commercial. Cette appropriation privée de la terre s'accompagne de la prolétarisation des paysans traditionnels, non pas parce que ces paysans manquent de terres, même si les bonnes terres sont prises, mais parce que le salariat qui accompagne cette appropriation privée des terres devient relativement plus rémunérateur pour les paysans que la possession de la terre sans moyens de production. En effet, les impôts et les nombreuses charges poussent certains paysans au salariat. Les causes de l'exode rural et de l'émigration du paysan africain, surtout dans le cas centrafricain, sont aujourd'hui l'impôt, l'endettement et le développement de la propriété privée de la terre engendré par l'impérialisme, l'Etat et la bourgeoisie urbaine et non la prétendue lutte des cadets contre les aînés, si chère aux ethnologues et « spécialistes de terrains africains », ni dans le rapport avec la terre qui est par endroits encore très accessible.

Voici encore quelques caractéristiques de ce que nous appellerons paysans propriétaires : la quasi-totalité de la culture des ces paysans est marchande. Qu'il s'agisse pour une majorité d'entre eux de la culture obligatoire, comme le coton, la roselle, ou des cultures commerciales, comme le café, le cacao, le tabac, ou encore des cultures

pérennes, comme l'ananas, la banane, l'orange, etc., sans omettre certaines cultures vivrières, mil, manioc, riz, et les cultures maraîchères. La cueillette et la chasse sont pratiquées uniquement dans un but commercial. Il faut noter qu'une catégorie de ces paysans, même les plus petits, font le petit commerce rural de certains produits manufacturés nécessaires aux paysans. Ils supportent alors les coûts de vente des gros commerçants qui jouent le rôle d'intermédiaire entre les petits centres urbains et les villages. Les revenus des paysans propriétaires sont, selon les catégories, légèrement ou de beaucoup supérieurs à ceux des paysans traditionnels, à qui certains d'entre eux louent leurs matériels. D'autres engagent certains paysans traditionnels ou des ouvriers agricoles pour certains travaux temporaires.

Les paysans propriétaires pauvres

En R.C.A., la première catégorie de paysans propriétaires comprend ceux qui pratiquent la culture dite « manuelle améliorée ». Leurs moyens de production sont presque les mêmes que ceux des paysans traditionnels, mais ils ont un avantage sur ces derniers. Ils utilisent davantage d'engrais et d'insecticides que les sociétés commerciales et l'Etat leur vendent à crédit. En effet, ils pratiquent, comme on le dit en R.C.A., la culture manuelle à productivité A et la culture manuelle à productivité B. La culture à productivité A est celle où les paysans utilisent des engrais plus des insecticides, la culture à productivité B est celle où les paysans utilisent uniquement les insecticides. En outre cette catégorie de paysans peut louer des journées de travail à des « Sociétés d'action rurale » qui labourent la terre avec leurs tracteurs ou leurs bêtes de trait (attelage). Les paysans doivent dans ce cas payer le service rendu à la fin de la récolte en plus des engrais et des insecticides. Ce qui ne leur rend pas la vie facile et n'élève guère leur revenu si on le compare à celui de certains paysans traditionnels, comme le soulignait le R.P. Hyernard :

> *« Jusqu'à présent nous n'avons pas notablement dépassé les prévisions données par le projet Marty, et le revenu brut total des meilleurs oscille entre 30 et 40 000 F. Mais, par leur faute ou par accident qui ne leur est pas imputable, plus d'un planteur ne dépasse pas 25 000 F de revenu brut. S'il doit payer sa part de redevance*

pour remboursement de la chaîne (10 0000 F) et le prix des engrais et traitements (3 000 F), les 10 000 F qui lui restent n'excèdent pas ce qu'il aurait obtenu en travaillant très méthodiquement à la houe » (36). (Souligné par nous.)

On tente souvent de les regrouper dans des coopératives appelées dans certaines régions « Groupements d'intérêt rural », qui s'intègrent dans des organismes étatiques financés par des capitaux étrangers, principalement français, par exemple : l'Office régional de développement, l'Office national de modernisation, etc., dont nous étudierons les rôles plus loin.

Le Groupement d'intérêt rural (G.I.R.) était une association de producteurs dits volontaires groupant les familles d'une communauté villageoise correspondant à une zone d'encadrement de six à dix villages, soit 500 à 2 000 habitants. Le G.I.R. comprend au minimum trente adhérents par village ayant versé chacun une part sociale de 1 000 F CFA en 1969. Pour les G.I.R., qui existent encore sous d'autres noms car beaucoup ont connu des échecs, la part sociale a augmenté. Le G.I.R. se concrétise par un « magasin-boutique » réalisé en « investissement travail » par les adhérents, les matériaux étant fournis par les Sociétés d'action rurale qui dépendent des capitaux étrangers, B.D.P.A., pour la région du Nord, C.F.D.T., pour les régions du Centre et du Sud. Le transport est assuré par l'O.R.D. qui dépend de l'Etat néocolonial et indirectement des banques étrangères. Ces groupements — lorsqu'ils existent et demeurent en fonction — permettent en principe aux paysans d'écouler leurs produits au « meilleur intérêt » — selon les autorités — de fournir aux adhérents tous les produits nécessaires à leur exploitation (outillage, semence), de mettre à leur disposition à des « prix normaux les biens de consommation de première nécessité » et de leur donner la possibilité d'accéder au crédit, soit collectif, soit individuel. En fait, le crédit est un crédit forcé, qui tente de remplacer le travail forcé en vigueur sous la colonisation : l'endettement oblige les paysans à travailler. En principe, il est prévu que les adhérents puissent recevoir des ristournes sur les produits en fonction des tonnages qu'ils ont commercialisés,

---

(36) Cité par G. Jannaud et J. Kellermann, *Mécanisation de l'agriculture en R.C.A.*, Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, République française, 1967, p. 42.

mais les textes officiels et les témoignages des paysans montrent qu'aucun adhérent n'a jamais reçu de ristourne. Les paysans se plaignent de travailler uniquement pour payer leurs dettes. Toutefois, cette forme de groupement et de teneur en productivité A et productivité B a augmenté les surfaces de production et la productivité de la catégorie de ces paysans, mais elle n'a pas augmenté leur revenu qui ne dépasse que légèrement, les bonnes années, le revenu des paysans traditionnels, si l'on tient compte des crédits qu'ils doivent rembourser à la fin de chaque récolte. En effet, les surfaces cultivées par un couple de paysans de cette catégorie peuvent atteindre 2,17 ha et donner un revenu total de 25 000 F CFA, ainsi que le montre le tableau n° 5 établi à partir d'une étude officielle concernant les surfaces :

Tableau n° 5

Surface cultivable par couple de paysans

	Coton	*Arachide*	*Culture vivrière*	*Total (surface ha)*
Adhérant	0,72	0,30	0,15	1,17
Épouse	0,30	0,25	0,45	1,00
Total	1,02	0,55	0,60	2,17

Source : Modernisation rurale de la Préfecture de l'Ouham, B.D.-P.A., Ministère du Développement en R.C.A., 1970.

Les autorités notent par ailleurs :

> *« qu'alors que l'exploitation traditionnelle ne permet guère que la commercialisation de 175 kg de coton, la culture manuelle améliorée permet de commercialiser 630 kg de coton et 1 000 kg d'arachide, la culture attelée 900 kg de coton et 1 125 kg d'arachide. Le revenu monétaire est nettement amélioré : 40 050 F CFA en culture attelée contre 31 000 F CFA en culture traditionnelle. Par ailleurs, les modes de culture modernisés sont* plus intéressants pour l'Etat *auquel ils fournissent des matières exportables en plus grandes quantités tout en permettant de réduire les importations »* (37). (Souligné par nous.)

---

(37) Cité par G. Jannaud et J. Kellermann, *Mécanisation de...*, *op. cit.*, p. 183.

Il saute aux yeux que les chiffres donnés par les différentes études officielles sur les revenus des paysans ne sont souvent pas les mêmes. Mais ce qu'il faut noter, c'est que l'intérêt accordé aux revenus des paysans par les autorités a pour but principal de gonfler les caisses de l'Etat et par conséquent de rémunérer les capitaux étrangers. Les paysans qui pratiquent la culture manuelle améliorée sont encore moins nombreux que les paysans traditionnels, mais ils sont plus nombreux que ceux qui pratiquent la culture attelée de façon individuelle ou collective sous forme de métayage ou en tant que propriétaires effectifs des moyens de production. Le tableau 6 donne, à titre indicatif, dans la région de l'Ouham, des statistiques concernant des paysans qui pratiquent la culture manuelle améliorée (Nous n'avons pas pu obtenir les chiffres dans les autres régions) :

Tableau n° 6

Nombre de paysans dans les G.I.R. en 1970

Années	*Nombre de G.I.R.*		*Nombre d'adhérents*	*Capital social déposé*	*Nombre moyens d'adhérents par G.I.R.*
	en fonction	*en instance*			
1964	10		158	56 900	15
1965	28		546	221 510	19,5
1966	35	20	1 381	565 210	25
1967	52		1 966	979 150	38
1968	60	12	2 578	1 695 950	43
1969	70	2	2 928	2 035 950	41,8

Source : Modernisation rurale, B.D.P.A., R.C.A., Ministère du Développement, 1970, p. 76.

Il faut noter que ces capitaux versés par les paysans ne servent qu'à les transformer en ouvriers agricoles, ce que leurs liens avec la terre permet de dissimuler. En effet, l'Office régional de développement est le tuteur financier du mouvement des G.I.R. L'organisation financière est la suivante : les capitaux sociaux des G.I.R. et de l'union des G.I.R. sont versés à l'O.R.D. où ils font l'objet d'une écriture comptable. Les résultats du bilan

des G.I.R. sont également inscrits dans la comptabilité de l'O.R.D. Un compte courant entre l'O.R.D. et l'union des G.I.R. figure dans chacune des comptabilités. Les sommes nécessaires à l'achat des produits vivriers et des biens de consommation sont fournis par l'O.R.D. Le produit des ventes lui est versé. Le système constitue un fonds de roulement. C'est encore l'O.R.D. qui intervient auprès de la Banque nationale du développement pour obtenir des prêts pour les campagnes agricoles. Ces prêts sont remboursés par les fonds des paysans et les prix de vente de leurs produits, que détiennent les bureaucrates de l'O.R.D. Ainsi, les paysans sont liés par ce système de crédit et de groupements, par l'intermédiaire de l'O.R.D., aux banques de la place et aux banques internationales. On peut alors à ce titre parler d'une « agriculture capitaliste à domicile », comme il en avait été de l'industrie de certains pays européens au début du capitalisme. Ce lien avec le capital, essentiellement étranger, est souvent source de conflits, mais est aussi le moteur du processus de ce qu'on appelle le sous-développement. Car les remboursements des crédits remettent au même niveau de revenu que certains paysans traditionnels les paysans qui pratiquent la culture manuelle améliorée, ainsi que ceux qui pratiquent la culture attelée ou motorisée.

Les paysans propriétaires « moyens »

La deuxième catégorie de paysans propriétaires se compose de paysans qui pratiquent uniquement la culture attelée ou motorisée, individuellement ou collectivement, comme propriétaires ou comme métayers. Ce sont aussi les paysans qui pratiquent la culture du café, du cacao, officiellement enregistrée par le service du cadastre, et les paysans qui pratiquent la culture du tabac et la culture maraîchère.

On a souvent dit que l'introduction de la culture attelée et motorisée dans l'agriculture centrafricaine constituait une véritable révolution technique. Cette affirmation est vraie lorsqu'on constate que ces types de moyens de culture n'étaient pas connus de beaucoup des paysans de cette région du globe. Mais on doit noter aussi que cette révolution constitue en même temps un obstacle au développement des forces productives dans l'agriculture, car la culture attelée, introduite sous forme de métayage, freine

en même temps l'appropriation effective de ces techniques par les paysans, et donc le développement des forces productives dans l'agriculture. Si le système de métayage a pour but de rendre, comme le disent les autorités, les paysans propriétaires des moyens de production, après que ceux-ci aient fini de rembourser en cinq ans — généralement plus — les prix des matériels, des bêtes et de leur entretien, ce système a plutôt pour effet de permettre la prolétarisation de paysans devenus endettés, dont les bêtes et les matériels s'usent avant terme, et qui sont obligés de partir en ville pour travailler comme manœuvre, ouvrier, boy, etc., afin de rembourser les sociétés commerciales et les offices nationaux. Ceux qui réussissent sont généralement d'anciens petits fonctionnaires, des notables de village (chefs, maires, etc.), qui pratiquent ou font pratiquer la culture attelée. Ils arrivent en employant leurs modestes salaires de fonctionnaires à rembourser les dettes et deviennent les propriétaires réels des moyens de production en leur possession ; les parcelles cultivées intensivement par eux deviennent alors leur propriété privée.

> « *Vis-à-vis de la terre, la culture attelée tend vers l'appropriation d'un capital foncier à l'origine collectif. Le défrichement obligatoire constitue une amélioration foncière qui justifie, sinon une véritable appropriation, du moins un droit d'usage permanent reconnu officiellement.* Il est indispensable qu'une législation intervienne en faveur de celui qui a défriché et dessouché le terrain pour lui en garantir la jouissance » (38). (Souligné par nous.)

Il est clair que le système de crédit aux paysans sous la forme du métayage, ou sous une autre forme, est un moyen pour les capitalistes de briser les rapports de production précapitalistes et d'instaurer à la place les rapports marchands et capitalistes dans les campagnes. Les « coopérants » français conseillent très vivement ce système au gouvernement néocolonial de Bangui. En effet, l'Etat, les sociétés commerciales, les organismes financiers internationaux mettent à la disposition des paysans les moyens de production : houes, engrais, insecticides, bêtes de trait, charrettes, charrues, le personnel

(38) G. Jannaud et J. Kellermann, *op. cit.*, p. 77.

d'encadrement technique et bien sûr la terre. La seule différence avec le système de métayage généralement connu, surtout en Europe, est que la location des moyens de production est payée sur cinq ans, en argent ou autrement, à la fin de la récolte. Ce système a ici pour but de faire du paysan, à moyen ou à long terme, le propriétaire privé des moyens de production donnés en métayage et aussi le propriétaire privé des parcelles de terres dont il a la possession. Il est à noter que l'appropriation privée de la terre en R.C.A. va de pair avec une culture intensive fondée sur les moyens techniques modernes, qui limite la culture extensive dominante due à l'abondance de la terre et surtout la forme de propriété de la terre qui avait toujours été collective.

La culture attelée introduite en R.C.A. vers les années soixante a donné lieu sur le terrain à plusieurs pratiques intéressantes pour les capitalistes qui avaient investi dans l'affaire. On s'est essayé à utiliser simultanément des procédés divers qui vont de l'attelage familial à l'attelage dit « communautaire », attribué à deux ou même à plus de trois familles. Parallèlement aux travaux purement agricoles, chaque famille élève quelques têtes de bœufs, tantôt propriété familiale, tantôt propriété collective de plusieurs familles. La forme supérieure de ce système de métayage est représentée par certains paysans qui emploient temporairement des ouvriers agricoles. C'est le cas des paysans-commerçants, des anciens combattants, anciens fonctionnaires et de certains fonctionnaires qui se transforment en paysans. C'est aussi le cas des notables anciens députés, chefs de village qui se lancent dans la production agricole. Cette forme supérieure a donné naissance au fermage. Les coûts des moyens de production loués ou vendus à crédit sont extraordinairement élevés (voir tableau 7).

Tableau n° 7

Coût de la chaîne de culture attelée (1967)

Matériel	*Chaîne S.I.N.E. (en F CFA)*	*Chaîne A.T. 38 (en F CFA)*
Attelage	33 000	33 000
Charrue	19 000	14 000
Herse	2 000	2 000
Charrette	26 000	26 000
Chaîne de traction	1 000	1 000
Joug et divers	1 000	1 000
Assurance bétail	1 000	1 000
Total	83 000	78 000

Source : G. Jannaud et J. Kellermann, *op. cit.*, p. 78.

Le prix moyen adopté en 1967 par le ministre du Développement était de 80 000 F CFA afin de favoriser les deux types de chaîne de culture attelée (39). Mais même avec un prix moyen de 80 000 F CFA (1 600 FF), une chaîne de culture attelée coûtait, en 1967, l'équivalent de vingt ans de travail d'un paysan pauvre qui n'avait alors que 4 000 F CFA (80 FF) de revenu par an. Le paysan moyen qui pouvait atteindre 20 000 à 25 000 F CFA de revenu par an devait se sacrifier pendant au moins cinq ans avant de devenir propriétaire de la chaîne. Or, après quatre ans de travail une bête de trait n'est bonne que pour la viande de boucherie. Le paysan, s'il veut continuer la culture attelée, et il y est obligé de toute façon pour rembourser ses dettes, doit renouveler non seulement les bêtes de trait, mais aussi le matériel importé qui s'adapte mal au sol centrafricain et s'use rapidement. L'usure de la bête et du matériel est souvent accentuée par l'absence de maîtrise d'une technique nouvelle et imposée de l'extérieur. Ainsi, ses dettes deviennent des dettes perpétuelles qui le transforment en ouvrier agricole à domicile. Il faut noter que la culture attelée seule ne suffit

(39) *L'élevage et son encadrement en R.C.A.*, Ministère du Développement, Note dactylographiée, 1967.

pas à augmenter la productivité du paysan, aussi doit-il s'endetter davantage pour accéder au système de productivité dit « productivité A et B » nécessitant l'emploi d'engrais et d'insecticides importés, dont les prix généralement très élevés viennent s'ajouter au prix de la chaîne. Le coût de l'encadrement — que nous verrons plus loin dans le cadre de l'étude des moyens matériels d'accumulation dans l'agriculture — est aussi payé indirectement par les paysans, car les capitaux privés et les fonds publics qui servent à payer le service d'encadrement sont remboursés par les paysans sous forme d'intérêts des capitaux privés et d'impôts pour l'Etat. En effet, les experts officiels du programme de la culture attelée ont constaté que chaque paire de bœufs mise en place entraîne une dépense de 43 000 F CFA (prix du service d'encadrement). Tous ces prix, qu'il s'agisse des prix de la chaîne, des engrais et du service d'encadrement, ont augmenté depuis dix ans, surtout avec l'inflation qui sévit depuis 1970 dans les pays capitalistes. Le tableau 8 donne, pour l'année 1967, un exemple — celui de la chaîne de culture attelée — de l'importance des redevances exigées des paysans.

Tableau n° 8

Barème des redevances
pour la chaîne de culture attelée, 1967

Années	*1 utilisateur (en F CFA)*	*2 utilisateurs (en F CFA)*	*3 utilisateurs (en F CFA)*
1	12 000	6 000	4 000
2	19 500	9 750	6 500
3	21 900	10 950	7 300
4	21 900	10 950	7 300
5	21 900	10 950	7 300
Total	97 200	48 860	32 400

Source : L'élevage et son encadrement en R.C.A., op. cit.

Les autorités constataient elles-mêmes que *« ce barème correspond à l'amortissement de la dette en cinq*

ans avec un taux d'intérêt très légèrement inférieur à 7 % ».

Un tel taux d'intérêt ne peut que limiter le processus de développement des forces productives dans l'agriculture ; en outre, compte tenu de son faible revenu, le paysan centrafricain ne parvient pas à rembourser ses dettes en cinq ans et ne peut que s'appauvrir avec les moyens de travail modernes acquis.

Les autorités ont essayé de contourner ces difficultés sans voir les réalités en face : *« Les cultivateurs ont la faculté de ne pas prendre la charrette qui représente un investissement important (près de 1/3 du total) »*, disait-on. Le tableau 9 donne le barème applicable dans ce cas.

Tableau n° 9

Barème des redevances pour la chaîne sans charrette

Années	*1 utilisateur (en F CFA)*	*2 utilisateurs (en F CFA)*	*3 utilisateurs (en F CFA)*
1	9 200	3 600	4 700
2	14 100	7 050	4 700
3	14 100	7 050	4 700
4	14 100	7 050	4 700
5	13 800	6 900	4 600
Total	65 300	31 650	23 400

Source : Ibid.

Bien que la suppression de la charrette puisse entraîner un allègement de 33 630 F CFA pour certains paysans, le coût de la culture attelée reste toujours élevé par rapport au revenu brut annuel de cette catégorie de paysans, qui dépasse rarement 50 000 F CFA. D'autre part, il faut noter que sans charrette, le paysan dont la productivité augmente, du fait de l'utilisation de la culture attelée associée au système de productivité A et B, et qui voit le nombre de kilogrammes de coton augmenter, ne peut facilement écouler ces kilogrammes vers le marché comme il en était par le passé. Il doit donc s'endetter à nouveau pour le transport, louer des charrettes à d'autres paysans ou à des sociétés commerciales. C'est à juste

titre que le R.P. Hyernard, l'un des « animateurs » de la culture attelée, notait :

> « *Pendant quatre ans son travail sera plus dur et plus régulier que celui de la majorité. Il est à craindre qu'il oublie les causes de son mécompte, imputable à une seule négligence, à une maladie ou à une mauvaise saison. Il est à redouter que le découragement le gagne et se répande de proche en proche car plusieurs peuvent se trouver dans les mêmes dispositions. C'est pourquoi il nous semble de très haute importance pour le bien de l'ensemble du pays, que les instances bancaires revoient leurs exigences, afin d'étaler sur une plus longue période le remboursement des prêts accordés pour la modernisation agricole* » (40).

Non seulement le paysan est accablé de dettes, mais il est usé par le travail qu'exige de lui cette nouvelle technique, le plus souvent imposée. En effet, la culture attelée requiert un surcroît de travail et participe à l'endettement du « paysan moderne », qui de ce fait devient plus facilement prolétarisable que le paysan traditionnel. L'échec de la culture attelée lancée par le gouvernement, les capitalistes étrangers et imposée aux paysans, constitue pour les paysans touchés par cet échec le mouvement qui les arrache de leurs terres et les pousse vers les centres urbains pour se faire manœuvres, boys, ouvriers, artisans, etc. Le nombre de ceux qui pratiquent encore la culture attelée varie selon ce mouvement d'une année à l'autre et d'une région à l'autre. Ce mouvement est lui-même la conséquence des luttes des paysans s'opposant à une modernisation sauvage de leurs moyens de production qui les appauvrit.

A titre d'exemple, le tableau 10 donne le nombre des paysans qui pratiquaient effectivement la culture attelée en 1967 et les sommes dues aux sociétés capitalistes pour le matériel mis à leur disposition.

---

(40) G. Jannaud et J. Kellermann, *op. cit.*, p. 53.

Tableau n° 10

Situation par préfecture du recouvrement de redevances de culture attelée pour la campagne 1966-67 au 15 juillet 1967

Préfectures	*Nombre de planteurs*	*Redevances à percevoir*	*Redevances perçues*	*% de rentrées*
Ouham	452	1 368 000	1 335 000	97,5
Kemo-Gribingui	195	1 000 000	835 000	83,5
Basse-Kotto	93	490 000	490 000	100
Ouhaka	302	1 888 744	1 085 988	57,4
Paoua-Bozoum	97	726 000	322 960	43,1
Nana-Mambéré + Bocaranga	34	777 000	652 680	84
Total	1 173	6 249 944	4 721 628	75,3

Source : L'élevage et son encadrement en R.C.A., op. cit., p. 62.

Comme en témoigne le tableau 10, 24,7 % des redevances n'étaient pas perçues à terme en 1967. Ceci traduit les difficultés rencontrées par les paysans pour le recouvrement de leurs redevances et reflète le mouvement de mécontentement qui devait freiner le programme d'attelage du gouvernement jusqu'en 1970. Ce mouvement devait amener le gouvernement de Bokassa à décider de la fameuse « réforme agraire ». En 1970, on ne comptait que 1 200 attelages, 6 000 attelages étaient alors prévus dans le programme quinquennal de 1970-75, mais nous ne disposons pas de chiffres exacts sur les attelages effectifs, qui concernent aujourd'hui plus de vingt mille familles.

Une fraction de cette catégorie de paysans est composée de ceux qui pratiquent la culture dite « motorisée » ou « mécanisée ». Ce sont des paysans regroupés dans plusieurs « Coopératives d'utilisation de matériel agricole » (C.U.M.A.) auxquels est imposée une intervention de chaînes de culture mécanisée sur les surfaces qu'ils cultivent. La propriété de ce matériel est supposée appartenir aux adhérents des coopératives qui doivent en rembourser le prix, de même que les salaires des ouvriers

d'entretien et du personnel d'encadrement. Notons que des tracteurs importés coûtent très cher à Bangui : un tracteur continental CD 8 coûtait (prix d'achat rendu Bangui) en 1967 : 1 202 000 F CFA, un continental CD 6 valait 4 320 000 F CFA, un Ford 4 000 coûtait 769 685 F CFA, un pulvérisateur RCMCT 12, 1 364 050 F CFA (41), etc. Il n'est pas besoin de rappeler que les prix des accessoires, des carburants et autres ne sont pas compris dans ces exemples, pas plus que le service technique d'encadrement. Pour un paysan de la C.U.M.A., le prix de revient d'un hectare défriché était estimé en 1967 à 33 000 F CFA, or les revenus de ces paysans de la C.U.M.A. ne dépassent guère les revenus des autres catégories de paysans.

En outre, ils doivent terminer les travaux après le passage des tracteurs, chacun sur sa propre parcelle et avec les moyens du bord, souvent rudimentaires. Cette forme de culture bouleverse rapidement les conditions de vie de ces paysans. Elle permet aux sociétés étrangères de vendre leurs tracteurs en R.C.A. et à ceux qui leur imposent ces tracteurs de pratiquer l'usure.

On comprend, dès lors, que parfois les paysans refusent de payer ces dettes. Le tableau 11 donne à titre indicatif la situation du recouvrement des redevances à l'Association des planteurs mécanisés de Bambari.

Tableau n° 11

Recouvrement des redevances à l'Association des planteurs mécanisés de Bambari

Années	*Sommes perçues (en F CFA)*	*Sommes à percevoir (en F CFA)*	*Écart (en F CFA)*
1962	43 465	88 200	− 44 735
1963	211 317	205 800	+ 5 517
1964	599 827	1 346 000	− 746 173
Total	854 609	1 640 000	− 785 391

Source : Ibid.

(41) G. Jannaud et J. Kellermann, *op. cit.*, p. 285.

Dans une note du ministère du Développement, il était reconnu que *« la rentrée des redevances en 1964 et 1965 ne dépassait pas 50 %, compromettant ainsi toute extension* (42) » de la culture motorisée. Ici encore, la pauvreté des paysans, d'une part, et les coûts élevés des tracteurs et autres accessoires, d'autre part, ne peuvent que limiter cette forme de culture à des expériences douloureuses et sans lendemain pour les paysans.

Les paysans propriétaires « aisés »

Il convient de préciser que lorsque nous parlons des paysans traditionnels pauvres, paysans propriétaires pauvres, paysans propriétaires moyens, paysans propriétaires aisés ou riches, c'est toujours au regard de la situation économique d'ensemble de la Centrafrique ; le contraire serait une simple spéculation.

La catégorie des paysans propriétaires aisés est composée d'une part de paysans qui pratiquent la culture du café, du cacao, du tabac et la culture maraîchère, d'autre part de ceux qui pratiquent l'élevage comme seule activité traditionnelle et de ceux qui pratiquent l'élevage en tant que métayers. En Centrafrique la terre ne constitue pas, à l'heure actuelle, un moyen de différenciation sociale au sein des paysans que représentent par contre les moyens de production mis en œuvre pour la travailler. Un second élément permet d'appréhender la différenciation sociale dans le monde agricole : c'est la nature et la variété des cultures. Ceux qui pratiquent la culture du coton en R.C.A., sont, à tous niveaux comparables, plus pauvres que ceux qui pratiquent la culture du café ou l'élevage. C'est pourquoi nous classons la majorité de ces paysans producteurs de café, éleveurs de bœufs, etc., parmi les paysans aisés. Il est bien entendu qu'une partie de ces paysans, selon la variété de café cultivé, est aussi pauvre que certains paysans qui pratiquent la culture du coton ou de la roselle. Quant aux paysans éleveurs, ils forment une caste depuis des siècles ; la couche supérieure de cette caste est assez riche si l'on tient compte du nombre de bœufs qu'elle possède. Les paysans pêcheurs forment eux aussi, dans certaines régions, une sorte de caste dont la couche supérieure est assez aisée.

---

(42) G. JANNAUD et J. KELLERMANN, *op. cit.*, p. 61.

Les paysans producteurs de café

Ils sont les propriétaires des plants et des parcelles de terre qu'occupent leurs caféiers. Le café est cultivé dans le sud du pays en zone de forêt ou de galeries forestières où la pluviométrie en général est satisfaisante. Il existe peu de superficies importantes au nord du cinquième parallèle, exception faite de la région de Bouar-Baboua à l'ouest de la R.C.A., qui se situe à une altitude supérieure du reste du pays, et de quelques zones très limitées, bénéficiant de conditions climatiques plus favorables, Kouango et Bakouma dans l'est. Ces zones sont marginales pour la culture du café. La zone caféière principale est divisée en deux parties. A l'ouest, l'Ombella-M'Poko, la Lobaye, la Haute-Sangha. A l'est, le sud de la Ouaka, la Basse-Kotto, le M'Bomou. Environ 96 % des surfaces sont situées dans ces six préfectures. La variété « Nana », originaire de la vallée de la Nana (Bouar), est localisée dans cette région. La variété « Excelsa » est dans son pays d'origine (vallée du Bangoran) et s'adapte mieux aux régions plus sèches, mais son extension est très limitée du fait de sa sensibilité à la Trachéomycose. La plupart des plantations d'Excelsa ont disparu depuis 1933. Malgré l'existence des nouveaux plantings de 1956 à 1960 dans l'Est (région du Haut-M'Bomou), l'Excelsa régresse continuellement (43). On rencontre l'Excelsa disséminé dans toute la zone du café. L'Arabica est cultivé dans la région de Baboua (approchant 1 000 m d'altitude) sur de très petites surfaces.

La caféiculture est pratiquée par deux types d'exploitations : l'exploitation industrielle ou capitaliste — que nous verrons plus loin — et l'exploitation familiale ou petite production marchande, longtemps freinée, voire interdite, par les colons (44) qui redoutaient la concurrence des familles africaines. Ceci n'avait pas permis de jeter les bases d'une bourgeoisie agricole pendant la colonisation, comme en Côte-d'Ivoire ou au Cameroun. Mais depuis 1952, la caféiculture est en extension et le nombre des familles centrafricaines qui la pratiquent a augmenté, surtout depuis dix ans. Il a atteint en 1976, après quelques années de stagnation, 35 000 planteurs. Les sur-

---

(43) *La caféiculture en R.C.A.*, Ministère du Développement, janvier 1970 (Service technique statistique).
(44) Voir tome 1, « Production du café ».

faces sont déterminées d'après les « recensements exhaustifs «» effectués par le Service technique statistique du ministère du Développement dans les régions ci-dessus mentionnées.

« *Seules les superficies entretenues sont mesurées.* » D'après ces considérations du ministère, les exploitations familiales sont des exploitations ayant un maximum de dix hectares et n'employant pas de main-d'œuvre permanente. Les surfaces qui se trouvent dans les préfectures « en zone marginale » ne font pas l'objet d'un recensement du fait de leur trop grande dispersion et de « leur faible importance » économique. En effet, la superficie totale du café dans la zone dite « marginale » varie entre 0,5 et un peu plus de 1 % des surfaces totales de la caféiculture selon les années. Alors qu'en 1968, 25 410 exploitations familiales ayant une superficie moyenne de 62 ares avaient été dénombrées, leur superficie totale ne représentait que moins de 39 % de la surface cultivée en café, elle représentait en 1975 60 % de cette surface totale, contre 39 % à la culture industrielle. Les surfaces cultivées par ces paysans varient de quelques ares à plusieurs hectares. La zone ouest est la plus importante, elle détenait, en 1968, 62 % des surfaces et 57 % des exploitations familiales. Les surfaces moyennes sont plus nombreuses. La Lobaye est la préfecture la plus importante et les surfaces individuelles y sont plus grandes que dans les autres préfectures.

Le tableau 12 donne la répartition des surfaces et des exploitations familiales par préfecture, effectuée en 1968-69.

Tableau n° 12

Répartition des surfaces et des exploitations familiales par préfecture. Campagne 1968-69

Préfecture	*Surface*		*Exploitation*		*Moyenne*
	en hectares	en %	nombre	%	(ares)
Ombella-M'Poko	423	2,7	930	3,7	45
Lobaye	6 361	40,7	8 560	33,7	74
Haute-Sangha	2 511	16,1	4 330	17,0	58
Nana-Mambere	343	2,2	580	2,3	59
Zone ouest	9 638	61,7	14 400	56,7	67
Ouaka	374	2,4	640	2,5	58
Basse-Kotto	1 975	12,6	3 970	15,6	50
M'Bomou	3 193	20,4	5 990	22,0	57
Haut-M'Bomou	155	1,0	310	1,2	50
Zone est	5 697	36,4	10 910	41,3	54
Diverses estimations	301	1,9	500	2,0	–
Total	15 636	100,0	25 810	100,0	62

Source : Ministère du Développement, Service technique statistiques, 1970.

La concentration de la caféiculture traduit l'importance de la propriété privée de la terre dans ces régions car la caféiculture permet facilement l'appropriation privée de la terre. Elle exige un travail de plusieurs années sur les mêmes parcelles de terre, sauf en cas d'abandon — mais même un champ de café abandonné est toujours susceptible d'être vendu. Il faut noter qu'en général dans les régions forestières, les familles ont toujours été des propriétaires privés de leurs parcelles de terre en raison des difficultés qu'elles rencontrent pour se tailler un champ dans la forêt dense. Ce qui n'est pas le cas dans

Tableau n° 13

Superficie des exploitations familiales (en ha)

	Campagnes								
Préfectures	*1960-61*	*1961-62*	*1962-63*	*1963-64*	*1964-65*	*1965-66*	*1966-67*	*1967-68*	*1968-69*
Ombella-M'Poko	887	706	581	613	462	312	336	370	423
Lobaye	3 137	3 951	4 030	4 069	3 840	4 375	4 580	5 333	6 361
Haute-Sangha	3 804	3 942	3 892	3 029	2 388	2 416	2 780	2 798	2 511
Nana-Mambéré	270	411	449	445	448	396	396	379	343
Ouaka	171	449	524	342	304	290	300	310	374
Basse-Kotto	461	979	1 087	807	819	992	1 145	1 282	1 282
M'Bomou	2 610	2 761	2 882	2 702	2 683	2 810	2 983	3 281	3 193
Haut-M-Bomou	900	1 215	1 215	1 120	1 087	587	587	587	155
Divers	225	452	622	566	351	301	301	301	301
Total	12 465	14 866	15 262	13 693	12 382	12 479	13 408	14 641	14 943

Source : Ibid.

les zones de savane où les déplacements des villages et donc des champs étaient faciles. Le tableau 13 permet de mesurer l'évolution, sur une période de dix ans, de la petite production de café après « l'indépendance politique ».

Le nombre de ces paysans a augmenté et a atteint 30 000 en 1975 tandis que la surface totale qu'ils cultivent, qui était de 14 943 ha, est passée à 22 922 ha en 1974-75, soit environ 60 % de la surface totale de la caféiculture, qui a atteint 37 598 ha en 1974-75.

Les paysans producteurs de café ont toujours été écartés de l'aide à la production que recevaient les producteurs capitalistes, sauf en ce qui concerne les crédits qu'on accordait à certains d'entre eux sous forme d'engrais et d'insecticides. Mais, depuis que leur production devient de plus en plus importante, le secteur privé et l'Etat ont décidé en 1972 « d'aider » certaines familles à remettre en état quelque 5 000 ha de plantations familiales qui avaient été abandonnées et à créer 1 200 ha de nouvelles plantations en quatre ans dans le but d'obtenir une production supplémentaire de plus de 1 400 t de café par an. Le tableau 14 montre l'évolution de la production de cette catégorie de paysans sur une période de dix ans après l'indépendance.

Tableau n° 14

Evolution de la production des exploitations familiales
(en t)

	Campagnes									
Préfectures	*1960-61*	*1961-62*	*1962-63*	*1963-64*	*1964-65*	*1965-66*	*1966-67*	*1967-68*	*1968-69*	*Moyenne*
Ombella-M'Poko	11	12	14	200	28	42	54	54	37	48
Lobaye	548	436	364	903	527	789	819	1 119	1 209	747
Haute-Sangha	599	757	328	724	580	329	485	623	605	559
Nana-Mambéré	10	14	26	32	20	25	11	12	23	19
Ouaka	16	39	6	75	39	50	32	52	53	40
Basse-Kotto	20	40	40	378	87	130	245	145	246	148
M'Bomou	195	252	206	1 323	272	603	848	176	519	488
Haut-Bomou	—	—	—	12	20	12	80	25	8	17
Production totale	1 399	1 550	984	3 647	1 573	1 980	2 574	2 206	2 700	2 066

Source : Ministère du Développement, Service technique statistiques, 1970.

Malgré les baisses et les hausses spectaculaires qui caractérisent l'évolution de la production familiale, la progression est constante. D'ailleurs toutes les surfaces ne sont pas en production et il faut compter un décalage de trois à quatre ans entre la plantation et la production, du fait des plantings annuels. D'autre part, il faut noter que seule la part des productions commercialisées par les paysans est officiellement enregistrée. En 1968-69, la production des exploitations familiales représentait 28 % de la récolte totale pour 60 % des surfaces totales.

Quant au rendement, il reste faible dans les exploitations familiales, encore qu'il soit sous-estimé par rapport aux exploitations capitalistes, du fait que toutes les surfaces sont prises en compte alors que les jeunes plantations ne produisent pas encore. Les exploitations familiales possèdent généralement des plantations de café récentes, leurs plantings les plus importants et leurs extensions n'ayant pu se faire auparavant en raison de l'interdiction qui avait longtemps frappé ces familles productrices de café. Le tableau 15 donne une vue générale de l'évolution du rendement des exploitations familiales.

Ces paysans propriétaires travaillent avec des moyens rudimentaires, toutefois certains d'entre eux utilisent de plus en plus d'engrais et d'insecticides modernes. C'est ainsi qu'en 1968-69, sur la totalité des surfaces ayant subi des traitements insecticides, 20 % étaient des exploitations familiales et, sur la totalité des surfaces fumées, 12 % étaient aussi des exploitations familiales. Depuis dix ans, nombreux sont les paysans de cette catégorie qui accèdent à la fumure et aux traitements insecticides malgré la hausse des prix. Ces paysans se sont groupés dans des coopératives, surtout pendant l'euphorie des années qui ont suivi l'indépendance. Le désenchantement qui lui succéda devait s'accompagner de la disparition de plusieurs d'entre elles. En effet, des quarante coopératives créées en 1962, il n'en restait que dix-sept en 1968 et six en 1973. Pour les gouvernements de Dacko et de Bokassa elles constituèrent essentiellement un moyen de contrôler la production et le marché du café. Ces coopératives réalisèrent d'énormes bénéfices qui ont servi, en fait, à subventionner la caféiculture industrielle. Ce qui explique leur échec. Les tableaux 16 et 17 montrent l'évolution de la situation de ces coopératives entre 1968 et 1973.

Tableau n° 15

Evolution des rendements des exploitations familiales
(en kg/ha)

Préfectures	Campagnes									
	1960-61	*1961-62*	*1962-63*	*1963-64*	*1964-65*	*1965-66*	*1966-67*	*1967-68*	*1968-69*	*Moyenne*
Ombella-M'Poko	12	17	24	326	61	135	101	146	87	101
Lobaye	175	110	90	222	137	180	179	210	190	165,8
Haute-Sangha	157	192	84	239	243	136	175	223	241	187,7
Nana-Mambéré	37	34	58	72	45	63	28	29	67	48,1
Ouaka	94	87	11	219	128	172	107	168	142	125,3
Basse-Kotto	43	41	37	468	106	131	214	113	124	141,8
M'Bomou	75	91	71	490	101	214	284	54	162	171,3
Haut-Bomou	—	—	—	11	18	20	136	43	52	46,6
Ensemble	84,7	81,7	53,5	255,8	104,8	131,3	153	123,2	133,1	124,6

Source : Ministère du Développement, Service technique, Statistiques, 1970.

Tableau n° 16

Situation des coopératives en 1968

Coopératives	*Objet*	*Adhérents*	*Capital (F CFA)*	*Tonnage*	*Chiffre d'affaire*
Berberati	Café	1 700	6 000 000	476	50 000 000
Nola	Café	1 700	3 000 000	700	60 000 000
Bangassou	Café	2 500	16 000 000	1 367	72 000 000
M'Baiki	Café et consommation	4 000	12 000 000	1 336	88 000 000
Boda	Café	3 200	3 200 000	360	26 500 000
Bossangoa	Produits agricoles	1 000	5 000 000	345	12 000 000
Bria	Café	900	3 200 000	195	3 000 000
Birao	Poissons et produits agricoles	50	100 000	84	2 000 000
Grimari	C.U.M.A.	300	2 300 000	850	19 000 000
Ippy-Rogo	Produits agricoles	400	800 000	285	500 000
Bambari	Café	300	200 000	1 000	24 900 000
Paoua	Café	500	3 000 000	260	1 000 000
Sibut	Produits agricoles, consommation	1 800	3 600 000	300	800 000
Hirondelle	Construction	24	2 720 000	—	100 000 000
Bouar	Café	500	1 000 000	257	1 000 000
Bossembelé	Produits agricoles, consommation	2 300	6 000 000	3 250	27 000 000
Arts	Sculpture	7	49 000	—	1 500 000
Total		21 181	68 169 000	11 065	489 200 000

Source : Panorama agricole, pastoral, forestier et touristique, deuxième année, n° 1, Bangui, 1968.

Tableau n° 17

Situation des coopératives en 1973

Coopératives	*Adhérents*	*Capital souscrit (en F CFA)*	*Chiffre d'affaire (en F CFA)*	*Excédents bruts (en F CFA)*
M'Baïki	6 117	17 000 000	225 000 000	40 000 000
Bangassou	4 000	4 000 000	126 000 000	15 000 000
Berberati	4 000	5 000 000	75 000 000	10 000 000
Nola	3 000	3 996 000	67 000 000	20 000 000
Boda	3 300	4 500 000	47 000 000	5 000 000
Kongbo	2 000	1 800 000	30 000 000	2 800 000

Source : Statistiques agricoles du ministère du Développement, 1973.

Ces coopératives sont placées sous le contrôle de l'« Entente interprofessionnelle pour l'exploitation du café », constituée de sociétés privées, qui par ailleurs gère les fonds qu'accordent les banques internationales et locales pour la production du café. Ainsi, le montant du crédit accordé pour une campagne annuelle n'est mis à la disposition d'une coopérative que par fraction, en fonction de la valeur effective des produits collectés, usinés et livrés à la société qui assure sa tutelle. En outre, depuis avril 1976, la commercialisation du café fait l'objet d'un monopole accordé à la société égyptienne Elnas. Les paysans n'ont donc aucun contrôle sur les coopératives. Comme le montre le tableau 17, les coopératives, qui ne sont jamais déficitaires et qui amassent des bénéfices énormes, ne distribuent pas les ristournes aux coopérateurs, comme le prévoit pourtant leur statut. Les capitaux sociaux et les bénéfices de ces coopératives sont le plus souvent détournés par les sociétés privées de tutelle, l'Etat et les fonctionnaires des coopératives. La commercialisation du café se fait à deux niveaux : dans un premier temps, elle est assurée par les coopératives existantes ou par les exploitants industriels ; dans un deuxième temps, la société Elnas (45), qui détient le monopole

---

(45) Depuis le départ de Bokassa, la société Elnas ne détient plus le monopole de la commercialisation.

depuis 1976, se charge de la commercialisation sur le marché international. La commercialisation est effectuée en café sous forme de cerises sèches, décortiquées, dans les usines des coopératives, lorsqu'elles existent, ou par les exploitations industrielles au tarif de 10 F CFA le kg (1969). Ce tarif a été multiplié par trois de 1969 à 1975. Le paysan doit après la vente, non seulement, payer ses impôts et rembourser ses dettes, mais verser une cotisation à la caisse du café, dont le chiffre d'affaire atteignait en 1977 6 millions de F CFA. D'autre part, les paysans producteurs directs sont obligés d'endosser les coûts engendrés par la dépendance du café au marché international, car les prix du café « marchand-nu-bascule » à Bangui sont fixés chaque semaine par le Comité de cotation du Havre en France. Le prix du café a atteint en 1975-76 56 F CFA le kg de cerises sèches et 112 F CFA le kg de café vert. Ces prix ont été fixés à Bangui en fonction des cotes fixées au Havre ; la différence a disparu dans les caisses de l'Etat et des organismes privés. Les paysans de cette catégorie sont victimes de l'interaction de trois facteurs fondamentaux :

— La domination des usuriers, des gros producteurs de café et des commerçants intermédiaires qui font la loi dans le domaine de la vente des produits agricoles et de la prestation de crédits.
— La dépendance de leurs produits agricoles à l'égard du marché international.
— Enfin, le caractère modeste de leurs exploitations et les moyens limités dont ils disposent.

Ceci a pour effet de freiner la tendance à l'enrichissement des producteurs de café et de bloquer le développement d'une bourgeoisie caféière autochtone, malgré un revenu relativement supérieur aux revenus des producteurs de coton.

Une grande partie des paysans producteurs de cacao, de tabac, et de ceux qui pratiquent la culture maraîchère, sont également des paysans propriétaires dits « aisés ». En effet, les plantations familiales couvrant plus de 50 ha produisent chaque année plus de 30 t de cacao. Ces paysans sont soumis aux mêmes conditions de production et de commercialisation que les paysans producteurs de café. En 1975, la valeur de leur production devait atteindre 15 millions de F CFA. Les producteurs de tabac jouissent aussi d'un revenu nettement supérieur à celui des

paysans producteurs de coton. Ceci n'est, bien entendu, pas le cas de la totalité des producteurs de café, de tabac ou de cacao, mais concerne la couche supérieure de ces paysans. Si la culture du tabac, comme celle du café, existait avant l'arrivée des colons, la tabaculture marchande n'a débuté réellement en R.C.A. qu'en 1948, surtout dans le Haut-M'Bomou (tabac de coupe) et en Haute-Sangha (tabac de cape). Elle s'est étendue depuis 1964 en Lobaye, à la Basse-Koto et au M'Bomou et, depuis 1975, à la Nana-Mambéré, à l'Ombella-M'Poko et à la Ouaka. La commercialisation est, depuis 1966, le monopole de la Société franco-centrafricaine des tabacs (S.F.-C.A.T.), dont le capital appartient pour 50 % à la R.C.A. et pour 50 % à la S.E.I.T.A. Elle joue, concernant le tabac, le même rôle que l'U.C.C.A. pour le coton. En 1975, le nombre des planteurs a atteint environ 60 000. Leur production en progression régulière a plus que doublé de 1960 (360 t) à 1966 (765 t) et de 1966 à 1974, comme en témoigne le tableau 18.

Tableau n° 18

Achats de café aux planteurs centrafricains de 1966 à 1975 (en t)

	1966	*1967*	*1968*	*1969*	*1970*	*1971*	*1972*	*1973*	*1974*	*1975*
Cape	451	439	458	574	386	487	589	583	603	754
Coupe	314	434	352	399	643	594	588	789	1 071	1 443
Total	765	873	810	973	1 029	1 081	1 177	1 372	1 674	2 197

Source : Statistiques du ministère du Développement, R.C.A.

L'accroissement est beaucoup plus rapide pour le tabac de cape. Les prix d'achat moyens ont atteint en 1974 192 F CFA pour le kg de cape et 88 F CFA pour le kg de Maryland ou de Rio-Grande, compte tenu des primes au triage et des primes au séchage. Rappelons que le prix du kg de coton était, la même année, de 45 F CFA pour le coton blanc et de 35 F CFA pour le coton jaune ; le prix des cerises sèches de café atteignait, en 1976, 56 F CFA le kg et celui du café vert 112 F CFA le kg. Le kg de fibres de roselle valait en 1974 60 F CFA et celui de

graines 50 F CFA. On voit donc que les prix des différents produits agricoles déterminent la différenciation sociale dans l'agriculture centrafricaine. Tous ces prix dépendent des prix du marché international. Pour les planteurs de tabac, leur vente est passée, en valeur, de 120 millions de F CFA en 1971 à 200 millions de F CFA en 1974, dont 110 millions de F CFA pour les planteurs de tabac de cape de la Haute-Sangha. Parallèlement, le chiffre d'affaires de la S.F.C.A.T. a plus que triplé de 1970 (320 millions de F CFA) à 1974 (1 006 millions de F CFA), montrant ainsi le transfert de valeur des paysans producteurs directs à cette société. Les producteurs de tabac sont également victimes des sociétés intermédiaires et des usuriers qui octroient les crédits pour l'achat des engrais et des insecticides. Notons que le projet de développement de la tabaculture a été financé en partie (200 millions de F CFA) pendant la réalisation du plan quinquennal 1970-1975 par la Caisse du café.

A la périphérie des grands centres urbains (Bangui, Bouar, Bambari, Bossangoa) se développe une culture maraîchère traditionnelle et moderne. La plus importante est celle de Bouar, qui autrefois alimentait le camp militaire français de l'Afrique centrale. Bouar écoule sur Bangui plus de 700 t de légumes par an. Malgré un climat favorable au développement de la culture maraîchère, la Centrafrique importe des légumes (plus de 150 t en 1970 pour la ville de Bangui).

Les maraîchers et les jardiniers, qui pratiquent une culture exclusivement intensive nécessitant une grande quantité d'engrais traditionnels ou modernes, rencontrent de nombreuses difficultés pour acquérir des terres. En effet, le prix de la terre est très élevé dans les centres urbains où sont concentrées les cultures maraîchères du fait des difficultés de transport. La culture maraîchère est dominée par quelques gros maraîchers, en province comme dans la capitale. Ces derniers emploient des salariés (plus de 10 dénombrés à Bangui en 1970 employaient des salariés ; le plus gros possédant plus de 3 hectares). Le petit jardinage marchand est souvent le fait des femmes, pour compléter le maigre salaire de leur mari. La culture maraîchère couvre environ 60 hectares à Bangui (46) et un peu plus à Bouar. Les produc-

(46) Sans tenir compte de la ferme d'Etat située à 22 km de Bangui.

teurs maraîchers sont souvent d'anciens boys de colons, d'anciens ouvriers et d'anciens combattants qui pratiquent une culture indépendante, tandis que les jeunes maraîchers sont encadrés par le ministère du Développement (comme les paysans producteurs de coton ou de café). En 1970, 6,2 % des jardiniers à Bangui avaient soixante ans, 60,3 % avaient de trente-huit à cinquante ans et 33,5 % avaient de dix-sept à trente-sept ans. Le jardinage encadré représentait alors 50,8 % de l'ensemble des jardiniers et était effectué par des hommes et des femmes de dix-sept à trente-sept ans. La surface moyenne cultivée par un jardinier indépendant était de 1 450 m², celle cultivée par un jardinier « encadré » était de 687 m². La commercialisation des produits est dominée par l'Office de commercialisation des produits agricoles, dépendant du ministère du Développement, et par des sociétés privées, dont « la Colombe » est un exemple. En 1969, Christian Prioul (47) avait noté que lorsqu'un jardinier vendait directement ses produits au marché, il gagnait 9 000 F CFA à la fin d'un cycle (il y a plusieurs cycles par an), mais seulement 7 000 F CFA en passant par la coopérative qui groupait 400 jardins et qui dépendait de l'Etat. Dans l'ensemble, ces producteurs gagnent davantage que ceux qui pratiquent en brousse la culture du coton ou du café. Mais la vie en ville est plus chère, par conséquent leur niveau de vie est souvent ramené à celui des autres. Pris entre les crédits et les intermédiaires, ils ne peuvent pas non plus s'enrichir. A propos de leur condition (en 1969, à Bangui), C. Prioul devait noter :

> « *L'approvisionnement en légumes frais d'un groupe de 15 000 personnes à haut niveau de vie a pour résultat de faire passer 700 chefs de famille de l'état de misère du paysan abandonné en brousse ou de celui de "disoccupati" urbain vivant du grapillage de sa femme et de ses enfants, à un état de pauvreté honorable* » (48).

Les paysans éleveurs

Il y a deux types de paysans éleveurs en R.C.A. (que nous distinguerons du petit élevage de case dont nous avons parlé plus haut) : l'élevage traditionnel des pas-

(47) Christian PRIOUL, « Les cultures maraîchères à Bangui », *Les cahiers d'outre-mer*, avril-juin 1969, p. 16.
(48) *Ibid.*, p. 18.

teurs m'bororo et foulbé, l'élevage des bêtes données en métayage aux paysans par l'Etat et les sociétés privées.

Les pasteurs m'bororo et foulbé, d'après les historiens africanistes, auraient commencé à fréquenter les pâturages naturels de l'Oubangui-Chari en 1914 pour échapper aux exactions et aux réquisitions des troupes allemandes du Cameroun. Mais, il faut noter que les rapports entre les M'bororo, éleveurs nomades, et les paysans sédentaires de l'Oubangui-Chari ne datent pas seulement de la guerre franco-allemande en Afrique. On sait que les colons font remonter l'arrivée des pasteurs m'bororo à 1914 pour des raisons géopolitiques. On sait aussi qu'ils avaient tenté d'utiliser ces arguments afin de détourner les partisans de la guerre de Kongo-Wara contre les M'Bororo, de s'allier aux M'Bororo pour endiguer la guerre. Les rapports historiques entre les éleveurs et les paysans sédentaires qui avaient joué de leur alliance pendant cette guerre contre les ennemis communs, les colons, avaient démenti d'eux-mêmes ces arguments. Néanmoins, en 1920 et 1930, les manœuvres des colons aboutirent à l'établissement du chef foulbé Ibrahim à Bocaranga. Aussi, en 1932, M'Bororo et Foulbé possédaient plusieurs dizaines de milliers de têtes de bétail qui occupaient les pâturages le long de la frontière, au nord de la subdivision de Bouar-Baboua et au sud de celle de Bocaranga. Les textes des colons créant et organisant le service de l'élevage m'bororo datent de 1933. L'élevage m'bororo s'est répandu ensuite à partir du secteur initial de Bocaranga vers Damara et Bambari. En 1942, des groupements de M'Bororo se fixent plus au sud vers Alindao et Mobaye. L'élevage en R.C.A. n'a pris de l'importance que depuis trente ans. Il est actuellement concentré en trois endroits : d'une part, la zone Bouar-Bocaranga (1 460 000 ha dont 960 000 utilisables) immunisée par son altitude (plateaux de 1 000 à 1 200 m), d'autre part la zone de la Topia (au nord de la route Carnot-Boda), assainie en 1962 (130 000 ha dont 45 000 utilisables), et enfin la zone orientale de Bambari-Alindao (1 500 000 ha de pâturages, de savane de bonne qualité, mais les glossines permettent d'en utiliser seulement un tiers). L'élevage des pasteurs m'bororo nomades qu'on a tenté de fixer était un élevage communautaire ; les bovins ou zébus appartenaient à l'ensemble de la famille sous la direction collective des chefs de famille. Toute la communauté s'occupait de l'ensemble des bêtes du

groupe de familles ou du clan. Aujourd'hui, avec la monétarisation de l'élevage, l'appropriation communautaire des bêtes fait place à une appropriation privée, souvent individuelle, même si la transhumance continue à se faire collectivement. D'ailleurs, elle a tendance à être le fait de quelques bouviers salariés qui remplacent les propriétaires pendant le temps de la transhumance. Beaucoup de propriétaires sont devenus sédentaires et sont groupés dans des communes dont les chefs participent à la gestion. Il y a trois communes de pasteurs à l'ouest : Gaudrot, Niem et Lakoui. D'après l'*Annuaire statistique* de 1970 du ministère du Développement, le troupeau de zébus m'bororo aurait progressé de 50 % de 1964 à 1970, passant de 430 000 à 654 000 têtes, dont environ 500 000 têtes dans la région ouest de Bouar-Baboua, y compris la zone de Bambari Alindao. La valeur de ce cheptel était estimée à 5,150 millions de F CFA en 1970, elle était de 4,5 millions en 1966-67. La valeur totale du cheptel centrafricain (petit élevage et élevage en métayage compris) s'élevait à 6,3 milliards de F CFA en 1970. Les paysans m'bororo, qui possèdent davantage de têtes de bovins, sont les paysans les plus riches, car il existe parmi eux des chefs de famille dont les troupeaux atteignent des centaines de têtes. Or, un bovin coûte en R.C.A. de 10 à plus de 100 000 F CFA, selon le marché et la stature des bêtes, car généralement les ventes dans les villages ou dans certains centres se font comme autrefois sans pesée. La bête est évaluée à vue ce qui bénéficie aux gros commerçants musulmans qui abusent des éleveurs directs en achetant souvent moins cher les bovins pour les revendre plus cher dans les grands centres. En effet, les troupeaux achetés dans les régions productrices deviennent en général la propriété de gros marchands qui avancent les capitaux nécessaires. L'achat du troupeau (environ cent têtes) est fait dans les marchés de la zone de production ou directement auprès des éleveurs par un collecteur. Celui-ci, homme de confiance du propriétaire, devient souvent le chef de convoi et engage lui-même son équipe de bouviers sur la base de six à sept hommes pour cent bêtes. Ce dernier accompagne lui-même le troupeau dans son voyage et le vend aux bouchers à Bangui ou dans les autres grands centres. L'ensemble de ce commerce est dominé par des gros commerçants musulmans qui, dans la région centrale de la R.C.A. sont presque exclusivement tchadiens ou soudanais. Ils ont réussi à

s'approprier les réseaux commerciaux auparavant aux mains des producteurs directs ou de leurs parents bouviers. Compte tenu des distances, il est plus facile aux producteurs directs de vendre leurs bêtes sur place, et les intermédiaires jouent sur cette facilité. En effet, entre les régions productrices et les grands centres de vente, Bangui par exemple, les distances sont longues, et le bétail est convoyé à pied le long des axes routiers, à raison d'une trentaine de kilomètres par jour (49). Le voyage peut prendre un à deux mois pour certains convois venant des frontières lointaines du Tchad et du Soudan. Notons que le cheptel centrafricain ne couvre que 55 % seulement des besoins en viande, tout le reste doit être importé. Certains pasteurs ont été regroupés dans des coopératives ; c'est le cas dans la région où se trouve la seule usine laitière de la R.C.A., le Sarki. Ces coopératives travaillent avec la laiterie de Sarki. Elles ont profité de leurs énormes excédents pour organiser la formation de leurs propres cadres en accordant des bourses à certains jeunes de la région. De fait, le développement du capital marchand parmi les éleveurs m'bororo tend plutôt à les appauvrir qu'à les enrichir. En effet, le pasteur m'bororo conserve plus facilement un troupeau, qui représente pour lui un moyen d'échange avec les autres producteurs, qu'un capital en argent qui passe vite aux mains de ceux qui dominent le marché. En tout cas, c'est ce qui arrive à ceux qui possèdent le moins de têtes, ils deviennent alors bouviers salariés de leurs confrères ou des gros commerçants des villes. Notons qu'avec la modernisation des conditions vétérinaires, une tête de bovin bénéficiant de soins modernes revenait à 645 F CFA par an en 1970 à son propriétaire, sans compter les frais de déplacement du personnel vétérinaire et les autres taxes civiles.

Les paysans éleveurs du deuxième type ne sont pas des éleveurs traditionnels comme les M'Bororo, ce sont des paysans métayers. Le système de métayage a été introduit en R.C.A. en 1956. D'après la Direction du Service de l'élevage, le métayage a pour but de créer un véritable troupeau centrafricain sédentaire et de diversifier

---

(49) Les plus riches utilisent maintenant des moyens de transports modernes. Les frais de transports augmentent naturellement le prix de la viande.

les activités et les revenus des agriculteurs. On a introduit à cette époque en R.C.A. une race de taurins trypanorésistants, d'abord N'Dama, puis Baoulé, d'origine ivoirienne dont la docilité devait permettre une adaptation rapide des paysans qui ignoraient ce type d'élevage. Les taurins baoulés peuvent vivre à la manière des chèvres dont les paysans sont habituellement éleveurs, ils seraient peu exigeants en nourriture et faciles à surveiller. Le pâturage en R.C.A. est abondant quoique de qualité assez médiocre, selon les spécialistes. Les Baoulés sont surtout des animaux à viande, un mâle adulte pèse vivant 250 à 300 kg.

La diffusion du bétail en milieu rural se fait par des contrats passés entre la Direction de l'élevage et les paysans : « celui qui en fait la demande » et qui offre des garanties suffisantes (possibilités de gardiennage, emplacement pour la construction d'un parc à bonne distance des cultures et à proximité d'un point d'eau et de pâturages) reçoit un troupeau constitué en général d'un mâle et de cinq femelles. Le bénéficiaire s'engage à rembourser dans un délai de cinq ans un troupeau équivalent à celui qu'il a reçu. Ce remboursement effectué, il devient alors propriétaire des animaux qui lui restent. Mais il n'obtient pas pour autant le droit d'en user librement. Sous prétexte de la nécessité de constituer un troupeau centrafricain suffisamment important, l'abattage et la commercialisation sont interdits. La Direction de l'élevage se charge de racheter les animaux dont l'éleveur « consent » à se défaire, moyennant un prix fixé par l'administration. Les taurins rachetés servent à constituer de nouveaux troupeaux distribués à de nouveaux éleveurs. Un sévère contrôle vétérinaire a été établi (déparasitage manuel en raison de la dispersion du troupeau, lutte contre la brucellose, la pyroplasmose et les parasites intestinaux). D'autre part, chaque métayage est strictement surveillé par l'administration. Les coûts du contrôle sont bien entendu supportés par les éleveurs. On veut faire ici ce que l'on a fait avec le coton, le café, et l'attelage. De même qu'on distribue les grains de coton aux paysans, et qu'on les oblige ensuite à supporter les coûts de production et de vente, on distribue aujourd'hui des bêtes aux paysans et on les oblige à supporter les coûts de la reproduction des bêtes. Les paysans ne sont donc que propriétaires fictifs. On peut dès lors parler « d'élevage capitaliste à domicile ». Les notables locaux inté-

ressés ont tous tenu à en faire bénéficier leur zone. C'est ce qui explique la dispersion du troupeau dans tout le pays. La construction du parc est obligatoire ; sa taille fixée officiellement doit varier en fonction de la croissance du troupeau. Le modèle proposé au départ est celui d'un enclos circulaire, d'un diamètre de 56 mètres, avec porte, le tout constitué de grosses branches solidement assemblées. Un gardien est exigé ; son rôle est de surveiller les allées et venues des bêtes, de les rassembler chaque soir au son d'une cloche réglementaire, exigée par l'administration, et de distribuer le sel deux fois par semaine. Au terme du contrat, le métayer doit assurer *« l'entretien de ses animaux en bon père de famille sans quoi le troupeau lui est retiré sans préavis »* (50).

Les éleveurs ont souvent du mal à s'adapter aux techniques de cette nouvelle production, plus exigeante que le petit élevage traditionnel ; d'autant plus que ces techniques sont parachutées de l'extérieur sans aucune préparation. Le gardiennage, par exemple, qui doit être constant pendant toute l'année, est l'opération la plus difficile pour le paysan, car il modifie le mode de vie, l'organisation du temps de travail et du temps de loisir du paysan. De ce fait, les parcs ne sont pas toujours construits et les abris ne se trouvent que dans les métayages les plus importants. Le ravitaillement et l'abreuvement des bêtes pendant la stabulation ne sont jamais assurés. A ce niveau l'élevage requiert l'apprentissage d'un métier inconnu du paysan, celui de berger, par exemple. En R.C.A., le gardien était autrefois un étranger, généralement un Tchadien venu des régions du nord du Tchad, où cet élevage existe depuis des siècles. Aujourd'hui, il est embauché par le métayer et rétribué soit par un salaire (cas fréquent chez les métayers fonctionnaires, notables, etc.), soit en nature. Plus nombreux sont les paysans pauvres qui assignent ce travail à un membre de la famille, et ceux qui laissent le troupeau sans surveillance. Les cas de mauvais gardiennage et de négligence de la part du berger novice sont assez souvent constatés : sel non distribué, bêtes non libérées (pendant la saison des travaux agricoles, lors de voyages ou pendant les fêtes, bêtes oubliées dans leurs enclos...). Il convient de noter que les métayers s'opposent parfois aux remboursements

(50) *L'élevage en R.C.A., op. cit.,* p. 42.

et tentent de retarder le plus possible l'échéance — hormis les métayers fonctionnaires plus aisés. A cause de la résistance des paysans pauvres, les rachats sont plus difficiles. Autrefois, les bêtes étaient payées au poids (de 8 000 à 30 000 F CFA) mais maintenant chaque paysan veut revendre lui-même son taurin au prix maximum afin de payer son travail. Cette concurrence avec l'Etat a amené le gouvernement à imposer un prix au forfait (10 000 F CFA). Ce qui pénalise certains paysans, mais favorise au contraire les sociétés commerciales qui sont derrière ce programme d'élevage. Les prix de rachat sont ainsi devenus nettement inférieurs aux prix qu'auraient pu espérer les paysans. D'autre part, le prix unitaire s'explique par le fait que les crédits accordés par les banques internationales pour cette opération sont détournés par la banque nationale au profit d'autres opérations ; aussi le gouvernement se voit-il obligé d'imposer ce prix afin de combler les sommes détournées et leurs intérêts.

L'impérialisme procède toujours de deux manières, il pêche en eau claire comme en eau trouble, pourvu que cela rapporte des profits ; l'opération élevage, en R.C.A., se fait en eau trouble : l'évolution du cheptel et son importance actuelle sont inconnues des responsables nationaux, les statistiques sont très mal tenues, sauf exceptions, elles sont rarement rassemblées, et il arrive que certaines soient détruites. On donnait le chiffre de 15 000 têtes de taurins en 1970 pour 1 200 métayers et on prévoyait d'atteindre 35 000 têtes en 1975 pour 2 500 métayers ; le coût du projet estimé à 830 millions était financé par le F.E.D. Toutefois une étude faite dans le cadre du recensement agricole de 1974 dans cinq petites villes nous donne une idée de l'évolution du cheptel et surtout de la composition des métayers (voir tableau 19).

Tableau n° 19

Évolution numérique des métayages dans cinq communes

Communes	*1965*			*1968*			*1974*		
	Nbre de métayages	Nombre de bêtes	Taille moyenne de métayages	Nbre de métayages	Nombre de bêtes	Taille moyenne de métayages	Nbre de métayages	Nombre de bêtes	Taille moyenne de métayages
Bimbo	11	137	12	?	?	?	3	(68)	23
Damara	12	156	13	?	?	?	13	244	19
Sibut	7	54	8	14	180	13	15	191	13
Dekoa	9	56	6	36	405	11	27	474	18
Ki Bandou	21	168	8	37	421	11	8	163	20
Total (sauf Bimbo)	49	434	35	87	1 006	35	63	1 072	70

Source : Ministère du Développement, Résultat provisoire enquête 1974.

Les auteurs de cette étude notaient : « *Alors que le troupeau de la sous-préfecture de Kaga Bandoro a connu une chute très nette, les autres régions ont progressé surtout Dekoa (commune de Mala, environs de Dekoa centre).* »

Il convient de remarquer que les conditions sociales de certains métayers expliquent ici l'évolution du nombre de têtes par troupeau. En effet, l'enquête note dans ces cas étudiés la prépondérance des non-résidants (fonctionnaires, commerçants : 38 %) et des notables locaux (chefs de villages, maires : 43 %), et le très faible pourcentage des simples agriculteurs (19 % du total). D'après cette enquête deux régions s'opposent : loin de Bangui (sous-préfecture de Kaga Bandoro, communes de Mala, Daya Tilo et Galabadja), les notables locaux possèdent l'essentiel des troupeaux ; c'est là que l'on rencontre aussi l'essentiel des agriculteurs éleveurs ; plus près de

Bangui, les fonctionnaires dominent très largement. Deux groupes peuvent être distingués : dans les cent premiers kilomètres, les métayers n'ont pas d'attache avec le milieu local et se sont implantés à cause de la proximité de la capitale ; à Sibut et Dekoa, les métayers fonctionnaires sont originaires de la région et font travailler leurs familles. Les fonctionnaires possèdent les troupeaux les plus importants et obtiennent les meilleurs résultats. On retrouve donc ici la même situation que chez les paysans qui pratiquent la culture attelée : seuls les attelages des fonctionnaires ou des notables qui utilisent une main-d'œuvre salariée réussissent à se renouveler. Pour les paysans pauvres, l'élevage en métayage et l'attelage n'aboutissent qu'à l'endettement et au salariat, permettant ainsi le développement des rapports capitalistes dans l'agriculture. Par ailleurs, il s'agit de créer dans l'agriculture une certaine bourgeoisie à partir des maires, des anciens combattants et surtout des hauts et moyens fonctionnaires. Ainsi les enquêteurs notent :

> « *Les fonctionnaires ont plus de facilités pour obtenir des bêtes et pour les soigner. Dans le milieu villageois, les nouveaux éleveurs ont été entourés de méfiance et de jalousie, ce facteur de distinction sociale n'a pas été accepté, en particulier par les chefs. Ceux-ci ont été les seuls à pouvoir bénéficier de cette politique et le pouvoir des plus puissants a été renforcé* (*maires, chefs de canton*) » (51).
>
> « *L'exemple des métayers montre comment une opération de développement peut être détournée de son but premier. Celui-ci était le développement de l'élevage chez les agriculteurs ; en fait ceux-ci ne forment en comptant les notables locaux que 62 % du total des métayers et ne détiennent que 57 % des bêtes* » (52).

Nos enquêteurs semblent victimes d'une certaine idéologie du développement... L'étude constate aussi que d'autres facteurs ont joué pour la localisation : les régions les moins peuplées sont les plus recherchées par les non-résidents ; le canton d'Ombella, très peu peuplé, abrite une association de trois métayages totalisant 112 bêtes. Sur les axes secondaires, les risques d'accidents

---

(51) Ministère du Développement, Résultats enquête 1974, *op. cit.* p. 45.
(52) *Ibid.*

sont moins nombreux et les parcs de moindre utilité (route Dekoa-Mala) : les métayers installés primitivement à proximité des villes ont été éloignés pour limiter les palabres avec les voisins. Si le revenu des métayers qui emploient une main-d'œuvre salariée est assuré, celui des paysans pauvres est lié, d'une part, à la santé et à la reproduction des bêtes, d'autre part, à la vente du surplus à l'administration. Le surplus de bêtes qu'il faut vendre ne donne qu'un revenu de 10 000 F CFA par bête, or chez les paysans pauvres le surplus ne dépasse guère deux têtes. Ce prix ne peut donc pas payer le travail supplémentaire qu'occasionne cet élevage par rapport au travail traditionnel. Lorsque les bêtes meurent, le paysan doit les rembourser à un prix différent du prix d'achat auquel l'Etat reprend les surplus pour les donner en métayage à d'autres paysans. Ce mécanisme ne peut aider le paysan, et lorsque son revenu augmente subitement par la vente clandestine de la viande de son surplus aux voisins, il n'en reste pas moins le parent pauvre des riches du village.

Pour terminer avec les paysans éleveurs, il nous faut parler aussi des paysans pêcheurs et situer leurs rapports avec les autres producteurs et non producteurs. Les paysans pêcheurs marchands sont environ 5 000. Certaines familles forment des castes dans le Nord-Est du pays ; leur principale activité est la pêche. La plus importante zone de pêche se trouve dans la région de Birao dans la Vakaga. La coopérative de pêche de cette région obtient des résultats satisfaisants pour les gros pêcheurs et pour les fonctionnaires qui y sont majoritaires. Les quelque 5 000 pêcheurs possèdent environ 3 000 pirogues — sur 60 000 pirogues estimées en 1967. Ils utilisent des filets maillants, des nasses et quelquefois des palangres. La pisciculture comprend environ 1 000 bassins familiaux et 924 étangs appartenant à l'Etat.

En 1970, leur production était estimée à 3 500 t (dont 50 t provenant de la pisciculture) contre 3 000 t en 1967, soit une progression de l'ordre de 16 %. L'autoconsommation était d'environ 60 %. La région de la Vakaga avait produit 2 300 t à elle seule, soit les deux tiers du total, le solde concernant le Sud (600 t), l'Ouest (300 t) et le Nord. Le traitement du poisson (fumage ou, surtout dans le Nord-Ouest, séchage) porte sur plus de 60 % de la production soit environ 2 200 t (1 750 t dans le

Nord) ; les 1 300 t restantes étant consommées sous forme de poisson frais. La valeur de la production était passée, d'après les autorités, de 322 millions en 1967 à 377 millions en 1971 (320 millions de valeur ajoutée), dont 286 millions pour le poisson traité. Le plan quinquennal de 1971-75 avait prévu 225 millions d'investissements sur financement du P.N.U.D. Ici aussi, on tente par la voie de la « modernisation » de faire des pêcheurs des salariés, au profit des intermédiaires qui se chargent de la vente du poisson. Dans les villes, frais ou séché, le poisson coûte très cher, avec des variations en fonction des saisons. A Bangui, par exemple, un petit morceau de poisson acheté 100 F CFA (2 FF) au producteur direct est revendu plus de 1 000 F CFA (20 FF). On comprend que la coopérative de pêche de Birao soit réputée dans les milieux affairistes comme l'une des plus satisfaisantes de la région. En effet, la fonction de la coopérative consiste à récolter les cotisations des paysans, à acheter les poissons aux paysans à vil prix et à leur vendre, comptant ou à crédit, hameçons, filets et parfois pirogues à des prix exorbitants. L'importation des filets, hameçons, etc., tend à liquider la production artisanale locale. Ainsi les coûts de production des paysans augmentent plus vite que leur revenu. Une minorité de ces paysans pêcheurs ont un revenu estimé supérieur à ceux des paysans qui cultivent le coton ou à ceux de certains producteurs de café. Leur production ne profite qu'aux gros commerçants de Bangui qui possèdent les moyens de transport, car Birao, par exemple, se trouve à plus de mille kilomètres de Bangui.

Les exploitations agricoles capitalistes

Il est difficile, vu les données statistiques actuellement disponibles, d'évaluer la proportion d'exploitations agricoles de type capitaliste et d'évaluer la part du profit global qui leur revient. Ce que l'on peut dire, c'est que leur revenu global est énorme et mal connu des services des impôts. Le nombre des exploitations capitalistes privées et publiques varie entre 200 et 220 selon les chiffres officiels. Ces exploitations emploient des ouvriers agricoles. Parmi ces entreprises, il faut distinguer les entreprises agricoles de production (surtout dominantes dans la culture du café) et les entreprises qui ont plusieurs fonctions touchant à la production agricole :

incitation à la production, transformation des produits, achat des produits aux producteurs directs. Ces entreprises encadrent les paysans producteurs, mais elles ne produisent pas directement elles-mêmes. Ce sont, par exemple, des sociétés comme la S.E.I.T.A., société à capitaux français qui détient plus de 50 % des capitaux dans la société Franco-centrafricaine de tabac, le B.D.P.A., la C.F.D.T. à capitaux étrangers privés et étatiques surtout français ; ce sont aussi toutes les sociétés de recherches agricoles à capitaux étrangers installées en R.C.A. qui investissent indirectement dans la production agricole. Ce sont encore certaines sociétés cotonnières qui financent l'encadrement technique de la culture du coton ; elles avancent des capitaux pour l'achat des engrais, des tracteurs, des attelages, et achètent ensuite le coton aux paysans producteurs directs. Elles laissent la production du coton aux familles paysannes auxquelles incombent les tâches de labour et de cueillette, et qui supportent les coûts de production et la reproduction de leur propre force de travail. A la limite, comme nous l'avons vu plus haut, on peut dire que la culture marchande du coton introduite par la force pendant la colonisation est faite aujourd'hui sur la base d'un salariat déguisé, plus rentable pour les sociétés cotonnières. Il nous faut revenir un peu en arrière, en ce qui concerne la culture du coton, afin d'expliquer le salariat déguisé et la domination formelle du travail par le capital qui caractérisent ce secteur et, surtout, la nature des sociétés cotonnières installées dans le pays depuis 1926. En effet :

> « *Les sociétés cotonnières de l'A.E.F. ont été conçues et constituées en 1926 et 1927 pendant la période qui a suivi la crise profonde du change français. Elles répondaient à l'idée, d'une haute portée économique, qu'il était nécessaire que la France, mettant en valeur tous les éléments de son domaine colonial, puisse produire elle-même les matières premières indispensables à son industrie et se libérer ainsi d'importations extrêmement onéreuses venant de pays à change élevé, principalement des Etats-Unis et des colonies anglaises* » (53).

L'arrêté de février 1927 du lieutenant-gouverneur de

(53) « L'Afrique équatoriale française », n° spécial de *L'orientation économique et financière*, supplément au n° du 13 septembre 1930, p. 41.

l'Oubangui-Chari fixa la base de la réglementation de la culture du coton : plantation et transport du coton dans la colonie. Cet arrêté stipulait en premier lieu que la culture du coton ne pouvait en aucun cas être entreprise sur les territoires de l'Oubangui-Chari sans une déclaration préalable adressée au lieutenant-gouverneur. Ainsi, l'emplacement des cultures, la variété à cultiver et la provenance des graines devaient être enregistrés par l'administration coloniale. Cet arrêté interdisait donc du même coup la culture libre et traditionnelle du coton qui était pratiquée dans certaines régions de l'Oubangui-Chari avant l'arrivée des colons. A cause du sol et du climat favorable à la culture du coton en Oubangui-Chari (R.C.A.) les principales sociétés cotonnières en Afrique équatoriale française furent établies en totalité dans ce pays : la Compagnie française de l'Ouham-Nana, la société « La Kotto », la Compagnie cotonnière équatoriale, la Société textile africaine. Ces sociétés étaient toutes obligées, par l'arrêté de 1927, de distribuer des outils aux paysans : houes, hachettes, machettes, pioches, et d'exporter le coton vers le marché du Havre. L'encadrement policier de la culture devait être assuré par l'administration. Il était bien entendu que le coût des ouvriers et de l'encadrement devaient être payé par les paysans (comme il l'est aujourd'hui) auxquels on fixait un vil prix de vente du coton produit. Ce maigre gain devait revenir immédiatement à l'administration sous forme d'impôts (les paysans producteurs de coton vivent aujourd'hui encore la même situation). Bien que l'arrêté prescrivît aussi la culture du coton aux Européens installés dans le pays, aucun d'entre eux ne l'entreprit — la culture du coton est plus pénible encore que celle du café. La culture indirecte individuelle et familiale était plus rentable qu'une culture directe par une famille de colons européens ou par une entreprise capitaliste engageant des ouvriers agricoles dont les salaires auraient augmenté les coûts de production. L'organisation de la culture du coton fondée sur la production familiale africaine, qu'on connaît encore aujourd'hui, fut donc imaginée par les sociétés commerciales pour répondre à des critères de rentabilité. Cette organisation cache une forme d'agriculture capitaliste et présente donc un salariat déguisé. En effet, les producteurs ne sont pas groupés sur un seul terrain et ne travaillent pas ensemble directement pour un entrepreneur agricole donné. Mais ils sont dispersés sur leurs propres

parcelles avec des moyens rudimentaires qui leur appartiennent ou qu'ils ont obtenu par un crédit forcé auprès des sociétés ou de l'administration coloniale. Ils travaillent individuellement ou collectivement sur les parcelles familiales. Les travailleurs paysans sont strictement surveillés par l'administration. Ils ne sont que formellement des producteurs indépendants. Cette situation permet aux sociétés commerciales de laisser ces paysans assurer eux-mêmes la reproduction de leurs moyens de production et aussi de leur force de travail afin de diminuer les coûts de production des compagnies cotonnières. Cette organisation avait été aussi le moyen pour l'administration d'exiger de toutes les populations un travail gratuit et un impôt de capitation en monnaie. Mais elle avait été, surtout, le moyen par lequel l'Etat français et son appareil colonial s'étaient mis au service du capital privé français et européen. En effet, la nécessité pour la France de développer la culture du coton dans ses colonies, et en particulier en Oubangui-Chari, était exigée par la place que l'industrie cotonnière française occupait de plus en plus dans l'industrie française. L'industrie cotonnière française se plaçait au premier rang des industries françaises (54) : elle comprenait 9 774 000 broches à filer, 1 440 200 broches à retordre, 191 800 métiers mécaniques, 8 100 métiers à bras, 268 machines à imprimer qui lui permettaient de produire annuellement environ 229 000 t de fils et 12 500 000 pièces de tissus. Or cette industrie qui occupait plus de 200 000 ouvriers était dépendante des autres pays capitalistes pour obtenir la matière première. D'autre part, ces autres pays capitalistes : les Etats-Unis, l'Angleterre, etc., réservaient une partie de plus en plus grande de la matière première pour leur propre transformation et n'en exportaient qu'une faible quantité. La France importait alors chaque année 362 000 t de coton qui venaient des Etats-Unis, des Indes et de l'Egypte, ses colonies pourvoyaient à peine à 1,7 % de ses importations totales (6 000 t en provenance de l'Afrique occidentale, de l'Algérie et de la Nouvelle-Calédonie). On peut alors comprendre facilement la politique coloniale française de la culture du coton qui allait faire le malheur des colonies et surtout des populations de l'Oubangui-Chari. Pour que cette politique fût rentable, il

(54) « L'Afrique équatoriale française », *op. cit.*, p. 44.

fallait donc l'encadrement militaire des administrations coloniales, sans lequel la production par des paysans supportant une partie des coûts de la production des sociétés capitalistes n'aurait pas eu lieu, et sans lequel les ressources nécessaires à la formation de l'appareil d'Etat colonial, fondées sur l'impôt prélevé sur ces populations paysannes, n'auraient pas existé. L'Etat colonial et le capital privé étaient donc les premiers intéressés à cette culture. Cette forme d'organisation de la production s'exprime jusqu'à nos jours par la prédominance du capital marchand dans ce secteur agricole, qui tout en paupérisant les paysans limite leur prolétarisation effective.

Ce rappel, qui nous montre comment certaines sociétés capitalistes qui dominent l'agriculture centrafricaine aujourd'hui se sont historiquement établies dans le pays, fait ressortir en même temps les raisons pour lesquelles les exploitations capitalistes de production, qui supposent un capital agricole, se trouvent surtout dans la culture du café. On sait que les Européens avaient fait le choix de la culture du café en Oubangui-Chari parce qu'elle est très rentable. Ils avaient alors interdit aux colonisés de pratiquer la culture du café, même sous la forme traditionnelle en vigueur avant l'arrivée des Blancs. Ainsi, aujourd'hui, lorsqu'on parle des exploitations capitalistes agricoles ou industrielles, on pense à juste titre à la culture du café et surtout à la culture européenne. C'est donc dans la culture du café qu'il existe de véritables exploitations capitalistes de production agricole. Ces exploitations, d'une superficie de 50 à 500 ha et plus, étaient au nombre de 127 en 1973 ; la moyenne des exploitations industrielles de café se situait à plus de 11 ha en 1970. Leur nombre, qui était passé de 188 en 1960 à 117 en 1968, remonte progressivement depuis quelques années à la suite de l'arrivée de nouvelles sociétés agricoles dans le pays. Les tableaux 20 et 21 donnent la répartition du nombre des exploitations industrielles pendant la campagne 1968-69 et l'évolution de la superficie des exploitations industrielles de 1960 à 1969.

Tableau n° [illegible]

Répartition du nombre des exploitations industrielles par préfecture en fonction de leur taille (en ha)
Campagne 1968-69

Préfectures	*Taille des exploitations (ha)*										*Total*	
	+ 400		*de 200 à 400*		*de 100 à 200*		*de 50 à 100*		*– de 50*			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Ombella-M'Poko	—	—	—	—	2	1,7	3	2,6	9	7,7	14	12,0
Lobaye	1	0,8	3	2,6	12	10,3	22	19,0	8	6,8	46	39,5
Haute-Sangha	3	2,6	3	2,6	5	4,2	7	6,0	4	3,4	22	18,8
Nana-Mambéré	—	—	1	0,8	1	0,8	—	—	—	—	2	1,6
Zone ouest	4	3,4	7	6,0	20	17,0	32	27,6	21	17,9	84	71,9
Ouaka	—	—	1	0,8	3	2,6	2	1,7	—	—	6	5,1
Basse-Kotto	—	—	3	2,6	5	4,3	1	0,8	—	—	9	7,7
M'Bomou	—	—	7	6,0	4	3,4	5	4,3	1	0,8	17	14,5
Zone est	—	—	11	9,4	12	10,3	8	6,8	1	0,8	32	27,3
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,8	1	0,8
Total	4	3,4	18	15,4	32	27,3	40	34,4	23	19,5	117	100,0

Source : La caféiculture, Ministère du Développement, Service des statistiques, 1970, p. 13.

Tableau n° 21

Café : superficie des exploitations industrielles (en ha)

	Campagnes								
Préfectures	*1960-61*	*1961-62*	*1962-63*	*1963-64*	*1964-65*	*1965-66*	*1966-67*	*1967-68*	*1968-69*
Ombella-M'Poko	1 019	1 050	1 050	1 032	1 006	1 064	1 185	604	798
Lobaye	4 448	4 664	4 772	4 707	4 424	4 049	3 780	3 862	3 927
Haute-Sangha	5 624	4 835	4 737	3 718	3 232	2 882	2 882	2 906	2 794
Nana-Mambéré	690	694	711	697	707	707	327	330	330
Kémo-Gribingui	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Ouaka	1 081	1 041	1 059	1 055	989	989	643	643	701
Basse-Kotto	1 826	1 942	1 827	1 751	1 779	1 809	1 843	1 635	1 635
M'Bomou	3 604	3 556	3 431	3 560	3 386	3 298	2 247	2 247	2 820
Haut-M'Bomou	85	98	98	94	98	98	98	68	0
Total	18 397	17 900	17 705	16 634	15 641	14 916	13 025	12 315	13 025

Source : Ibid, p. 14.

Comme le montre le tableau 20, les superficies des plantations industrielles de café sont en constante diminution. Cependant, on constate une remontée atteignant 14 676 ha en 1974-75 du fait de l'augmentation du secteur d'Etat et de la constitution des nouvelles sociétés privées qui avaient porté le nombre de plantations industrielles à 127 en 1973. Ces surfaces couvraient au total 39 % des 37 598 ha de surfaces totale de la caféiculture en 1974-75, alors qu'elles représentaient 18 397 ha en 1960 (60 %). Il y a plusieurs raisons à cette diminution : d'une part, les bas salaires font partir les ouvriers agricoles vers d'autres secteurs économiques, en particulier vers les zones diamantifères ; d'autre part, certains propriétaires européens, effrayés par l'idée de l'indépendance politique du pays, ont laissé leurs plantations à l'abandon ou ont fini par les vendre.

Le tableau 22 donne la répartition des superficies selon la nationalité des propriétaires, pour l'année 1976.

Tableau n° 22

Répartition des superficies selon la nationalité des propriétaires (1976)

Nationalité	*Français*	*Portugais*	*Centrafricains*	*Grecs*	*Yougoslaves*	*Luxembourgeois*	*Total*
Superficie en %	37,3 + de 30 entreprises	35,7	13,5	7,7	4,8	1	100

Source : Chiffres donnés par le ministère du Développement, 1976.

Les principales sociétés étrangères de production de café sont : la Société africaine forestière et agricole (S.A.F.A.) qui dispose de 661 hectares plantés en plus du monopole de l'hévéaculture avec 1 250 hectares et 1 200 tonnes de production, la Société agricole et commerciale de la Sangha (S.A.C.S.) dans la région de Berberati, la Société agricole de l'Ekela (Sakela) dans la région de Nola, la Compagnie caféière du Haut-Oubangui (C.A.F. Bangui) à Kembé, la Compagnie forestière Sangha-Ou-

bangui (C.F.S.O.) qui dispose aussi de 620 hectares plantés, la Compagnie industrielle et agricole de l'Oubangui (C.I.A.O.), la Société Moura et Gouveia, la Société A. Pavica à Alindao, la Société des plantations de café Nana de Carnot (Socana). Toutes les plantations industrielles emploient des ouvriers agricoles pour mettre en œuvre la culture, le décorticage, etc. Il y a en moyenne une à deux personnes par hectare. On peut donc évaluer le nombre des travailleurs, sauf erreur de notre part, à plus de 20 000. Par ailleurs, ces plantations ont leur propre équipement pour traiter le café. Cet équipement, d'une importance variable, va d'un simple décortiqueur valant un million de F CFA à une petite usine pouvant représenter un capital de plus de dix millions de F CFA. Les petits décortiqueurs se trouvent surtout dans les plantations les plus modestes, généralement, les plantations des exploitants africains.

A ce niveau, il convient de noter que le capital agricole dans le café est concentré entre les mains des étrangers et des sociétés étrangères comme l'indique le tableau 22. En effet, 86,5 % du capital agricole est étranger si l'on admet que les capitaux répartis dans les plantations industrielles correspondent à peu près aux pourcentages de la répartition des surfaces. Dans ces conditions, les capitaux agricoles des Centrafricains ne représentent que 13,5 % du capital agricole ; ils sont concentrés entre les mains de l'Etat et d'une toute petite minorité de Centrafricains composée de ministres, d'anciens ministres et députés, de hauts fonctionnaires et de quelques fonctionnaires moyens, enfin d'anciens combattants et de dignitaires locaux. Bokassa avait ses propres fermes, ainsi que Dacko, ancien président de la République — Mackpagen, Maradas, etc. (55).

Les chiffres donnés par le tableau 22 témoignent de la mainmise des capitaux étrangers (particulièrement français) sur l'économie centrafricaine.

Depuis quelques années, le développement des fermes privées et surtout des fermes d'Etat est assez important. Dans le secteur privé, certains éléments de la bourgeoisie bureaucratique tentent de rompre avec la seule activité économique qui était la leur jusqu'ici :

---

(55) Bokassa n'est plus président depuis 1979. Dacko revint ensuite au pouvoir, puis Kolingba, un autre militaire, lui succéda en 1981.

débits de boisson, petit commerce, activité commerciale de transport (taxis, camions routiers), spéculation immobilière, etc., et de se constituer un petit capital agricole dans le fermage. Ils bénéficient pour cela de certaines facilités : utilisation gratuite des matériels agrotechniques de l'Etat, emploi d'une main-d'œuvre salariée complétée le plus souvent (dans certaines fermes) par des prisonniers. Ils obtiennent facilement des crédits de l'Etat ou des banques privées dans le cadre du programme de métayage en R.C.A. Ce crédit permet à certains de réunir un gros cheptel qui constitue la base de leurs fermes. Nous examinerons plus loin l'utilisation des appareils d'Etat par la bourgeoisie bureaucratique et ses conséquences. Ainsi, vit-on sous Bokassa nombre de notables et de hauts fonctionnaires chercher à acquérir une unité de production, principalement dans l'agriculture, telle la riziculture du premier ministre Patassé, la coopérative agricole de tel ou tel ministre ou encore le ranch de villégiature du ministre Dallo Bafio, qui comptait il y a quelques années plusieurs dizaines de chevaux et d'autres bêtes, etc., pour ne citer que ceux-là.

Les fermes d'Etat ne sont que juridiquement la propriété de l'Etat colonial ; en cela, elles diffèrent peu de celles qui, sous Bokassa, appartenaient pour partie à ce dernier et à des sociétés privées.

C'était le cas de plusieurs fermes d'Etat et organismes assimilés (centres d'orientation, villages coopératifs) dont les prévisions budgétaires s'élevaient à 250 millions de F CFA en 1974, et dont les services étaient directement rattachés à la présidence afin d'en contrôler les fonds. Les principales fermes d'Etat sont : la ferme d'Etat de Komassa (350 ha de cacaoyers réalisés par une société étrangère à capitaux privés et de l'Etat français : le B.D.P.A.) qui se trouve à 25 kilomètres de Nola et dont 170 ha sont actuellement en production ; la ferme d'Etat de Boukoko (120 ha de caféiers) également contrôlée par une société étrangère française, l'Institut des recherches sur le café et le cacao ; les fermes d'Etat de Damara et de M'Baiki pour la production du paddy, des fruits, des légumes dont le financement était assuré par les Chinois de Formose ; la ferme d'Etat située au km 55 de Bangui (3 000 ha de concession, 800 ha défrichés, 133 ha actuellement cultivés dont 50 ha de manioc, 50 ha de paddy, 20 ha d'arachide, 10 ha de sésame et 3 ha de bananes) ; la ferme d'Etat de Bimbo (93 ha de ca-

féiers) ; enfin la ferme d'Etat de Bambari où 2 000 ha de coton sont envisagés (46 ha semés en 1974) (56).

La production des exploitations industrielles de café reste toujours supérieure à celle des exploitations familiales malgré la baisse en nombre et en superficie des premières et l'augmentation en nombre et en superficie des dernières. Ceci tient aux raisons que nous avons analysées plus haut. Les rendements dans les cultures capitalistes varient entre 300 kg/ha et 700 kg/ha, tandis que ceux des cultures familiales varient entre 70 kg/ha et 300 kg/ha.

Le tableau 23 donne l'évolution de la production des exploitations industrielles du café de 1960 à 1969 (57).

La structure de la production agricole dans le contexte du système néocolonial, et les rapports sociaux qui se nouent autour de cette production, montrent qu'on est passé de l'agriculture de traite à une agriculture marchande et que, dans certains secteur, l'agriculture capitaliste devient dominante. Dans l'ensemble, l'agriculture est orientée et reliée au marché extérieur. Nous étudierons dans le prochain chapitre les moyens techniques et financiers qui sont à la base de cette évolution.

(56) Ministère du Développement, Service des statistiques.
(57) *Ibid.*, p. 30.

Tableau n° 23

Café : production des exploitations industrielles (en t) de 1960 à 1969

Préfectures	Campagnes									
	1960-61	*1961-62*	*1962-63*	*1963-64*	*1964-65*	*1965-66*	*1966-67*	*1967-68*	*1968-69*	*Moy.*
Ombella-M'Poko	233	249	456	303	84	244	75	181	66	210
Lobaye	1 402	2 326	1 214	2 722	1 870	3 920	1 966	2 649	2 881	2 328
Haute-Sangha	1 655	1 520	1 162	2 028	1 125	1 653	857	1 362	996	1 373
Nana-Mambéré	95	95	93	148	37	156	33	33	65	84
Ouaka	379	265	111	442	244	296	228	228	179	263
Basse-Kotto	1 019	971	928	1 409	1 022	1 690	1 624	456	1 374	1 166
M'Bomou	999	959	700	1 860	1 338	1 252	1 540	682	1 047	1 153
Divers R.C.A.	0	0	0	282	206	232	194	467	258	182
Production	5 782	6 385	4 664	9 194	5 926	9 443	6 517	6 058	6 866	6 759

Source : La caféiculture, op. cit.

SIXIÈME PARTIE

Les moyens techniques et financiers d'accumulation dans l'agriculture

L'étude des rapports juridiques de propriété et d'appropriation et des rapports sociaux de production nous a permis de situer les bases matérielles de l'agriculture centrafricaine aujourd'hui. Y apparaissent déjà en filigrane les moyens techniques et financiers et les formes marchandes et capitalistes de l'accumulation, les transformations des anciens rapports sociaux de production et la formation de nouvelles couches et classes sociales à la campagne. Y apparaissent enfin la domination étrangère et les luttes des paysans (qui dans l'ensemble orientent les transformations sociales et techniques), l'accumulation et donc le développement des forces productives dans l'agriculture, mais aussi, le retard qu'impose à l'agriculture centrafricaine dans le cadre de la division internationale du travail la domination impérialiste, notamment française. Nous étudierons ici, de façon succincte, les origines des moyens techniques et financiers mis en œuvre dans l'agriculture et les mécanismes de domination.

Les institutions et organismes administratifs dans l'agriculture

Les organismes locaux

La superstructure administrative est gérée par le ministère du Développement. Ce ministère assure la politique de domination étrangère de l'agriculture par délégation à des sociétés privées ou semi-publiques. Il veille à la formation du capital commercial agricole et à celle du capital agricole productif.

Pendant la colonisation, le gouverneur avait la charge

politique de l'organisation de la production agricole. Le contrôle administratif de l'agriculture, surtout dans le secteur des produits d'exportation, était nécessaire afin de dégager un surplus permettant d'assurer les bases économiques de la colonisation. Ainsi, le gouverneur assurait-il par délégation à des sociétés privées et publiques coloniales la commercialisation des produits ; autrement dit, par la commercialisation forcée, imposée aux paysans centrafricains, il permettait au capital commercial privé européen, principalement français, l'appropriation de l'agriculture traditionnelle.

La S.I.P. (Société indigène de production) (1) devait permettre aux sociétés privées et à l'Etat colonial de canaliser la production des paysans. Cette société s'était transformée, avec « l'indépendance politique », en Société mutuelle de développement rural (S.M.D.R.). Les S.M.D.R. avaient eu le même rôle et connu les mêmes difficultés que la S.I.P. : transfert du surplus agricole, difficultés de gestion, détournement de fonds, impopularité croissante auprès des paysans. Pour les mêmes raisons, elles devaient à leur tour disparaître pour faire place aux O.R.D. (Office de développement régional). Chaque O.R.D. avait la responsabilité du programme de développement dans la région qui relevait de ses attributions.

La région pouvait couvrir un ou plusieurs départements. Les O.R.D. étaient chargés des activités agricoles par le ministère du Développement. Ils assumaient cette fonction directement ou indirectement par délégation à certaines sociétés privées ou semi-publiques. Ils étaient chargés de coordonner les activités des responsables de l'agriculture, de l'élevage, du génie rural, des eaux et forêts, des coopératives et, surtout, de la production et de la commercialisation des produits. Responsables de l'ensemble du « Développement rural » dans leur zone géographique, les O.R.D. avaient un rôle essentiel à jouer en matière de crédit agricole. Ils pouvaient présenter à la Banque nationale de développement (B.N.D.) (aujourd'hui Banque nationale centrafricaine de dépôt) l'ensemble des demandes de crédits et les dossiers justificatifs correspondants. Les O.R.D. pouvaient tirer sur la B.N.D., dans la limite du découvert qui leur était autorisé, les sommes nécessaires à leurs activités. Ils pouvaient donner leur avis sur les demandes de prêts des coopératives.

(1) Voir tome 1, troisième partie.

Un avis favorable valait toujours l'aval d'un O.R.D. Ils étaient l'intermédiaire obligatoire pour le financement de la culture attelée (2).

Le contrat liait les utilisateurs aux O.R.D., qui mettaient à la disposition des utilisateurs une paire de bœufs et un matériel de culture attelée. Les utilisateurs s'engageaient à soigner les animaux, conformément aux directives de la Direction de l'élevage, à utiliser la traction animale, des engrais et des insecticides pour mettre en valeur chaque année 2,10 ha, à respecter les directives de la Direction de l'agriculture, à n'aliéner ni les bœufs ni le matériel et à rembourser à l'Office les annuités dues. Des sanctions étaient prévues en cas de manquement aux clauses du contrat. C'est ainsi que de nombreux paysans avaient été envoyés en prison, où ils étaient contraints de travailler gratuitement pour des sociétés commerciales privées ou publiques. Il était impossible à certains de rembourser les annuités, car l'intérêt prélevé à la suite d'un prêt imposé aux paysans s'élevait à 7,5 %, dont 2 % revenaient à la B.N.D., dépositaire des fonds, et les 5,5 % restants aux organismes privés ou publics qui déposaient leurs capitaux dans cette banque pour des activités agricoles : notamment la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.), un organisme français comme le F.A.C. (Fonds d'aide de coopération), etc. D'autre part, les abus des agents de l'« animation rurale » et ceux de la police locale n'étaient pas faits pour aider ces paysans. Rappelons que les O.R.D., créés dans tous les anciens « Territoires français » devenus « indépendants », s'inscrivaient dans la stratégie globale de la politique française pour monopoliser l'agriculture de ces territoires. Créés en R.C.A. en 1963-64 par la « Coopération française », les O.R.D. avaient des directeurs souvent français, disposant de moyens financiers considérables et d'une autonomie de décision comparable à celle de super-préfets et fréquemment utilisée à l'encontre des intérêts de la R.C.A., pourtant « indépendante ». Cet état de choses devait conduire à la supression des O.R.D. en 1970. C'est ce que l'on a appelé la « réforme agraire de Bokassa ».

En 1966, fut créé l'Office national de modernisation

---

(2) Les crédits et les contrats pour l'utilisation du matériel de culture attelée étaient obligatoires pour un certain nombre de paysans jugés « aptes » par l'administration néocoloniale. Les autres paysans y étaient incités par d'autres moyens.

(O.N.M.). Il avait « *pour rôle de fournir aux organismes dépendants de la Direction de l'agriculture les moyens nécessaires à l'exécution de leurs tâches : prêts de campagne, crédits agricoles, fourniture de matériel* » (3).

En outre l'O.N.M. était responsable vis-à-vis de la B.N.D., il centralisait la comptabilité financière et matérielle des O.R.D., et passait au moment opportun les commandes de matériel qui leur était destiné. Chargé de la productivité, donc du suivi et du contrôle des travaux des paysans, l'O.N.M. devait veiller à la rentrée des redevances et prendre, à l'échelon national et régional, les mesures nécessaires pour obtenir les remboursements, « sans compromettre le directeur de l'O.R.D. (*sic*) » (4).

Les directeurs des O.R.D. étaient généralement des Français nommés depuis Paris par le ministère de la Coopération française. Quelques rares Centrafricains étaient nommés, sur les conseils de la France, par le ministère de l'Agriculture et du Développement centrafricain. Ils assuraient la direction politique de l'« animation rurale » et étaient en conflit permanent avec les préfets et sous-préfets locaux investis du même pouvoir. Ils se heurtaient également aux directeurs de l'O.N.M., dont les fonctions étaient plus techniques et exécutives. Ces derniers, également Français, dépendants d'abord des milieux financiers et des sociétés commerciales, exerçaient un contrôle financier très sévère à leur égard et à l'égard des préfets et sous-préfets locaux, qui ne manquaient pas d'exiger l'impôt des paysans avant les redevances agricoles dues à l'O.N.M. Il arrivait aussi qu'ils profitent davantage de la spoliation des paysans que les autres expatriés « coopérants ».

L'Office du développement de l'élevage (O.D.E.L.) fut créé également en 1966. Il avait pour objet :

> « *l'exécution de certaines opérations que la Direction de l'élevage ne peut prendre en charge en raison de leur nature : réalisation de grands projets de financement extérieur, F.A.C. ou F.E.D.* (sic), *gestion d'établissements publics à caractère commercial, gestion du fonds d'assurance bétail, alimenté par la fraction de redevance consacrée au fonds* (cela ne faisait qu'augmenter les charges des paysans). *En matière de culture attelée l'O.D.E.L. est l'intermédiaire entre la B.N.D. et*

---

(3) *La mécanisation de l'agriculture en R.C.A., op. cit.*, p. 93.
(4) *Ibid.*

les O.R.D. pour les prêts intéressant le bétail de trait » (5).

Il faut noter que l'O.D.E.L. était financièrement responsable jusqu'au moment où les animaux étaient livrés aux O.R.D. ou aux délégations régionales de l'O.N.M. A partir de ce moment, un jeu d'écritures débitait l'O.N.M. des sommes empruntées. Les pertes de bovins subies avant la livraison aux O.R.D. étaient à la charge de l'O.D.E.L. Ces pertes entraient dans les frais globaux des centres de dressage, et ce sont les paysans qui devaient encore supporter ces frais. La distinction entre les fonctions de l'O.D.E.L. et de l'O.N.M. vient de ce que le premier est lié aux capitaux agricoles, surtout ceux qui dominent l'élevage et fournissent les bêtes de trait, tandis que le second est lié aux capitaux industriels qui fournissent ce matériel agricole. Ces capitaux, souvent multinationaux, dominent l'agriculture dans le Tiers-Monde en général.

Quant à l'Office national de commercialisation des produits agricoles (O.N.C.P.A.), qui avait vu le jour avec la fameuse réforme agraire en 1970, il avait vécu le temps d'une infidélité des responsables centrafricains à la politique française. Il a disparu, ne pouvant faire face aux diverses contradictions des sociétés qui dominaient l'agriculture (voir *supra*, « La politique agricole de Bokassa »). Nous n'avons fait que donner l'essentiel en ce qui concerne ces organismes, qui aujourd'hui se multiplient ; beaucoup n'ont existé et n'existent que « sur le papier » ou n'ont eu qu'une existence éphémère.

Les sociétés d'intervention étrangères privées, publiques et mixtes

Dans les pays néocolonisés d'Afrique noire, les sociétés et organismes nationaux disposent « normalement », sinon obligatoirement, de l'assistance des services techniques de sociétés internationales d'intervention étrangères, afin d'assurer la mise en œuvre de programmes de développement. Ceci se traduit toujours par deux politiques, plus particulièrement en R.C.A. D'une part, la politique officielle du gouvernement local, axée autour

(5) *Ibid.*, p. 94.

de l'indépendance et de la coopération avec les pays techniquement avancés, politique qui s'articule sur les théories du développement, du transfert de technologies et de la détérioration des termes de l'échange dans le Tiers Monde. D'autre part, la politique mise en œuvre par les représentants des intérêts étrangers, principalement français, en R.C.A. Celle-ci dissimule mal ses véritables objectifs derrière la prétendue « aide au développement » et « à la formation des techniciens et cadres ». Au fond, il s'agit d'une même politique. Elle se caractérise sur le plan local par un pouvoir national de façade qui masque les pouvoirs réels économiques, politiques et idéologiques des intérêts capitalistes étrangers dans le pays.

Ces pouvoirs étrangers se concrétisent par la présence de sociétés étrangères privées, publiques, multinationales ou mixtes, dominantes dans tous les secteurs. Nous donnerons ici la liste des principales sociétés françaises, implantées dans les pays néocolonisés « francophones » dans le domaine de l'agriculture :

• L'O.R.S.T.O.M. (l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer), établissement public, est défini par les autorités françaises comme *« instrument essentiel de rayonnement de la France* (sic) *dans les pays en voie de développement »*. Il a une section à Bangui et a pour activité les recherches fondamentales orientées vers les productions animales et végétales et la détermination des données de base du milieu naturel et humain. En fait, l'O.R.S.T.O.M. a aussi vocation pour les recherches militaires : connaissances des terrains stratégiques des pays néocolonisés.

• Le G.E.R.D.A.T. (Groupement d'études et recherches pour le développement de l'agronomie tropicale). Ce groupement d'intérêt économique, créé en 1970, rassemble le ministère français de la Coopération économique et huit anciens instituts de recherche spécialisés dans les activités agricoles coloniales (productions animales et végétales des zones tropicales) qu'il a pour mission de coordonner :

— Centre technique forestier tropical (C.T.F.T.) ;
— Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (I.E.M.V.T.) ;
— Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (I.F.C.C.) ;
— Institut de recherches agronomique, tropicale et des cultures vivrières (I.R.A.T.) ;

— Institut de recherche sur le caoutchouc en Afrique (I.R.C.A.) ;

— Institut de recherche du coton et des textiles exotiques (I.R.C.T.) ;

— Institut de recherche sur les fruits et agrumes (I.R.F.A.) ;

— Institut de recherche pour les huiles et oléagineux (I.R.H.O.).

« *Les travaux de recherche des instituts membres du G.E.R.D.A.T. s'appuient sur une connaissance approfondie du milieu naturel, réalisée en étroite collaboration avec l'O.R.S.T.O.M. et l'Institut national de recherche agronomique (I.N.R.A.). Ils ont pour objectif de diversifier et de protéger les cultures, de créer de nouvelles variétés, de moderniser les techniques culturales, d'accroître la productivité, d'améliorer les technologies de transformations agricoles alimentaires et industrielles* » (6).

Ces organismes travaillent en collaboration avec le Centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole tropical (C.E.E.M.A.T.).

Tous ces instituts à capitaux mixtes (à dominante publique) sont représentés en R.C.A. L'ensemble de leurs installations en Afrique noire comprend 80 stations ou points d'appui, l'effectif français employé est de 1 300 personnes (chiffre officiel), dont 700 ingénieurs, chercheurs et cadres et 250 techniciens. Il est dit officiellement que ces instituts « *doivent se préoccuper également de la formation et du perfectionnement sur place et en France des chercheurs et ingénieurs et cadres nationaux des Etats avec lesquels ils coopèrent* », mais en réalité tel n'est pas le cas. La formation est inexistante ou alors elle se fait au rabais. Le professeur René Dumont, spécialiste de l'agriculture, constatait, lors de sa visite en R.C.A. en 1965, que : « *La formation des homologues centrafricains, destinés à assurer la relève de ces cadres expatriés, ne progresse guère, c'est pourtant là un point essentiel : la France ne peut fournir à l'Afrique la masse énorme de cadres moyens nécessaires, en nombre chaque année rapidement accru* » (7).

Ceci témoigne d'un certain nombre de contradictions : d'une part, la France freine la formation de cadres au-

---

(6) *Europe Outre-Mer*, n° 564, janvier 1977, p. 54.
(7) Cité par G. Jannaud et J. Kellermann, *op. cit.*, p. 92.

tochtones dans ce domaine afin de maintenir sa domination, d'autre part, elle est incapable de répondre comme il le faudrait, ne serait-ce que dans le cadre de sa propre logique, aux nouveaux besoins en cadres. Il résulte de cette situation un énorme gaspillage qui vient gonfler la masse déjà importante des faux frais et permet paradoxalement à la France d'affermer à des sociétés capitalistes pour une période prolongée et indéterminée les terres centrafricaines.

La Société d'études pour le développement économique et social (S.E.D.E.S.) est aussi *« équipée pour établir des programmes de mise en valeur économique et de promotion humaine* (sic) *et pour suivre l'exécution de projets »*. La base financière de cette société est assurée par la Caisse des dépôts et consignations, avec participation du Crédit national, de la Caisse centrale de coopération économique et de la Banque française du commerce extérieur, tous organismes français. Cette société conçoit des « programmes de développement » pour les Etats francophones d'Afrique noire.

Les autres sociétés, intervenant directement dans la production agricole, sont le B.D.P.A. et la C.F.D.T., bien connus dans tous les pays francophones d'Afrique noire ; ce sont des sociétés mixtes, dont les capitaux privés français et étrangers sont dominants. Leurs activités en R.C.A. sont les suivantes :

• Le B.D.P.A. (Bureau pour le développement de la production agricole), mis sur pied pour la réalisation des études, de la formation et des opérations de production, se partage les régions agricoles centrafricaines avec la C.F.D.T. Il organise, au ministère du Développement et sur le terrain, les campagnes cotonnières, le calendrier agricole, le programme de la productivité, la diffusion des semences sélectionnées. Dans l'élevage, il intervient directement dans la livraison des bœufs de traction, fournit le personnel médical et organise le système de métayage (troupeaux, bovins de vente accordés à crédit aux groupements de paysans pour la culture attelée). Le B.D.P.A. regroupe les paysans dans des associations généralement coopératives, comme le G.U.T.A. (Groupement d'utilisateurs de la traction animale). Il s'agit, dans un village, d'une association forcée, réunissant des paysans (souvent 6 à 10) qui doivent s'engager à grouper leurs parcelles de culture, à utiliser des engrais et des traitements insecticides, enfin à rembourser, après enga-

gement de caution solidaire, un prêt qui leur a été consenti avec un intérêt de 7,5 %. Les intérêts de 7,5 % datant de 1969, il faut compter le double maintenant pour payer l'unité de culture et les différents travaux d'infrastructure effectués par le B.D.P.A. ou les autres organismes agricoles. Cette unité de culture est composée d'une chaîne de culture attelée et des accessoires. Tous ces moyens vendus à crédit tendent à transformer les paysans en simples travailleurs spécialisés de l'agriculture, comme le sont les petits paysans travailleurs bretons ou d'autres régions françaises. Mais ici en R.C.A., les paysans sont encore plus pauvres et plus misérables.

* Les G.I.R. (Groupement d'intérêts ruraux) sont, comme les G.U.T.A., une création du B.D.P.A. Les G.I.R. sont aussi des associations forcées des familles paysannes de communautés villageoises, correspondant à des zones d'encadrement qui groupent chacune 6 à 10 villages, soit 500 à 2 000 habitants. Chaque adhérent verse obligatoirement une part sociale. Le G.I.R. se concrétise par un « magasin-boutique », réalisé en « investissement travail » par les adhérents ; les matériaux étant fournis à crédit par le B.D.P.A., le transport assuré par les O.R.D. La fonction d'un G.I.R. est de permettre aux adhérents d'écouler leurs produits « au meilleur intérêt », de fournir aux adhérents tous les produits « nécessaires » à leur exploitation, de « leur donner la possibilité » d'accéder au crédit, soit collectif, soit individuel. Les paysans ont droit aux ristournes en fonction des tonnages que le G.I.R. peut commercialiser, mais de l'avis des paysans ceci n'est jamais arrivé, malgré les énormes fonds accumulés par eux dans les G.I.R. qui doivent les reverser au B.D.P.A. et à la B.N.D. On comprend que les paysans de la région de Batangafo se soient révoltés contre les directions de certains G.I.R. en 1969. Notons que la comptabilité et les fonds des G.I.R. et des G.U.TA. n'étaient que les sous-comptes de ceux des O.R.D., directement contrôlés par les banques qui accordent les prêts. Si les G.U.T.A. et les G.I.R. ont disparu en 1970, comme les O.R.D., ils ont réapparu la même année, dans le cadre de la réforme agraire, sous une autre étiquette. Dotés de nouveaux moyens d'équipements militaires, leur objectif était bien de regrouper les paysans, mais par la force. C'est ainsi que l'on vit les polices de Bokassa, comme au temps de la colonisation, prendre d'assaut les villages à cinq heures du matin, brûlant les maisons afin d'obliger les paysans

à se regrouper sur un territoire prescrit par le gouvernement.

• La C.F.D.T. (Compagnie française pour le développement des fibres textiles), dont les activités couvrent la moitié du territoire agricole de la R.C.A., est spécialisée dans la culture et la préparation des matières textiles, principalement du coton, et elle intervient à ce titre dans la plupart des pays néocolonisés francophones d'Afrique. Afin de mener à bien la politique agricole de la France dans ses néocolonies, la C.F.D.T. « *entend améliorer la productivité des cultivateurs* » en introduisant des moyens de production (engrais, insecticides, matériel agricole), dont les prix augmentent chaque année. Notons en passant que, si le prix du matériel d'égrenage, que supportent indirectement les paysans africains, a triplé de 1950 à 1969, le prix d'achat du coton aux paysans a été maintenu longtemps, voire baissé, avant de connaître une légère augmentation pendant les quatre dernières années. Telle est la politique générale de la C.F.D.T. en Afrique, et plus particulièrement en R.C.A., où elle joue un rôle essentiel dans la domination impérialiste de l'agriculture centrafricaine. Sous sa direction des villages furent créés, ceux qu'on avait appelés en 1964 « Da Ti Kodro » (maisons du village) où l'on vendait des produits et matériels agricoles aux paysans. La C.F.D.T. coiffait les services locaux de l'agriculture et apportait l'encadrement, permettant une surveillance plus efficace des travaux agricoles (distribution des engrais et des insecticides et contrôle de leur utilisation) et la vulgarisation des méthodes nouvelles, dont la plus importante fut la culture attelée de 1964 à 1969. Les paysans devaient faire la demande des bœufs, charrues, butoirs, sarcleurs, charrettes, etc., et s'engager à verser des redevances échelonnées sur cinq ans. La C.F.D.T. organisait aussi aux frais des paysans le contrôle sanitaire des bœufs. L'importance et l'influence de la C.F.D.T. dans la politique agricole sont reconnues par tous. Le représentant et organisateur général de la C.F.D.T. en R.C.A., M. Gérard, avait déclaré en 1969 à Bangui « *que les relations avec le ministère du Développement centrafricain absorbaient un tiers de son temps* ».

G. Jannaud et J. Kellermann, spécialistes des problèmes agricoles, envoyés par le ministère français de la Coopération pour enquêter sur la bonne marche de la mécanisation de l'agriculture centrafricaine, commentaient la déclaration de M. Gérard en ces termes :

« On voit que cela n'est pas négligable. Dans les départements qui ne bénéficient pas de l'assistance d'une société d'intervention, il est vraisemblable que le contact avec le ministère du Développement est moins suivi, les interventions sont moins immédiates et moins pressantes » (8).

Ils ajoutaient :

« On s'aperçoit que les O.R.D., dans lesquels ces sociétés (d'intervention) opèrent, sont ceux qui donnent la meilleure impression, où l'on constate les meilleurs résultats, c'est ansi que dans la Ouaka où du personnel de la C.F.D.T. est mis à la disposition de l'O.R.D., mais où la direction de cet organisme échappe à cette société d'intervention (sic), *le rendement n'est pas le même que dans la Kemo-Gribingui où la C.F.D.T. a la direction des opérations et peut appliquer ces méthodes »* (9).

Il est clair que l'objectif essentiel de ces sociétés d'intervention était de s'assurer le contrôle de l'organisation de la production agricole : contrôle politique dans les ministères centrafricains intéressés et les services régionaux ; contrôle technique et social sur le terrain.

Ceci n'allait pas sans conflit ; c'est ainsi qu'en 1970 la C.F.D.T., comme les autres sociétés d'intervention, fut interdite d'activité en R.C.A. à la suite de la réforme agraire de Bokassa. Cependant quelques mois plus tard, le gouvernement de Bokassa demandait une aide plus active à la C.F.D.T., qui accorda alors, outre un soutien technique à l'U.C.C.A., dont nous parlerons plus loin, un soutien financier plus important. Aujourd'hui, elle entreprend une action plus directe que celle entreprise de 1964 à 1970, et dont l'objectif était *« l'organisation de base de l'encadrement des services »* régionaux de l'agriculture.

Les « interdictions » des sociétés d'intervention en 1970 traduisaient en fait une réaction de la bureaucratie de Bangui, qui manifestait par ce geste une mise en garde contre la trop grande hégémonie de celles-ci et espérait apaiser les revendications paysannes. Par la suite, l'ensemble des sociétés « interdites » ou « nationalisées » recouvrirent l'ensemble de leurs droits et de leurs activités.

---

(8) G. Jannaud et J. Kellerman, *op. cit.*, p. 92.
(9) *Ibid.*

Parmi les instituts de recherche implantés en R.C.A. depuis la Deuxième Guerre mondiale, on peut citer l'I.R.C.T. (10) qui, installée à Bambari, avait pour objet l'expérimentation et la diffusion de nouvelles semences, la fourniture d'engrais et d'insecticides appropriés ; l'I.R.A.T. qui disposait du Centre de recherche de Boukoko et des cellules de Grimari et Bouar (ses activités ont été reprises dès janvier 1970 par l'I.F.C.C. et l'I.R.C.T.) ; l'I.F.A.C. qui était installé au « km 22 » ; enfin l'I.F.F.C. installé à Boukoko. Tous ces instituts ont été remplacés par d'autres : l'Institut national des recherches textiles et vivrières (I.N.R.T.V.), installé à Bambari ; l'Institut national des recherches fruitières du km 22 et le Centre national de recherche agronomique de Boukoko. Le manque de cadres autochtones a conduit le gouvernement centrafricain à rappeler les instituts interdits en 1970 pour les intégrer aux instituts « nationaux ». Certains de ces instituts ont été achetés par des sociétés agro-industrielles et absorbés à leurs propres services. Ainsi, l'I.R.C.T. fut intégré à l'U.C.C.A. Son programme porte sur l'étude des assolements et de la protection phytosanitaire (dont la lutte contre la « Maladie bleue », due à un puceron) et sur la création et la multiplication de nouvelles variétés plus productives. Les semences achetées à l'I.N.R.T.V. sont multipliées au centre de N'Goulinga à Grimari, appelé Zone zéro, puis distribuées aux agriculteurs d'un secteur déterminé, appelé zone de multiplication (Zone 1). Dans ce secteur, constitué de villages ruraux plus faciles à contrôler qu'un centre urbain, l'encadrement est renforcé, permettant une surveillance plus stricte de manière à assurer le respect du calendrier agricole : arrachage des vieux cotonniers pour éviter le croisement avec l'ancienne variété, épandage des engrais et des insecticides. L'année suivante, les semences sont rachetées aux paysans et distribuées à une zone 2, plus vaste ; la troisième année, la nouvelle variété remplace entièrement l'ancienne. C'est ainsi que la variété de coton dite « B.J.A. Bulck 2 » couvre entièrement les régions de Kemo et de la Gribingui depuis 1976.

Dans cette région les paysans perdent donc le contrôle de leur production, y compris sur le plan technique, et tendent à devenir de simples travailleurs agricoles ou des paysans travailleurs, des exécutants qui perçoivent leur

(10) Voir *supra*, « Les organismes français en Afrique ».

salaire au moment de la vente des jeunes pousses, laquelle est décidée par l'U.C.C.A.

La liste des organismes liés aux capitaux agro-industriels qui dominent l'agriculture centrafricaine ne serait pas close si nous ne parlions pas des sociétés mixtes comme l'U.C.C.A., la S.F.C.A.T., la S.A.F.A., etc., et de certaines sociétés étrangères, autres que françaises.

L'U.C.C.A. (Union cotonnière centrafricaine), société mixte, est l'une des pièces maîtresses de la culture cotonnière en R.C.A. Ses activités sont complexes : encadrement des paysans, recherche, commercialisation, transports, usines d'égrenage (20 usines), usines d'huilerie, production de tissus, etc. Elle emploie plus de 4 000 personnes. Sa création, en 1964, a considérablement rationalisé la mise en œuvre de la culture cotonnière, auparavant aux mains de trois sociétés privées. L'U.C.C.A. regroupe les parts de l'Etat centrafricain (42 %), de deux organismes français « d'assistance technique », le B.D.P.A. et la C.F.D.T. (9 %), et de sociétés privées (49 %) (Cotonaf, Cotou-Bangui, Cotouna et Cotonfranc). Une convention a été signée en octobre 1967 entre l'U.C.C.A. et la C.F.D.T. pour une aide sur le plan technique : la C.F.D.T. lui fournissait son directeur général et s'occupait de la vente, hors de la R.C.A., du coton fibre et des sous-produits. La convention passée entre l'U.C.C.A. et le gouvernement centrafricain en octobre 1964 accorde à cette société le monopole d'achat à un prix fixé par l'administration. Grâce à de nombreuses installations, à un parc de véhicules lourds, aux capitaux privés liés aux capitaux internationaux, à une main-d'œuvre bon marché, l'U.C.C.A. est devenue la première société d'intervention dans l'agriculture centrafricaine et la première société agro-industrielle de la R.C.A. avec un chiffre d'affaires qui approchait les 5 milliards de francs CFA en 1975.

La culture du tabac est dominée par la Société franco-centrafricaine des tabacs (S.F.C.A.T.), constituée en 1966 entre la R.C.A. (50 %) et la S.E.I.T.A. (française : 50 %). Elle est chargée de la culture, et donc de la recherche sur le tabac, de l'achat et du traitement des tabacs en feuilles, ainsi que de leur commercialisation. La Société africaine forestière et agricole (S.A.F.A.) a créé en 1974 une filiale qu'elle possède à peu près à 100 % pour l'encadrement et les plantations d'hévéas, tandis que la Société centrafricaine pour le développement et l'exploitation du palmier à huile (Socapalm), société d'Etat créée

en 1975, organise les structures de base de la culture du palmier à huile, la participation à toute action de vulgarisation intéressant les plantations familiales, la transformation et la commercialisation.

Après la réforme agraire de Bokassa, le F.E.D. (Fonds européen de développement) est venu au secours du gouvernement par un projet de développement rural confié en 1973-1975 à une société allemande, « Agro-progress ». Ce projet était beaucoup moins ambitieux que celui de la C.F.D.T. et comportait la fourniture d'engrais et d'insecticides et le contrôle des paysans qui les utilisaient. Le projet fut contrecarré par la hausse brutale du prix des engrais ; Agro-progress fut obligée de sélectionner à partir de 1974 les « meilleurs agriculteurs » qui devaient obtenir à crédit les engrais et les insecticides. Les cadres et le personnel de la société Agro-Progress formaient une structure parallèle à celle de l'administration centrafricaine conformément au schéma « habituel » dans ce pays.

L'Agence américaine internationale pour le développement (A.I.D.), également présente en R.C.A., encadre les jeunes ruraux et les forme « à la technique agricole moderne ». Les agents américains chargés de l'encadrement, généralement des éléments du fameux « Peace corps », « initient » les paysans centrafricains aux techniques agricoles et au matériel agricole américain vendu à l'Etat.

Notons que les organismes spécialisés de l'O.N.U. travaillent indirectement sur le terrain pour les sociétés privées. C'est ainsi qu'en 1970 la F.A.O. avait lancé une zone pilote dans la région de l'Ombella M'Poko, afin de tester la valeur de diverses méthodes de vulgarisation agricole. Cette zone pilote comprend six villages de la sous-préfecture de Damara (cinq entre Bangui et Damara et un à proximité de Damara).

> *« Le but est la création d'entreprises familiales modernisées, utilisant de nouvelles techniques (culture mécanisée et culture attelée) et orientées vers le développement de la culture commerciale de la roselle. »*

En 1973, le B.I.T. a créé entre Damara et Sibut, dans le cadre d'un projet de fixation à la terre des jeunes ruraux alphabétisés, « le village pilote Ferré » chargé d'accueillir ces jeunes et *« de les éloigner de la tutelle du milieu traditionnel, de les regrouper et de leur permettre de pratiquer une agriculture rationalisée »*.

Par ailleurs, la F.A.O. tente de développer la culture du riz, les expériences étant confiées à une mission agricole chinoise (Taipeh).

Quant au P.N.U.D., à la base du programme de semences pour les oléagineux (arachide, sésame) et les produits vivriers (paddy, maïs, sorgho), il a entrepris depuis 1968 la réalisation du programme de perfectionnement et de recherche en pisciculture dans les pays de l'U.D.E.-A.C. De 1972 à 1975, il devait réaliser en R.C.A. même, une étude d'exploitation des principaux biefs poissonneux, un programme de formation, puis un projet d'équipement et de vulgarisation de la pisciculture intéressant les douze stations de l'Etat qui groupent 118 bassins et 1 780 bassins familiaux (création de nouveaux centres d'alevinage). En outre, il encadre le Centre national de recherches zootechniques et vétérinaires de Bouar.

Tels sont les principaux organismes qui ont opéré et opèrent dans l'agriculture centrafricaine. A travers eux, les paysans centrafricains sont, individuellement ou collectivement, mis en face des capitaux internationaux. La faible productivité de ces paysans ne saurait masquer le transfert de valeur de l'agriculture vers les centres dominants du système capitaliste. Ces organismes et ces sociétés « nationaux » ou internationaux sont liés aux grosses banques internationales et permettent aux pays occidentaux d'asseoir leur domination.

Les moyens techniques et financiers

Pendant les soixante premières années de la colonisation, l'accumulation dans l'agriculture reposait sur la seule force de travail des paysans, mise en mouvement par le travail forcé que contrôlait directement l'administration coloniale. Les moyens de production et les techniques traditionnelles n'avaient pas été transformés. La domination du capital dans l'agriculture était donc formelle et était représentée surtout par le capital marchand agricole aux mains des petits colons européens et des sociétés de traite. Le capital agricole productif, présent dans la culture du café, était encore très limité. Les colons détenteurs de ce capital bénéficiaient largement du

travail gratuit fourni par le travail forcé, n'investissaient que rarement dans les moyens de production et distribuaient des salaires insignifiants aux ouvriers agricoles. Le surplus agricole, dégagé au moyen d'impôts, à travers les bas prix des produits imposés aux paysans, par les cotisations paysannes aux nombreuses caisses de soutien à l'agriculture ou par le vol pur et simple, etc., aurait pu jeter la base d'un capital productif agricole détenu par certains paysans centrafricains, s'il n'avait pas été transféré ailleurs ou utilisé à d'autres fins.

En effet, l'impôt pesait très lourdement, comme aujourd'hui d'ailleurs, sur les paysans. Il reposait essentiellement sur leur travail et avait été en augmentation constante comme en témoigne le tableau 24, mais n'était nullement utilisé pour aider directement les paysans à améliorer les bases matérielles de leur production.

Tableau n° 24

Impôts perçus (budgets locaux en millions de francs) de 1925 à 1930

Années	*Gabon*	*Moyen. Congo Brazzaville*	*Oubangui-Chari R.C.A.*	*Tchad*	*Total*
1925	2,7	4,5	2,5	3,7	13,4
1926	2,6	5,8	5,5	2,9	16,8
1927	3,3	6,2	6,7	4,6	20,8
1928	3,7	7,2	7,3	8,1	26,3
1929	4,7	8,1	7,5	8,1	28,4
1930	5,1	8,3	9,7	9,1	32,2

Source : Annuaire statistique de l'A.E.F. [12], pp. 196-199.

Comme le montre le tableau 24, en six ans, de 1925 à 1930, la masse des impôts avait été, en Oubangui-Chari, multipliée par quatre, soit une augmentation moyenne de 0,66 par an. Au Gabon et au Moyen Congo, les impôts avaient été multipliés par deux et par plus de deux pour le Tchad.

La Caisse de soutien du coton à la suite de la montée des cours mondiaux avait réalisé des bénéfices considérables, mais au lieu d'en restituer une partie aux paysans, selon les termes du statut de cette caisse, ou au lieu d'augmenter le prix payé aux producteurs de coton, le gouverneur général de l'Oubangui utilisa les fonds disponibles pour des équipements généraux — aussi bien en Oubangui Chari que dans les autres territoires dits français d'Afrique centrale. Rappelons que la politique agricole de l'administration coloniale visait l'augmentation immédiate de la production. A cette fin, pendant longtemps, les moyens qu'elle mit en œuvre se résumèrent à l'augmentation des surfaces, à l'attribution de primes d'avancement aux chefs de villages et surtout au travail forcé.

Ce n'est qu'après la grande crise de 1929 que l'on chercha à améliorer certaines techniques. Des stations de recherche et d'expérimentation furent créées : les Centres de recherche de Grimari en 1933, de Gambo en 1935, de Gounouman en 1937. Puis furent créés les Stations et les Centres de multiplication de Bossanga en 1945, Poumbaidi en 1949 et Dekao en 1950. En 1939, en raison des avantages accordés aux quatre sociétés qui avaient le monopole d'achat de l'égrenage et de l'exportation du coton oubanguien, le gouverneur général exigea d'elles, entre autres choses, une distribution d'outillage aux paysans : houes, machettes, coupe-coupe, etc. Mais excepté cette distribution d'outils rudimentaires (fabriqués en usine et qui allaient concurrencer les forgerons et les artisans locaux) et la diffusion de nouvelles semences par les centres de recherche, la fourniture d'engrais et d'insecticides appropriés, l'agriculture traditionnelle dans son ensemble ne fut pas concernée par cette nouvelle politique. On préférait toujours le travail forcé, l'occupation de nouvelles terres, voire leur épuisement, à la vulgarisation de certaines techniques simples ou aux investissements de capitaux pour améliorer la productivité dans l'agriculture.

Les opérations nouvelles portaient sur des domaines très restreints et les techniques de production n'avaient pas été transformées. Ces opérations n'avaient guère touché les cultures vivrières qui n'avaient pas été l'objet d'études particulières, ni de sélection de semences. Même dans ce que l'on appelle en R.C.A. le premier plan, de 1946-1953, la production agricole, primordiale sous la colonisation et encore aujourd'hui, avait été négligée au

profit de l'infrastructure routière et fluviale. Toutefois, pendant cette période, on assista à une série d'investissements dans l'agriculture (11). Pendant la période 1947-1952, un total de 497 725 385 de F CFA avaient été investis dans l'agriculture aux titres privé et public. Ce chiffre ne fait d'ailleurs que donner une idée générale du capital dans l'agriculture pendant cette période.

Ce n'est qu'après l'indépendance (plus précisément à partir de 1964) que le budget des dépenses agricoles affecté par le plan quadriennal 1953-1957 (635 539 822 de F CFA) se fit sentir, permettant la formation d'un capital agricole productif. Ce dernier connut un relatif essor dû aux nombreux programmes d'animation et de production rurales des sociétés et organismes dont nous avons parlé plus haut. Théoriquement le plan biennal 1965-1966 dégageait 11 650 millions pour l'agriculture, représentant un peu plus d'un tiers des 30 milliards initialement prévus ; ce chiffre était loin de correspondre à la réalité, mais il trahissait déjà le désir d'investir dans l'agriculture centrafricaine dans le cadre de la stratégie générale de l'impérialisme. Le plan quadriennal 1967-1970 allait être « plus logique » en inscrivant 4 999 millions pour les dépenses agricoles financées par les secteurs publics et privés. Celui de 1971-1975 portait les investissements agricoles publics et privés à 9 514 millions (1 037 millions en 1971, 466 millions en 1972, 1 529 millions en 1973, 1 055 millions en 1974 et 1 233 millions en 1975). Mais, sur les trente-trois projets prévus au plan 1967-1970 (agriculture, élevage et forêts), représentant au total 6 581 millions, seuls 23 avaient été réalisés (au total, 4 867 millions de crédits) ; par contre, dix projets pour lesquels étaient prévus 963 millions n'avaient pas été exécutés. En revanche onze projets non prévus au plan avaient été mis en œuvre (834 millions).

Si l'on compare cette situation à la période antérieure, on constate une nette progression des capitaux publics et privés, étrangers et centrafricains, dans l'agriculture.

Cependant ces investissements et la réalisation d'un certain nombre d'objectifs n'ont pas amélioré les conditions de vie des masses rurales.

(11) Voir tome 1, « Forme de pénétration du capital dans l'agriculture ».

Dans le domaine technique et financier, la situation concrète a évolué depuis quelques années de la façon suivante :

Moyens techniques* : engrais, insecticides, attelages, tracteurs et outillage divers

Si l'on prend l'exemple de l'année 1961 (rappelons que l'on avait tenté à la veille de l'indépendance d'établir les comptes économiques de la R.C.A.), on note que les équipements ont été estimés à 17 milliards de F CFA dans l'agriculture (plantations : 10,5 milliards, cheptel : 6,5 milliards). Ce chiffre paraît peu de choses au regard des équipements agricoles des pays capitalistes avancés (voire de certains pays dominés), mais il est très significatif concernant l'évolution de la politique agricole centrafricaine. De plus, il annonce une nouvelle orientation de la politique agricole, dont les aspects essentiels peuvent se résumer en deux points : crédit forcé pour l'outillage et mécanisation de l'agriculture.

L'outillage traditionnel

Pendant la campagne agricole de 1966, pour 247 200 exploitations (coton) représentant 530 000 actifs, l'Etat a distribué aux paysans sous forme de crédit indirect : 626 900 houes, 373 100 machettes, 7 200 sécateurs, 263 700 haches, 108 000 cordes à coton (12). Nous n'avons pas les chiffres concernant l'outillage distribué directement par les sociétés privées. Cet outillage, fabriqué en série dans des usines — les entreprises privées ayant désormais supplanté l'artisanat traditionnel — présente une fragilité caractéristique. Il ne peut être utilisé qu'une seule année agricole, voire parfois moins. Ainsi, les paysans doivent constamment renouveler leurs outils, ce qui permet aux commerçants et aux fabricants d'accroître leur chiffre d'affaires. La situation est identique chez les producteurs de café, les éleveurs et les pêcheurs, obligés, même

(*) Les chiffres que nous donnons ne sont malheureusement qu'indicatifs. A cela deux raisons : le faible développement des services publics de statistiques centrafricains et la difficulté d'obtenir auprès des entreprises privées des statistiques précises et fiables.

(12) Enquête agricole 1966, ministère du Développement.

pour l'outillage traditionnel, de s'approvisionner sur un marché d'où sont éliminés les artisans locaux. L'introduction d'un nouvel outillage, liée aux innovations techniques agricoles (attelage, tracteurs, etc.) contribue de ce fait à l'endettement des paysans (13).

Les engrais et les insecticides

L'introduction des engrais modernes en R.C.A. date de 1939. Les premiers essais ont été faits par les stations agronomiques et agricoles de Boukoko, de Grimari pour le café, le coton et le paddy, suivis à partir de 1949 par les Centres de multiplication de Grimari, Gounouman, Gambo, Dekoa, Poumbaindi, et les paysannats cotonniers de Ouango, Kohri. A partir de 1955, des essais de vulgarisation ont été progressivement effectués dans les zones cotonnières. En 1963, 600 hectares étaient touchés par ces essais. A partir de 1964, l'utilisation des engrais devint rationnelle avec la nouvelle politique agricole et surtout avec le programme d'amélioration structurelle, établi en faveur de la culture cotonnière pour une durée de cinq ans (1964-65 à 1968-69) par le F.E.D. (Fonds européen pour le développement). Dans la culture du coton la progression des engrais était la suivante :

Campagnes	1964-65	277 t
	1965-66	450 t
	1966-67	596 t
	1967-68	1 217 t
	1968-69	1 826 t

En ce qui concerne le café, l'utilisation des engrais a démarré en 1956 dans les plantations industrielles, avec plus de 600 hectares couverts. En 1969, 5 600 hectares étaient touchés grâce à la mise en application d'un programme d'amélioration structurelle de la culture caféière (1965-66 à 1969-70) subventionné en partie aussi par le F.E.D. La subvention globale à l'ha représentait 5 200 F. Le F.E.D. avait subventionné dans les proportions suivantes :

(13) Voir *supra*, « Les paysans traditionnels pauvres ».

1re année	....	75 %
2e année	....	60 %
3e année	....	50 %
4e année	....	25 %
5e année	....	10 %

Les tonnages utilisés pendant cette période étaient les suivants :

Campagnes 1965-66	....	760 t
1966-67	....	1 140 t
1967-68	....	1 520 t
1968-69	....	2 052 t

Les prévisions par culture pour la période allant de 1969-70 à 1974-75 sont données par les tableaux 25 et 26.

Tableau n° 25

Surfaces cultivées : prévision par culture (1969-1975)

Surface (en ha)	*1969-70*	*1970-71*	*1971-72*	*1972-73*	*1973-74*	*1974-75*
Coton	132 510	137 530	142 500	147 520	152 420	157 500
Café :						
Plantation industrielle	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Plantation familiale	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Arachide	85 000	88 230	91 410	94 610	87 730	100 950
Paddy	7 700	8 470	9 320	10 250	11 280	13 410
Roselle	2 520	2 610	2 700	2 800	2 900	3 000
Légumes	125	130	135	140	145	150

Source : *Note sur les utilisations des engrais,* ministère du Développement, 1969, document 6.

Tableau n° 26

Surfaces traitées aux engrais : prévision par culture (1969-1975)

Surface (en ha)	*1969-70*	*1970-71*	*1971-72*	*1972-73*	*1973-74*	*1974-75*
Coton	31 350	44 780	58 050	71 440	84 830	98 100
Café :						
Plantation industrielle	4 800	6 000	7 200	8 400	9 600	10 800
Plantation familiale	560	1 400	2 800	4 900	7 000	9 100
Arachide	700	1 760	4 570	9 460	19 550	30 280
Paddy	100	170	470	1 030	2 260	4 690
Roselle	5	50	130	280	580	1 050
Légumes	25	42	59	78	99	120

Source : Ibid.

Aujourd'hui, au moins 90 % des surfaces totales (37 598 ha en 1974-1975) du café sont traités.

Mais en ce qui concerne le coton, le projet de fumure a été repris dans le cadre du programme quinquennal de développement intégré de la zone cotonnière (1972-73 à 1976-77) financé en partie par le F.E.D. Il s'agit de l'extension des superficies en productivité A (engrais + insecticides), de 26 766 ha en 1969-70 à 98 240 ha en 1975-76, et de la stabilisation des superficies en productivité B (insecticides seuls) avec 24 560 ha en 1975-76 contre 20 700 ha en 1969-70. En conséquence, le pourcentage des superficies totales en productivité (A + B) devra passer de 38 % en 1972-73 à 78 % en 1976-78. Il faut noter que les réalisations n'ont pas atteint les prévisions en ce qui concerne la productivité A, pour plusieurs raisons, difficultés d'acheminement des engrais, difficultés d'encadrement, dont la principale réside dans la hausse des prix des engrais, surtout en 1974-75. A cause de ces difficultés le programme avait été révisé (80 000 ha dont 50 000 ha en productivité A contre 92 000 ha dont 69 000 ha en productivité A).

Le tableau 27 permet d'apprécier l'évolution, de 1972 à 1976, des réalisations du programme.

Tableau n° 27

Evolution de la productivité de 1972 à 1976 (programmes A et B)

Hectare	*1972-73*	*1973-74*	*1974-75*	*1975-76*
Productivité A	31 030	27 194	15 162	20 000
Productivité B	21 200	22 724	54 493	25 000
Total A + B	52 230	49 918	69 655	45 000
% Surfaces totales	38,4 %	36,7 %	50,8 %	33,3 %

Source : Bulletin d'Afrique noire, n° 871, juin 1976.

Notons que la surface de culture du coton varie depuis 1960-61 entre 130 000 ha et 136 278 ha avec une baisse sensible à 109 500 ha en 1965-66. Elle a été en 1975-76 de 135 000 ha.

Ces quelques chiffres donnent une idée générale du tonnage d'engrais consommé par l'agriculture cotonnière centrafricaine depuis la Deuxième Guerre mondiale, alors que 20 000 tonnes d'engrais et 1 500 tonnes de produits phyto-sanitaires avaient été prévues par le plan 1970-1975 pour le coton et le café. Une partie des paysans centrafricains est maintenant familiarisée avec l'utilisation d'engrais, comme en témoignent certaines demandes volontaires d'engrais. Mais les engrais, comme les autres moyens de production, demeurent encore un moyen de crédit forcé. Ils coûtent en plus très cher, ce qui souvent provoque des réactions de mécontentement des paysans, comme en 1975-76, qui font chuter la consommation d'engrais.

Attelage — tracteurs et autres machines agricoles

C'est depuis trente ans environ que les systèmes de métayage et d'attelage, naguère inconnus, ont été introduits en R.C.A. En 1969, le cheptel destiné au métayage dépassait 15 000 têtes (certaines bêtes ne sont pas déclarées) pour plus de 1 000 métayages et devait atteindre en 1975 35 000 têtes pour 2 500 métayages.

Un troupeau de 130 000 taurins était prévu pour 1985. On avait par ailleurs entrepris au plan national un pro-

gramme de culture attelée en 1963. Ainsi, quatre centres de dressage de bœufs avaient été créés pour les Baoulés à Bossembélé et pour les Zébus à Bambari, Bouar et Dekoa. Un ranch de métissage de 20 000 ha était prévu à Bambari dans le but de fournir des animaux mieux adaptés à la traction animale par le croisement de Zébus bororo, et surtout foulbé, et de taurins (trypanorésistants et plus forts que les Baoulés). Au cours de la seule campagne 1968-69, 1 793 paires de bœufs étaient introduites dans l'agriculture centrafricaine (541 en 1967-68). On en comptait alors 1 054 qui travaillaient effectivement sur 2 333 ha. Le rapport de 1968-69 de la Direction de l'agriculture témoignait d'un important gaspillage :

> *« Le problème de la culture attelée doit être repensé d'urgence à l'échelle nationale de manière à mettre un terme à ce gaspillage de bétail qui risque de ruiner très rapidement une opération sur laquelle on avait bâti beaucoup d'espoirs au départ. »*

Ce rapport illustrait en fait une réaction des services de la Direction de l'agriculture consécutive aux révoltes paysannes que l'introduction d'une technique parachutée n'avait pas manqué de susciter. En effet, le système du métayage impliquait que le gaspillage devait être remboursé par les métayers sur le croît du noyau d'élevage initial.

Aujourd'hui, la culture attelée, qui « a très bien réussi » aux entreprises agro-industrielles dans certaines régions comme l'Ouham, la Kemo-Gribingui, etc., devrait dépasser les 5 000 attelages, soit une valeur de 368 millions de F CFA, prévus par le plan quinquennal de 1970-1975. On avait introduit 1 200 paires en 1970. Il était prévu une augmentation de 5 000 attelages financés par le budget de l'Etat et le secteur privé en cinq ans, soit 4 755 effectifs, compte tenu de 0,9 % de pertes connues chaque année.

Quant à la culture motorisée, son développement était freiné du fait des coûts extrêmement élevés du matériel. Le plan quinquennal de 1970-1975 prévoyait néanmoins de faciliter son introduction. Il programmait le défrichement et le labour d'une terre d'un demi-hectare pour chaque bénéficiaire sur une durée de deux ans et, d'autre part, envisageait le regroupement de villages, la création de fermes d'Etat et de villages pilotes et l'installation de

jeunes agriculteurs (14). Il estimait les besoins de la culture motorisée à 1 100 chaînes de tracteurs (900 nouveaux et 200 engins renouvelés) pour une valeur de 2,2 milliards de F CFA financés par le budget de l'Etat et le secteur privé.

Notons que depuis quelques années certains pays occidentaux comme les U.S.A., Israël, le Royaume-Uni, ont tenté d'expérimenter en R.C.A. des tracteurs destinés aux pays d'Afrique. C'est ainsi qu'en 1968 le ministère britannique du Développement d'Outre-Mer avait fourni 35 tracteurs Ford avec leurs équipements (charrues et herses) le tout représentant une valeur de 245 000 livres. Notons qu'en 1967 la Grande-Bretagne avait déjà « fait don » de tracteurs, d'équipements agricoles et de véhicules représentant 50 000 livres. En contrepartie, la R.C.A. lui avait commandé 20 tracteurs supplémentaires et 200 Land-Rover « *afin d'apprécier ce don* » (sic) (15). D'après un rapport du ministère du Développement :

> « *Dans le cadre de l'assistance en matériel, l'A.I.D. (Agence américaine internationale de développement), a fourni au ministère du Développement et à la Jeunesse pionnière nationale des véhicules, des engins légers et lourds d'agriculture et des camions. La plupart de ce matériel est arrivé en R.C.A. pendant la seconde partie de 1966 et est mis en service à travers le pays depuis cette époque. Sous l'égide de l'A.I.D., 64 jeunes Centrafricains ont suivi des stages de formation aux Etats-Unis et en Afrique. La valeur totale de l'aide susmentionnée est de l'ordre de 434 385 000 F CFA* » (16).

Concernant la formation des jeunes, le rapport ajoutait :

> « *Le but de ce projet est d'assurer que les différents services du ministère disposent d'un personnel qualifié, en nombre suffisant, pour entretenir et faire fonctionner correctement le matériel américain et européen.* »

> « *La condition que l'A.I.D. pose pour son aide à de tels projets de petite envergure est que les services bé-*

---

(14) Voir *infra* le coût et le processus, « La différenciation sociale à la campagne ».
(15) *Panorama agricole, pastoral, forestier et touristique de la R.C.A.*, juillet 1968, p. 21.
(16) *Ibid.*, p. 43.

néficiant de cette aide ou les habitants des villages dans lesquels un projet se fait contribuent substantiellement à la réalisation du projet en fournissant par exemple la main-d'œuvre nécessaire (sic)... *Un intérêt particulier est porté aux possibilités de documentation des paysans centrafricains, une collection d'ouvrages de vulgarisation est disponible au bureau de l'A.I.D., décrivant en français des techniques simples par lesquelles on pourrait obtenir une production agricole plus élevée...* » (17).

Cet extrait du rapport du ministère du Développement se passe de commentaires quant à la prise en main de l'agriculture centrafricaine par les pays impérialistes.

Ainsi se développe, lentement mais sûrement, le capital productif étranger dans l'agriculture centrafricaine. Il convient de rappeler à cet égard la loi américaine 480 pour la régularisation de la production agricole, qui fut votée en 1954 et imitée dans ses principales options par les pays européens. L'objectif de cette loi est *grosso modo* de faire disparaître les surplus agricoles et d'aider à l'expansion du commerce agricole des Etats-Unis. La pratique générale consiste à organiser toutes les exportations agricoles et les accords de troc des pays dominés par les Etats-Unis, le Japon et les puissances européennes, payables en monnaie locale, ou en dollars. Tout commence généralement par un accord d'aide, de dons ou de troc ; puis les aides, les dons et les trocs se transforment en contrats en la monnaie du pays considéré, enfin en devises (en dollars, par exemple, avec accord de crédit pour intégrer le pays dans les relations commerciales internationales). Cette pratique permet de ne pas déverser, sur le cours mondial, le surplus agricole aux conditions du marché « normal » ce qui entraînerait une baisse des cours. Le « sous-marché » organisé ainsi par les grandes puissances qui acceptent à moitié les monnaies locales permet aux pays dominés de réserver leurs devises pour l'achat de produits manufacturés. Quant à la monnaie locale accumulée, elle alimente un fonds qui reste la propriété du pays dominant, qui écoule son surplus sur le marché local du pays dominé considéré. Ce fonds est utilisé de diverses manières. En ce qui concerne les Etats-Unis, par exemple, il sert à :

(17) *Ibid.*

« — financer la promotion des produits des Etats-Unis dans les pays : 5 % du produit des ventes doivent être obligatoirement consacrés par le pays acheteur au financement d'activités susceptibles de développer de nouveaux marchés pour ces produits, et 2 % à celles nécessaires au développement de ces marchés : cela représentait jusqu'en 1967 une dépense de 90 millions de dollars pour développer les marchés agricoles dont 60 millions de dollars au profit de groupes privés.

« — à accorder des prêts à des entreprises privées désireuses de s'y implanter, à des sociétés ou à des coopératives destinées à produire sous licence américaine ou à diffuser de tels produits » (18).

La France mène la même politique dans ses néocolonies : pour faire consommer ses propres produits, elle crée de nouveaux besoins et provoque le recul des produits locaux. Elle tente d'accumuler certains fonds sur place. Cette accumulation lui permet de financer les armées, d'orienter économiquement, financièrement, commercialement, le développement de ces pays et de les rendre dépendants de l'évolution de sa propre économie. La tendance générale des pays dominants est de faire baisser les coûts de production de certains de leurs secteurs agricoles en créant et en développant ces secteurs à moindre frais dans les pays dominés (par exemple : l'élevage). C'est pour toutes ces raisons que tous les programmes de développement agricole, c'est le cas en R.C.A., sont financés à plus de 90 % par les sociétés étrangères, privées et publiques. La présence massive de produits agricoles africains sur les marchés européens est à l'image du transfert de valeur de l'Afrique vers l'Europe que provoque une telle domination dans les investissements agricoles.

Le financement et ses origines

Il est encore difficile, pour des raisons politiques, d'obtenir à l'heure actuelle des informations exhaustives sur le financement agricole en R.C.A. ; nous nous contenterons de quelques exemples connus pour montrer les origines des capitaux investis dans l'agriculture centrafricaine depuis ces dernières années.

---

(18) *Qui se nourrit de la famine en Afrique ?*, Comité d'information Sahel, Maspero, 1975, p. 112.

Le financement agricole dans les plans de 1969-1970 et 1970-1975

Rappelons que les investissements agricoles prévus dans le plan quadriennal de 1967-1970 et dans le plan quinquennal de 1970-1975 étaient les suivants : 4 999 millions de F CFA en 1967-1970 et 9 514 millions de F CFA en 1970-1975.

D'après les services français, qui ont le privilège de produire ces plans, « les prévisions » du développement rural du plan quadriennal de 1967-1970 avaient été dépassées de 2 % pour les productions agricoles et de 1 % pour les productions animales... Pendant cette période le total des investissements réalisés avait atteint 5,7 milliards de F CFA dont 20 % sur les ressources nationales et 80 % sur les aides extérieures, soit un taux de réalisation de 87 %. Les mêmes services notent que les parts respectives de la production agricole, animale et forestière avaient été de 72 % du total des financements (31 % pour les opérations de modernisation et de productivité, 22 % pour les organismes régionaux, 18 % pour les opérations de diversification, 1 % pour l'opération J.P.N. [Jeunesse pionnière nationale]), de 18 % pour l'élevage (12 % pour les opérations d'extension et d'intensification de l'élevage bororo, 6 % pour la diffusion du bétail en milieu sédentaire) et de 10 % pour l'équipement des exploitations forestières.

Quant aux investissements agricoles inscrits au plan quinquennal de 1970-1975, qui se montaient à 9 514 millions de F CFA, le financement devait provenir du budget national pour 1 544 millions (16,23 %), des prêts de la B.I.R.D. pour 1 400 millions (14,72 %), du F.E.D. pour 3 012 millions (31,66 %), de la C.S.P. pour 2 603 millions (27,36 %), du P.N.U.D. pour 398 millions (4,18 %) et du secteur privé pour 340 millions (3,57 %). Comme on le voit, la part de l'Etat centrafricain est minime, la plus grande part (83,77 %) étant étrangère. La part de l'Etat centrafricain même est, le plus souvent, due aux prêts de sociétés étrangères, qui en sont, par conséquent, les propriétaires réels. Le rôle de l'Etat se réduit donc ici à enregistrer ces plans. Les investissements privés et publics authentiquement centrafricains étant très faibles, la bureaucratie ne dispose d'aucun poids dans la conduite générale de l'économie nationale. Notons encore que, dans le plan 1970-1975, la valeur de la production végétale globale devait passer de 14 311 millions en 1970 à 26 064

millions de F CFA en 1975, soit une progression de 82,14 % en cinq ans, ou de 12,8 % par an. Quant à la valeur ajoutée, elle devait atteindre 25 100 millions de F CFA en 1975, contre 13 855 millions en 1970, soit une progression de 81,14 % en cinq ans, ou de 12,6 % par an (les consommations intermédiaires n'étaient prévues que pour 964 millions de F CFA en 1975 contre 454 millions en 1970). Si les projections du plan 1970-1975 ne reflètent pas la réalité, la production agricole dans l'ensemble a été stationnaire pendant cette période, il n'en demeure pas moins que le capital global (les investissements agricoles) est en net progrès dans l'agriculture, comme en témoignent les investissements publics centrafricains et étrangers pendant la période 1970-1975 (nous n'avons pas le total des investissements privés pendant cette période). Les investissements globaux ont atteint un total de 38,7 milliards de F CFA (le coefficient investissement public/produit intérieur brut (P.I.B.) passant d'environ 8 % en 1971 à 13 % en 1975) ; sur ce total général, 47 % des investissements ont été consacrés à la production agricole de 1970 à 1975.

Sources de financement dans certains secteurs agricoles depuis ces dix dernières années

Dans la culture du coton, le F.A.C. avait accordé, d'une part, 327 millions de F CFA pour le développement de la culture du coton en Kemo-Gribingui (32,5 millions en 1964, 44,2 millions en 1965, 45,2 millions en 1966, 126 millions en 1967 et 80 millions le 27 mai 1969 pour les campagnes 1969-70 et 1970-71) ; d'autre part, il avait accordé 58,5 millions le 27 mai 1969, également pour le développement de la culture du coton, dans la préfecture de l'Ouham et enfin 173 millions en 1965 pour l'équipement agricole. Un autre crédit de 35 millions de F CFA avait également été accordé le 25 juin 1968 pour le développement agricole, avec priorité au coton, dans les sous-préfectures de Paoua et Bogaranga (Ouhampende), soit un total de 593,5 millions en cinq ans, ou un total moyen annuel de 118,7 millions. Quant aux crédits F.E.D., ils se sont élevés à 649 millions de F CFA. Pour le soutien des prix et à 312 millions pour les améliorations structurelles (achat d'engrais pour les programmes A et B de la Ouaka et de l'Ouham). Le F.E.D. avait accordé en outre, 652 millions pour le développement agricole régional de la Ouaka, qui concernait notamment le coton. Soit un

total de 1 613 millions de F CFA et un total moyen annuel de 322,6 millions pendant cette période. Le F.A.C. et le F.E.D. ont versé à eux seuls, de 1964 à 1969, 2 206,5 millions de F CFA, ce qui constitue un accroissement spectaculaire des investissements agricoles par rapport aux investissements antérieurs.

Depuis 1970, le financement de la culture du coton est assuré surtout par la Caisse de soutien, autrement dit par l'argent que les paysans versent à cette caisse ; il est assuré aussi par la taxe sur les sorties de coton qui correspond en fait au surtravail des paysans. Tels sont pour l'essentiel, les crédits du F.A.C. et du F.E.D. depuis 1970.

Pour relancer la recherche agronomique, des crédits F.A.C. de 211 millions de F CFA ont été accordés à la R.C.A. pour un projet d'application de la recherche au développement de la culture cotonnière (1973-1976).

En outre, le F.A.C. a accordé 131 millions de F CFA en mai 1975 pour le matériel agricole. Quant au programme quinquennal de développement intégré de la zone cotonnière 1972-73 - 1976-77, évalué à 4 980 millions avec son volet café, il a été financé (pour la période 1972-73 - 1974-75) par deux crédits F.E.D., d'un montant total de 1 621 millions, et par une participation des producteurs à l'achat d'engrais et d'insecticides (596 millions pour les trois premières campagnes). Le mode de répartition du financement des engrais et des insecticides portait sur une diminution de la part du F.E.D. (de 36 % en 1972-73 à 30 % en 1973-74 et à 25 % en 1974-75) et sur une augmentation parallèle de celle de la Caisse de stabilisation (17 % en 1973-74, 22 % en 1974-75), la part des agriculteurs restant fixée à 53 %.

En fait, le financement des agriculteurs compte pour plus de 53 %, si l'on tient compte du fonds de la Caisse de soutien qui en principe devrait leur revenir. C'est la différence entre le prix d'achat du coton imposé par l'Etat centrafricain et le prix du marché mondial. Nous avons vu d'ailleurs que le prix fixé par l'Etat centrafricain a plutôt tendance à baisser (voir *infra*, le financement par la Caisse de stabilisation).

Mis à part le F.A.C. et le F.E.D., un consortium bancaire, auquel participent les banques commerciales et la Banque nationale de développement, devenue la B.N.C.D. (Banque nationale centrafricaine de dépôt), finance les campagnes cotonnières. On relève le même processus de financement dans la culture du coton au Tchad, au Came-

roun, etc., ainsi que les mêmes sociétés. Ce consortium se finance par le mécanisme du réescompte auprès de la Banque centrale, dominée par des capitaux français et étrangers.

> « *Le montant du crédit alloué, et qui couvre en fait la totalité des dépenses de la campagne, est fixé au vu d'un compte prévisionnel de trésorerie établi par la société cotonnière en fonction du volume attendu de la récolte, du prix d'achat au producteur et des divers frais exposés pour la collection, l'usinage et l'exportation du coton (transports intérieurs, frais d'égrenage, droits et taxes, transports de F.O.B. à C.I.E., divers)... La Banque centrale contrôle que l'utilisation du crédit ouvert soit bien justifiée par les besoins de la campagne, à partir de documents mensuels fournis par la société cotonnière, et qui détaillent le mouvement des recettes et des dépenses ainsi que des stocks et de la production* » (19).

Le consortium bénéficie de conditions très libérales pour le crédit de la campagne cotonnière : un volume de 100 % du montant de la campagne, un taux fixé au niveau minimum des interventions de la Banque centrale — il était à 3,5 % en 1970 — et un calendrier susceptible d'ajustements lorsque la collecte ou l'exportation de la récolte cotonnière comporte des difficultés.

La totale liberté laissée à ces banques pour le mouvement des crédits permet le transfert de capitaux sous forme d'argent ou de marchandises, essentiellement de marchandises, vers les pays concernés.

Nous n'étudierons pas l'évolution des capitaux des petits capitalistes privés qui s'autofinancent dans l'agriculture. Il s'agit de certaines sociétés privées, de petits colons demeurés en R.C.A., de hauts fonctionnaires centrafricains, etc., qui ont beaucoup investi dans l'agriculture ces dernières années, mais au sujet desquels il est encore difficile d'évaluer les investissements compte tenu du manque de documents précis.

Hormis les organismes que nous venons de citer, les paysans centrafricains financent paradoxalement davantage la production du coton par l'intermédiaire de la fameuse Caisse de stabilisation des prix du coton, qui exige d'eux des redevances. Ces dernières années ce fi-

---

(19) *Bulletin mensuel de la Banque centrale,* Etudes et statistiques, août-septembre 1970, p. 469.

nancement a fait baisser le volume « d'aide de la France à l'agriculture », autrement dit l'investissement direct français dans l'agriculture centrafricaine ; il a au contraire accru l'investissement indirect français, le volume de transfert des capitaux vers la France et le degré d'appauvrissement des paysans. En effet, la Caisse est alimentée par les redevances des paysans et les prêts de la France. C'est à travers le taux des prêts que s'opère le transfert. Tout se passe comme dans le système américain exposé plus haut. Il s'agit de constituer un fonds local à partir du surplus agricole local ; ce fonds étant contrôlé par le pays dominant sous de multiples formes, ce qui diminue relativement le coût d'exportation et de rapatriement des capitaux. Nous étudierons maintenant l'évolution de la Caisse de stabilisation du coton depuis ces dernières années, dans le financement de la culture du coton.

A l'origine, la Caisse de stabilisation des prix du coton avait été créée pour garantir exclusivement les prix du coton aux producteurs centrafricains. La Caisse devait recevoir en conséquence 80 % des bénéfices réalisés par l'U.C.C.A. qui avait acquis le monopole d'achat et de vente à l'étranger du coton centrafricain, et en contre-partie elle devait combler les déficits éventuels de cette société (U.C.C.A.). Les fonds de la Caisse devaient donc être composés des redevances des paysans et de 80 % des bénéfices de l'U.C.C.A. Il s'agit en fait, partiellement, des redevances indirectes des paysans qui confient par la force des choses leur coton à l'U.C.C.A. pour la vente.

> *« En fait la Caisse n'a jamais rien reçu de l'U.C.C.A., il lui a fallu, pour assurer son fonctionnement, emprunter 30 millions à la Caisse de péréquation des produits agricoles »* (20).

La Caisse exerce donc un rôle qui n'a rien à voir avec son premier objectif. Elle sert de relais aux fonds avancés par le Fonds européen de développement (F.E.D.) pour « le soutien des cours » et l'amélioration de la productivité de la culture cotonnière. Au titre du « soutien des prix », la Caisse du coton avait reçu du F.E.D. :

1964 .... 282,9 millions de F CFA
+ 81,2 millions de F CFA au titre des primes de coton

---

(20) *Ibid.*, p. 470.

1965 .... 168,0 millions de F CFA
1966 .... 153,3 millions de F CFA
1967 .... 120,9 millions de F CFA

Mais la Caisse du coton a été obligée de verser ces sommes intégralement à l'U.C.C.A. Quant au financement des programmes de la productivité par la Caisse, la ventilation a été la suivante :

• Coût des programmes (1964-65 à 1969-70) total 539,3 millions. Dont :

— « Aides du F.E.D. » ...... 304,1 millions de F CFA
— Redevances des planteurs 198,0 millions de F CFA
— Autres ressources de la Caisse .... 32,7 millions de F CFA

En outre, la Caisse bénéficie depuis 1967 d'une partie des droits de sortie prélevés sur le coton fibre exporté (7 F CFA par kilogramme en 1967). Ainsi, les redevances et les droits de sortie (sorte de rente qui provient du surtravail des paysans et d'une catégorie d'ouvriers centrafricains) ont procuré à la Caisse les recettes suivantes :

Redevances :

Campagne	1966-67	17 140 000
»	1967-68	32 847 000
»	1968-69	50 000 000
»	1969-70	98 000 000

Droits de sortie :

Campagne	1967	57 193 597
»	1968	91 562 031
»	1969	139 742 074
	Total	288 497 702
	Total général (F CFA)	486 484 702

Cette somme, qui, notons-le encore, devrait normalement être redistribuée aux paysans (surtout les redevances), afin d'accroître et d'améliorer leurs moyens de production et leurs conditions de vie, leur est seulement prêtée indirectement pour l'achat d'engrais et d'autres

moyens de production, avec des intérêts qui excèdent leurs possibilités. Chaque année ils doivent rembourser cette somme majorée des intérêts et de la nouvelle cotisation pour la Caisse.

Trois caisses se partagent et accumulent une partie du surplus agricole : la Caisse de péréquation, la Caisse du coton, la Caisse du café. L'évolution de la situation des trois caisses avait été retracée dans le quatrième rapport d'activité du Conseil national de crédit en 1968, de la façon suivante :

Millions de F CFA	*Disponibilité en fin d'année*			*Réserves en fin d'année*		
	1966	1967	1968	1966	1967	1968
Caisse de péréquation	116	71,9	64,7	35	67,3	39,8
Caisse du coton	46	58,1	84	—	—	—
Caisse du café	—	7,2	18,7	175	209,3	193,2

Les disponibilités et les réserves de ces trois caisses sont constituées des richesses des paysans. La participation de ces caisses au programme de productivité était de 30 millions de F CFA par an pour la seule caisse du coton. Si le F.E.D. avait financé jusqu'à concurrence de 85 millions de F CFA le programme complémentaire de la campagne de 1969-70, lequel avait coûté 201 millions de F CFA, la différence était à la charge de la Caisse du coton. Celle-ci avait en outre financé intégralement la campagne 1970-71 (200 millions de F CFA). La Caisse du coton était en tête du financement des programmes de productivité prévus pour la période allant de 1972 à 1976. Il est donc difficile d'affirmer, comme certains auteurs, que le développement du capital productif agricole en Afrique noire vient uniquement des capitaux urbains, des salaires urbains.

L'évolution des financements par l'Etat, la Caisse du coton et le F.E.D., dans les programmes prévus de 1972 à 1976 est donnée par le tableau 28.

Tableau n° 28

Evolution des financements dans les programmes agricoles (1972-1976)

Campagnes	Coût total (en millions de F CFA)	Part F.E.D.	Part Caisse	Part État
		(en millions de F CFA)		
1971/1972	622	312	224	86
1972/1973	738	311	339	88
1973/1974	854	308	454	92
1974/1975	977	313	570	94
1975/1976	1 105	324	684	97

Source : Bulletin de la Banque centrale, août-septembre 1970, p. 471.

Dans les autres secteurs agricoles, café et cultures vivrières, les financements ont été les suivants pendant la même période (1964-1975) :

Dans le secteur du café, la Caisse, qui avait enregistré pendant la seule année de 1976 plus de 6 milliards de F CFA de redevances à cause de la hausse des prix du café sur le marché mondial, n'avait effectué aucune opération de soutien depuis 1976, sauf pour le « Couronnement » de Bokassa le 4 décembre 1977 (3 milliards). Le tableau 29 permet de mesurer l'évolution du financement de ce secteur par le F.E.D. de 1963 à 1968.

Tableau n° 29

Financement du café par le F.E.D.
Evolution de 1963 à 1969

Programme quinquennal du F.E.D. en millions de F CFA						
	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69
Montants prévus	99,2	80,3	66,9	35,8	16,3	17,3
Versements effectifs	—	87,6	49,1	49,3	32,3	17,3

Source : Ibid.

En outre, le F.E.D. avait participé pour 193 millions de F CFA (crédits accordés) au programme de productivité du café dont le coût s'élevait à 370 millions de 1964 à 1970. Ce programme était surtout financé *« par le remboursement des planteurs intéressés (25 % en 1965-66 à 85 % en 1967-68) après préfinancement par la Caisse du café »* (21).

De 1970 à 1973, le F.E.D. avait accordé aux plantations industrielles de café, sises dans les préfectures de la Basse-Kotto et du M'Bomou, un crédit de 235 millions de F CFA tandis que les exploitations familiales de la Ouaka, de la Basse-Kotto et du M'Bomou bénéficiaient d'un crédit total de 1 621 millions de F CFA en juin 1972 et décembre 1974. Quant au F.A.C., il accorda 115 millions de F CFA au mois de mai 1975 à la Société de développement du café et des plantes stimulantes (Sodecaf) pour la mise en œuvre d'un programme d'expérimentation et de développement de la production africaine. La Sodecaf est une société créée en 1974 au capital de 60 millions de F CFA (50 % au secteur privé, 50 % au centre coopératif).

La société Emova-Café Centrafrique, créée en juillet 1974 (75 % à Emova-Ljubljana, 25 % à Sloveniabois, société yougoslave) se proposait de cultiver 2 000 ha de plantations dans la région de Lidjombo en deux tranches de 1 000 ha avec un investissement de 360 millions de F CFA pour la première tranche. Nous n'avons pas pu obtenir le total des crédits pour les planteurs familiaux du café, demandés récemment par les autorités centrafricaines au Fonds européen de stabilisation des recettes d'exportation (Stabex). Si l'on peut lire dans le plan 1970-1975 qu'en dehors du projet quinquennal est également prévue la réalisation d'une plantation industrielle et privée de 1 000 ha à partir de 1973 avec un investissement de 100 millions, il est difficile d'obtenir des plantations industrielles privées les sources et les volumes de leurs financements. Rappelons qu'il y a plus de 132 plantations industrielles privées qui appartiennent à 86,5 % aux étrangers.

Pour le plan quinquennal 1970-1975 les investissements totaux dans le café représentaient 650 millions de F CFA, dont 350 millions financés par le F.E.D., 200 millions par la Caisse du café et 100 millions par le budget

(21) *Bulletin de l'Afrique noire*, n° 6061, juillet 1970.

national. Toujours dans la culture du café, le coût du nouveau projet du F.E.D. pour 1978-1981 est estimé à près de 2,5 milliards de F CFA (22).

Depuis quelques années, le capital productif agricole s'est progressivement étendu dans presque tous les secteurs agricoles ; même dans certaines cultures vivrières dont les fruits sont maintenant exportés, alors que pendant longtemps ces cultures n'avaient pas fait l'objet d'études particulières par les sociétés agro-alimentaires : tabac, cacao, palmier à huile, roselle, latex, soie, rauwolfia (plante médicinale de cueillette dont les racines sont exportées), produits maraîchers, manioc, riz, fruits, élevage, pêche, etc.

Les investissements dans la production de tabac se sont élevés de 1971-1975 à 650 millions de F CFA, fournis par le F.E.D. Les plantations industrielles de palmier à huile, qui devaient être financées par le F.E.D. pour 1 million de 1971 à 1975, ont bénéficié en septembre 1975 d'un prêt de la F.A.O. de 5 millions U.C. soit 1 280 millions de F CFA.

De plus, 95 millions de F CFA étaient prévus dans le plan 1971-1975 pour financer l'implantation de nouveaux périmètres maraîchers.

En ce qui concerne les plantations industrielles d'ananas, les plantations de manguiers, bananiers, papayers, etc., notons que certaines campagnes de cultures vivrières sont préfinancées par des sociétés commerciales de Bangui qui ont obtenu le monopole d'achat et de vente des produits vivriers. C'est ainsi qu'en 1974, la société Moura et Gouveia avait obtenu 120 millions de F CFA de la Banque nationale de commerce et de dépôts (B.N.C.D.), sur prêt de la Banque des Etats d'Afrique centrale, pour financer la campagne d'arachide. Dans le plan 1971-1975, l'Etat et le P.N.U.D. devaient financer respectivement pour 40 millions et 98 millions de F CFA la production et la conservation des semences des produits vivriers : arachide, paddy, maïs, sorgho, sésame, le manioc et roselle. Le manioc qui représente l'une des principales cultures vivrières et dont la production était fixée en 1975, par le plan 1971-1975, à 500 000 t avec une valeur de 7 milliards de F CFA, avait enregistré à lui seul 200 millions d'investissements pour le traitement. Dans les projets régionaux de 1971, le F.E.D. et l'Etat devaient finan-

(22) *Afrique-agriculture*, n° 17, janvier 1977, p. 10.

cer dans la Basse-Kotto l'amélioration de la production des cultures vivrières dont le coût s'élevait à 490 millions de F CFA (F.E.D. : 200 millions, Etat : 290 millions).

Dans le Haut M'Bomou, le P.N.U.D. et l'Etat se chargeaient de financer, respectivement pour 300 millions et 50 millions de F CFA, le programme de la culture vivrière par l'implantation des réfugiés soudanais. La culture industrielle de la canne à sucre devait être financée par la Chine populaire, qui se chargeait de monter une usine de sucre à Batangafo.

Pour développer l'élevage en Afrique centrale, mais surtout la consommation de la viande bovine, un programme international de production bovine tente de faire de la R.C.A. « *compte tenu de sa situation, du climat, des potentialités herbagères et des possibilités de production d'aliments de bétail* (*concentrés*)*... un pays d'embouche pour ravitailler les pays au sud de l'Oubangui* (*Zaïre, Congo, Gabon*) *à partir de troupeaux importés du Tchad et d'ailleurs* » (23).

Ainsi, depuis 1968, le F.E.D. a accordé l'équivalent de 500 millions de F CFA de crédits pour la création d'un réseau de pistes desservant les centres vétérinaires, le groupement des éleveurs et des troupeaux. Le F.E.D. avait accordé auparavant, en 1967, 150 millions pour l'extension du Ranch de la M'Bali. Les investissements dans l'élevage étaient évalués pour les années 1971-1975 à 3 308 millions de F CFA (dont 112 millions en 1971, 1 696 millions en 1972, 68 millions en 1973, 57 millions en 1974 et 1 151 millions en 1975), pour les actions sanitaires et les recherches, les opérations de diffusion et d'organisation, les équipements des pistes à bétail, les programmes de ranching, le développement de la production porcine, le développement de la sériciculture, etc. Le tout devait être financé par le F.E.D. (1 605 millions) et par la B.I.R.D. (1 100 millions) et le reste par le secteur privé. En outre, le secteur privé devait débourser 140 millions pour la création d'un ranch privé pour l'embouche de 6 600 têtes de bétail par an. Le P.N.U.D., de son côté, se chargeait des activités de pêche avec 225 millions de crédits en 1971. Nous ne terminerons pas l'éventail des financements et des projets de financement sans donner quelques chiffres sur les financements de la production

---

(23) *Les productions animales*, notes du ministère du Développement rural et des Eaux et Forêts, 1977, p. 61.

forestière, dont nous parlerons plus loin dans le chapitre sur l'industrie. L'exploitation du bois centrafricain connaît une nette progression depuis quelques années. Le financement de la production était évalué pour la période 1971-1975 à 2 005 millions de F CFA qui devaient être fournis par l'Allemagne fédérale, le F.A.C. et le P.N.U.D. pour l'aménagement de la forêt dense et des secteurs à livrer à l'agriculture après déforestation, et le secteur privé (1 538 millions).

L'ensemble des chiffres que nous avons donnés ici en exemple peut paraître insignifiant par rapport aux moyens techniques et aux capitaux employés dans l'agriculture des pays capitalistes avancés, mais au regard de l'agriculture d'Afrique noire, en général, et de la Centrafrique en particulier, ces chiffres expriment un bond relatif dans le développement des rapports capitalistes de production et illustrent bien la nouvelle « reprise en main » de l'agriculture centrafricaine.

Ici, les éléments mis en évidence, tant du point de vue de l'organisation, des techniques que des capitaux agricoles, sont loin de confirmer certaines théories économiques et sociologiques contemporaines. Il apparaît, à l'évidence, que ni celle de « l'économie de subsistance », ni celle des « sociologues ruraux » (Ecole de Mendras en France, par exemple) opposant artificiellement « le monde universel des paysans » au « monde urbain », ne sont capables de rendre compte de la complexité des pays d'Afrique noire.

Les théories de l'économie dualiste, même sous leurs formes les plus sophistiquées, qui analysent l'articulation des modes de production précapitalistes et capitalistes en termes de simple addition, en termes structuralistes d'opposition centre/périphérie ou de coexistence, ne permettent pas davantage une approche pertinente de la réalité africaine.

Ces théories qui ne tiennent pas compte des sociétés globales n'ont rien à voir avec l'opposition ville/campagne que le système capitaliste crée et reproduit.

Quelle est donc la nature de l'agriculture centrafricaine aujourd'hui ? C'est ce qu'une vue d'ensemble nous permettra de saisir.

La formation sociale et l'agriculture centrafricaines aujourd'hui

Les modes de production

A ce point de notre étude, nous nous permettons un bref rappel historique. Avant la colonisation européenne, le mode dominant d'appropriation de la terre en Centrafrique était communautaire et fondé sur le mode de production communautaire. Ce mode excluait une appropriation privative de la terre. En effet, on peut dire que les différents éléments de la production (moyens de production, force de travail et la terre elle-même) appartenaient à toute la communauté. En outre, les rapports de production avaient pour base la répartition des biens entre les hommes et, pour ces biens (produits du travail), les rapports sociaux des personnes dans leurs travaux respectifs s'affirmaient nettement comme leurs propres rapports personnels au lieu de se déguiser en rapports entre des choses, des produits du travail. Néanmoins ces raports personnels avaient créé des conditions favorables à la naissance d'un esprit de privilégiés et des premières formes de l'exploitation de l'homme par l'homme, lesquelles subissaient toutefois une autorégulation. Notons que ce rapport personnel des personnes dans leurs travaux respectifs avait été l'objet de diverses interprétations de la part des ethnologues.

Certains, les premiers ethnologues et historiens africanistes, expliquaient et limitaient les sociétés qui connaissaient encore le mode de production communautaire à des rapports de parenté. On sait que la parenté est le point d'appui que prennent les ethnologues pour caractériser les sociétés africaines. En s'en tenant à la seule étude structuraliste de la parenté, les ethnologues ne pouvaient expliquer les fondements de ces sociétés. La parenté est le fruit de rapports historiques, et donc sociaux, qui se présentent désormais d'une manière structurée, comme la superstructure sociale, ayant plus ou moins comme base matérielle et sociale le mode communautaire de production et les rapports directs et personnels des producteurs entre eux, qui ne passent pas par les

rapports des produits du travail comme dans la société marchande-capitaliste.

D'autres ethnologues, historiens, économistes, tels Rey, Meillassoux, Coquery-Vidrovitch, Suret-Canale (24), pour ne citer que ceux-là, ont donné d'autres interprétations concernant les sociétés africaines, en partant des modifications introduites par le colonialisme.

En dehors du mode de production communautaire dominant dans cette région, d'autres formes économiques combinées au mode dominant existaient avant l'arrivée des colons : la forme marchande simple, très insignifiante et limitée, la forme esclavagiste et la forme féodale qui étaient loin de constituer chacune un mode de production en tant que tel, dans le sens où Marx caractérise un mode de production. Ces formes économiques étaient nées, d'une part, des contradictions internes au mode de production communautaire et, d'autre part, des contradictions externes causées par les envahisseurs arabes, le mercantilisme en général, la traite des nègres, liés au mouvement de l'accumulation primitive du capital dans le monde et qui n'avait pas épargné cette région.

A notre avis, en Centrafrique, le mode de production esclavagiste, le mode de production féodal et la production marchande développée, le mode dit asiatique de production, n'étaient pas développés ni achevés (cela n'exclut nullement l'exploitation de l'homme par l'homme et une constitution de couches sociales dominantes qui existaient déjà sous de multiples formes cachées dans le mode de production communautaire). Mais, on pouvait noter l'existence des formes économiques féodales et esclavagistes (de case).

Précisons que nous différencions « forme » et « mode » lorsque nous utilisons des expressions comme par exemple « forme féodale de production » et mode de production féodal ». En effet, la forme féodale, par exemple, n'implique pas nécessairement les rapports de classes spécifiques du mode de production féodal (seigneurs féodaux et serfs), il en est de même du mode de production esclavagiste (maîtres et esclaves), etc. ; la forme féodale implique seulement l'existence de producteurs indépendants qui, pour une raison ou une autre, versent un don

---

(24) Cl. Meillassoux, *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire*, Mouton, Paris, 382 p. ; P.-Ph. Rey, *Capitalisme négrier*, Maspero, Paris, 1976 ; C. Coquery-Vidrovitch, Suret-Canale, in : *La pensée*, n° 144, avril 1969.

ou un tribut à d'autres producteurs sans être réellement des serfs.

En effet, les contradictions internes au mode de production communautaire dans l'appropriation de la nature, dans les rapports entre les différents producteurs, entre les sexes, les différentes classes d'âges, les différentes communautés (loi de la reproduction élargie des communautés villageoises), d'une part, et les contradictions externes entre les communautés et les envahisseurs arabes et européens avant la colonisation directe, d'autre part, avaient renforcé et développé la forme féodale fondée sur un tribut, une sorte de rente non régulière versée en nature (produits ou force de travail) souvent moins pour l'appropriation personnelle et privée du chef que comme moyen de défense de la communauté contre les ennemis. Il est bien entendu que la détention de ce tribut par les chefs avait tendance à transformer ces derniers en couche sociale dominante réelle, vivant des produits du travail d'autrui. C'est ainsi que ces formes économiques avaient été assez développées chez les Zandé, les Nzakara, etc. Le colonialisme devait les renforcer dans un premier temps, développant ainsi les rapports marchands capitalistes, avant de les détruire.

Avec la colonisation qui allait donner la formation géopolitique de la société centrafricaine actuelle, la formation sociale centrafricaine en développement se caractérisait désormais, pendant la colonisation et aujourd'hui encore, par une combinaison de plusieurs modes de production et formes d'économie dont le mode de production marchand capitaliste, introduit de l'extérieur, est devenu dominant. Le procès de combinaison du mode de production capitaliste avec les autres modes de production précapitalistes et les formes économiques existantes était en même temps procès de domination du mode de production capitaliste (voir tome 1). Cette transition avait commencé depuis l'intégration du pays par le commerce mercantile, la traite des nègres, dans le cadre du processus historique d'accumulation primitive du capital à l'échelle mondiale. D'autre part, le procès de transition présentait, sur le plan local, la forme prise par le procès d'ensemble de la reproduction élargie du capital dans le monde. On peut dire que la transition au capitalisme dans certains pays d'Afrique qui n'avaient connu ni la féodalité, ni une production marchande développée, s'achève avec l'avènement d'une nouvelle période qu'on

a l'habitude d'appeler : le néocolonialisme. Cette période, comme nous l'avons vu plus haut, est née des luttes des masses contre les dominations étrangères et de l'irruption sur la scène politique des nouvelles couches et classes sociales locales engendrées par le processus de la reproduction élargie marchande-capitaliste dans le monde.

Dès lors, il paraît aussi difficile de parler aujourd'hui, dans ces pays, de transition au capitalisme que de les pousser à « rattraper les pays capitalistes » par la seule importation massive de technologies. En effet, ces pays sont bien des pays de type capitaliste, mais ils se situent au pôle dominé du système capitaliste mondial. Cette situation est le résultat d'un procès historique propre au capitalisme dans le monde. Ici, ce sont les formes concrètes de la reproduction marchande-capitaliste qui diffèrent des formes historiquement connues dans certains pays européens. Ces formes sont devenues complexes avec l'émergence de l'impérialisme soviétique, lequel a donné une nouvelle configuration au système mondial-capitaliste. Ainsi, certaines formes d'organisation collective du travail exigées des masses, le rôle de premier ordre joué par l'appareil d'Etat dans ces pays, afin d'assurer la reproduction des rapports marchands capitalistes et impérialistes, sont qualifiés par les communistes orthodoxes de développement non capitaliste et par certains économistes bourgeois de développement socialiste. L'abondante littérature produite sur ces formes concrètes et sur les mécanismes concrets de la reproduction marchande capitaliste dans ces pays ne saurait masquer la réalité des pays dont le développement n'est ni « socialiste », ni « non capitaliste », mais réellement capitaliste.

Il convient donc de noter que la combinaison des différents modes de production et formes économiques est un processus dialectique qui a pour moteur la lutte entre les différentes classes sociales. Cette lutte se caractérise par un mouvement de destruction, résistance, conservation, régénération des modes de production et des formes économiques précapitalistes. Ce mouvement ou processus confère une forme déguisée aux rapports de production capitalistes connus.

En Centrafrique, ce mouvement se traduit concrètement par la transformation de la fonction traditionnelle des chefs, en fonctionnaires de l'Etat, par la survivance

des unités de production précapitalistes, par le faible niveau des forces productives, par un procès immédiat d'accumulation qui relève des sociétés de transition au capitalisme, par la tendance des rapports personnels entre les producteurs à devenir de plus en plus marchands. Ici, le procès d'égalisation des travaux des producteurs, en un mot la loi de la valeur, s'exprime par le travail et le crédit forcés et par la violence.

L'agriculture aujourd'hui

Si l'on regarde l'ensemble de l'évolution de l'agriculture et de la politique agraire, il apparaît que les mesures nombreuses, mises en œuvre par le gouvernement de Bangui depuis « l'indépendance », sans rupture avec les mesures coloniales antérieures, n'ont contribué qu'à renforcer la dépendance du pays.

Si l'on peut constater un relatif développement des forces productives et de la productivité, qui se manifeste par une augmentation, bon an mal an, de la production agricole marchande d'exportation, on peut constater par ailleurs qu'aucune des mesures prises n'a permis d'obtenir une expansion de l'agriculture permettant l'amélioration du niveau de vie. L'agriculture se trouve être aujourd'hui le reflet du jeu de tout un ensemble de facteurs sociaux, administratifs, techniques, impérialistes, etc. dont nous avons parlé au cours des précédents chapitres. Nous pouvons résumer ici en quelques lignes les principaux facteurs fondamentaux qui caractérisent l'agriculture centrafricaine aujourd'hui.

Les rapports de propriété et les rapports sociaux

Si les rapports de propriété et les rapports sociaux antérieurs à la colonisation ont été profondément modifiés, les nouveaux rapports développés pendant la colonisation ne se sont que partiellement modifiés. On sait que pendant la colonisation les terres avaient été déclarées propriétés de l'Etat français. Une grande partie avait été vendue à des sociétés commerciales privées, à des prix dérisoires. 1 % à peine des terres était considéré comme des réserves et des terres claniques, laissées momentanément aux communautés villageoises. Mais, d'une part, les moyens de production utilisés et, d'autre part, l'étendue du territoire par rapport à une population déci-

mée, voilaient la nature et les formes des rapports de propriété dans l'agriculture. Dans ce secteur, 99 % des moyens techniques d'accumulation, 100 % des capitaux, 100 % de l'épargne privée et 100 % de l'ensemble des sociétés agricoles étaient contrôlés par moins de 1 % de la population représentée par une minorité blanche coloniale. Rappelons aussi l'interdiction qui frappait systématiquement les initiatives économiques et politiques des colonisés. La modification de cette situation, produite par la colonisation, reste néanmoins partielle. La situation des producteurs directs demeure la même. Ceux qui effectivement cultivent les terres ne peuvent procéder à des améliorations foncières. Non seulement ils n'en ont pas les moyens, mais ils n'y accordent aucun intérêt, car ils ne bénéficient jamais des innovations et des investissements dont les fruits sont presque en totalité transférés et accaparés par les sociétés étrangères, par l'Etat néocolonial, par la bureaucratie et par les créanciers directs. Aussi les améliorations foncières continuent d'être imposées par l'Etat et ses différents supports. Les taux de profits exceptionnels réalisés dans certains secteurs agricoles sont les résultats de cette situation. L'étroitesse du marché intérieur cache mal ces taux de profits exceptionnels qu'on ne peut expliquer que par la répression exercée sur les paysans et sur les ouvriers agricoles et par l'inégale répartition des revenus. Si les paysans centrafricains n'achètent pas encore directement les terres déclarées propriétés de l'Etat, la possession de celles-ci en tant que producteurs directs, est un moyen de les pressurer davantage. Cette possession fait d'eux des « salariés à domicile » ou des ouvriers agricoles déguisés. Le salariat déguisé, dû aux rapports spécifiques de propriété dans l'agriculture et au faible développement de l'industrie, est à la base d'un chômage déguisé créé en milieu rural, qui non seulement fait baisser le niveau de la productivité, mais entrave le progrès de l'agriculture. Cependant, c'est sur cette base que se développe un capital agricole dépendant directement des intérêts étrangers.

Le système du crédit obligatoire rural et des coopératives paysannes

Le système de culture obligatoire des produits agricoles marchands d'exportation avait été imaginé pour

remplacer le système du travail forcé dans l'agriculture. Celui du crédit obligatoire pour les cultures marchandes d'exportation, institué récemment, tend à s'y substituer. Toutefois, pour le moment, ces deux systèmes cohabitent et se complètent.

Soulignons que les cultures obligatoires des produits d'exportation rapportent à peine aux paysans centrafricains de quoi payer les impôts de capitation ; mais encore, ceux-ci doivent limiter leurs productions personnelles et s'endetter afin de rembourser des crédits dont ils ne sont pas réellement les bénéficiaires. En effet, les moyens de production et les nouvelles formes d'organisation de travail agricole, pensés et produits en Europe, ne tiennent pas compte de la structure sociale locale, et sont généralement imposés par l'Etat sous la forme de crédits, dont les taux d'intérêts dépassent de très loin les possibilités économiques des paysans centrafricains.

Tel qu'il est conçu, le système de crédit obligatoire, souvent dissimulé derrière des étiquettes telles que « Actions rurales pour le développement des pays du Tiers-Monde », ne participe en rien à l'amélioration de la condition paysanne centrafricaine. Généralement, les crédits offerts par les organismes publics et privés et par les banques locales pour les actions rurales ne sont pas directement utilisés par les paysans ; sauf par quelques rares éléments de la bureaucratie qui tentent de développer un capital agricole.

Les crédits pour les actions rurales sont utilisés pour payer les salaires du personnel d'encadrement, généralement étranger ; par contre, les coûts de ces actions rurales sont supportés par les paysans, qui paient des taux extrêmement élevés d'intérêt, sous de multiples formes. Un exemple nous donnera une idée précise de la répartition des crédits pour les actions rurales. Le rapport final d'exécution du bureau pour le développement agricole, société d'Etat française (B.D.P.A.), à propos de la « modernisation rurale » de la préfecture de l'Ouham en Centrafrique réalisée sur cinq ans (1964-1969), donne la répartition suivante des crédits en fonction des différentes activités. Les 303 millions de F CFA, accordés par le F.A.C. (Fonds d'aide de coopération), organisme financier français, étaient répartis de la façon suivante :

Répartition/Activités	*Total (millions de F CFA)*	*%*
Direction et Administration	**80**	**26,4**
Encadrement	**150**	**49,5**
Formation	**21**	**6,94**
Centre d'Apprentissage Technique	**25**	**8,25**
Consultants	**15**	**4,95**
Structures économiques	**8**	**2,64**
Divers	**4**	**1,32**

Source : Modernisation rurale de Préfecture de l'Ouham, avril 1964-mars 1969, Rapport final de l'exécution B.D.P.A., ministère français de la Coopération, 1970.

Ainsi, plus de 80 % du crédit étaient absorbés sous forme de salaires par le Service du personnel d'encadrement qui comprenait la direction, les consultants, la formation de cadres, sans oublier les ouvriers et manœuvres. Mais, si l'on tient compte du niveau des salaires des travailleurs centrafricains (un ouvrier moyen centrafricain en province gagnait à cette époque moins de 2 000 F CFA), on peut dire qu'au moins 90 % des salaires avaient été répartis entre les quelques expatriés qui dirigeaient les opérations. Seulement 2,64 % des crédits étaient attribués aux structures économiques intéressant directement les 1 508 paysans, soit « 2,5 % » des actifs agricoles de la région, lesquels devaient rembourser la totalité des crédits majorés des intérêts (7 % à l'époque).

L'idée que le système des caisses agricoles d'aide à la production est organisé pour pallier les inconvénients du système de crédit obligatoire déguisé est répandue. Or c'est le contraire. Ces caisses (du coton, du café, de péréquation des prix agricoles), alimentées généralement par les cotisations obligatoires des paysans, ne leur viennent aucunement en aide, ni directement pour améliorer leurs moyens de production, ni pour augmenter les prix de leurs produits par la compensation des bas prix, ou de la baisse de leur production pendant les mauvaises années, ce pourquoi ces caisses ont été organisées. En fait,

elles alimentent et financent d'autres activités, souvent extérieures aux activités agricoles telles que le « Sacre » de Bokassa.

Les coopératives paysannes, qui se constituent fréquemment un capital important, connaissent la même situation que les caisses d'aides. Elles ont échoué, comme ces dernières, à améliorer la condition paysanne. Le plus souvent, elles constituent pour les sociétés agro-industrielles et commerciales un marche-pied pour résoudre le problème que pose l'éparpillement de la petite production parcellaire. Les coopératives permettent, en effet, la concentration des produits des petits paysans et une organisation efficiente du marché ; l'objectif essentiel étant, pour ces sociétés, de réduire les coûts d'achat des produits agricoles et les coûts de vente des produits manufacturés. Paradoxalement, les coopératives ont tendance à augmenter les coûts de vente des produits des paysans, car elles prélèvent sur la vente les cotisations et les frais des « services » rendus au paysan.

Conscients de l'importance des coopératives, lesquelles permettent de canaliser et de drainer le surplus agricole, la bourgeoisie administrative et bureaucratique livre bataille pour participer ou obtenir le monopole de certaines coopératives contrôlées indirectement par les sociétés agro-industrielles étrangères. La création de nouvelles coopératives, dirigées directement par l'Etat (dans le secteur du café, par exemple) en témoigne.

Le système des prix agricoles

Le phénomène économique de la hausse croissante des prix des produits alimentaires à la consommation parallèle à la baisse des prix d'achat de ces mêmes produits aux producteurs directs est bien connu dans l'ensemble des pays capitalistes. La R.C.A. n'échappe pas à cette règle.

En outre, les prix des produits agricoles centrafricains dépendent de ceux fixés et imposés sur les marchés internationaux et, depuis la colonisation, les prix aux producteurs, imposés par l'Etat, ne suivent pas l'évolution des prix sur le marché international, ni local. En effet, les prix des produits agricoles marchands d'exportation ont stagné, voire régressé, pendant plusieurs années, avant de connaître en 1979 et 1980 une hausse ostentatoire, rapidement absorbée par l'augmentation des charges des paysans. En fixant un prix d'achat aux

paysans sur plusieurs années, l'Etat joue le rôle de rentier qui reçoit ou partage avec les sociétés intermédiaires la différence entre les prix sur le marché national et les prix sur le marché international, ou encore perçoit des taxes sur cette différence. A travers l'Etat, c'est une fraction de la bourgeoisie administrative et bureaucratique qui s'approprie cette rente. Dans ces conditions les bas prix découragent également les efforts d'accroissement de la production. Il est à noter que souvent les augmentations de production sont suivies d'une baisse proportionnelle des prix, ce qui est loin d'encourager les paysans pauvres. Les paysans ne peuvent pas échapper à cette situation (sauf en refusant de vendre, ce qui arrive d'ailleurs souvent), car les sociétés agro-industrielles ou commerciales disposent d'un monopole d'achat cautionné par l'Etat. Les bas prix, leur lente évolution et le profit que ceux-ci permettent de réaliser, rendent plus avantageuse une prolifération d'activités commerciales qu'un effort productif supplémentaire.

Si dans les pays capitalistes avancés, la variation des prix agricoles est généralement le résultat de la loi de l'offre et de la demande, en R.C.A., la constance des bas prix agricoles et la lente augmentation de ces prix, ont pour corollaire le travail forcé qui revêt ici de multiples formes. De ce fait, la loi de « l'égalisation libre du temps de travail entre producteurs » dans les pays capitalistes avancés, autrement dit la loi de la valeur, est en Centrafrique nécessairement faussée.

En effet, le travail forcé, comme nous l'avons indiqué dans les chapitres suivants, avait été la forme sociale par laquelle des rapports nouveaux de production (mode de production capitaliste) avaient historiquement pris cours dans ce pays. Cette forme, maintenue par le fait de la domination impérialiste que l'on ne peut pas seulement expliquer par les mécanismes d'accumulation primitive, s'exprime naturellement dans les bas prix et les bas salaires, elle est donc la forme sociale spécifique que prend l'échange marchand-capitaliste dans ce pays, elle est donc socialement un rapport de production.

En même temps que le travail forcé est la forme que prend l'échange, elle ne fait pas qu'exprimer les modifications du travail paysan, elle les masque. Ainsi les paysans centrafricains sont présentés comme vivant toujours « d'une économie de subsistance », ce qui est totalement faux. Presque tous les paysans centrafricains produisent

pour le marché capitaliste ; si certains vivent encore directement d'une partie de leurs produits sans passer par le marché (ce qui est rare maintenant), le temps réservé à la production de ces produits est déterminé par le temps de travail nécessaire à la production pour le marché, donc les prix des produits auto-consommés sont déterminés par l'ensemble des lois du marché.

Leur production dans l'ensemble est donc soumise à la loi de la valeur qui se manifeste ici sous la forme du travail forcé. La séparation forcée du temps de travail nécessaire à leur reproduction, et du temps de travail nécessaire pour le marché, qui donne l'illusion « d'une économie de subsistance », est ici le procès qui détermine les prix de leurs produits. Cette situation freine le développement d'un capital productif agricole tout en renforçant la tendance à la paupérisation.

Le système d'encadrement des paysans

L'une des conséquences les plus visibles du système d'encadrement administratif systématique des paysans centrafricains est d'étouffer en eux toute initiative. Obligés de travailler pour le marché agricole, ils voient leur indépendance de petits producteurs devenir purement formelle. Ce n'est pas le marché agricole local ou leurs propres besoins qui les contraignent, comme dans le cas d'un producteur indépendant, à vendre une partie de leur production afin d'acheter des produits qu'ils ne peuvent produire eux-mêmes, mais c'est le capital international qui par l'intermédiaire de l'Etat les force à produire pour le marché. La situation ainsi créée fait illusion sur le statut social du producteur petit paysan centrafricain ; son statut se présente alors comme celui d'un serf libre produisant en partie pour le féodal et en partie pour assurer sa propre reproduction. Mais ici, l'encadrement administratif, dit agricole, ne laisse pas le paysan centrafricain libre. D'autre part, il n'a pas de rapports personnels avec un quelconque féodal (même les rapports personnels du paysan avec les chefs traditionnels ont été détruits par la fonctionnarisation de ces derniers), ni avec un maître comme dans le cas d'un esclave. Le paysan centrafricain n'est pas réellement un producteur indépendant car l'encadrement administratif organise et oriente sa production ; son statut et son travail ne relèvent plus simplement de la forme primitive d'accumulation. Il est alors mis en rapport direct ou indirect, par l'encadrement ad-

ministratif, avec les sociétés agro-industrielles ou commerciales. Sa situation se présente réellement comme celle d'un ouvrier agricole, mais à « domicile ». C'est le résultat de la combinaison de deux formes de salariat agricole, fondée, d'une part, sur une production agricole capitaliste où le travail des ouvriers agricoles est collectif et, d'autre part, sur une petite production agricole avec un travail individuel qui trouve sa base dans la petite production marchande. Ici, il n'y a pas de contrat entre le petit paysan individuel et les capitalistes comme dans les pays capitalistes avancés. Si dans ces pays, la combinaison de ces deux formes de production — ou de salariat agricole — laisse, par exemple, libre le petit paysan breton de signer des contrats avec les sociétés qui lui offrent les moyens de production et celles qui se chargent de vendre ses produits — le transformant ainsi en « paysan-travailleur » —, dans les pays capitalistes dominés, en particulier en Centrafrique, cette combinaison fait des petits paysans des ouvriers agricoles que leur répartition sur des petites parcelles de terre et la forme salaire perçue en nature dans le laps de temps donné — celui de leur reproduction — ne peuvent plus dissimuler. C'est, en effet, le seul moyen pour le capital de contrôler dans les pays dominés la force de travail dans l'agriculture. Le fait que les rapports des petits paysans avec leurs patrons indirects se manifestent davantage, et de façon ostentatoire, dans l'échange et la circulation masque le rôle primordial de la production aux économistes et le contrôle qu'exercent ces patrons sur le travail des paysans, sur la production agricole dont ils déterminent d'avance la quantité. Une fois ces rapports limités et enfermés dans le seul cadre de la circulation et de l'échange, il devient difficile de comprendre la forme de production capitaliste dans ce pays. Cette nouvelle forme est à l'origine des nombreuses théories et schémas de développement produits depuis quelques années. Elle est aussi à l'origine de la fameuse théorie de l'échange inégal et de la détérioration des termes de l'échange. Il n'est pas innocent que l'encadrement, en tant qu'activité économique, soit pris en considération, non seulement par le petit capital national, mais par tout le capital international dans ces pays. C'est, en général, ce que l'on entend par « Politique de développement des pays du Tiers-Monde », politique préconisée par les grandes puissances capitalistes. Dans le cas de l'agriculture, il s'agit d'une nouvelle forme de

capitalisme agraire dans des conditions socio-historiques données. C'est dans ce sens qu'on doit se demander si le laps de temps imparti au petit paysan pour sa propre reproduction n'est pas une forme de salaire.

En Centrafrique, l'encadrement administratif et idéologique, fondé sur le travail forcé déguisé, a toujours pris le pas sur l'encadrement technique. Le prix de l'encadrement technique supporté par les paysans est si lourd que ces derniers tentent par leurs luttes d'y échapper, ce qui ne fait d'ailleurs que renforcer l'encadrement administratif au détriment de l'encadrement technique. L'éducation technique traditionnelle détruite est donc difficilement remplacée par l'éducation technique dite moderne : médiocrité des écoles et des centres de formation agricoles, tous insuffisants pour la formation des jeunes paysans. D'ailleurs, l'absence de débouchés à l'issue de ces formations conduit les élèves à s'employer dans l'administration plutôt que comme techniciens agricoles. Rares sont ceux qui se réinstallent dans les villages, où il leur est même difficile de trouver un emploi comme ouvrier agricole. Nombreux sont ceux qui ne trouvent pas de place dans l'administration et qui, déversés sur le marché du travail, gonflent le nombre de chômeurs. Mais, l'échec des centres de formation des jeunes paysans traduit leur inadéquation aux besoins et aux réalités locales. Pensés et organisés par les technocrates des organismes et sociétés commerciales internationaux, ils ne tiennent pas compte d'un contexte socio-économique particulier.

L'encadrement administratif, idéologique, politique et technique, ainsi imposé par le système colonialiste depuis 1920 pour les cultures marchandes, appelle souvent la violence et fait partie de tout un processus de paupérisation et de prolétarisation de la campagne. En effet, l'encadrement est un des moyens pour :

— transformer le travail paysan fondé sur le besoin où domine la valeur d'usage en travail fondé sur la valeur marchande ;

— déposséder les paysans de leurs techniques et connaissances agricoles antérieures ;

— créer un sous-prolétariat ;

— réduire les paysans aux seules tâches d'exécution dirigées par les agents administratifs responsables des animations ou actions rurales, réduction à la base d'une

mauvaise appropriation des nouvelles techniques imposées ;

— permettre le transfert de la valeur du secteur agricole à d'autres secteurs souvent dominés par les étrangers.

Enfin, non seulement l'encadrement tel qu'il est conçu crée un salariat déguisé, mais encore il crée une situation de « va et vient » vers la terre qui est à la source d'un chômage endémique. Cette situation est un facteur négatif pour le progrès dans l'agriculture. Mais le progrès viendra peut-être de la colère révolutionnaire paysanne, qui couve sous cette situation, et qui se manifeste par le refus de cultiver le coton ou de le vendre.

Les classes sociales dans l'agriculture

Il semble aujourd'hui en R.C.A. que le processus de différenciation sociale à l'œuvre dans le monde agricole ait fait apparaître des classes et couches sociales distinctes. Nous les classerons en plusieurs catégories.

• *Une bourgeoisie agricole* représentée, d'une part, par les colons, et, d'autre part, par les sociétés agro-industrielles et commerciales étrangères. Cette bourgeoisie contrôle le développement agricole et surtout le processus du développement capitaliste réel de l'agriculture. Elle contrôle aussi d'autres secteurs économiques, elle n'est donc pas uniquement une bourgeoisie agricole. Nous la désignons ainsi parce qu'elle est le support de l'agriculture proprement capitaliste et de la part des capitaux réservés à la production agricole. C'est elle qui contrôle et organise l'introduction des nouvelles forces productives dans l'agriculture centrafricaine, l'intégrant ainsi dans la division internationale capitaliste du travail. C'est pourquoi elle dicte au gouvernement néocolonial la politique agricole à suivre.

• *Une moyenne bourgeoisie agricole* dont le petit capital est essentiellement réservé à la production agricole. Elle est représentée par la couche inférieure des colons mais surtout, et de plus en plus, par celle des hauts fonctionnaires qui bénéficient de gros salaires et qui ont facilement accès au crédit international bancaire pour la production agricole ; elle est représentée aussi par certains commerçants, ou anciens combattants, etc., qui utilisent leurs salaires, leurs revenus et leurs petits capitaux pour la production agricole de type capitaliste.

Cette bourgeoisie encore embryonnaire constitue le support de l'élargissement des rapports capitalistes réels dans l'agriculture. Si son évolution vers le capitalisme agricole était encore peu marquée il y a dix ans, aujourd'hui elle s'organise davantage et connaît un net progrès. Cependant, cette évolution demeure fragile, étant donné la faiblesse de l'accumulation de son capital fixe, les difficultés d'acquisition et de transformations techniques et le manque d'expérience de la production capitaliste. Autant de facteurs qui entravent la stabilisation des nouvelles relations de production. Dans de nombreux cas individuels — ceux qui ont accès directement au pouvoir — on peut relever une certaine tendance à ne fonder leur production propre qu'avec l'utilisation des moyens techniques agro-industriels de l'Etat.

• *La petite bourgeoisie* agricole nouvelle en formation. Il s'agit essentiellement d'une nouvelle catégorie de producteurs agricoles indépendants, quoique dominés par les gros producteurs (ils sont désignés dans les chapitres précédents comme « paysans propriétaires privés »). En effet, la terre est devenue leur propriété privée et ils travaillent uniquement pour le marché agricole. Ils sont composés d'anciens petits fonctionnaires, boutiquiers, paysans-commerçants, d'artisans-paysans, et d'anciens petits chefs. Ils ont utilisé leurs salaires ou revenus pour développer une production agricole marchande, soit individuellement en utilisant une main-d'œuvre familiale, soit à travers les coopératives en utilisant les services de ces dernières. Leur capital productif est dérisoire. Certains complètent leur capital productif par un petit apport extérieur : salaire, revenu commercial, etc. Considérée comme insolvable, cette petite bourgeoisie a rarement libre accès aux crédits bancaires qui lui permettraient d'accroître son capital productif. Elle connaît, par contre, le crédit obligatoire que l'Etat impose aux paysans pauvres. Néanmoins, ce crédit obligatoire, bien qu'il entrave son développement, lui profite davantage qu'aux paysans pauvres traditionnels. En dépit de la relative précarité de sa situation, on peut constater le développement d'aspirations à la propriété privée et aux réflexes que celle-ci commande. Mais cela ne se produit pas sans contradictions ; c'est ainsi que la petite bourgeoisie agricole est farouchement opposée à la bourgeoisie-administrative et bureaucratique qui utilise l'appareil d'Etat pour lui imposer des bas prix agricoles.

• *Le prolétariat et le semi-prolétariat agricoles.* Nés au début de la colonisation, surtout avec le système concessionnaire, ils forment la classe la plus importante après la petite paysannerie pauvre et sont plus nombreux que leurs homologues urbains, si l'on tient compte des travailleurs du secteur du bois (coupe et plantation). Les ouvriers agricoles sont ceux qui ont la plus longue journée de travail et le salaire le plus bas. Embauchés à l'année ou au mois, à la saison ou à la journée, ils sont les plus maltraités et en butte à la plus grande insécurité d'emploi. On connaît leurs révoltes pendant la colonisation, des formes pacifiques de lutte (refus de travailler et de s'embaucher) jusqu'aux grèves. Mais ces luttes furent constamment freinées par leur inorganisation et le mouvement de va-et-vient à la terre induit par la domination et accentué par le rapport agriculture-industrie utilisant le biais du transfert de ressources à l'étranger.

• *La paysannerie pauvre* comprend l'ensemble des producteurs paysans (appelés « paysans traditionnels » et « paysans propriétaires pauvres » dans les chapitres précédents). Ils cultivent les terres communautaires en tant que simples usagers, la terre appartenant désormais à l'Etat qui peut en disposer à sa guise. La paysannerie pauvre subit le travail forcé sous toutes ses formes, sa situation s'est dégradée depuis que le laps de temps, qui lui est laissé par l'organisation étatique de la production afin de produire pour sa propre reproduction, s'est encore réduit. En outre, cette organisation lui ôte toute liberté d'activité et la fait dépendre directement des capitaux étrangers. Cette dépendance crée une situation sociale précaire : elle subit les contrôles et les vexations quotidiennes des forces de l'ordre, et voit se creuser l'écart entre son niveau de vie et celui des classes dirigeantes, mais sa réponse à cette situation est connue : révoltes, refus de cultiver les cultures marchandes, marches sur les centres administratifs (comme en janvier 1979 à Bangui).

Telles sont les principales classes et couches sociales qui caractérisent l'agriculture aujourd'hui. Certes cet essai n'est pas définitif, ni n'a pas la prétention d'épuiser sur le plan théorique les problèmes de la caractérisation des classes sociales dans l'agriculture aujourd'hui, il ne fait que jeter un premier jalon pour des recherches et enquêtes de terrain ultérieures. L'essentiel était, pour nous, de noter que les rapports entre les différentes clas-

ses sociales, existantes ou en formation, orientent l'agriculture et que par conséquent, des solutions, omettant la dimension politique, telle celle des transferts de technologie, peuvent difficilement répondre aux problèmes de l'agriculture centrafricaine.

SEPTIÈME PARTIE

La situation de l'industrie, du commerce, des transports et de l'artisanat après l'indépendance

Les industries

Le mode d'industrialisation

Le mode d'industrialisation en Centrafrique s'inscrivait jusqu'ici dans le contexte d'une économie de pillage et de traite, qui remonte à l'intervention des esclavagistes arabes, en passant par la traite des nègres, et qui marquait désormais son intégration au système capitaliste mondial. Cette économie de pillage et de traite, renforcée et rationalisée pendant la colonisation, constitue aujourd'hui la base du néocolonialisme. L'agriculture centrafricaine, bien que déterminée par les besoins des industries capitalistes à l'étranger présente une « certaine cohérence » parce qu'elle constitue une réserve essentielle, tant du point de vue de la main-d'œuvre que du point de vue des matières premières : diamant, or, coton, café, bois, sisal, etc.

L'économie de traite et de pillage ne pouvait favoriser le développement industriel. L'artisanat traditionnel qui aurait pu constituer la base d'un développement industriel avait subi durement la traite, puis la colonisation. Beaucoup de ces secteurs d'activité avaient été interdits ; par ailleurs, les autorités coloniales se gardaient bien de promouvoir l'industrialisation d'un pays qu'elles ne considéraient que comme fournisseur de produits primaires et de main-d'œuvre ou comme consommateur de produits finis. En conséquence, l'industrie était pratiquement inexistante pendant la période coloniale. Elle n'était implantée que dans la zone de Bangui où se trouvent les « conditions les plus favorables » : énergie, main-d'œuvre, facilités administratives. Cette industrie n'existait que pour faciliter le pillage, comme aujourd'hui d'ailleurs. En effet, organisée et impulsée de l'extérieur, elle n'a pas

de dynamique propre ; c'est un ensemble hétéroclite de petites entreprises diverses et d'établissements qui n'ont commencé à se développer réellement qu'à partir de 1953, sous l'impulsion de l'administration coloniale. Les liens entre ces entreprises sur le plan local sont inexistants parce que déterminés et situés à l'extérieur du pays. L'inexistence de liens directs entre les entreprises reflète souvent la pagaille de l'économie centrafricaine. Le cycle de la reproduction industrielle du pays dépend du mouvement d'ensemble de l'impérialisme français dominant et les facteurs qui déterminent ce cycle sont ceux du capitalisme français. La loi économique qui lie l'offre, la demande, la répartition des revenus, les investissements, les profits et crédits, les systèmes des prix et des contrôles des prix, la main-d'œuvre, etc., dans l'économie globale d'un pays donné est quasi inexistante ici, parce qu'elle est dominée par des facteurs extérieurs. En effet, chaque décision économique ou industrielle a sa source à l'étranger.

Les investissements par exemple sont faits sans tenir compte des facteurs locaux. On tient plutôt compte des besoins étrangers, surtout du marché extérieur. Les systèmes de prix ne sont qu'une projection des systèmes de prix des pays dominants qui ne tiennent pas compte des conditions socio-économiques locales ou qui sont plus ou moins imposés par la force. Les profits industriels ne sont que rarement réinvestis ; lorsqu'ils le sont, c'est seulement selon les besoins des sociétés multinationales ou selon des considérations purement étrangères aux problèmes économiques internes du pays. Les moyens de production (machines et capitaux), les techniques, l'organisation du travail, les techniciens qualifiés sont importés de l'étranger. L'évolution de ces moyens dépend du plan d'ensemble de restructuration du capital des grandes puissances, dont l'objectif peut être, par exemple, de préparer le pays en vue d'une conquête ultérieure, en préparant son marché à la vente des produits de certaines industries. Par conséquent, la demande intérieure propre à accélérer et à diversifier le développement est presque nulle.

Pourtant, on a pu constater au cours de ces dernières années un développement relatif de l'industrie. Il correspond à une plus grande ouverture du marché centrafricain aux capitaux étrangers qui financent par des prêts l'économie centrafricaine à 90 %. Ils sont à l'origine

des énormes dettes de l'Etat et de la détérioration de la balance commerciale avec l'extérieur. On sait que ces dettes ont ouvert le cycle ininterrompu de l'endettement et donc de la dépendance. En conséquence, les gains de l'industrialisation profitent peu aux travailleurs : bas salaires des ouvriers, paysans, petits fonctionnaires et autres employés, d'un côté, et sorties des profits sans taxes, hauts salaires de la bourgeoisie administrative, de l'autre. Faut-il rappeler que, non seulement, toutes les entreprises étrangères installées dans le pays bénéficient d'un code d'investissement qui leur est plus que favorable, mais que certaines sociétés, comme celles du diamant, dominées par les capitaux américains et israéliens, ne paient jamais d'impôts et ne sont contrôlées que pour la forme. Le seul résultat visible de l'industrialisation est la misère de la population, qui se traduit aujourd'hui par la famine, dans un pays pourtant doté de ressources naturelles, en particulier dans le domaine de l'agriculture, suffisamment importantes pour nourrir toute la population.

Un certain nombre de facteurs internes et externes, dus aux contradictions propres à la voie d'industrialisation imposée, et au mode de production capitaliste, sur le plan national et international, ne peuvent que limiter cette même forme d'industrialisation.

Les facteurs négatifs

Sur le plan politique, on ne peut que constater l'incapacité congénitale de la bourgeoisie administrative centrafricaine, pourtant en développement constant, à transformer radicalement et rapidement : les structures sociales, l'appareil d'Etat, surtout les rapports de production antérieurs et les activités pré-industrielles et commerciales des colons français, portugais, israéliens, libanais et autres. Elle s'avère, de même, incapable de transformer la politique de monopole des quatre grandes sociétés multinationales d'import-export qui dominent l'économie centrafricaine.

Sur le plan économique, la majeure partie du surplus national continue d'être drainée à l'extérieur contre un investissement dérisoire. Cette pratique est favorisée par un code d'investissement qui permet le rapatriement de la totalité des profits des sociétés étrangères et la sortie

des gains de certains membres de la bourgeoisie administrative, vers les banques suisses ou autres. Nous ne citerons pour exemple que les trois châteaux, les terres normandes, les villas en Suisse et dans certaines capitales européennes, les débits de café achetés en France, les participations aux capitaux de certaines sociétés commerciales en Europe, qui sont les actes et propriétés d'un certain Bokassa.

Quelques extraits du code d'investissement centrafricain permettront de se faire une idée du pillage en R.C.A. Il y a trois régimes dans le code d'investissement : A, B, C.

Le régime A « concerne les entreprises ou établissements dont l'activité est limitée à la R.C.A. Il est accordé par décret pris en Conseil des ministres pour une durée qui ne peut excéder dix ans ». Ce régime A accorde aux entreprises les :

— exonérations de droits de douanes sur les matières premières et les emballages ;
— exonérations d'impôts sur les bénéfices pendant cinq ans renouvelables ;
— la liberté de rapatrier des capitaux pendant cette période de cinq ans, etc.

Le régime B « concerne les entreprises ou établissements dont le marché s'étend au territoire de deux ou plusieurs Etats de l'Union douanière équatoriale ». Ce régime est accordé par un acte du Comité de direction de l'Union douanière équatoriale sur proposition du Conseil des ministres. Le régime B permet : (*article 29*) l'admission des matériels d'installation et d'équipement aux taux de droit d'entrée et de taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation prévue par la législation douanière en vigueur ; l'exonération des droits et taxes perçus à l'entrée sur les matières premières et les produits essentiels utilisés en usine pour l'obtention des produits fabriqués dans leur forme de livraison au commerce ; l'exonération dans les conditions définies par l'acte d'agrément, de toutes taxes intérieures sur les produits ou marchandises fabriqués ainsi que sur les matières premières ou produits essentiels d'origine locale entrant dans leur production ; l'exemption de « la taxe unique » sur les produits fabriqués sous ce régime et destinés à l'exportation hors des Etats de l'Union douanière équatoriale ; la détermination dans l'acte d'agrément du taux des droits de

sortie, qui peuvent être réduits ou nuls, applicables aux produits préparés, manufacturés ou industriels exportés par l'entreprise. (*Article 30*) Les entreprises agréées au régime B bénéficient de droit des dispositions touchant les contributions directes et les redevances domaniales valables pour le régime A. Notons que les taux des redevances foncière, minière et forestière peuvent être réduits ou nuls. Quant aux réductions de l'impôt sur les bénéfices, elles peuvent être de 20 à 50 %, voire 100 %.

Le régime C concerne (*article 33*) « *les entreprises d'une importance capitale pour le développement économique de la R.C.A. et qui mettent en jeu des investissements exceptionnellement élevés* ». Le régime C est accordé suivant la procédure applicable du régime A. Il comporte l'octroi d'un régime fiscal de longue durée selon les modalités précisées ci-après : (*article 34*) la durée du régime « C » ne peut excéder vingt-cinq années majorées, le cas échéant, des délais normaux d'installation ; (*article 35*) pendant la période d'application fixée à l'article 34, le régime fiscal stabilisé garantit à l'entreprise à laquelle il est accordé la stabilité des impôts, contributions, taxes fiscales et droits fiscaux de toute nature, qui lui sont applicables à la date de départ, tant dans leur assiette et dans leur taux que dans leurs modalités de recouvrement. En outre, certains avantages fiscaux prévus à l'article 23 dans le cadre du régime A peuvent être étendus par décret d'agrément à l'entreprise bénéficiaire du régime C.

Dans l'*article 36* on peut lire ce qui suit : « *Aucun texte législatif ou réglementaire prenant effet à une date postérieure à celle de l'agrément d'une entreprise au bénéfice du régime C ne peut avoir pour conséquence de restreindre à l'égard de ladite entreprise les dispositions ci-dessus définies.* » Il est donc clair qu'une entreprise étrangère installée à Bangui peut demeurer pendant des années sans payer un impôt, et se permettre de rapatrier tous ses bénéfices. Beaucoup d'entreprises installées en R.C.A. cessent en général leurs activités avant les termes du contrat fiscal, lorsqu'elles voient venir le moment où il faut payer l'impôt. Certaines se métamorphosent en de nouvelles sociétés afin de bénéficier encore pendant cinq ans, dix ans, vingt-cinq ans, etc., des avantages du code d'investissement. Notons que ce code, toujours valable aujourd'hui dans les cinq pays d'Afrique centrale : R.C.A.,

Cameroun, Tchad, Congo, Gabon, a été rédigé par les techniciens et entrepreneurs français, et adopté à la veille de « l'indépendance » par ces pays en 1960. En R.C.A., presque toutes les sociétés étrangères, même les plus anciennes, tentent de profiter de ce code.

Sur le plan économique, l'attachement de la R.C.A. à la zone franc, contrôlée par la France, n'est pas fait pour aider une réelle industrialisation. Dans un pays à économie capitaliste comme la R.C.A., c'est principalement à travers les décisions monétaires et financières que les institutions d'Etat peuvent chercher à influencer l'utilisation qui est faite des ressources réelles et donc du surplus économique. Or ces institutions ne sont que les simples filiales des institutions financières et monétaires françaises que contrôle la Banque de France, et à travers elles on peut dire que l'Etat français contrôle l'Etat centrafricain. Dans ces conditions, les décisions financières et monétaires prises à Bangui ne peuvent que favoriser les sociétés françaises locales au détriment du développement d'une industrie proprement centrafricaine. D'ailleurs les achats de la R.C.A. en devises étrangères hors de la zone franc sont contrôlés par la Banque de France, laquelle contrôle la Banque centrale des cinq Etats d'Afrique centrale. Est-il besoin de mentionner, par ailleurs, les manipulations comptables des sociétés locales, dont il est toujours difficile de chiffrer le montant des transferts qu'elles occasionnent. En effet, la structure intégrée de certaines firmes multinationales ou mononationales leur permet de fréquentes manipulations comptables en majorant gratuitement les prix de revient à payer à l'extérieur. Elles pratiquent souvent le système dit de « coups du chèque » qui consiste à demander à leurs vendeurs de majorer les prix des marchandises et de leur établir une facture en conséquence. La différence entre les prix réels et les prix fictifs fait alors l'objet d'un avoir, payé obligatoirement par chèque encaissé sur une place étrangère. Ainsi le transfert peut échapper au contrôle du fisc, dont le personnel est, par ailleurs, en R.C.A. extrêmement corrompu et techniquement incapable de saisir les manipulations comptables. Samir Amin a pu noter que dans la zone douanière des cinq Etats d'Afrique centrale (Cameroun, R.C.A., Tchad, Gabon, Congo) *« le montant des transferts privés est considérable* (*entre 1961 et 1967*) *: 44 milliards de F CFA en moyenne annuelle* (*épargne des salariés étrangers, militaires inclus : 10 milliards — épar-*

gne des entrepreneurs individuels étrangers : 5 milliards — profits bruts des maisons de commerces coloniales, entreprises de travaux publics, sociétés minières et industrielles : 30 milliards) » (1). Avec un accroissement relatif des entreprises dans cette zone depuis dix ans (1967-1977), le montant du transfert des capitaux vers les pays impérialistes s'est vertigineusement élevé, eu égard à la « pauvreté » de ces pays.

Enfin dans le domaine industriel lui-même, les priorités effectives sont déterminées par les intérêts des groupes financiers et du grand capital impérialiste. Ceci se traduit notamment par la prédominance des industries à faibles capitaux, destinées à effectuer une première transformation des produits bruts à exporter. Les capitaux étrangers ne s'intéressent qu'aux mines (diamant, uranium, fer), textiles (coton, sisal, roselle), bois, etc. Les entreprises, dans la mesure où elles travaillent uniquement pour alimenter les industries extérieures, n'ont pas d'effet cumulatif ; c'est-à-dire qu'ici l'industrie n'attire pas une autre industrie. En outre, l'exiguïté du marché intérieur est profitable au monopole qui cherche à la maintenir. Une entreprise couvre souvent à elle seule tout un secteur de besoins déterminés. Il est donc difficile que deux ou plusieurs entreprises puissent s'installer et prospérer dans un secteur donné sans une intervention efficace de l'Etat. Cet état de choses facilite le mouvement de concentration des entreprises qui entraîne la disparition de certaines d'entre elles. En effet, si peu de sociétés ont une réelle dimension industrielle (quatre entreprises seulement ont réalisé en 1972 un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de F CFA), la concentration capitalistique demeure forte. Les dix premières sociétés industrielles classées par leurs chiffres d'affaires en 1972 représentaient un investissement total réalisé de près de 10,5 milliards de F CFA fin 1972 (soit 75 % des investissements totaux réalisés par le secteur moderne) pour un chiffre d'affaires la même année cumulé de près de 11 milliards de F CFA (soit plus de 72 % du chiffre d'affaires total) (2).

On peut encore donner un exemple — l'emploi —, qui illustre cette concentration : en 1967, les 62 premières

(1) S. Amin et C. Coquery-Vidrovitch, *Histoire économique du Congo (1880-1968)*, Ed. Anthropos, Paris, 1969, p. 178.
(2) *Industrie africaine*, Edi-Afric, 1973, p. 72.

industries de transformation employaient 9 224 personnes dont 338 étaient des expatriés, pour la plupart cadres supérieurs ou agents de maîtrise, soit environ 20 % du total des salariés du secteur industriel moderne qui étaient au nombre de 48 000. Cette concentration est d'ailleurs profitable aux premières grandes entreprises coloniales ; elle leur permet, d'une part, d'échapper aux contrôles fiscaux (3) et, d'autre part, de gonfler exagérément leurs charges par l'acquisition à bas prix de matériels vétustes d'entreprises qui disparaissent par le fait de la concentration, et dont le matériel a été déja amorti, mais comptabilisé aux prix des outils neufs, alors qu'il n'a aucune valeur sur le marché du matériel industriel. Ce mouvement de forte concentration interdit de lui-même tout investissement de la part des Centrafricains dans des nouvelles entreprises. Ceci explique les conflits entre la bourgeoisie administrative et le milieu d'affaires privé. La concentration permet à quelques entreprises, toujours les mêmes, de contrôler les prix et les plans d'industrialisation. Aussi les plans d'industrialisation du gouvernement centrafricain ne relèvent que de la mystification, s'ils ne sont pas imposés de l'extérieur. Ces plans ne sont d'ailleurs jamais respectés. Les équipements (le fameux transfert de technologies), déjà très chers pour les pays dominés, coûtent encore plus cher en R.C.A. à cause de sa situation continentale au cœur de l'Afrique. Ces équipements sont financés essentiellement par les capitaux privés extérieurs pour lesquels les entreprises sont créées. Si les investissements programmés de 1971 à 1975 s'élevaient à 11 247 millions de F CFA en cinq ans (5 814 millions pour la période de 1967 à 1970), le financement devait provenir des ressources nationales publiques et assimilées pour 1 402 millions, des ressources extérieures publiques pour 490 millions et des capitaux privés pour 9 355 millions, soit un total de 9 845 millions de capitaux étrangers, ce qui représentait environ 88 % du total général. Mais étant donné que le plus souvent les ressources publiques locales trouvent leurs sources dans les emprunts financés par des capitaux privés étrangers, le financement global des investissements pouvait être estimé à plus de 90 % pour les capitaux étrangers.

---

(3) Elles se font classer comme entreprises d'une importance capitale pour le développement économique de la R.C.A. afin de bénéficier du régime fiscal C qui limite largement leurs impôts.

On ne peut, en tenant compte de ces investissements, parler d'une industrie nationale ; ce qui ne signifie toutefois pas que les forces productives capitalistes ne se développent pas (la croissance moyenne de la production a été de 5 % de 1963 à 1967, puis de 15 % de 1967 à 1973, elle varie depuis 1973 entre 10 et 15 %) (4).

Le développement industriel est ici lié au capital étranger et à la recherche de profits amples et très rapidement obtenus. Cependant, il faut remarquer les limites dues à la quasi-stagnation du marché rural, liée à la baisse du pouvoir d'achat des paysans depuis quelques années. En effet, non seulement les prix d'achat imposés à leurs produits sont dérisoires, mais une majeure partie de l'accumulation qu'accaparent les sociétés privées étrangères est due aux travaux de ces paysans, lesquels s'effectuent en dehors du mécanisme monétaire. Il s'agit de l'accumulation réalisée dans les campagnes grâce au travail forcé que les paysans consacrent à des améliorations foncières, routières et à certaines cultures. Si ces travaux contribuent à l'accumulation et à l'accroissement des forces productives du pays, ils limitent par contre le pouvoir d'achat des paysans, car ils ne donnent lieu à aucune transaction monétaire, diminuant ainsi une partie du coût de production des entreprises étrangères et nationales. Par contre, ce pouvoir d'achat limité ne peut que restreindre les achats d'articles manufacturés par les paysans, et limite par conséquent la demande, comme c'est le cas dans l'agriculture en ce qui concerne la baisse des achats d'engrais et d'insecticides en 1975.

Le lent développement de la production agricole, dû en partie à la condition paysanne, constitue aussi un des facteurs qui ralentissent considérablement le développement industriel. Ce développement industriel est également lié à l'augmentation des dépenses de consommation d'un certain nombre de couches sociales urbaines qui occupent une situation économique et sociale relativement privilégiée : hauts fonctionnaires, cadres, ingénieurs, bourgeoisie commerçante, couche supérieure de la petite bourgeoisie en général, dont les consommations d'articles modernes et de luxe sont fondées sur l'importation qui fait l'affaire des sociétés d'import-export farouchement opposées à l'industrialisation du pays. Cependant, il faut noter que certains éléments autochtones commencent à

(4) *Industrie africaine*, Edi-Afric, 1976, p. 80.

lutter sur le plan économique par la tentative, souvent battue en brèche par l'inexpérience, d'investir leur « capital bureaucratique » ou « compradore ».

Un autre facteur joue contre l'industrialisation : celui de la non-qualification des salariés centrafricains. La technique leur est étrangère, la conception des rapports avec cette technique est souvent retardataire. En outre, dans le cadre de la domination, le monopole du savoir et du pouvoir, délibérément entretenu, ne permet pas une appropriation réelle des nouvelles techniques par les salariés centrafricains ; ce qui fait d'eux de simples exécutants, les tâches de conception étant naturellement réservées aux techniciens expatriés. Ceci n'est pas sans effet sur une industrialisation qui aurait besoin d'une nombreuse main-d'œuvre qualifiée afin de se développer rapidement. En 1967 par exemple, les 62 premières industries (5) de transformation employaient 8 836 Centrafricains, dont 5 941 ouvriers non qualifiés et seulement 301 appartenant au personnel d'encadrement, tandis que 338 expatriés employés par ces entreprises étaient en majorité cadres supérieurs ou agents de maîtrise. Les salaires versés s'élevaient à 800 millions de F CFA pour les Centrafricains et à 696 millions pour les expatriés. Le rapport entre les deux catégories de salaires est énorme. Les bas salaires des salariés centrafricains ne leur permettent pas une consommation susceptible d'augmenter une demande bénéfique à l'industrie.

Enfin, il convient de signaler l'insuffisance des infrastructures (voies de communications, transports, énergie, électricité). Cette carence s'inscrit dans le contexte d'une économie de pillage et de l'éloignement du pays des voies maritimes, éloignement qui profite aux sociétés d'import-export et aux sociétés de construction routière qui ont jusqu'ici empêché la construction du chemin de fer vers l'océan.

L'ensemble de ces facteurs contribue à faire de la R.C.A. un pays où l'industrie est encore faiblement diversifiée et peu développée, ce qui le met au dernier rang des pays d'Afrique centrale et parmi les pays les moins industrialisés de l'Afrique noire dite francophone.

Après avoir mis en lumière les contradictions fondamentales du développement de l'industrie centrafricaine, nous allons étudier, dans un premier temps et de façon

---

(5) Recensement industriel de la R.C.A., U.D.E.A.C., 1967.

générale, l'évolution de cette industrie depuis « l'indépendance », puis dans un deuxième temps présenter le tableau analytique de cette même industrie.

L'évolution de l'industrie centrafricaine

De la colonisation jusqu'au recensement de 1967

L'évolution historique, depuis le début de la colonisation jusqu'en 1960, de l'industrie centrafricaine a fait l'objet de notre quatrième partie (voir tome 1). Ici, notre propos sera d'étudier la localisation, liée à l'évolution de la nature des entreprises qui sont à la base de cette industrie.

Historiquement, les premières implantations industrielles se trouvaient à l'intérieur du pays. Il s'agissait de petites usines destinées à effectuer une première transformation des produits bruts. Elle avaient connu initialement une installation décentralisée.

Cette décentralisation était liée à un processus spécifique à ce pays : occupation militaire, échec de la concentration des terres aux mains des sociétés coloniales concessionnaires, installation de petits colons sans grands moyens financiers et aux frais des paysans, problèmes des transports dû à l'éloignement des voies maritimes. Soulignons le caractère artisanal de ces entreprises : petites unités de production, fondées essentiellement sur le travail forcé et gratuit, et directement liées aux sociétés commerciales européennes ; par contre, sans liens directs entre elles. Par ailleurs, un petit noyau de colons entretenait des liens étroits avec le pouvoir militaire colonial et représentait les sociétés d'import-export. Ils contrôlaient sévèrement toute nouvelle installation commerciale et industrielle. En effet, l'attribution de licences d'importation et de devises se faisait par le canal d'une commission qui attribuait les autorisations proportionnellement au chiffre d'affaires. Cette situation excluait pratiquement toute installation commerciale et industrielle de la part des autochtones et de nouvelles sociétés européennes, en favorisant les quelques premières sociétés capitalistes qui couvraient le pays, en particulier les sociétés commerciales d'import-export, filiales des multinationales qui occupent depuis la colonisation dans les secteurs privés modernes du pays une place excessive. Ces sociétés étaient en outre les premières bénéficiaires

de la fiscalité coloniale et néocoloniale, dont nous avons parlé plus haut, et dont l'effet était de freiner le développement industriel du pays.

Enfin, un autre facteur avait permis le développement d'un embryon d'industrie décentralisée. Il s'agit de l'accumulation précapitaliste locale, très décentralisée. Cette accumulation avait empêché le capital étranger d'être dès le départ un pôle d'attraction, comme dans certains pays tels que le Japon et, dans une certaine mesure, la Chine, l'Egypte ou l'Inde, etc. En effet, le mode de production communautaire, encore dominant en Afrique centrale, n'avait pas rendu possible une accumulation centralisée des richesses et concentrée entre les mains de familles de type féodal, comme cela a pu être le cas ailleurs.

On peut relever, pendant la période coloniale, deux groupes d'unités industrielles, faciles à dénombrer.

Jusqu'en 1960, le groupe d'unités industrielles implantées en province était dominant. Ce groupe d'usines était dominé par les vingt usines des sociétés cotonnières, aujourd'hui fusionnées au sein de l'Union cotonnière centrafricaine (U.C.C.A.). Leur potentiel d'égrenage était alors d'environ 60 000 tonnes de coton-graine, qui pouvaient donner plus de 20 000 tonnes de coton-fibre. Se rattachait à ce groupe quelques entreprises forestières (scieries) localisées surtout dans la Lobaye et en Haute-Sangha, dont la production avait atteint 32 000 tonnes de sciage en 1951, puis 10 000 m^3 de grumes et 43 000 m^3 de sciage en 1964 ; il s'y ajoutait quelques huileries et savonneries à caractère artisanal, traitant les graines d'arachide, de coton et de sésame. L'ensemble des investissements du secteur huileries et savonneries capitalisés ne dépassait guère une valeur de 150 millions de F CFA, dont 90 % étaient le fait des huileries alimentaires. Ce secteur artisanal n'employait que 400 salariés centrafricains, tandis que la valeur de son mouvement d'affaires annuel atteignait 370 millions de F CFA, plus du double des investissements capitalisés. Quant à l'usine de textile de Boali, proche des sources naturelles de la région, elle produisait environ 2 500 000 mètres de tissus.

Le deuxième groupe d'unités industrielles, moins important, était composé d'usines installées à Bangui : carrosseries, ateliers mécaniques, ateliers de confection, savonneries, fabriques de cycles, etc. Mise à part la brasse-

de Mocaf, établie en 1953, ces usines avaient encore un caractère artisanal ou pré-industriel.

Il apparaît ainsi que l'industrie centrafricaine pendant la colonisation était liée aux productions agricoles, surtout au coton et au bois qui occupaient davantage de main-d'œuvre que le secteur minier dominé par l'extraction du diamant et de l'or. La liaison initiale de l'industrie avec la production agricole expliquait, entre autres raisons, la localisation de l'industrie principalement dans l'arrière-pays. Mais, à la veille de « l'indépendance », les mouvements sociaux en milieu rural et dans les centres urbains des provinces, d'une part, et la nécessité pour les entreprises de limiter leurs coûts de transport en créant des zones dans l'arrière-pays réservées aux petits commerçants et contrôlées à distance, d'autre part, avaient poussé les usines autrefois dominantes en province à opérer un repli tactique sur Bangui. Ainsi, depuis 1960, la grande majorité des entreprises industrielles sont concentrées dans la région de Bangui (presque 70 % du total des entreprises installées en R.C.A.). Ces entreprises justifient souvent leur choix par l'existence du port de Bangui qui assure la principale ouverture sur l'océan, par la voie transéquatoriale longue de 2 000 km entre Bangui et Pointe-Noire au Congo-Brazzaville.

Depuis l'indépendance, rares sont les entreprises qui s'installent en province. Elles se contentent le plus souvent de faire quelques adjonctions ou modernisations pour l'égrenage du coton et les anciennes exploitations forestières. Tandis qu'à Bangui, les entreprises tentent un encerclement en s'installant de préférence à l'Ouest, le long de l'Oubangui, dans la zone industrielle de Kolongo, où se succèdent ateliers et entrepôts, chassant d'une part les habitants de cette partie de la capitale et attirant d'autre part une population rurale vers la capitale.

De 1960 à 1967, l'évolution industrielle a été plus rapide que pendant les années antérieures. En effet, le recensement de 1967 donnait les chiffres suivants : 287 entreprises « modernes » avaient été dénombrées (commerce et industrie, soit une entreprise pour environ 10 453 habitants, si on estime à 3 millions environ la population, étrangers compris). Elles réalisaient alors un chiffre d'affaires global de 39 385 millions de F CFA. Par contre, l'Office centrafricain de Sécurité sociale donnait un effectif de 533 employeurs, sans compter les personnes

qui utilisaient des domestiques (soit environ 5 630 personnes pour un employeur). Il convient de noter que dans ce pays où les informations statistiques relèvent du mystère et du secret d'Etat, une partie des activités du secteur « secondaire », et surtout « tertiaire », échappait complètement à ceux qui entreprenaient d'enquêter sur les activités économiques centrafricaines, jusqu'à certaines entreprises présentant une comptabilité de type moderne ou effectuant des déclarations à la Sécurité sociale. Si le plan de 1967 avait estimé à 55 000 le nombre d'artisans, petits commerçants, revendeurs, transporteurs occasionnels, qui jouent un rôle important dans la vie économique quotidienne, ceux-ci avaient totalement échappé à l'analyse statistique.

Le capital social des entreprises installées en R.C.A. s'élevait au 31 décembre 1967 à 35,3 milliards de F CFA. Le tableau 30 donne les statistiques officielles, résultant de l'enquête de 1967 sur les entreprises et leur capital social en fonction de la nationalité des sièges.

Tableau n° 30

Entreprises et capital social en fonction de la nationalité des sièges, 1967

Siège	*Nombre d'entreprises*	*Capital social (millions de F CFA)*	*Capital social moyen (millions de F CFA)*
R.C.A.	240	8 481	35,3
U.D.E.A.C.	19	2 809	148
France	16	21 652	1 353
Divers	7	2 325	132

Source : Christian Prioul, « Industrie et commerce en R.C.A. », *Les cahiers d'outre-mer*, octobre-décembre 1969, p. 413.

Les entreprises qui avaient leur siège en R.C.A. appartenaient pour la plupart à des Français ou à des Portugais. En général, la nationalité centrafricaine d'une entreprise ne correspond pas à la propriété des capitaux. La nationalité recouvre souvent un simple label commercial, une expression juridique, dont la fonction, d'ordre politique et idéologique, relève du processus mondial de

généralisation du capital. Les capitaux internationaux ont en effet tendance à adopter la nationalité du pays où ils sont investis.

En R.C.A., les formes juridiques les plus fréquentes des sociétés sont la société anonyme et la société à responsabilité limitée. Ces formes juridiques, dominantes dans l'industrie et le gros commerce, traduisent d'une part le développement capitaliste de l'industrie et du commerce et d'autre part la domination des capitaux étrangers. 80 % des petites et moyennes sociétés anonymes avaient leur siège social en R.C.A., les plus importantes avaient par contre leur siège à l'étranger. Mais que le siège des sociétés soit en R.C.A. ou à l'étranger, le plan ne donnait curieusement aucune information sur les origines des capitaux, presque tous étrangers. On sait seulement que la participation de l'Etat au secteur dit moderne se réduisait à quatre sociétés d'économie mixte et à une société d'Etat, totalisant alors un capital de 597 millions de F CFA.

Cependant, la domination du capital étranger est manifeste surtout au niveau de la structure salariale des entreprises. D'après l'enquête de 1967, les Européens occupaient tous les postes de responsabilité. Au niveau de la répartition des salariés, alors que les Européens représentaient 6 % de l'effectif total des salariés des entreprises recensées, leurs salaires totalisaient 48 % du montant total des salaires du personnel des entreprises.

Le tableau 31 donnera une idée de la répartition des entreprises entre les étrangers et les Centrafricains en 1967. Ce tableau a été fait en procédant par élimination, les cas incertains étant considérés comme propriétés des Centrafricains. Ce tableau montre que sur 272 entreprises 16 seulement appartiennent à la R.C.A. Quelle indépendance ?

Tableau n° 31

Répartition des entreprises entre les étrangers et les Centrafricains (1967)

Secteurs	*Nationalité*		*Total*
	R.C.A.	*Étran-gère*	
Exploitations forestières	1	2	3
Agriculture des produits industriels	3	39	42
Extractions des autres minerais métalliques		3	3
Industries manufacturières des produits organiques	3	12	15
Industries alimentaires	1	10	11
Industries chimiques		4	4
Industries des produits minéraux non métalliques	1		1
Fabrication d'ouvrages en métaux		3	3
Construction machines		2	2
Construction de matériel de transport		7	7
Bâtiments et travaux publics	1		21
Distribution électricité	2	20	2
Banques		3	3
Assurances expertises, etc.		9	9
Affaires immobilières	1	15	16
Transports	2	16	18
Services fournis aux entreprises		3	3
Services récréatifs		4	4
Services personnels	1	12	13
Service commercial		92	92
Total	16	256	272

Source : Enquête du plan quadriennal 1967.

L'entreprise moyenne faisait un chiffre d'affaires de 158 millions de F CFA et employait 31 salariés tandis que 63,7 % des entreprises avaient moins de 20 employés (chiffres donnés par la même enquête de 1967). Cepen-

dant, les entreprises réalisant plus de cent millions de chiffre d'affaires employaient la plus grande partie de la main-d'œuvre salariée centrafricaine et étrangère. Le tableau 32 nous montre la structure de l'emploi en fonction du chiffre d'affaires des entreprises.

Tableau n° 32

Structure de l'emploi en fonction du chiffre d'affaires des entreprises

Tranche de chiffre d'affaires	*% du nbre d'entreprises*	*% des salariés centrafricains*	*% des salariés expatriés*	*% d'expatriés africains*
0 à 25 millions	41	16	14	19
25 à 100 millions	31	26	24	18
Plus de 100 millions	28	58	62	16

Source : Enquête du plan quinquennal, 1967.

Ce tableau nous montre qu'à mesure que l'entreprise grandit, le nombre des employés expatriés diminue généralement par rapport au nombre des employés centrafricains et africains expatriés. Le tableau des enquêteurs de 1967 ne donne aucune explication. Celle-ci est pourtant simple : les expatriés européens sont généralement affectés aux tâches de direction, ils occupent « la place du capital », c'est-à-dire qu'ils sont ici fonctionnaires du capital ; ils représentent le capital, c'est pourquoi leur nombre diminue nécessairement par rapport aux nombreuses tâches pratiques d'exécution que le capital développe et exige des ouvriers.

Il convient de noter qu'au moment où on avait entrepris le recensement des entreprises, en 1967, ces dernières étaient dans l'ensemble de création récente. En effet, 50 entreprises seulement dataient d'avant 1950, 140 existaient à la date de l'indépendance, les autres s'étaient installées ou transformées ensuite. Les entreprises à structure coloniale représentaient encore 50 % du nombre total des entreprises, c'est pourquoi deux cinquièmes des investissements revenaient à l'époque aux entreprises créées après 1960, et qui jouaient déjà un rôle considérable en offrant un tiers des emplois.

Telle avait été *grosso modo* la première phase de l'évo-

lution de l'industrie centrafricaine. Nous étudierons brièvement l'évolution de la structure actuelle de cette industrie.

Du recensement de 1967 à celui de 1975

La stagnation du développement industriel

Pendant cette période, on remarque que le secteur « moderne » de l'économie centrafricaine (industrie et commerce) n'a pas enregistré les nouvelles installations de sociétés que l'on attendait depuis 1967. On assiste au contraire à une stagnation, malgré l'affairisme (la spéculation) qui bat son plein dans ce pays. Aussi, les perspectives de développement de l'industrie demeurent-elles très limitées. Les projets ayant une réelle dimension économique apparaissent comme une mystification, jusqu'à la fameuse intégration tant souhaitée des diverses branches d'activité « *par la mise en place d'un tissu industriel composé de petites et moyennes entreprises* », qui est loin du résultat escompté.

Pour en comprendre les raisons il convient de rappeler certains points (ces aspects ayant été précédemment développés, nous nous contenterons ici de les énumérer) : absence de structure économique « moderne » due à la persistance du caractère colonial de certaines entreprises : pillage des ressources dû à une domination totale de l'impérialisme, principalement français, qui bloque toutes possibilités d'échanges interrégionaux et de diversification des échanges internationaux. L'hétérogénéité industrielle se traduit par l'hégémonie d'une vingtaine d'unités de production, représentant des intérêts très différents les uns des autres et dont les objectifs sont loin de prendre en compte le développement de l'économie centrafricaine. Elle rend, dans la conjoncture actuelle (crise économique mondiale), la demande du marché intérieur insuffisante quantitativement et qualitativement. Ainsi, les investissements productifs importants, et donc l'emploi, ne peuvent se développer.

Les moyens financiers, lorsqu'ils existent, sont surtout d'origine étrangère et s'inscrivent avant tout dans le contexte d'un développement économique extérieur ; aussi ne contribuent-ils qu'à renforcer la domination étrangère sans jeter la base d'un véritable développement économique national. Le gouvernement centrafricain, totalement inféodé aux sociétés étrangères, n'a aucun pro-

gramme réel de développement, aucun instrument de planification et de gestion du pays. Depuis 1966, date de l'arrivée de Bokassa au pouvoir, l'Etat se contente d'interventions ponctuelles, en association avec des intérêts étrangers. Les quelques sociétés d'Etat en activité aujourd'hui résultent de la « nationalisation » d'entreprises privées, parmi lesquelles figurent principalement l'U.C.C.A. et la Société d'exploitation forestière et industrielle (S.E.F.I.) (1974), la Société industrielle cotonnière centrafricaine (I.C.C.A.) (1976), etc.

Quant aux participations de capitaux privés centrafricains dans les entreprises majeures du pays, elles sont quasi inexistantes. Cette situation générale est à l'origine de la stagnation du développement industriel et de la crise sociale permanente. Cette crise devait aboutir aux manifestations violentes de janvier 1979, faisant officiellement plus de 400 morts, et au mouvement de grève sans précédent dans le pays depuis la colonisation, qui avait suivi ces manifestations. Cette situation se caractérise en outre par une forme d'industrialisation consacrée quasi totalement à la transformation de la production agricole. Celle-ci est largement dominée par les industries textiles, qui représentaient en 1972 près de 40 % du chiffre d'affaires total (6 milliards de F CFA sur 15 milliards de F CFA) et plus de 30 % des investissements totaux réalisés (4,5 milliards de F CFA sur 14 milliards), devançant les industries alimentaires et annexes (boissons et tabac) avec 3,3 milliards de F CFA de chiffre d'affaires (dont 1,4 milliard pour la fabrication de bière et de boissons gazeuses de Mocaf) et 3 milliards d'investissements (1,4 milliard pour Mocaf et, au même niveau, les industries de transformation du bois (3,2 milliards de F CFA de chiffre d'affaires et 3 milliards d'investissements). Cette orientation de l'industrie est manifeste dans le tableau 33, figurant les projets industriels inscrits au plan quinquennal de 1971-1975. Notons que plus de 80 % de ces projets n'ont pas été réalisés.

Tableau n° 33

Les projets industriels inscrits au plan quinquennal 1971-1975 (en millions de F CFA)

Nature	*Promoteur*	*Investissement*	*Capacité de production*
Premières transformations des produits agricoles			
• fabrication d'alcoïdes		308	1 t/j. d'écorces
• féculerie de manioc		200	6 000 t/an
• minoterie de manioc		60	1 500 t/an
Exploitation forestière-papier			
• tranchage-déroulage (projets en cours de réalisation)	EFBACA	390	
• contreplaqué	SLOVENE	650	
• panneaux de particules	NIABOIS	1 000	
• transformation du papier		155	3,5 millions/an cahiers
• imprimerie nationale		30	
• imprimerie d'État		300	
Industries alimentaires-Boissons-Tabacs			
• cigarettes (projets réalisés)		265	20 millions de paquets
• complexe alimentaire		300	4 000 t/an
• conserverie fruits et légumes		350	fruits traités
• café soluble		308	300 t/an
Industries textiles			
• filature tissage (projets en cours de réalisation)	CATEX	1 484	3,3 millions de m. tissus
• finition tissus roax (projets réalisés)		104	1,8 M de m²
• tissus tergal	ICCA		2 M de m.
Industries chimiques			
• rechapage des pneumatiques (projets en cours de réalisation)		37 43,8	5 400 pneus/an 1,6 M/an
• savons de toilette (projets en cours de réalisation)			
• parfumerie (projets réalisés)	MOCAF	50	
• conditionnement de médicaments		30	
• pneumatiques et chambres à air pour deux roues		551	750 t/an
• piles électriques		130	3 00 t/an
• accumulateurs		90	
Matériaux de construction			
• broyage de clinkers		220	
• cimenterie		1 500	120 000 t/an
• céramique		50	240 t/an
• carreaux de marbre		36	50 M de m²/an
• maisons préfabriquées		30	300/an
Industries mécaniques			
• ateliers de mécanique générale	SITRAM	35	
• valves de chambres à air et pneumatiques		54,5	IM/an

Source : Ministère du Développement, 1975.

Comme le tableau 33 le montre, en 1973-74, seulement trois projets du plan quinquennal 1971-1975 étaient réalisés et quatre autres étaient en cours de réalisation. En tout, sept projets sur trente et un ont été réalisés pendant le plan 1971-1975. En tenant compte des projets réalisés antérieurement au plan 1971-1975, on peut dénombrer facilement le total d'entreprises installées au cours de la période 1969-1975, c'est-à-dire juste après le recensement de 1967 : il s'élève seulement à dix nouvelles entreprises, à savoir : la filature de M'Poko (1970 : 120 millions de F CFA), la fabrique de sacs de la Sacaf (1970 : 120 millions de F CFA), l'usine textile de Finiwax (1971 : 100 millions de F CFA), la scierie d'I.F.A.-R.C.A. (1971 : 350 millions de F CFA), la fabrique de cigarettes de la Socacig (1972 : 265 millions de F CFA), la scierie d'Efbaca (1972 : 240 millions de F CFA), la création à Nola d'une unité de placage par Efbaca, filiale du groupe Balet (400 millions d'investissements ; mise en service en 1973, une usine de filature-tissage catex, filature du groupe Agache-Willot (1,5 milliard de F CFA d'investissements, mise en service en 1973) dans le Baré-Ngotto, une scierie par la Sciplac (380 millions de F CFA) et une usine de déroulage par Efbaca (415 millions de F CFA, mise en service en 1974). Toutes ces nouvelles entreprises sont des entreprises privées à capitaux étrangers. Mais ces dix nouvelles entreprises de dimension capitaliste n'ont pas pour autant augmenté le nombre des entreprises dites modernes, nous allons le voir.

Le recensement de 1975

En R.C.A., une grande partie des ressources de l'Etat provient des impôts supportés essentiellement par les travailleurs et surtout les paysans, car les entreprises bénéficient non seulement du code d'investissement mais aussi de la corruption créée au sein de la bureaucratie et acquittent rarement leurs impôts et transfèrent intégralement leurs profits à l'étranger.

Si cette corruption sert les intérêts de certains éléments de la bureaucratie, elle limite dans l'ensemble les ressources de l'Etat. Il en résulte que cette bureaucratie, en tant que classe en développement, voit ses propres ambitions politiques, sociales et économiques limitées par l'insuffisance de moyens. Cette situation engendre de violents conflits l'opposant à certaines entreprises qu'elle menace de « nationaliser » (ainsi que nous le ver-

rons plus loin) ; ces crises pouvant dans les cas extrêmes se traduire par la mise en œuvre de contrôles des activités des entreprises étrangères. Cependant, ne disposant pour ce faire d'aucun moyen réellement efficace, ni d'une marge de manœuvre suffisante (parce que dépendante de ces intérêts), elle se « rabat » sur les petites entreprises centrafricaines. Ce schéma est illustré par nombre de décisions gouvernementales, démagogiques et spectaculaires, dont les principales conséquences sont le blocage des initiatives économiques nationales et l'impossibilité, qui en découle, de la formation d'un capital national.

C'est au cours de l'une de ces crises que fut décidé, le 17 septembre 1975 par le décret n° 75-328, le recensement général de toutes les entreprises industrielles, commerciales et artisanales installées en R.C.A. Néanmoins, il convient de préciser que cette décision répondait aux préoccupations des puissances étrangères, qui tentaient à cette époque de redistribuer certaines unités de production dans les pays dominés. La R.C.A. était concernée à cause de ses énormes richesses naturelles.

« *Le recensement général des entreprises a un caractère administratif et obligatoire* », dit le premier article de l'ordonnance n° 75-066 du 23 septembre 1975 du Conseil des ministres, tandis que l'article 3 stipule : « *Tout chef d'entreprise qui aura sciemment fourni des réponses inexactes ou refusé de communiquer dans un délai de deux mois tout renseignement relatif au recensement général des entreprises sera passible d'une amende de 100 000 à 5 000 000 de francs, nonobstant les sanctions administratives qui peuvent aller jusqu'à la fermeture temporaire de l'entreprise.* » Cette ordonnance avait permis de transférer la propriété de certaines entreprises moyennes privées, et surtout de petites entreprises centrafricaines, à certains membres de la bureaucratie au pouvoir (notamment à Bokassa) en invoquant le retard de ces entreprises.

L'ordonnance classe les entreprises en quatre catégories :

— entreprises de première catégorie : grandes entreprises,
— entreprises de deuxième catégorie : moyennes entreprises,
— entreprises de troisième catégorie : petites entreprises,

— entreprises de quatrième catégorie : entreprises artisanales.

Le recensement faisait apparaître la situation des entreprises par secteur d'activité et par catégorie de la façon suivante :

I — *Secteur Commercial*

Catégorie	*Classification*	*Nombre*
Première	Grandes entreprises	11
Deuxième	Moyennes entreprises	12
Troisième	Petites entreprises	46
Quatrième	Entreprises artisanales	117
Quatrième	Petits commerces	2 147
	Total	2 333

II — *Secteur Industrie*

Catégorie	*Classification*	*Nombre*
Première	Grandes entreprises	11
Deuxième	Moyennes entreprises	11
Troisième	Petites entreprises	23
Quatrième	Entreprises artisanales	38
Quatrième	Artisans de petits métiers	210
	Total	293

III — *Situation générale des Entreprises*

Catégorie	*Classification*	*Nombre*
Première	Grandes entreprises	22
Deuxième	Moyennes entreprises	23
Troisième	Petites entreprises	69
Quatrième	Entreprises artisanales	155
Quatrième	Artisanat des petits métiers	210
Quatrième	Petits commerces	2 147
	Total	2 626

Au total, le nombre des entreprises modernes et artisanales s'élevait à 2 626 unités (industrie, commerce et artisanat) employant plus de 30 000 travailleurs (6). Notons que dans les tableaux de recensement, plusieurs entreprises n'ont pas fourni le nombre de leurs employés. Le tableau 34 donne une idée de la répartition des entreprises employant plus de cent personnes (7).

Tableau n° 34

Nombre des entreprises employant plus de 100 personnes en 1975

Personnes employées	*Nombre des entreprises*
100 à 200	24
200 à 300	04
300 à 400	03
400 à 500	04
500 à 600	01
600 à 700	01
700 à 800	01
800 à 900	01
900 à 1 000	01
1 000 à 2 000	02
2 000 à 3 000	01
3 000 à 4 000	01
4 000 à 5 000	01
	Total 45

La plus grande entreprise, l'U.C.C.A., entreprise nationalisée, emploie plus de 4 000 travailleurs, tandis que la F.C.A.T., Franco-centrafricaine de tabac, société mixte, employait, en 1975, 3 561 personnes. En tout 45 entreprises seulement sur 2 626 unités employaient plus de 100 personnes.

Lorsqu'on étudie les résultats du recensement de 1975, on s'aperçoit que les sociétés « modernes », au lieu de progresser en nombre ont au contraire régressé. En effet,

(6) Chiffres donnés par le recensement de 1975. Ce tableau a été réalisé à partir de ces chiffres.
(7) *Ibid.*

au recensement de 1967 on comptabilisait 287 unités dites modernes, tandis que le recensement de 1975 ne fait apparaître que 269 unités de même type. En tout 18 entreprises importantes ont donc disparu en l'espace de huit ans, soit en moyenne 2,25 entreprises par an. Cette situation est paradoxale, car on assiste depuis ces dix dernières années à l'intervention de nouveaux capitaux étrangers, essentiellement des pays de l'Est (Yougoslavie, Roumanie, etc.) et des pays arabes (Egypte, Libye, etc.) et à la timide formation d'un capital national. Comment expliquer cette stagnation du nombre des entreprises capitalistes dans ce contexte ?

D'une part, la situation de crise mondiale pèse lourdement sur les économies des pays dominés, en rendant l'industrialisation plus chère et donc en la limitant ; la R.C.A. n'échappe pas à cette situation. D'autre part, les sociétés qui ont disparu en l'espace de huit ans ne l'ont fait qu'à la suite de plusieurs manœuvres de restructuration de certaines sociétés : faillites simulées permettant de nouvelles appellations afin d'échapper aux impôts, fusion avec d'autres sociétés, rachats par les interventions de nouveaux capitaux, transfert de certaines propriétés juridiques à l'Etat afin de réduire les coûts des activités des capitaux.

Enfin, certaines entreprises se sont fait classer comme entreprises artisanales afin de dissimuler certains profits au fisc. Ces entreprises bénéficient largement des critères mal définis du statut des sociétés artisanales. En effet, nombreuses sont les entreprises qui emploient de dix à plus de cent personnes et qui atteignent un chiffre d'affaires dépassant parfois cent millions de F CFA (ce qui n'est pas négligeable si l'on tient compte du niveau économique du pays), qui se sont déclarées sociétés artisanales. Il se produit, en fait, dans le secteur industriel la même chose que dans le secteur agricole (8). Il s'agit de masquer le transfert des profits à l'étranger ; lequel limite les possibilités d'un réel développement de l'industrie. Mais, comme nous l'avons vu en ce qui concerne l'agriculture, ce ne sont que les résultats d'ensemble d'un procès objectif de reproduction élargie du capital dans le monde et plus particulièrement dans ce pays dominé. Seule une rupture avec ces rapports de domination peut jeter la véritable base d'un développement industriel ;

(8) Voir *supra* la partie sur l'agriculture.

sinon le rythme du développement sera toujours dépendant des capitaux étrangers. En témoignent les estimations données dans le tableau 35 qui concernent les 24 premières sociétés classées, selon le recensement de 1975, dans la catégorie des grandes entreprises qui dominent les activités économiques du pays, sur un total de 2 626 entreprises centrafricaines.

Tableau n° 35

Les grandes entreprises centrafricaines : intérêts nationaux et étrangers

Branches d'activités	*Nombre de Sociétés*	*Capital social (en M de F CFA)*	*Intérêts nationaux*		*Intérêts étrangers*	
			Totaux	Publics	Totaux	Français
Agro-Industrie	2	657	68 %	68 %	32 %	32 %
Placage/déroulage bois	5	1 109	11,3 %	11,3 %	88,7 %	77,5 %
Ind. alimentaires	1	150	100 %	100 %	—	—
Ind. des boissons	1	500	—	—	100 %	50 %
Ind. du tabac	1	225	—	—	100 %	100 %
Ind. textiles	6	662	91 %	88,5 %	9 %	9 %
Ind. art. chaussants	1	100	—	—	100 %	—
Ind. chimiques	2	72,5	—	—	100 %	100 %
Matériaux construction	1	42	100%	54 %	—	—
Ind. mécaniques métalliques	3	156	24 %	24 %	76 %	76 %
Énergie et eau	1	Société d'État	—	—	—	—
Total général estimé	24	3 673	38 %	37 %	62 %	50 %

Source : Les intérêts nationaux et étrangers dans les économies africaines, Edi-Afrique, Paris, p. 9.

Ces entreprises sont dominées, comme le montre le tableau 35, à 62 % par des capitaux étrangers, dont 50 % sont français. Les capitaux nationaux privés représentent seulement 1 %. On peut émettre des doutes sur les 37 % de capitaux que détient l'Etat dans les 24 sociétés qui

dominent l'économie, car souvent l'Etat centrafricain n'a que la propriété juridique des capitaux, les entreprises étrangères en étant les propriétaires réels. Nous verrons dans le chapitre suivant le processus par lequel les sociétés « nationalisées » servent au mieux les intérêts étrangers.

Lorsqu'on s'en tient à la période 1967-1977, ou lorsqu'on compare les chiffres des recensements de 1967 et de 1975, on note, d'une part, une baisse du nombre des entreprises privées de grande dimension économique (baisse qui tient aux mécanismes que nous avons analysés plus haut), d'autre part, une augmentation relativement importante des petites entreprises et des petites productions artisanales (voir *supra*, les tableaux du recensement de 1975) ; enfin une progression relative des entreprises d'Etat. L'augmentation du nombre des entreprises dans ces deux secteurs est liée à la réduction des charges des quelques grandes entreprises privées qui dominent l'économie du pays. Par exemple, l'Etat prend en charge les entreprises privées qui ont des problèmes afin de garantir certains emplois et d'assurer la reprise de ces entreprises. Par ailleurs, malgré la stabilisation des résultats industriels, on relève une constante augmentation des chiffres d'affaires depuis 1970 (voir tableau 36).

Tableau n° 36

Le chiffre d'affaires des entreprises centrafricaines par branche d'activité, de 1974 à 1976 (en millions de F CFA)

Branches d'activités	*Chiffre d'affaires*			*Investis. à fin*
	1974	*1975*	*1976*	*1975*
Agro-industrie	3 500	3 700		1 785
Ind. transformation bois	3 300	3 650		5 000
Ind. alimentaires	1 000	1 200		2 200
Ind. boissons	1 620	1 700	1 700	1 175
Ind. tabac	665	412		327
Ind. textiles	2 300	2 200		2 855
Ind. articles chaussants	420	572	460	260
Ind. chimiques	230	272		142
Ind. matériaux construction	35	50		150
Ind. mécaniques	600	760		280
Énergie et eau	1 300	1 420		2 500
Total général estimé	15 000	15700		16 850

Source : Service de statistiques du ministère de l'Economie, 1975, tableau 5.

D'après le tableau 36, tiré des résultats officiels du recensement de 1975, hormis deux secteurs (industries textiles et industries du tabac) qui ont enregistré en 1975 une légère baisse de leurs chiffres d'affaires par rapport aux années précédentes, tous les autres secteurs ont vu leurs chiffres d'affaires augmenter. Par ailleurs, alors que 77 unités de production industrielle principales avaient atteint les chiffres d'affaires de 12 milliards de F CFA en 1970, de 14 milliards en 1971 et de 15 milliards en 1972, on peut noter qu'en 1974 et 1975 ces chiffres d'affaires étaient atteints ou dépassés par 15 entreprises seulement (voir tableau 37).

Tableau n° 37

Les quinze premières sociétés industrielles, classées selon leur chiffre d'affaires, 1975 (en millions de F CFA)

Sociétés	Branches d'activités	Chiffre d'affaires			Investissements
		1974	1975	1976	(fin 1975)
UCCA	Agro-industrie	2 500	2 600		1 300
MOCAF	Ind. boissons	1 620	1 690	1 700	1 175
SICPAD	Ind. alimentaires	1 500	1 500		950
ENERCA	Énergie électrique	1 300	1 420		2 500
ICAT	Ind. textiles	1 300	1 200		2 600
FCAT	Agro-industrie	1 100	1 250		485
RFA-RCA	Transf. du bois	1 240	1 300		1 400
SOCEFI	Transf. du bois	794	800		880
SLOVENIA	Transf. du bois	485	652	874	769
CIOT	Ind. textiles	624	640	650	190
BATA	Ind. articles chaussants	420	572	460	260
SCAD	Ind. transf. du bois	646	428	950	1 100
SOCACIG	Ind. du tabac	665	412		327
SEPIA	Ind. mécaniques	342	374	383	80
EFBACA	Transf. du bois	255	270		800
Total		14 791	15 108		14 816

Source : Service de statistiques du ministère de l'Economie, 1975, tableau 6.

Comme le montre le tableau 37, les quinze premières sociétés avaient atteint en 1974 un total de chiffres d'affaires de 14 milliards 791 millions de F CFA et de 15 milliards 108 millions en 1975, avec un total d'investissements à elles seules de l'ordre de 14 milliards 816 millions en 1975, contre un total de l'ensemble des investissements industriels réalisés dans le pays en 1972 qui s'élevait seulement à 14 milliards. La réduction du nombre des sociétés de grande importance et la crise économique mondiale qui frappait si durement le pays n'ont guère arrêté la progression constante des chiffres d'affaires ; et pourtant, la progression de l'industrie est très

lente, voire stagnante. Il ne faut donc pas identifier l'évolution en valeur des entreprises et leur évolution physique.

L'évolution des entreprises étatiques

Pour comprendre la lente évolution des entreprises étatiques, il convient de rappeler brièvement l'évolution du rôle de l'Etat. A l'origine, comme on le verra au chapitre suivant, l'Etat centrafricain s'est constitué strictement comme instrument imposé de l'extérieur et comme moyen de domination. Ce n'est donc pas sur la base des rapports entre les membres des sociétés locales qu'il s'est érigé. Dans ces conditions ses premières tâches étaient :

— le développement de ses propres organes et de leurs structures par rapport aux luttes anticoloniales des colonisés ;

— la reproduction des rapports de domination coloniale par la transformation des rapports de production précapitalistes ;

— l'intégration du pays dans la division internationale capitaliste du travail.

Tout ceci devait conférer à l'Etat centrafricain un rôle hautement répressif caractérisé par le travail forcé à tous les niveaux, afin de jeter dans l'ensemble la base infrastructurelle économique coloniale. Cette fonction primordiale de la répression, objectivement nécessaire à l'instauration du mode de production marchand-capitaliste dans ce pays, avait fait passer au second plan son rôle économique, dont on sait qu'il fut important, déterminant dans l'organisation de l'économie coloniale, par la réunion des conditions nécessaires au développement des entreprises privées, par exemple, en prenant à sa charge les dépenses d'installation et de création des sociétés privées strictement européennes, en s'érigeant en partenaire principal de certaines sociétés coloniales, à l'intérieur comme à l'extérieur, afin de permettre leur reproduction dans le pays, en contrôlant la reproduction des entreprises installées en Centrafrique de manière qu'elles restent complémentaires (et surtout non concurrentielles) des entreprises mères en France, etc.

Ce n'est donc qu'après « l'indépendance » que le rôle économique de l'Etat est devenu clair et autonome par rapport aux autres fonctions étatiques, et cela pour plu-

sieurs raisons. L'une des principales réside dans la formation d'une nouvelle classe dominante locale (représentée, en particulier, par la bureaucratie politique et administrative) qui a intérêt à un développement du secteur économique d'Etat afin d'asseoir sa propre base économique, sociale et politique ; la reproduction élargie de sa base économique dépend de plus en plus de la reproduction élargie du secteur économique étatique qu'elle peut accaparer, s'approprier.

En second lieu, le développement du secteur d'Etat est lié aux intérêts français, dont la stratégie consiste en l'occurrence à transformer le pays en zone de décentralisation de certaines entreprises françaises et à transférer de surcroît la propriété juridique de certains capitaux étrangers et locaux à l'Etat, afin d'en diminuer les coûts de production. Le transfert de la propriété juridique privée, devenue ainsi étatique, ne modifie en rien les rapports de production existants, ni ceux de domination, il met certains capitaux étrangers et locaux à l'abri, les protégeant d'un éventuel durcissement de la situation sociale en Centrafrique.

Ainsi avec « l'indépendance », le développement des classes dominantes locales et de nouvelles formes de domination impérialiste, apparaît en R.C.A., de façon autonome, le secteur étatique de production.

En effet, si au recensement de 1967, le secteur étatique autonome apparaissait seulement à travers l'existence d'une société d'Etat et de participations à quatre sociétés mixtes, totalisant un capital social de 597 millions de F CFA, ce secteur d'Etat est aujourd'hui relativement plus étendu, comme en témoignent les principales entreprises étatiques et participations de l'Etat à des entreprises mixtes, ainsi qu'il apparaît dans les tableaux 38 et 39.

Tableau n° 38

Les principales sociétés d'Etat centrafricaines (et assimilées) (en millions de F CFA)

Branches d'activités Sociétés	*Activités*	*Capital social*	*Chiffre d'affaires*		*Investissements*
			1976	*1975*	*(fin 1976)*
Agriculture et agro-industrie					
UCCA	Coton	236	4 400	6 000	1 300
SODECAF	Dév. production café	60			
SOCAPALM	Palmier à huile	275	Projet	—	
SNEA	» » »	40	»	—	
Exploitations forestières					
SOCEFI	Forêts + transf. bois	—	795		872
Industries de transformation					
ICAT	Filature — tissage	586	1 300		2 600
Abattoir frigorifique	Abattage	—			1 200
Énergie électrique — eau					
ENERCA	Énergie — eau	—	1 000 (73)		2 500
Assurances					
SIRIRI	Assurances — réassur.	100	130		
Banques et crédit					
BNCD	Banque de dépôt	295			
Commerce et distribution					
SOCAV	Commercialisation des prod. des Stés d'État	10			
Distribution des produits pétroliers					
CENTRA-HYDRO	Distribution pétrole	132	4 600		1 700
Transports					
CNTR	Transports routiers	31			
Air Centrafique	Transports aériens	10	1 500		
ACCF	Transports fluviaux	—	600		
ONAF	Transports routiers	—	(74)		
Divers					
Librairie centrale	Distribution livres	10	133		

Source : L'industrie africaine, Edi-Afrique, Paris, p. 15.

Tableau n° 39

Les principales participations publiques centrafricaines (en millions de F CFA)

Branches d'activités Sociétés	Activités	Capital social	Intérêts publics	Chiffre d'affaires 1976	Chiffre d'affaires 1975	Investissements (fin 1976)
Agriculture et agro-industrie						
CENTRAG	Dév. agricole	10	50 %			
FCAT	Product. tabac	500	50 %	1 000	1 295	664
Industries extractives						
URCA	Uranium	45	33 %	Projet		87 000 prév.
Exploitations forestières						
SLOVENIA-BOIS	Transformation-bois	250	50 %	652	874	770
LOROMBOIS	» »		50 %			
CAREMBOIS	» »		50 %			
IFA-ECA	» »		15 %			
Industries de transformation						
MANUCACIG	Cigares	140	15 %	—	Mise serv.	200
CICI	Art. métalliques	75	50 %	120		75
SONAP	Transform. papier	70	30 %	Projet		150 prév.
CND	Taillerie diamant	50	50 %	300		50
BRICERAM	Briqueterie	42	54 %	40		130
Distribution et commerce						
SCAM	Distribution	10	50 %			
CETRANS-PORT	»	10	50 %			
Banques et crédits						
BCA	Banque dépôt	200	50 %			
UBAC	» »	500	60 %			
BCI	Banque investis.	1 000	35 %			
Transports						
SNCT	Transports rout.	200	10 %	1 200	1 300	458
SCIS	» »	13	15 %			
CONCENTRAM	» marit.		51 %			
Hôtellerie et tourisme						
SCET	Promot. hôtel	144	60 %	155		
BANGUI-TOUR	Dév. touristique	4	25 %	(74)		
SAFECA	Organisat. Safari	65	31 %			

Source : Ibid.

Les tableaux 38 et 39 font apparaître nettement l'évolution du secteur économique étatique depuis ces dernières années. Le tableau 38 indique que les dix-sept principales sociétés d'Etat totalisaient environ 2 milliards de F CFA de capital social (si l'on tient compte de certains capitaux qui n'apparaissent pas sur ce tableau). D'un autre côté, le tableau 39 montre l'énorme progression de l'Etat dans la participation aux capitaux des principales sociétés mixtes ; certaines participations de l'Etat atteignent 60 % des capitaux des sociétés mixtes. Il convient de rappeler qu'en 1967, l'Etat n'avait de participations que dans quatre entreprises. D'autre part, l'Etat, en développant ses propres organes économiques, tend à monopoliser certains secteurs ou à confier le monopole de certaines activités à des sociétés spécialisées : Centra-hydro, société d'Etat, a le monopole de la commercialisation des produits pétroliers ; la Société centrafricaine des ventes (Socav), société d'Etat, a celui de la commercialisation des produits des entreprises étatiques et para-étatiques ; la société El Nasr Import-Export, société égyptienne, a obtenu en 1977 le monopole d'achat et de l'exportation du café ; la société Concentrana, société mixte, a l'exclusivité des transports maritimes pour l'armement national ; enfin la Société centrafricaine arabe des mines (S.C.A.M.), société d'économie mixte, a le monopole de l'achat des diamants.

Quant aux principaux organes économiques étatiques ils sont au nombre de neuf aujourd'hui :

— Agence centrafricaine des communications fluviales (A.C.C.F.), dont la fonction consiste à développer l'infrastructure des transports fluviaux, dont le rôle est très important en Centrafrique ;

— La Caisse autonome d'amortissement des dettes de l'Etat, créée à la suite des conflits entre le gouvernement et les sociétés privées dont les énormes dettes envers l'Etat avaient amené celui-ci à la banqueroute ;

— la Caisse de stabilisation et de péréquation, qui draine le surplus agricole vers d'autres secteurs (9) ;

— l'Office de développement de l'élevage (10) ;

— enfin, l'Office national d'affrètement, l'Office national du diamant, l'Office national d'information, l'Office national des forêts, l'Office national de la main-d'œuvre.

(9) Voir *supra* la partie sur l'agriculture.
(10) *Ibid.*

Pendant ces dix dernières années les organes et les secteurs économiques de l'Etat néocolonial ont évolué et jouent aujourd'hui le même rôle dans l'industrialisation que celui imparti naguère à l'Etat colonial qui, s'appropriant l'espace rural, avait jeté la base infrastructurelle de l'économie coloniale centrafricaine. De ce point de vue, il apparaît que cet Etat colonial ne s'est transformé en Etat néocolonial que pour mieux assurer les intérêts des grandes puissances occidentales.

L'évolution des entreprises industrielles, commerciales et artisanales

Avant d'analyser l'évolution et les activités de ces entreprises, nous ferons ici quelques remarques préliminaires. Il apparaît, contrairement à certaines assertions communément répandues, que l'économie capitaliste des pays dominés n'est pas bloquée. Elle se développe bel et bien, néanmoins son développement s'inscrit dans un contexte de dépendance au système capitaliste mondial, lequel lui assigne une place dans le cadre de la division internationale du travail, selon les rapports de forces politiques et économiques qui prévalent dans le monde et surtout dans le pays en question. L'ensemble de ces rapports, bien qu'ils déterminent la nature et la spécificité du développement des pays dominés, n'entravent pas le développement du système capitaliste dans ces pays. En conséquence, des notions comme celles de « décollage économique », de « Tiers-Monde », ou de rapports « Nord-Sud » ne peuvent rendre compte de cette réalité ; elles ne peuvent que masquer la réalité de la reproduction élargie du capital dans le monde, dont la domination impérialiste est une forme. Ce faisant, elles dissimulent surtout l'existence de rapports d'exploitation capitaliste dans ces pays « bloqués » du « Tiers-Monde ».

Ce qui est en jeu dans les pays dominés, ce sont la nature et la forme de ce que les économistes appellent « développement économique », ou encore « croissance économique ». Si le développement économique et la croissance économique se font dans le cadre et au sein du système capitaliste mondial, il ne peut qu'y avoir croissance et développement de type capitaliste ; cette croissance et ce développement ne peuvent pas être saisis seulement à travers les moyens de production ou les

forces productives capitalistes, il convient alors d'étudier la nature des rapports de production qui s'y développent. Concernant les pays dominés, il est donc insuffisant de caractériser le développement capitaliste par le seul niveau des moyens de production (technologie, machines, etc.). C'est la forme de ce développement, ou la forme de la reproduction élargie du capital, qui, échappant à certains économistes, les pousse à développer des théories « tiers-mondistes » et des notions telles que le « transfert de technologies ». Même ceux qui, comme Samir Amin, reconnaissent que les pays dominés sont des pays capitalistes, parlent de développement « extraverti » et « autocentré ». Ces schémas non plus ne correspondent pas à la réalité, surtout lorsqu'on observe la généralisation et l'internationalisation du capital. De même que la notion de développement non capitaliste ne rend compte, ni de l'importance du développement capitaliste par la voie du capitalisme monopoliste d'Etat, ni des rapports capitalistes de production.

Cependant, dans le cas précis de la R.C.A., la situation économique de ces dernières années peut faire illusion, et ce à double titre, théorique et pratique.

Sur le plan théorique

Au cours de ces dix dernières années, le nombre des entreprises de grande importance, eu égard au niveau économique du pays et à la place qu'il occupe dans le monde capitaliste, a sensiblement baissé. La tentation de parler alors de « blocage » économique serait forte si cette baisse en nombre des entreprises n'avait correspondu à la concentration parallèle de certains capitaux privés et étatiques. Il est à remarquer que le développement du secteur étatique est nécessaire à certaines entreprises privées, car, même dans les entreprises où les capitaux sont essentiellement étatiques, les rapports capitalistes de production au sein de ces entreprises et leurs rapports avec les entreprises privées sont tels qu'ils ne peuvent que mieux permettre le transfert de la plus-value vers les entreprises privées, par le jeu de la péréquation des taux de profit ; c'est pourquoi les entreprises privées étrangères ne craignent pas la nationalisation, dans la plupart des cas.

A cet égard, précisons que ce qui est déterminant dans la nationalisation, c'est la nature et la politique de la classe au pouvoir qui opère la nationalisation. Une

nationalisation décidée « au sommet » peut ne nuire en rien aux intérêts étrangers ou locaux. Ainsi que nous l'avons vu dans les pages précédentes, les sociétés d'Etat, des pays dominés, répondent à une fonction essentielle, celle d'assurer la reproduction des rapports économiques de domination et la reproduction élargie du capital.

Concernant l'évolution des entreprises en Centrafrique au cours de ces dernières années, on n'a pas assisté à un blocage économique mais au contraire à l'augmentation des capitaux étrangers et locaux, notamment à l'évolution rapide de petites entreprises et d'entreprises artisanales, qui jouent un rôle important dans la transformation des rapports de production précapitalistes en rapports capitalistes de production.

Sur le plan pratique

Les autorités locales attendaient un développement économique spectaculaire, qui ne s'est pas produit. Nous relèverons un certain nombre d'obstacles à un véritable et rapide développement de caractère national :

— la place réservée à ce pays dans le système impérialiste mondial dont les manifestations dominantes ont toujours été le travail forcé et le pillage des richesses ;

— l'incapacité de la bourgeoisie administrative et bureaucratique à mobiliser le surplus économique pour les besoins productifs, le transfert de la plus grande partie du surplus économique à l'étranger, l'utilisation de la petite partie du surplus économique réservée au pays à d'autres fins que le développement industriel, à savoir les consommations somptueuses ou de prestige, la spéculation, l'usure ;

— l'orientation des investissements, qui en général ne contribuent pas au développement et sont effectués la plupart du temps en vue de la recherche de profits immédiats ;

— l'orientation économique générale ne correspond pas toujours aux exigences du développement que l'on peut attendre ;

— le monopole et la domination de sociétés étrangères qui pratiquent des prix élevés pour les articles importés et des bas prix pour les achats d'articles d'exportation ;

— le pillage du surplus agricole et l'orientation de l'agriculture (culture d'exportation), qui jouent sur le taux de croissance et de production agricole et rendent

la situation difficile au niveau de l'approvisionnement des travailleurs urbains, provoquent ainsi la hausse des prix et la spéculation qui freinent à leur tour l'expansion des entreprises industrielles ;

— la corruption et le tribalisme dans l'administration, les pratiques administratives encore coloniales bloquent une politique de développement actif ;

— la dictature militaire ne permet pas forcément un développement économique si certaines conditions socio-économiques ne sont pas remplies dans le pays et dans le monde ;

— la structure sociale et politique de la R.C.A. est encore loin de permettre dans l'immédiat un bond industriel ;

— le manque de tradition industrielle, caractérisé par une carence de techniciens formés et l'absence de dispositifs de formation locale ;

— une classe ouvrière industrielle clairsemée, non qualifiée, sans possibilité réelle de formation ;

— l'inexistence de cadres administratifs et industriels qualifiés, qui justifie le maintien et la domination des cadres et agents industriels étrangers ;

— une infrastructure et des moyens de transport insuffisants en quantité et en qualité.

L'ensemble de ces facteurs ne permet pas d'assurer « un développement autonome et rapide » ou « un développement national ». Ils sont pourtant inhérents à la forme du développement capitaliste dans ce pays et surtout à la faiblesse politique et organisationnelle des travailleurs.

Les activités des entreprises et les origines des capitaux

Il est difficile de parler en Centrafrique d'une industrie nationale, étant donné la part insignifiante des capitaux privés et publics centrafricains. Le secteur d'Etat, comme il a été dit, ne se développe principalement qu'au service des capitaux étrangers. Dans l'ensemble, l'évolution générale des chiffres d'affaires de la production ne suit pas nécessairement l'évolution du nombre d'entre-

prises créées ; car le plus souvent le nombre d'entreprises est gonflé pour des raisons politiques, certaines entreprises n'existant que sur le papier, d'autres, inexpérimentées, ayant une existence éphémère. Cependant, la relative augmentation des capitaux et de certains moyens techniques, d'une part, et les bas salaires et le travail forcé déguisé dans les entreprises (lorsqu'il n'a pas d'effets négatifs sur la productivité) d'autre part, sont à l'origine de l'augmentation de la productivité. Celle-ci est manifeste à travers l'évolution de l'indice de production. Comme dans le secteur agricole, le transfert à l'étranger de la valeur produite, la principale base du « sous-développement », est masqué par les mécanismes qui structurent ce dernier. On a alors l'impression d'être devant une reproduction simple et sans accumulation. C'est pourquoi l'indice de production industrielle paraît énorme au regard de la stagnation et de la faiblesse industrielle.

Selon les chiffres officiels donnés par l'*Annuaire statistique* de 1970, l'indice de la production industrielle « *indice du volume physique de la production mesurée au stade final* », établi selon la formule de « Laspeyre », avait doublé de 1962 à 1967. La progression avait été de 56 % de 1967 à 1970 (3 % pour les industries chimiques et des matériaux de construction, 16 % pour les transformations du bois, 49 % pour les industries alimentaires, les boissons et le tabac, 50 % pour l'égrenage du coton, 56 % pour l'énergie, 78 % pour les industries de montage, 121 % pour les industries textiles et l'habillement), soit une progression plus rapide que la production intérieure brute.

Ces chiffres paraissent énormes. Il faut néanmoins prendre garde au fait qu'ils sont gonflés, comme en témoigne l'exemple suivant : le premier plan prévoyait un taux de 6,2 % pour la P.I.B. (de 39,4 milliards en 1965 à 53 milliards de F CFA en 1970) ; or on devait s'apercevoir plus tard que la P.I.B. était de 42,63 milliards de F CFA en 1965 et non de 39,4 milliards, ce qui devrait ramener le taux à 4,5 %.

Toutefois, l'indice industriel demeure dans l'ensemble en augmentation du fait de la tendance à produire sur place certains petits articles industriels, autrefois importés.

Avec la politique économique actuelle du pays, cette augmentation réelle n'approchera jamais les chiffres phénoménaux des prévisions, lesquels cachent deux choses :

1 — le transfert d'une partie du surplus à l'étranger, qui limite une augmentation réelle de la production ;

2 — la fonction idéologique de ces chiffres, nécessaire au pouvoir pour maintenir une certaine paix sociale et attirer d'autres capitaux.

Par contre, si les chiffres de production prévus sont rarement atteints, les prévisions des chiffres d'affaires sont souvent largement dépassées ; cela s'explique, comme nous allons le voir pour chaque secteur, par le fait que les capitaux sont plus rémunérés ici que sur le marché mondial, ou français, et que les prix des produits sont fixés en tenant compte des prix du marché international, alors que les salaires s'alignent sur ceux de la période coloniale.

Le secteur minier*

Le sous-sol centrafricain est aussi riche que celui de ses voisins : Zaïre, Gabon, ou Afrique du Sud. En effet, outre les gisements connus, comme ceux d'uranium, de fer, de cuivre, de calcaire, d'or (déjà à l'état d'épuisement parce que le pillage a commencé dès l'arrivée des premiers Européens), de diamant (qui joue encore aujourd'hui un rôle important dans l'économie centrafricaine), des indices sérieux de réserves de nickel, de cobalt sont signalés dans plusieurs régions, tout particulièrement dans l'Ouest et le Nord-Est du pays. Des indices très intéressants de réserves d'étain sont aussi signalés dans la région d'Alindao et de Bria. Le manganèse est surtout localisé dans la Haute-Kolto et dans le Nord-Est de la Ouadda.

Les sociétés multinationales et le pillage du diamant

Cependant, l'éloignement du pays des voies maritimes et la politique coloniale française consistant à créer des zones de réserves dans ces colonies avaient longtemps freiné les recherches minières. La découverte des gisements miniers ne devait se réaliser que progressivement. Déjà au XIXe siècle, les populations de ce pays exploitaient des minerais de cuivre et de fer, comme les autres

(*) Nous traiterons ici essentiellement du diamant, dominant dans ce secteur.

populations du Zaïre, du Tchad, du Cameroun, du Soudan, etc. Quelques sociétés multinationales se sont très tôt intéressées aux recherches aurifères. Ces recherches devaient marquer les populations, comme la culture du coton et le portage qui leur avaient été imposés. En effet, dès 1928-1930, puis en 1936, la Compagnie équatoriale des mines (C.E.M.) et la Compagnie minière de l'Oubangui-Chari (C.M.O.C.) passaient à la prospection minière et surtout à l'exploitation du diamant. L'énorme rentabilité des recherches entreprises sur le diamant devaient attirer d'autres sociétés multinationales, plus puissantes comme la Société minière intercoloniale (S.M.I.) en 1938, la Société minière de l'Est-Oubangui après la Seconde Guerre mondiale. De plus, le plus gros diamant (391 carats [11]) jamais découvert dans une colonie française, mis à jour au mois de juillet 1944 sur l'exploitation de Dubos frères, près de Carnot, devait attirer de nouveaux capitaux. En effet, à la suite de la visite des agents du plan Marshall de l'après-guerre, les Etats-Unis accordèrent une aide et des crédits intéressants à la C.M.O.O. et à la S.M.I. La plus grande société américaine de métaux précieux, Diamond Distributors Inc. (D.D.I.), de New York, devait suivre cette aide et ces crédits. Elle allait vite transformer les anciennes sociétés en ses propres filiales par l'achat d'actions, la participation et la fourniture de moyens techniques avancés à ces sociétés. Devenue majoritaire dans la C.M.O.O. et la S.M.I. (d'origine française), elle regroupa les installations de toutes les anciennes sociétés et créa ses propres sociétés régionales locales. Inquiétés par la mainmise de la D.D.I. sur le diamant centrafricain, des capitalistes français, israéliens et hollandais attirés par le « Boom » du diamant réussirent à obtenir de leur côté des autorisations d'ouverture de bureaux d'achats pour trois sociétés : Société Pituach, Centrafricaine de diamants, Société anonyme de commercialisation des métaux et pierres précieuses.

Notons que la Diamond Distributors a son siège à New York et des bureaux partout dans le monde, surtout à Chicago, Toronto, Londres, Paris, Tel-Aviv, etc. Elle a l'appui d'importantes banques américaines et européennes, sait transformer les autres sociétés de pierres précieuses en ses propres filiales, et assurer la concentration

(11) République centrafricaine, M.E.D., n° 3833-3834, 20 novembre 1971.

et la centralisation des capitaux. En échange de son concours financier et technique (prêt de 250 millions de F CFA en 1960 à la Société centrafricaine, devenue sa simple filiale la même année), elle devait exiger du gouvernement centrafricain la constitution d'une société et des capitaux privés par la fusion de deux vieilles sociétés minières, la Compagnie de l'Oubangui oriental et la Compagnie diamantifère et aurifère de la Haute-Sangha.

Cette société, la Centramine constituée, devait connaître une extraordinaire expansion. En 1964, elle exploitait quatre chantiers et utilisait 24 cadres européens et 1 100 manœuvres, sans compter les artisans (chercheurs individuels) qu'elle devait aussi contrôler. Dès 1964, toutes les filiales de la D.D.I. en R.C.A. produisaient plus de 43 % de la production totale, laquelle variait entre 402 000 et 442 000 carats. Forte de cette domination sur les autres sociétés, la direction de la D.D.I. devait exiger et obtenir du gouvernement centrafricain la création d'un syndicat de recherches dit « des grands collecteurs » entre elle et la R.C.A. En fait, il s'agissait pour cette multinationale de contrôler, par le biais de cette association avec l'Etat, la totalité de la production et du marché du diamant. La direction de la D.D.I. exigeait de l'Etat le financement des recherches par le seul groupe privé. Ceci, afin d'avoir le contrôle total de la recherche qui n'était en fait que la collecte des diamants exploités par des artisans. D'autre part, la D.D.I. s'assurait ainsi le contrôle direct de l'achat du diamant aux artisans et manœuvres des sociétés de diamant.

Pour compenser le faible contrôle de l'Etat, la D.D.I. accepta la création du Comptoir national du diamant, société d'économie mixte avec une participation de 50 % de l'Etat. Le but avoué était l'établissement d'une industrie nationale du diamant, mais la D.D.I., selon les accords prévus, se réserva au conseil d'administration du comptoir un droit de contrôle sur l'octroi des licences, permettant l'ouverture de bureaux d'achat de diamants artisanaux. Ce droit, et le rôle répressif qu'allait jouer l'Etat en envoyant l'armée réprimer les artisans récalcitrants, permit à la D.D.I., dont les ventes s'effectuaient principalement sur les marchés européens et américains et qui ne payait que rarement ses impôts à l'Etat, de s'arroger ainsi le monopole et le contrôle total de la production de diamant.

Nous avons ici un exemple typique des pratiques des

sociétés multinationales avec en plus le fait que l'Etat centrafricain ne bénéficie même pas de la vente des diamants, comme les pays arabes bénéficient de la vente pétrolière ; parce qu'au lieu de payer les impôts sur les chiffres d'affaires à l'Etat, les sociétés de diamant implantées en Centrafrique préfèrent corrompre quelques éléments de la bourgeoisie bureaucratique et rapatrier totalement leurs profits. De ce fait, le pays ne peut que s'appauvrir davantage, alors même que la production de diamants ne cesse d'augmenter. Les 10 000 manœuvres des sociétés diamantifères qui travaillent dans ces conditions difficiles et les 50 000 artisans individuels dont on achète les produits à bas prix, ou qui travaillent pour les sociétés sur la base d'un contrat de tâcheronnage, sont loin de s'enrichir. Cette situation est source de multiples conflits entre les salariés, les artisans et les patrons, mais aussi entre le gouvernement et la direction de la D.D.I., qui a fait main basse sur le diamant et sur la rente du diamant. Ce conflit opposant l'Etat (en fait une fraction des dirigeants politiques et des hauts fonctionnaires) et la D.D.I. s'était soldé en 1976 par la suppression des permis de recherche et de vente de diamants. Etaient concernées certaines sociétés, dont la D.D.I. et ses filiales détenant les plus grosses parts de capitaux : la S.C.E.D., créée en avril 1973 (au capital de 500 millions de F CFA) entre la R.C.A. (20 %), la Cominco de Vancouver (60 %), filiale de la Canadian Pacific et la société Diamond Distributors Inc. de New York (20 %), pour la prospection de l'exploitation minière et pour l'assistance technique aux artisans. Cette société, qui devait selon les accords investir l'équivalent de 2 milliards de F CFA n'avait consenti à investir en 1974 que 800 millions. D'autre part, il lui était reproché, particulièrement à la D.D.I., d'abuser de ces créances sur les artisans conventionnés et de ne pas acheter leur production à un *« prix juste et concurrentiel »*. Il lui était demandé *« d'accepter une présence plus effective de cadres centrafricains et d'envisager une augmentation de la participation de la R.C.A. au capital de la société »*. Mais, si les anciennes sociétés de la D.D.I., comme la Société des mines de N'Zako (au capital de 60 millions de F CFA), la Centramine (au capital de 9 millions de F CFA), ont aussi été dissoutes. La D.D.I., après avoir gratifié les dignitaires du régime local d'un pot-de-vin, est revenue en force dès la fin de 1976. L'arrivée de nouveaux capitaux, pétrodollars arabes et capitaux en

provenance des pays de l'Est (Roumanie, Yougoslavie, etc.) sont aussi à l'origine de conflits entre l'Etat et la D.D.I.

C'est ainsi que les exportations de diamants bruts, qui étaient assurées par sept bureaux d'achats (Sodiam - Sopicad - Sacod - D.D.C. - O.C.C.M.P. - Socadep - Saca) et deux sociétés minières (S.C.E.D. et Cuguini), ont été confiées en 1976 à la Société centrafricaine arabe des mines (S.C.A.M.) au capital de 10 millions de F CFA, répartis entre la First-Arabiom Corp (50 %) et la R.C.A. (50 %). Elle détient depuis 1976 le monopole d'achat du diamant. Notons que parmi les sociétés confiées à la Société centrafricaine arabe des mines, deux assuraient à elles seules 57 % des exportations de diamant. Il s'agit de Sodiam au capital de 50 millions de F CFA, détenu par des capitaux grecs et américano-israéliens, qui assurait 32 % des exportations (108 585 carats) en 1974 ; et, d'autre part, d'une société israélienne, Pituach centrafricaine de diamants (Sopicad), qui assurait 25 % (85 382 carats en 1974) des exportations totales.

Le secteur des mines, dominé essentiellement par le diamant, lequel a remplacé l'or, est devenu le « Babel » des capitaux de toute nationalité, car il requiert peu de capitaux investis. La rente diamantifère est loin de jouer le même rôle que la rente pétrolière dans certains pays arabes. Les luttes entre les sociétés étrangères pour le monopole du diamant préfigurent déjà celles pour l'uranium, nous le verrons plus loin, mais pour le moment examinons rapidement l'évolution en valeur de la production du diamant.

La production de diamants

Notons que la production du diamant (voir l'historique de l'évolution de la production dans le tome 1) en R.C.A. repose essentiellement sur 50 000 artisans. Depuis 1961, leur production varie entre 56,45 et 100 % du total de la production, tandis que la production industrielle ne varie qu'entre 43,35 et 0 % du total. En 1961, les sociétés de diamant avaient produit 48 850 carats, tandis que les artisans en avaient produit de leur côté 62 934. En 1972, les sociétés avaient produit seulement 2 804 carats et les artisans 521 298, soit respectivement 0,53 % et 99,47 % du total (12). Certaines années, il arrive que la production

(12) Statistiques du ministère de l'Economie, Bilan de l'activité minière, 1972.

industrielle soit nulle, les sociétés capitalistes préfèrent acheter à vil prix les diamants extraits par les artisans avec des moyens rudimentaires. Elles choisissent souvent de fournir des moyens de production aux artisans plutôt que de faire travailler leurs propres ouvriers sur les chantiers des mines. Elles arrivent ainsi à diminuer leurs coûts et charges dans les activités diamantifères. Quant à la taillerie de diamants, elle est confiée à une société : le Comptoir national du diamant (C.N.D.), société d'économie mixte créée en 1964 avec 50 % de capitaux d'Etat et 50 % de la Diamond Distributor.

D'après les chiffres du ministère de l'Economie, 6 518 864 carats ont été produits de 1960 à 1972. Bien entendu, ces chiffres ne tiennent pas compte de la production frauduleuse. Celle-ci est souvent le fait des sociétés commerciales elles-mêmes ou d'artisans de nationalité africaine autre que centrafricaine. La corruption des ministres et des hauts fonctionnaires à cet égard est bien connue ; liés au « milieu » international par l'intermédiaire de truands, généralement libano-syriens ou israéliens, ils en sont couramment les premiers maîtres d'œuvre. Il en résulte que le gouvernement centrafricain a été jusqu'ici incapable d'organiser et de réglementer la production du diamant, qui demeure largement anarchique. Il est donc difficile de connaître la part de production qui « s'évapore » sans être officiellement enregistrée.

Le prix moyen officiel d'un carat étant pendant la période 1960-1972 de 33 689 F CFA et la production de 6 518 864 carats, on atteint une valeur réalisée d'environ 220 milliards de F CFA, qui ont été expatriés par les sociétés de diamant pendant cette même période. Sur ce total, l'Etat n'a retenu qu'une somme modique, car le statut des sociétés de diamant leur permet de ne payer que des patentes, c'est-à-dire les droits d'occupation du sol et d'achat de diamants. Leurs chiffres d'affaires peuvent difficilement être contrôlés, car ils sont réalisés par les sociétés mères sur les marchés internationaux à Paris, Anvers, Londres, etc., et échappent ainsi aux impôts locaux. Seuls les 50 000 artisans paient des droits et des taxes proportionnels à leurs activités, majorés d'impôts sur les bénéfices. Ce sont donc eux qui financent l'Etat et indirectement les sociétés en question. C'est ainsi que la fiscalité sur le diamant artisanal avait évolué de 350 millions de F CFA en 1964 à 390 millions en 1965, 450 millions en 1966, 700 millions en 1967, 875 millions en 1968, 660 millions en 1969 et 621 millions en 1970.

Depuis août 1972, à l'exception des patentes (68 millions de F CFA en 1972, sans l'impôt spécial de 109 millions sur les collecteurs), tous les droits, impôts et taxes proportionnels divers, applicables à la commercialisation des diamants bruts artisanaux, sont remplacés par une taxe unique (17,30 % de la valeur des exportations, 5 % de celle des ventes intérieures) (13). Même avec ces 17,3 % de taxe sur la valeur d'exportation, les sociétés restent largement bénéficiaires.

Il s'agit ici d'une des causes du « sous-développement » centrafricain qui a tendance à imposer au pays une reproduction simple, dans la mesure où, sur une valeur produite de 1 000 F, 87,70 % de cette valeur vont s'accumuler ailleurs. La production totale en baisse à partir de 1972 à cause de la crise qui avait secoué la production industrielle du diamant (certaines sociétés ne payant pas leurs patentes, alors qu'elles bénéficient du fameux code d'investissement, ont été suspendues pendant quelque temps), est en train de remonter. En effet, en 1972, la production s'était élevée à 524 100 carats, dont 506 300 avaient été exportés, représentant une valeur de 3,1 milliards de F CFA. En 1976, la production avait été seulement de 269 900 carats dont 257 200 exportés, pour une valeur égale à 3,1 milliards de F CFA, la hausse des prix compensant chaque année la baisse de la production. Depuis le « Boom » du diamant en 1960, la valeur d'exportation annuelle ne descend jamais au-dessous de 2 milliards de F CFA, sauf en 1975 où elle avait atteint 1 980 millions ; elle varie donc entre plus de 5 milliards de F CFA et 2 milliards. C'est pourquoi le diamant avait été pendant longtemps en tête des exportations, avant d'être dépassé à partir de 1974 par le bois (3 milliards 475 millions de F CFA en 1975) et le café (3,4 milliards de F CFA en 1974).

L'uranium et les autres minerais

Le gisement d'uranium est assez intéressant pour faire l'objet des convoitises des puissances impérialistes. Dans un premier temps, la France avait exigé un contrat d'exploitation sur quatre-vingt-dix-neuf ans, puis les Américains avaient ravi ce contrat à la suite d'une crise entre la France et le pouvoir centrafricain. De nou-

(13) *Bulletin de l'Afrique noire*, n° 738, p. 14 449.

veau, la France puissance « tutrice » de ce pays, reprit le contrat en association avec la Suisse, et en 1975 une société fut créée (U.R.C.A.) pour étudier les 3 millions de tonnes de minerai d'uranium phosphaté, découvert par le C.E.A. (Commissariat à l'énergie atomique), société française. La société U.R.C.A. fait suite à la société U.R.B.A. dissoute en 1974. Les capitaux sont répartis de la façon suivante : 30 % pour l'État centrafricain, 30 % pour la France, dont 15 % pour le C.E.A. et 15 % pour la Compagnie française des minerais d'uranium (C.F.M.U.), enfin 30 % pour la société Alussuisse. L'U.R.C.A. dispose depuis mai 1974 du permis d'exploitation de la « Cuvette de Bakouma » (2 740 km²). La capacité des installations prévues serait de 176 000 tonnes par an de minerai d'uranium pour une production de 1 500 tonnes d'uranium contenu dans des concentrés à 72 % d'uranium. Les investissements s'élèvent à 87 milliards de F CFA, et les usines entreront en activité à partir de 1981.

Depuis juin 1973, deux sociétés roumaines, dont l'une est une société mixte constituée de capitaux roumains et de capitaux publics centrafricains, sont chargées de la recherche d'autres minerais et de leur exploitation. Il s'agit de la Société centrafricaine roumaine des mines (Scaro-Mines), société d'économie mixte pour la production du fer, du cuivre, du diamant et des hydrocarbures, et la Société roumaine Géomin-Bangui, qui a obtenu un permis de recherche de diamants. Ce permis lui permet d'effectuer des recherches dans la Lobaye-Topia (1 250 km²), dans la Zamza (1 000 km²) et dans la zone de Ngoua-Kouboutou-Komba (2 502 km²). Pour traiter le gisement de fer de Begoin, il est prévu l'installation de petites industries, de petits hauts fourneaux fonctionnant au charbon de bois (1 000 à 2 000 tonnes par an de pièces moulées pour articles ménagers, pour le bâtiment et la distribution), d'une petite aciérie et d'un laminoir pour ronds à béton et profilés. Les réserves sont estimées à 700 000 tonnes de minerai d'une teneur de 63 %.

L'exploitation du gisement de calcaire de Fatima, dont la qualité pour la fabrication du ciment Portland a été mise en évidence à Belgrade, est assurée par une société mixte, le projet d'exploitation ayant été réalisé par la firme autrichienne Austroplan.

Depuis 1976, une nouvelle société, la Société centrafricano-libyenne des mines, au capital de 1 milliard de F CFA, est chargée de favoriser la recherche, l'exploita-

tion et la commercialisation de l'uranium et d'autres minerais (14).

Les richesses minières de ce pays, non encore exploitées parce que tenues en réserve pendant longtemps, font de lui déjà un point d'attraction des grandes puissances : la France qui domine et monopolise les richesses depuis la colonisation, les U.S.A., et Israël associés à la France, le Japon, le Canada, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Autriche, la Suisse et maintenant les pays de l'Est, l'U.R.S.S., la Roumanie, la Yougoslavie, etc. Tous ces pays ont pris en main la gestion des matières premières et de la force de travail dans ce pays. Situé au centre de l'Afrique, la R.C.A. constitue avec ses matières premières un point stratégique pour les grandes puissances.

La production d'énergie électrique et l'eau

La R.C.A. dispose d'un énorme potentiel d'énergie hydro-électrique. Chaque province pourrait se suffire à elle-même, car elle dispose de plusieurs chutes et cours d'eau sur lesquels on peut facilement construire des barrages produisant de l'électricité. Toutefois, la production d'électricité est liée à la structure industrielle et à la politique d'électrification, et si l'électrification d'un pays peut être la mesure de son industrialisation, le contraire est aussi valable. L'électrification est ici davantage le reflet de la forme et du mode d'industrialisation. Il n'y a jamais eu de politique systématique d'électrification, malgré les moyens naturels dont dispose le pays.

La tendance dominante avait été pendant longtemps l'emploi de groupes électrogènes ou de petites centrales thermiques. Cette forme d'électrification ne pouvait guère toucher de nombreuses familles centrafricaines, car les moyens d'électrification importés coûtent très cher. La commercialisation généralisée de l'électrification remonte à une date relativement récente, et elle ne concerne guère que la ville de Bangui avec un prix très élevé tant pour les services publics que pour les consommations privées. Aussi, seuls les Européens, fonctionnaires ou commerçants, pouvaient souscrire un abonnement. Une grande partie était consommée par les usines textiles de Boali.

(14) Depuis le départ de Bokassa, il semble que cette société ait été dissoute par le nouveau gouvernement de Dacko.

Le nombre des abonnés ne dépassait pas 1 500. La commercialisation était dominée et monopolisée dès 1942 par l'Union électrique coloniale (Unelco) tandis que l'armée française, basée à Bouar, avait installé sa propre centrale thermique (puissance 1 600 KW, dont 250 KW utilisés seulement). Les installations ont été reprises par la municipalité de Bouar après le départ de l'armée française (15).

Après la création en 1963, trois ans après « l'indépendance », d'une société nationale, Enerca, l'Unelco fut contrainte de disparaître et de vendre à prix exorbitants ses installations pourtant vétustes à l'Etat. Toutefois, l'Enerca manquant de techniciens devait confier sa gestion et la distribution à la Société équatoriale d'équipement électrique (S.E.E.E.), filiale d'Electricité et gaz de France (E.D.F.), société d'Etat française. Ainsi, la production de l'électricité et le monopole des prix sont le fait de l'Etat français, à travers l'Enerca, société nationale centrafricaine. Il est à noter que l'E.D.F., organisme français, est le premier fournisseur de matériel dans les pays d'Afrique noire francophone.

En 1968, les installations de la S.E.E.E. s'élevaient à 800 millions de F CFA, tandis que les investissements de la Communauté économique européenne (C.E.E.) s'élevaient à 752 millions de F CFA. Les Centrafricains n'ont donc aucun contrôle sur la production d'énergie. Depuis quelque temps, d'autres sociétés ont fait leur apparition sur le marché de l'électricité. C'est ainsi que l'activité de ce secteur a été marquée par la mise en service en 1976 de la centrale de Boali II (11 MW), réalisée par la société yougoslave Energoprojekt, et du nouveau groupe (4,2 MW) de la centrale thermique de Bangui, fourni par les Chantiers de l'Atlantique, société multinationale d'origine française.

Malgré la « nationalisation de l'électricité » et l'installation de nouvelles sociétés, les campagnes, les centres moyens et même les villes centrafricaines sont encore loin d'être complètement électrifiées. Seules neuf villes sont électrifiées, ainsi que les services publics et quelques rares quartiers de certaines villes de province.

---

(15) Cette armée a réoccupé la base de Bouar depuis le départ de Bokassa, quel ironique retour des choses ! C'est cette même armée, que Dacko avait fait évacuer de la base de Bouar pendant son premier régime, qui l'a ramené au pouvoir et qui a réoccupé la base de Bouar.

En ce qui concerne les hydrocarbures, deux sociétés ont obtenu conjointement depuis 1973 un permis de prospection sur 147 951 km². Les investissements sur cinq ans s'élèvent à 1 750 millions de F CFA. Il s'agit de la société Shell centrafric de recherches et d'exploitation et de la Continental Overseas Oil Company (Conoco), qui avait transféré ses droits et obligations à la Chevron Overseas Petroleum Inc., en février 1975.

D'autre part, l'Etat centrafricain possède, au titre de membre de l'U.D.E.A.C., 5 % du capital de la Société équatoriale de raffinage, implantée à Port-Gentil au Gabon.

Comme on peut le constater l'énergie centrafricaine, comme c'est le cas pour ses ressources en matières premières, est entièrement aux mains des grandes puissances. Les sociétés dites nationales ne sont la plupart du temps créées que pour masquer le pillage des ressources par ces grandes puissances.

L'exploitation des forêts et l'industrie du bois

Pendant longtemps, l'exploitation forestière en Centrafrique était fondée sur une pratique d'adjudication de permis forestiers, plus libérale et plus favorable aux sociétés et capitaux étrangers. Cette adjudication de permis se faisait aux enchères avec une mise à prix de 200 F CFA (4 FF) par hectare, plus une taxe annuelle de 20 F CFA/H soit 0,40 FF.

En dépit de ces mesures qui favorisaient les capitaux internationaux, les permis d'exploitation ont été pendant longtemps peu importants. Plusieurs facteurs peuvent en rendre compte : d'une part, l'éloignement du pays des ports maritimes ; la politique coloniale française visant à constituer des réserves de matières premières dans telle ou telle région conquise, selon la conjoncture économique interne et externe à la France ; d'autre part, le monopole de transport était détenu par quelques sociétés coloniales qui avaient tendance à rendre les charges de transports très lourdes pour les nouvelles sociétés commerciales ; enfin, la forte concentration des capitaux et de la production dans le secteur forestier, au lieu d'attirer d'autres capitaux, avait tendance à les repousser, ou à les éliminer.

C'est ainsi que depuis 1947, début de la production industrielle forestière, quelques entreprises contrôlaient à elles seules la production forestière. En effet, à partir

de 1963, la production était assurée à 96 % par sept entreprises d'exploitation. Deux d'entre elles, dont la Société d'exploitation forestière et industrielle (S.E.F.I.), produisaient en 1964 63 % des sciages et en 1965 plus de 70 %.

Cependant, l'ensemble de ces sept entreprises, dont le chiffre d'affaires avait atteint, en 1964, 600 millions de F CFA, n'employait qu'environ 2 000 manœuvres et ouvriers qualifiés avec des salaires dérisoires et une trentaine d'Européens pour l'encadrement. Dotées d'un équipement archaïque et limité, leur capital social cumulé n'atteignait guère que 700 millions de F CFA, ces sept sociétés localisées presque toutes en Basse-Lobaye dans le Sud-Ouest du pays avaient abattu en 1967 170 000 m³ de bois sur 105 000 hectares de concessions.

L'équipement et les capitaux de ces sociétés étaient tous étrangers, et plus particulièrement français. Les deux plus puissantes d'entre elles étaient la propriété de groupes financiers français ; la S.E.F.I., depuis toujours la première entreprise forestière du pays, se trouvait entre les mains du groupe Dujardin, ancien propriétaire de la société Uniroute (l'une des sociétés de transport qui monopolisaient les affaires de transport en Afrique centrale). Avec 700 manœuvres africains et 11 cadres européens, son chiffre d'affaires passa de 140 millions de F CFA en 1958 à plus de 320 millions en 1964. Quant à la Société africaine forestière et agricole (S.A.F.A.), qui a des filiales dans les autres pays africains producteurs de bois, elle est une importante affaire agricole et industrielle qui englobe des participations bancaires multiples; elle comprend parmi ses actionnaires la Finartois du groupe Rivaud (société française implantée en France et en Afrique), la Compagnie du Cambodge (23 % du capital) et l'Union de titres et de participations (8 % du capital). Ces entreprises se trouvaient toutes, techniquement et financièrement, entre les mains d'étrangers ; aucune d'entre elles n'était dirigée par un Centrafricain.

Depuis, l'activité forestière a connu un véritable boom, dû, d'une part, à la découverte des qualités de la forêt centrafricaine (forte densité exploitable, l'une des plus riches d'Afrique, avec possibilité de flottage) et à l'inquiétude des grandes sociétés quant à l'épuisement progressif des réserves dans les pays maritimes (Gabon, Côte-d'Ivoire, Congo, etc.) ; et, d'autre part, au développement du marché du bois dans le monde et au bas prix

du bois centrafricain. En effet, l'ouverture de nouvelles zones et la politique néocoloniale consistant à « brader » les matières premières selon les demandes des pays « développés » ont attiré de nouvelles sociétés étrangères, notamment françaises, ivoiriennes, yougoslaves, roumaines, etc. D'autre part, l'Etat a tenté de briser le monopole des anciennes sociétés coloniales en « nationalisant » la S.E.F.I., dont les installations ont été reprises en 1974 par la Société centrafricaine d'exploitation forestière et industrielle (Socefi), société d'Etat. Aujourd'hui 20 principales entreprises forestières occupent plus de 4 000 salariés ; leur chiffre d'affaires était en 1974 de 109 millions de F CFA. A titre d'information, nous donnerons la liste des principales entreprises forestières :

— l'Entreprise forestière des bois africains - Centrafrique (Efbaca), au capital de 259 millions de F CFA (du groupe Victor Ballet, qui opère aussi dans d'autres pays, anciennes colonies françaises) ;

— la Slovenia Bois, au capital de 250 millions de F CFA, entièrement yougoslave ;

— la Société centrafricaine de déroulage (Scad, filiale de Bois déroulés Océan (B.D.O.), du groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, au capital de 200 millions de F CFA ;

— la Société industrielle de la République centrafricaine (Sirca), filiale des établissements Leroy (français), au capital de 200 millions de F CFA ;

— la Société industrie forestière de Batalimo (française), au capital de 100 millions de F CFA et la Société industrielle et forestière en Afrique centrale (S.I.F.A.C.), au capital de 94,5 millions de F CFA, toutes deux du groupe Gaden ;

— la Société sciages et placages centrafricains (Sciplac), au capital de 30 millions de F CFA, du groupe Maissiat.

Il convient de noter la création en 1975 de deux sociétés mixtes centrafricano-roumaines : Lorembois et Carombois. Elles avaient été créées à la suite de la cession de la totalité de l'actif des Industries et forêts africaines — Centrafrique (I.F.A.-E.C.A.), filiale à 100 % du groupe S.C.A.C. (français), à Carombois. Le capital de Carombois était réparti de la façon suivante : roumain 51 %, S.C.A.C. 34 %, l'Etat centrafricain 15 %, la gestion étant assurée par la partie roumaine.

Le capital social cumulé des principales entreprises

forestières atteignait environ 1,5 milliards de F CFA (970 millions en 1974), dont 78 % en 1976 revenaient aux Français et à ses associés ivoiriens (88 % en 1973), 15,5 % en 1976 et (12 % en 1973) revenaient aux pays de l'Est, soit 9 % pour les Yougoslaves et 6,5 % pour les Roumains, seuls 6,5 % des capitaux appartenaient à l'Etat centrafricain.

La production de bois a connu de 1967 à 1977 un boom, qui la place désormais au premier rang des produits d'exportation, malgré la récession générale accompagnée d'une hausse des cours du bois en 1973-74. En effet, en dix ans le volume des abattages avait été multiplié par près de cinq et celui des sciages par 2,5. On est passé de 170 000 m³ d'abattage en 1967 à 830 000 m³ en 1977 et d'environ 50 000 m³ de sciages à 125 000 m³ au cours de la même période. Par conséquent, la transformation industrielle, initialement prévue pour la seule production de sciages destinés au marché intérieur, entreprise par les sept sociétés forestières disposant chacune d'une petite scierie, se développe depuis 1969 en se diversifiant. Elle ne se développe pas sans effets sur la main-d'œuvre artisanale traditionnelle qui, largement concurrencée sur le marché local, est obligée de se transformer. La capacité de la douzaine de scieries en activité est de l'ordre de 150 000 m³, dont notamment 36 000 m³ pour la Socefi à M'Bata, 30 000 m³ pour l'Ifarca à Nola, 20 000 m³ pour la Scad à Loko, 18 000 m³ pour la Sirca à M'Baiki, 12 000 m³ pour l'Efbaca à Nola, 10 000 m³ pour la Slovenia, etc.

Les exportations des produits forestiers, hors Union douanière des Etats d'Afrique centrale (Tchad non compris depuis 1969) ont sextuplé pour les grumes et les sciages de 1968 à 1973, avant de connaître une légère diminution due à la récession de 1973-74. Mais ces exportations ont repris depuis 1976 avec 83 000 m³ de grumes et 25 m³ de sciages pour une valeur de 3,4 milliards de F CFA.

Le boom du bois centrafricain a récompensé largement les capitaux étrangers qui s'y sont investis. C'est ainsi que le chiffre d'affaires total du secteur forestier avait dépassé les évaluations de 1976 qui s'élevaient à 5 milliards de F CFA (16), dont 3 milliards pour les bois

(16) *Industries africaines*, Edi-Afrique, Paris, 1976, p. 13.

débités ; ce qui correspondait à des investissements de l'ordre de 4 milliards de F CFA, soit près de 25 % des investissements totaux du secteur capitaliste centrafricain.

Les principaux chiffres d'affaires étaient réalisés par les sociétés suivantes : la S.C.A., 958 millions de F CFA en 1976 contre 615 millions de F CFA en 1975 ; les Etablissements Georges Leroy Bangui, l'agence centrafricaine des Etablissements Leroy, 616 millions de F CFA en 1976 contre 286 millions de F CFA en 1975 ; Efbaca, 606 millions de F CFA en 1976 ; Sirca, 435 millions de F CFA en 1976 contre 194 millions en 1975.

Le mode d'exploitation du bois n'est pas différent de celui des autres matières premières, il est caractérisé par un pillage peu soucieux de l'avenir du pays et d'une organisation rationnelle susceptible d'aider à la reproduction de la forêt centrafricaine. L'exploitation intensive de la forêt centrafricaine sans contrepartie n'apporte que de maigres salaires aux ouvriers des chantiers forestiers ou des usines, lesquels travaillent dans des conditions pénibles et archaïques. Mis à part les bénéfices que tire la bourgeoisie politico-bureaucratique de la production du bois par le biais de l'appareil d'Etat, le mode d'exploitation actuel n'a que des effets négatifs sur la population et sur les ressources naturelles : le sol centrafricain risquant de devenir aride dans quelques années.

Les industries agricoles et alimentaires

Si le pays est largement doté de ressources agricoles, les industries agricoles et alimentaires de type colonial ont peu d'effets positifs sur l'agriculture en général. En effet, il n'y a production, sur place, ni d'outillage léger (l'artisanat traditionnel a été détruit afin de favoriser les outillages manufacturés), ni de matériels lourds (tracteurs, charrues, moyens de transport, etc.). Seules existent quelques unités de production d'aliments pour le bétail et d'engrais, dont les produits de base sont généralement importés. Ces engrais correspondent mal à la nature de l'agriculture centrafricaine et sont imposés aux paysans sous forme de crédits forcés en nature (voir *supra*, sixième et septième parties). Quant aux industries de transformations de matières agricoles, si elles sont relativement nombreuses surtout dans le domaine du textile

et du tabac, elles ont peu d'effets dynamiques sur l'agriculture elle-même. Leur structure, leur production et leur mode d'existence s'inscrivent dans la politique de défense des intérêts étrangers, visant à ouvrir les marchés pour leurs propres produits, tant pour la consommation directe que pour la fabrication. Par conséquent, la branche des industries alimentaires est très faiblement développée. Cette branche avait néanmoins connu un semblant de progrès entre 1950 et 1967, car les entreprises au nombre de quatre en 1950 étaient passées à vingt-six en 1967. Ce rapide développement lui avait permis d'absorber 60 % des investissements consacrés à l'industrie durant la période de 1965-67. Les industries alimentaires et textiles réalisaient à cette époque plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur dit secondaire. Elles achetaient 64 % des produits locaux utilisés sur place et employaient alors 18,4 % des Africains et 15 % des expatriés du secteur privé. Mais aujourd'hui, on ne peut se laisser abuser par les taux très élevés des investissements et de l'utilisation sur place des produits locaux pendant la période 1960-67. Ces taux élevés s'expliquaient avant tout par l'inexistence d'industries alimentaires pendant la colonisation, inexistence qui devait préparer le pays à dépendre du marché des produits alimentaires sortis des usines françaises ou européennes. Il fallait donc davantage de capitaux pour mettre sur pied une petite industrie alimentaire. En effet, pour élargir la consommation de produits alimentaires manufacturés — limitée jusque-là à certaines couches et classes sociales — à toute la population, il était nécessaire de jeter la base d'une petite industrie agro-alimentaire susceptible de créer de nouveaux besoins et d'orienter les capitaux momentanément vers ce domaine. C'est ce qui explique que ce secteur avait absorbé 60 % des investissements consacrés à l'industrie pendant la période de 1965-67. Enfin, afin de mieux vendre le surplus agricole des marchés étrangers et en particulier français, il s'avérait nécessaire pour les capitaux européens de créer de nouvelles structures industrialo-commerciales dans le domaine de l'agriculture des pays néo-colonisés, longtemps privés de ce type de structures. En effet, après avoir modifié la consommation, par tout un arsenal qui allait de la destruction de l'auto-consommation à la supression de la consommation des produits alimentaires traditionnels, en passant par la commercialisation à des prix élevés de

produits alimentaires locaux concurrencés par certains produits alimentaires manufacturés et importés, enfin après la modification du temps de travail de la population qui devait l'inciter à s'orienter vers une nouvelle forme de consommation, il s'agissait de créer des structures capables d'absorber en grand nombre, comme dans les autres pays néocolonisés, le surplus des produits agricoles des pays européens.

C'est ainsi qu'après la forte progression des industries agricoles et alimentaires, constatée pendant la période 1950-1967, on assiste depuis, non seulement à une stagnation de ce secteur, mais encore à une utilisation croissante des matières premières agricoles et des moyens de production agricoles importés qui trouvent ainsi un marché préétabli.

Mis à part le domaine des oléagineux (la R.C.A. possédant une large gamme de plantes à huile : arachide, sésame, noix de karite, graines de coton, palmier à huile, etc.), les entreprises liées aux céréales travaillent uniquement avec de la matière première importée. La consommation du pain européen et de ses dérivés, en augmentation, exige qu'on importe davantage de blé, alors que le pays connaît plusieurs sortes de céréales : mil, sorgho, millet, etc. Les brasseries utilisent également des produits et des céréales importés. Malgré la progression de l'industrie alimentaire, les boissons et autres produits alimentaires représentaient, en 1967, 14 % en valeur des importations centrafricaines officielles et enregistrées (certaines importations ne sont pas enregistrées) avec aux principaux postes les boissons (24 %), les blés et farines (21 %), le lait (7,6 %), et le sel (7,6 %). Par contre, le pays n'exportait pratiquement aucun de ses produits agricoles ; il était obligé de faire largement appel à ses voisins pour compléter sa consommation : huile de palme et thé noir du Zaïre, sucre et cigarettes du Congo Brazzaville, poissons séchés et bétail sur pied du Tchad. En 1967, 84,6 % des achats correspondaient à des produits ayant déjà subi une transformation et étaient directement livrés à la consommation dans la proportion de 61 % (17).

La situation demeure aujourd'hui sensiblement la

(17) Christian Prioul, « L'industrie et le commerce en R.C.A. », *Les cahiers d'outre-mer*, octobre-décembre 1969.

même que pendant la période 1965-1967. La R.C.A. continue d'importer davantage de produits alimentaires, de deuxième nécessité ou pouvant être produits et fabriqués sur place. C'est ainsi qu'en 1975, 1 055 millions de F CFA ont été dépensés pour importer des boissons et des tabacs, revendus très cher dans le pays, 225 millions pour importer des produits laitiers et 555 millions pour de la farine, soit au total (sans tenir compte des autres produits alimentaires) 12,5 % de la valeur totale des importations. En 1976, les mêmes postes sont en augmentation : sur un montant de 13 154 millions de F CFA d'importation, 2 439 millions ont été consacrés à l'alimentation directe, soit environ 19 % de la valeur totale d'exportation, plus qu'en 1967, où il était de 14 % de la valeur totale. Les produits laitiers, qui représentaient 255 millions de F CFA en 1975, sont passés à 311 millions en 1976 et la farine de froment est passée d'une valeur de 555 millions de F CFA en 1975 à 663 millions en 1976, les boissons seules atteignent 381 millions de F CFA en 1976, etc.

Malgré une production relativement développée de produits textiles dans le pays, l'importation de ces produits est en constante augmentation ; elle représentait 875 millions de F CFA en 1974, 1 045 millions en 1975 et 1 076 millions en 1976. Il en est de même pour les chaussures, importées pour une valeur de 193 millions de F CFA en 1976. Au total, mis à part l'industrie mécanique, le pays importe tout ce qu'il est capable de produire sur place ou qu'il produit déjà sur place. Nous donnerons ici quelques exemples d'entreprises du secteur textile et du secteur alimentaire à capitaux étrangers qui dominent le secteur agro-alimentaire (18).

Les industries alimentaires

Ce secteur peu développé est dominé par le complexe de la S.I.C.P.A.D. (Société industrielle centrafricaine pour les produits alimentaires et dérivés). Cette société, au départ mixte, avait comme pièce maîtresse une huilerie capable de traiter 7 500 tonnes d'oléagineux fournissant 1 280 tonnes d'huile comestible et 1 545 tonnes d'huile

(18) Voir le détail des activités des entreprises et des capitaux agro-alimentaires dans : Y. Zoctizoum, *Mécanismes de domination et d'appauvrissement en Centrafrique (1879-1979)*, thèse de 3e cycle.

destinée à la fabrication de savon. Cette dernière est traitée dans une unité d'une capacité de 3 800 tonnes de savon par an. Dès la mise en marche de ce complexe en 1968, le gouvernement avait accordé la fermeture des anciennes huileries qui n'appartenaient pas à la société d'Etat (l'U.C.C.A.), afin de détourner leurs approvisionnements à son profit ; cinq huileries modestes et anciennes qui fournissaient 1,6 million de litres d'huile comestible avaient donc été fermées. Cette mesure s'accompagnait indirectement d'interdiction de fabrication traditionnelle d'huile par les paysans et surtout de sa commercialisation. La S.I.C.P.A.D. regroupe l'Etat centrafricain à concurrence de 25 %, la Société industrielle et agricole du Niari du groupe de Vilgrain (franco-belge) pour 25 % également, le Comptoir national de la meunerie d'exportation (C.N.M.E.), français, pour 25 % et un groupe de sociétés locales, dont Moura et Gouveia (groupe portugais), Comouna et S.C.K.N.-Centrafrique (Unilever) pour 25 %. L'usine fut livrée clefs en mains par la Krupp. Notons que la S.I.C.P.A.D. n'est que la filiale des Grands moulins de Paris, aux nombreuses entreprises réparties sur tout le territoire français, mais aussi dans les néocolonies françaises. Les Grands moulins dominent en Afrique francophone le marché des produits alimentaires. La capacité de production annuelle actuelle de la S.I.C.P.A.D. est de 8 000 tonnes d'huile, 16 000 tonnes de farine, 1 500 tonnes d'huile raffinée, 3 000 tonnes de savon, 1 500 tonnes d'aliments pour le bétail. En outre, elle a mis en service en 1975 un nouvel abattoir à Bangui, qui remplace formellement les anciennes installations ; la capacité de cet abattoir frigorifique est de 6 000 tonnes de viande et de 7 tonnes par jour pour la congélation. La S.I.C.P.A.D. emploie aujourd'hui 212 travailleurs. Le gouvernement espérait que, dotée d'un équipement complexe lui permettant d'éliminer les anciennes entreprises artisanales et coloniales, cette société allait exercer à moyen terme une action d'entraînement en milieu rural. Cela n'a pas été le cas ; au contraire, le complexe fut source de désordres du fait d'une mauvaise organisation et d'une gestion souvent défectueuse, en faisant dépendre davantage le milieu rural de l'anarchie du marché capitaliste des produits alimentaires. Ce désordre rapportait toutefois des profits à la S.I.C.P.A.D., dont le chiffre d'affaires atteignait 1 500 millions de F CFA en 1975. Cette société, mise sous séquestres en 1971, fut reprise

fin 1973 par une société de gérance, la Sogesicpad assurant la totalité des activités.

Les principales autres entreprises industrielles alimentaires sont celles de la boisson et du tabac. Le secteur des industries de boissons est le monopole d'une seule entreprise française, la société Motte-Cordonnier-Afrique (Mocaf), filiale de la brasserie Motte-Cordonnier-d'Armentières, fondée en 1650. La brasserie Mocaf demeure la seule brasserie installée dans le Nord de l'ancienne A.E.F. (R.C.A. Tchad). Dès la fin de l'année 1964, elle obtenait le monopole de fait en association avec la firme hollandaise Heinekens qui, en collaboration avec les groupes Unilever (S.C.K.N.) et la Compagnie commerciale de l'Afrique occidentale (C.C.A.O.), installaient une brasserie à Moundou, dans la partie méridionale de la République du Tchad (19). La création de Mocaf remonte à 1951, et ses premières fabrications apparaissent en 1953 sur le marché. Les énormes profits rapidement réalisés par cette entreprise lui ont permis d'augmenter relativement vite son capital social : le capital qui était de 20 millions de F CFA en 1951 et passé à 100 millions en 1957, puis à 150 millions en 1959, et à 300 millions en 1963. Il est en 1975 de 500 millions de F CFA, répartis entre des capitaux étrangers, français 50 % (Motte-Cordonnier) et belge 50 % (les Brasseries de l'Arbois). Elle emploie aujourd'hui 160 travailleurs. Les installations modernes de la société, effectuées dès 1951, ne lui ont pas permis d'employer davantage de travailleurs. Le nombre de travailleurs n'a pas varié depuis cette date, à laquelle elle employait 150 Africains et 11 Européens. Aujourd'hui, sa capacité de production est de 170 000 hl de bière, 35 000 hl de boissons gazeuses, 3 500 tonnes de glace, 500 hl de sirop. Les débouchés, selon les accords de partage passés entre les sociétés multinationales en Afrique, sont exclusivement assurés par le marché intérieur. Sur le plan social, les activités de cette entreprise ont développé rapidement l'alcoolisme ; par contre les salaires des quelque 150 Africains qui y travaillent sont bas. Sur le plan économique, la société ne travaille qu'avec des matières premières étrangères, les machines sont importées, le malt et le houblon viennent de France, d'Alle-

(19) Petit-Jean, *Les activités économiques de la République centrafricaine*, rapport, janvier 1966, p. 177.

magne et de Tchécoslovaquie. Le riz est importé par une société française installée au Tchad et le sucre par une autre société installée au Congo. Par contre, les profits sont énormes, le chiffre d'affaires atteint aujourd'hui 2 milliards de F CFA, il était de 1 690 millions de F CFA en 1974 et de 1 700 millions de F CFA en 1975. Cette société ne peut donc pas être génératrice de développement économique.

Dans l'industrie du tabac, il faut distinguer le secteur de l'agro-industrie qui organise la production et la culture du tabac, le traitement du tabac en feuilles, des industries de produits finis. Le premier secteur (voir sixième et septième partie) est dominé par la société Franco-centrafricaine des tabacs (F.C.A.T.) que contrôle la société française, la S.E.I.T.A. La F.C.A.T. employait, en 1975, 3 561 travailleurs.

Le secteur des produits finis qui nous intéresse ici est le fait de deux sociétés : la Société centrafricaine de cigarettes (Socagig) et la Manufacture centrafricaine de cigares (Manucagig). Ces deux sociétés sont dominées par des capitaux étrangers. La Socagig fut créée en 1970, avec un capital de 225 millions de F CFA répartis entre la S.P.I.F. de la firme internationale Job (90 %) et la Sofcal du groupe Bastos (10 %), autre société multinationale connue en Afrique.

La production des cigarettes n'utilise que 3 % de la production de tabac local, elle est de 300 tonnes de cigarettes et de 16 millions de paquets par an. Les investissements totaux réalisés en 1975 étaient de 327 millions de F CFA, tandis que les chiffres d'affaires atteignaient 412 millions de F CFA en 1975, contre 665 millions en 1974.

La Socagig n'emploie que 69 travailleurs. Quant à la Manucacig elle emploie, depuis son inauguration en 1977, 110 travailleurs ; sa production annuelle est de 50 millions de cigares destinés essentiellement à l'exportation et à la consommation sous marque (Mecarillos, Rinzoz et Ormond, et Fleur de Savane [S.E.I.T.A.]). Le capital de Manucacig est de 140 millions de F CFA répartis entre l'Etat centrafricain, 15 % ; la S.E.I.T.A., 33 % ; la société Franco-centrafricaine de tabac, 10 % ; la Socacig (Job), 15 % ; Rinzoz et Ormond (Suisse), 17 % ; Général Cigars (Etats-Unis), 10 %. Les sociétés multinationales sont donc bien présentes dans le secteur du tabac. Les autres industries alimentaires sont encore très limi-

tées ; la torréfaction du café est dominée par quelques petites usines qui datent de l'époque coloniale, tandis que la conservation des fruits et légumes, qui fait l'objet d'études par les sociétés multinationales, demeure le fait de quelques petites unités qui ne sont pas pour autant moins liées aux capitaux étrangers.

Les industries textiles

L'industrie textile est la plus vieille des industries centrafricaines, elle est liée à la production marchande du coton rendue obligatoire dès les premières années de la colonisation. L'industrie textile est largement en tête de l'économie centrafricaine dite moderne, aussi bien sur le plan de la main-d'œuvre que de la production ; sa valeur marchande d'exportation, longtemps en tête des exportations, occupe toujours une bonne place avec les diamants, le café et depuis peu le bois de transformation. Elle est dominée par les vingt usines d'égrenage de l'U.C.C.A. et par les sociétés I.C.C.A., Sacaf et Finiwax ; trois autres sociétés se partageant le domaine de la production d'articles de confection et de bonneterie : l'I.C.-A.T., la C.I.O.T. et la Socenco.

L'égrenage du coton est assuré exclusivement par les vingt usines de l'U.C.C.A. (20), qui était initialement une société mixte. Avant sa nationalisation en 1974, son capital, totalisant 564 millions de F CFA, était constitué de 37 600 actions de 15 000 F CFA chacune. L'Etat centrafricain possédait 41,8 % de ce capital, tandis que vingt-trois actionnaires privés, dont trois Centrafricains, se répartissaient le reliquat de 58,2 %. Les principaux actionnaires étaient : la Société des cotons africains, Cotonaf, avec 14 985 actions, la Compagnie française pour le développement des fibres textiles avec 2 998 actions, les Cotons de l'Oubangui (Cotonbangui) porteurs de 1 450 actions, la Société cotonnière de l'Ouhame-N'ana (Cotouna) avec 1 448 actions et le Bureau pour le développement de la production agricole (B.D.P.A.), organisme français de coopération avec 500 actions. L'Etat avait été obligé d'indemniser les actionnaires privés. Le calcul des indemnisations avait été effectué suivant le nombre d'actions et l'ancienneté. Les sommes versées aux actionnaires représentaient un taux moyen de rendement du

(20) Voir *supra* l'historique dans la partie sur l'agriculture.

capital de 4,64 %, s'échelonnant entre 8,82 % et 3,68 %. Comme on le voit, la nationalisation, loin de nuire aux sociétés et aux capitaux privés, leur permet de surcroît de compenser leurs charges et de créer de bonnes conditions à leur développement.

L'U.C.C.A. est la plus grosse entreprise du pays : en plus de ses 4 000 ouvriers et employés, elle contrôle 300 000 familles paysannes pratiquant la culture du coton.

La capacité annuelle des vingt usines représente 105 000 tonnes, soit environ 38 000 tonnes de coton fibre. Par préfecture, les capacités sont de 23 500 tonnes dans la Ouakaa (4 usines dont celles de Bambari et de Grimari), 25 000 tonnes dans le Kemo-Gribingui (4 usines), 17 500 tonnes dans la Basse-Kotto (2 usines dont celle d'Alindao), 15 500 tonnes dans l'Ouham-Pende (3 usines dont celle de Pende), 14 000 tonnes dans l'Ouham (3 usines dont celle de Bossangoa). L'U.C.C.A. dispose de deux huileries de coton à Bambari et Pende (450 tonnes par an d'huile de coton) et d'une huilerie d'arachide à Alindao (600 tonnes par an). L'extension de la société à d'autres produits agricoles est assurée sur les crédits F.A.C. et les avances de la C.C.C.E. L'U.C.C.A. est nationale mais travaille surtout avec des capitaux étrangers. Cependant elle est la société qui joue le rôle le plus important en R.C.A., tant du point de vue social, économique que politique. Par le nombre d'ouvriers qu'elle emploie et le contrôle qu'elle exerce sur les paysans, elle est le premier patron dans la production agricole. En 1972, son activité s'est soldée par un chiffre d'affaires de 3,2 milliards de F CFA (3,6 milliards en 1971) pour une production de 46 200 tonnes de coton égréné et 17 300 tonnes de coton fibre (53 000 tonnes et 19 700 en 1971). Aujourd'hui, malgré la récession du marché international du coton, son chiffre d'affaires dépasse les 7 milliards, il était déjà de 4 254 millions en 1974 et 4 437 millions en 1975 (21). Ses bénéfices nets dépassent le milliard. En 1977, pour relancer la production et la recherche sur le coton, un total de 6 millions de FF, soit 30 millions de F CFA, ont été prêtés par le F.A.C. à l'U.C.C.A., mais ces investissements français sont considérés comme des aides au gouvernement centrafricain. L'U.C.C.A. a passé des conventions avec une société française (la C.F.D.T.)

---

(21) *Marchés tropicaux*, 15 avril 1977.

pour le placement de la fibre ainsi que pour l'appui technique auprès des filatures, moyennant une commission de vente de 0,5 %. Les exportations de coton graine et de coton fibre, longtemps en tête des exportations centrafricaines, varient depuis dix ans entre 16 et 26 % des exportations totales. Le secteur de la filature, du tissage, etc., avait été longtemps le monopole de l'I.C.O.T. (Industrie cotonnière de l'Oubangui et du Tchad). En effet, le centre industriel fondé à Boali, à 100 km de la capitale, était un groupe textile complet comprenant filature, tissage et teinture. Créée en 1951, l'I.C.O.T. était demeurée jusqu'en 1965 le seul groupe textile installé dans l'Union douanière équatoriale (qui regroupait les territoires français de l'Afrique centrale). L'I.C.O.T. appartenait pour 20 % à un groupe textile du nord-est de la France, le groupe Gillet-Thaon et Syncotox ; pour 7 % à des capitaux bancaires : Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Afrique occidentale (B.A.O.) ; pour 12 % à des compagnies françaises locales : Cotonfran et Cotonaf ; pour 25 % à des sociétés coloniales : Compagnie générale des colonies (Dumarest) et Cefepar ; pour 9 % à la Caisse de coopération économique, enfin pour 9 % à l'Etat centrafricain. Le reste était détenu par des petits actionnaires français et portugais.

En 1963, le capital social était de 345 millions de F CFA. Outre les bâtiments, les immobilisations de l'I.C.O.T. comprenaient la filature, l'atelier de tissage et d'apprêt du tissu. Les outils achetés d'occasion (4 800, puis 8 500 broches) devaient après révision être complétés par des outils neufs et améliorés par l'achat d'un matériel de fabrication allemande. Les produits de la société, constitués de tissus Américani, Cretonne et Drill léger étaient grossiers, surtout l'Américani pour la confection de draps et de boubous africains. Mais les produits avaient l'avantage d'être à la portée des populations de brousse d'Afrique centrale. C'est ce qui avait fait le succès de l'I.C.O.T., dont le chiffre d'affaires avait quadruplé de 1955 à 1964, 93 millions de F CFA en 1955, 375 millions en 1964. Ce succès devait attirer des sociétés concurrentes en Afrique centrale. La société se transforma alors et devint Industrie textile centrafricaine (Intec). En 1967, l'Intec employait 406 travailleurs, dont seulement 70 manœuvres et une quinzaine de cadres européens ; elle consommait 21 % de l'énergie produite par la centrale et fabriquait en pleine capacité 5,2 millions de mètres de tissus.

Cette entreprise avait fini par être achetée par une nouvelle entreprise plus puissante, l'I.C.C.A. (Industrie cotonnière centrafricaine), qui avait installé à Bangui, en 1968, la plus grosse usine de l'Afrique centrale francophone, avec au départ 2,6 milliards de F CFA d'investissements, 13,5 millions de mètres de tissus, 680 tonnes de couvertures et de coton hydrophile et 1 000 ouvriers travaillant en triple équipe sur un matériel modernisé. Déjà l'I.C.C.A. et l'Intec, devenue sa propriété, absorbaient environ 10 % de la production cotonnière locale et satisfaisaient à l'essentiel des besoins du pays. L'I.C.C.A. fonctionnait sous forme d'économie mixte et était composée à 60 % par l'apport de la société Agache-Willot, premier groupe cotonnier européen, qui devait assurer en Europe la vente du surplus de la production de l'Icca, et à 40 % par l'apport de l'Etat centrafricain qui devait recevoir à cet effet une « aide » du Fonds d'aide de la coopération (F.A.C.).

Dès 1969, l'I.C.C.A. devenue la première activité économique du pays, réalisait un chiffre d'affaires de 398 millions de F CFA avec une production de 2 300 000 m de support de pagne, 320 000 m de draps, et 70 150 m de couvertures. L'Intec intégrée dans le complexe, avec un investissement de 1 000 millions de F CFA, produisait 1 430 000 m de teint et 790 000 m de gaze ; la production de cette usine, incorporée à l'I.C.C.A., avait cependant baissé du fait de la perte du marché tchadien dû à la création d'un complexe textile au Tchad. Forte de ce succès l'I.C.C.A., contrôlée par les frères Agache-Willot, fit créer la Société des filatures de la M'Poko et la Société centrafricaine de sacs (Sacaf), chargées de la création et de l'exploitation d'une filature et de tissage de roselle, succédané centrafricain du jute (ces entreprises devaient relancer la campagne de culture de roselle, très pénible pour les paysans). L'Etat centrafricain devait détenir, dans chacune de ces sociétés, 30 % de capitaux, financés par ûn prêt à long terme de la Banque nationale du développement, qui devait elle-même emprunter auprès de la Kreditanatalt Fur Wierbrau de la République fédérale allemande. Les capitaux investis dans ces entreprises étaient donc totalement étrangers si l'on tient compte des « aides » du F.A.C. et des prêts de la banque allemande. Dans ces conditions, les profits rapatriés ne pouvaient jouer un rôle important dans la transformation de l'économie centrafricaine, malgré les promesses du

groupe Agache-Willot dès les premiers accords de réinvestir dans le pays au moins 30 % de ses bénéfices. On peut comprendre aisément les conflits surgis huit ans après les opérations de l'I.C.C.A. entre le groupe Agache-Willot et certains éléments de la bureaucratie. Pour des raisons économiques d'ordre national, d'une part, et des raisons liées à leur propre enrichissement, d'autre part, certains éléments du gouvernement centrafricain exigèrent la nationalisation de l'I.C.C.A. En 1976, l'I.C.CA., au capital de 586 millions de F CFA était nationalisée, et la totalité de ses biens meubles et immeubles, de ses installations et matériels, furent transférés à la nouvelle société dite nationale, l'I.C.A.T. (Industrie centrafricaine du textile). La « nationalisation » de l'I.C.C.A. avait entraîné la disparition des filiales d'Agache-Willot en Centrafrique : Sacaf, filature de M'Poko et Finiwax (constituées entre Agache-Willot et l'Etat centrafricain). La capacité prévue de production de l'I.C.C.A. était de 1 800 tonnes de fil, 11 000 000 mètres de tissus tissés, 6 000 000 mètres d'imprimés, 2 800 000 couvertures, 500 000 m² de pansements. Cette activité s'était traduite en 1972 par un chiffre d'affaires de 1,25 milliard de F CFA (il était de 398 millions en 1969 et 1,05 milliard en 1971), pour la production de 1 500 tonnes de fil (1 272 tonnes en 1971), 8 millions de mètres d'écru (7 679 147 m en 1971), 5 millions de mètres d'imprimés (4 433 055 m en 1971), 2,5 millions de mètres de teints (2 050 580 m en 1971) et 500 000 m² de pansements (520 000 m² en 1971). Les débouchés étaient assurés par le marché intérieur (70 %) et l'exportation (30 %). Le chiffre d'affaires devait atteindre 1 300 millions de F CFA en 1974. En 1975, l'I.C.A.T. devait être financée pour un total de 2,6 milliards de F CFA par un prêt F.A.C. de 300 millions de F CFA et par des crédits fournisseurs Coface (organisme français de financement à l'étranger) de 1 530 millions, le reste devant être pris en charge par l'Etat. Ce financement témoigne de la dépendance des sociétés centrafricaines dites nationales des capitaux étrangers. Notons que l'I.C.A.T. n'apparaît pas dans le tableau résultant du recensement des entreprises en 1975. Les conflits qu'elle avait connus l'avaient peut-être mise à l'écart (mais il n'empêche que cela témoigne de l'absence de sérieux des enquêteurs). Aussi est-il difficile aujourd'hui de connaître exactement le nombre des travailleurs de l'I.C.A.T., qui doit probablement dépasser les mille personnes enregistrées au démarrage de l'entre-

prise, car il avait été prévu que la société emploierait 12 000 ouvriers (22).

Outre l'I.CA.T. qui héritait du monopole des sociétés dont elle est issue (c'est-à-dire l'Icot, l'Intec et l'I.C.C.A.), deux autre sociétés dominent la production d'articles de confection et de bonneterie : la C.I.O.T. et la Socenco. En 1949, la Compagnie industrielle d'ouvrages en textile (C.I.O.T.) aux capitaux français avait créé un atelier de confection à Bangui. Ses pratiques coloniales allait la rendre près vite prospère : bas salaires, monopole de vente (l'achat des habits confectionnés était imposé aux populations à chaque mission d'un gouverneur, d'un préfet ou d'un chef de district colonial, sous peine de prison et de travaux forcés). La société devait en 1965 absorber la société Cotex, formée pour le même objet. Elle devait en outre prendre une participation majoritaire dans une entreprise israélienne de dimension plus restreinte, la C.I.C.I., Centre industriel centrafricain-israélien, qui fabrique de la bonneterie avec une capacité annuelle de plus de 60 millions de F CFA de produits finis. La capacité de la production de la C.I.O.T. est de 2 000 000 pièces de bonneterie et de confection. Elle employait 400 personnes en 1967, aujourd'hui elle n'en emploie plus que 350. Son activité s'était traduite, en 1971, par un chiffre d'affaires de 650 millions de F CFA (600 millions en 1970) pour la production de 1,8 million de pièces (1,7 million en 1970). Ce chiffre d'affaires était de 640 millions en 1975 et 650 millions en 1976. La stagnation depuis 1971 de son chiffre d'affaires n'est pas étrangère à la décision du gouvernement de rendre obligatoire, en 1979, le port de l'uniforme à tous les élèves et étudiants centrafricains, le directeur de la C.I.O.T. ayant été nommé en 1978 conseiller économique de Bokassa. Les débouchés de la C.I.O.T. sont assurés par le marché intérieur à 65 % et par l'exportation à 35 % vers les Etats de l'U.D.E.A.C.

La Société centrafricaine de confection (Socenco) est une entreprise récente, créée en 1974. Elle travaillait avec 50 personnes, la capacité annuelle de production prévue était de 170 tonnes d'articles (sous-vêtements, chemises, tricots, chaussettes) ; le chiffre d'affaires de la Socenco était en 1975 de 112 millions de F CFA, les investissements s'élevaient dans la même période à 11 000 000 de F CFA.

---

(22) *Notes et études documentaires*, n° 3833-3834, Documentation française, 1971, p. 41.

Le textile joue donc un rôle important dans l'économie centrafricaine, tant du point de vue de la production agricole que de la production industrielle ; mais, si le secteur textile concerne de nombreuses familles, il est loin de leur assurer un revenu convenable. L'industrie textile ne se développe qu'en fonction des intérêts des capitaux étrangers, elle permet en outre aux grandes puissances étrangères de vendre le surplus de leurs produits agricoles. C'est ainsi que si l'I.C.A.T., la C.I.O.T. et la Socenco, etc., sont approvisionnées par les matières premières locales (coton, fibre locale, roselle, etc.), les supports de leur production viennent essentiellement des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la France, etc.

Le secteur du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction*

Au recensement des entreprises de 1967, la construction, les travaux publics et les matériaux de construction étaient représentés par treize petites entreprises artisanales annexes et dix-sept entreprises principales. Elles employaient 9,4 % des salariés africains et 7,2 % des Européens salariés. Ce secteur occupait le deuxième rang dans le groupe des industries de transformation avec un chiffre d'affaires total de 8 milliards de F CFA, soit 21 % du secteur secondaire. Ce secteur bénéficia de 48 millions de F CFA de travaux pendant le premier plan qui suivit le recensement de 1967. Pendant le plan de 1971-1975, le secteur bénéficia de 22,50 % du total des investissements industriels. Cependant les activités du secteur bâtiment et travaux publics demeurent très limitées.

Comme dans tous les secteurs économiques de la R.C.A., les programmes de construction de bâtiments et les travaux publics sont assurés principalement par les filiales des sociétés internationales essentiellement françaises, telles la D.T.P., Fougerolle, etc. Malgré l'existence de matières premières locales (sable, bois, calcaire, granit, etc.), elles sont majoritairement importées. Ainsi les entreprises ont importé pour 557 millions de F CFA contre 165 millions de fournitures intérieures en 1969-70). Le coût élevé de la construction de logements réduit le mar-

(*) En ce qui concerne les industries chimiques et des métaux dominées par Péchiney-Ugine-Kulhman, voir notre thèse, *op. cit.*

ché immobilier aux besoins des sociétés étrangères et de la communauté européenne. Les bas salaires des travailleurs ne leur permettent pas d'avoir accès au marché immobilier moderne. Seule la bourgeoisie administrative et bureaucratique locale profite d'une urbanisation souvent anarchique. Peu d'immeubles et de logements modernes existent, en dehors des quartiers européens et des bureaux, tandis que rares sont les gens solvables demandeurs de matériaux de construction. La politique du logement, si politique il y a, consiste à offrir aux éléments solvables (hauts et moyens fonctionnaires) des crédits de construction, qui intéressent les banques et les entreprises immobilières à capitaux étrangers ; la majorité de la population, plus de 99 %, vit encore dans des cases traditionnelles qui se transforment de plus en plus en taudis parce qu'elles ne répondent plus aux nouvelles conditions de production et de vie sociale. La construction demeure familiale, individualisée et artisanale, aussi le marché des petits entrepreneurs reste-t-il cyclique, ces derniers étant tantôt salariés, tantôt chômeurs, tantôt entrepreneurs à leur propre compte au gré des circonstances. Cependant, les quelques sociétés qui existent bénéficient largement de la situation, surtout en ce qui concerne l'immobilier locatif, généralement administratif.

Si les grands programmes de bâtiment et de travaux publics sont assurés essentiellement par les filiales locales des multinationales, principalement d'origine française (citées plus haut), lesquelles conrôlent le marché et l'importation de matériaux de construction et de travaux publics, les travaux d'entreprise générale (électricité, étanchéité, sanitaires, etc.) sont assurés par des sociétés semi-artisanales. Parmi elles figurent la société Saple-Centrafrique, 30 ouvriers, au capital étranger de 20 millions de F CFA, au chiffre d'affaires en 1975 de 35 millions ; la Société africaine de plomberie et de serrurerie avec 40 ouvriers, et 80 millions de chiffre d'affaires en 1975 ; la Société de coordination et maîtres en bâtiment (Scemba), 60 ouvriers et 80 millions de chiffre d'affaires en 1975 ; la Société d'études et de travaux pour l'utilisation du béton armé (S.E.T.U.B.A.) avec 100 ouvriers et 200 millions de chiffre d'affaires en 1975. Toutes ces sociétés appartiennent à des étrangers.

Dans le domaine de l'immobilier, six sociétés, représentant un capital de près de 670 millions de F CFA, se

taillent la part du lion dans la construction d'immeubles. Ces sociétés sont dominées par des capitaux grecs, portugais et français, telle la société Parcaf du groupe Motte-Cordonnier au capital de 302 millions de F CFA, et Oubangui-immobilier du groupe Degrain au capital de 200 millions de F CFA. Le groupe Degrain s'est formé très tôt, au début de la colonisation, à partir du surplus des capitaux coloniaux. Il a des activités dans tous les secteurs économiques et est associé aux sociétés d'import-export. En Centrafrique, la grande majorité des immeubles qu'utilise l'Etat appartient à la communauté grecque et portugaise, qui, formant la fraction la plus dynamique de la bourgeoisie commerçante expatriée, domine le secteur de la construction des hôtelleries. Le reste des immeubles appartient à l'Etat français qui en a gardé la propriété malgré l'indépendance. L'Etat centrafricain est donc obligé de louer sur son propre sol des immeubles dont les propriétaires sont étrangers. L'Etat néocolonial a tout de même tenté de sortir de cette situation en créant la Société nationale de l'habitat (S.N.H.), afin de tenter de contrôler le marché immobilier. Elle employait, en 1975, 144 personnes, son capital était de 100 millions de F CFA et son chiffre d'affaires d'à peine 18 millions de F CFA ; la société n'a pas pu résister aux difficultés provoquées, d'une part, par l'incompétence et le manque d'expérience des cadres délégués par le gouvernement et, d'autre part, par la concurrence sans merci des sociétés privées étrangères, qui ont le monopole de ce secteur depuis la colonisation. Elle a été donc dissoute en mai 1975. Néanmoins, la seule société représentative de l'Etat dans ce secteur, surtout dans la production des matériaux de construction, est Briceram (Société centrafricaine de briques et de céramique), créée à Bangui en 1963 au capital de 42 millions de F CFA répartis entre l'Etat (54 %) et des capitaux privés dont quelques-uns centrafricains (46 %). Sa capacité de production est aujourd'hui de 8 000 tonnes par an de matériaux divers (briques, carreaux, etc.). Les installations, qui représentaient au départ un investissement total de 131 millions de F CFA, ont été financées par le Fonds d'aide de la coopération pour 60 millions de F CFA, par un prêt de la C.C.C.E. (25 millions) et par des sociétés privées.

L'activité de cette société s'est traduite en 1971 par un chiffre d'affaires de 36 millions de F CFA, 30 millions en 1972, puis 50 millions en 1975. Ces dernières années,

à la suite d'une étude présentée pour le compte de Briceram par la firme autrichienne Austroplan en 1971, les activités de Briceram sont dominées par la création d'une unité de broyage de clinkers et d'une unité de cimenterie dont l'approvisionnement est assuré par le gisement de calcaire de Fatima situé au nord de Bangui, et dont les réserves sont estimées à 1,5 million de tonnes. La création de ces unités devait entraîner un investissement total de 2,5 milliards de F CFA, dont 800 millions pour l'usine de broyage et 1,5 milliard pour la cimenterie. La capacité de production de la cimenterie serait de 120 000 tonnes par an. Il s'y ajoute une unité de production de maisons préfabriquées en ciment et une fabrication de carreaux de marbre reconstitué pour les revêtements de sols et murs avec une capacité de production de 50 m^2 de carreaux par jour (36 millions de F CFA d'investissements).

Des capitaux d'Afrique du Sud, derniers arrivés dans ce secteur, ont permis la construction de villas préfabriquées, louées à des prix exorbitants, plus de 300 000 F CFA par mois (6 000 FF). Même certains hauts fonctionnaires ne peuvent se permettre ce luxe. Aussi, ont-ils sollicité de l'État la location de ces villas aux fonctionnaires, bénéficiant de logements de fonction. Il s'agit, encore une fois, d'une façon de faire de l'Etat le principal client des sociétés étrangères, mais c'est aussi un moyen de détourner « légalement » les fonds de l'Etat pour les biens de consommation des hauts fonctionnaires. Après des études de l'Institut français du verre sur des sables locaux, des capitaux israéliens exploitent une unité de verrerie semi-industrielle.

Le commerce et le transport

Les relations du commerce et de l'industrie dans l'économie centrafricaine

Le commerce et le transport avaient joué un rôle de premier ordre dans l'expansion du capitalisme dans le monde ; dans les colonies, ils ont été, avec le travail forcé, les facteurs déterminants de l'évolution économique. En République centrafricaine, malgré l'éloignement des centres économiques des pays capitalistes avancés qui normalement auraient dû inciter à tout produire sur place,

le commerce, le transport et le travail forcé continuent à peser lourdement sur l'évolution économique. En effet, en R.C.A. on trouve à l'origine le commerce de traite qui devait engendrer le travail forcé pour le transport des matières premières. La transition entre ce commerce de traite et un commerce mettant en jeu des capitaux s'est confondue avec un processus d'intégration du pays dans le système de la division internationale du travail. En Centrafrique, le commerce de type colonial avait engendré la violence sous la forme du travail forcé, il en avait permis l'extension au même titre que la soumission des formes d'échanges traditionnels et locaux. L'importance du réseau routier, par rapport aux pays voisins côtiers, est aussi le résultat de ce long processus. L'activité commerciale est de loin la plus importante est la plus développée des activités économiques. Elle a orienté très tôt l'agriculture traditionnelle vers une agriculture d'exportation et est à la base de l'apparition de nouvelles couches sociales (émergence d'un prolétariat lié au transport, aux constructions de route, etc., à l'origine lié au système de portage, formation d'une petite bourgeoisie commerçante et plus tard d'une bourgeoisie compradore). Ici, c'est le commerce qui a engendré l'activité industrielle comme simple activité complémentaire. Les entreprises commerciales sont donc plus nombreuses que les entreprises industrielles et elles sont presque toutes étrangères. H. Bertrand, qui a étudié le même phénomène au Congo, écrit :

> « *Ces entreprises commerciales filiales de groupes capitalistes très importants détiennent elles-mêmes de nombreuses participations dans les activités industrielles locales ; l'imbrication est très étroite entre l'activité commerciale et l'activité industrielle du capital étranger, elles ne se concurrencent pas mais se complètent ; ainsi s'expliquent mieux les formes particulières de l'industrialisation au Congo et dans les pays similaires* » (23).

Les entreprises commerciales et de transports ont beaucoup plus de poids en R.C.A. que les entreprises industrielles. A titre d'exemple le tableau 40, extrait du recensement de 1967, montre la différence entre les entreprises commerciales et les entreprises industrielles.

(23) Hugues BERTRAND, *Le Congo : Formation sociale et mode de développement économique*, Maspero, 1975, Paris, p. 235.

Tableau n° 40

L'industrialisation et le commerce
(en millions de F CFA)

	Industrie	*Commerce*
Nombres d'entreprises	120	132
Chiffre d'affaires	11 257	28 128
Chiffre d'affaires (moyennes entreprises)	94	174
Entreprises de plus de 100 millions de chiffre d'affaires	21	56

Source : Christian PRIOUL, « L'industrie et le commerce en R.C.A. », *Les cahiers d'outre-mer*, 1969, p. 415.

Il convient de noter que le tableau 40 ne tient pas compte de l'importante catégorie des petits commerçants de détail et des services qui assurent les marchés de quartiers et de villages, étroitement liés aux grandes entreprises commerciales.

Quant au recensement de 1975, il donne un résultat qui montre nettement la différence, à tous les niveaux, entre le commerce et l'industrie. Ainsi 2 147 entreprises (grandes, moyennes et petites) ont été dénombrées en 1975 dans le secteur commercial contre 293 dans le secteur industriel. La différence entre le secteur commercial et le secteur industriel apparaît aussi dans leur contenu socio-professionnel comme en témoigne le tableau 41.

Tableau n° 41

L'emploi dans l'industrie et le commerce (1969)

	Industrie	*Commerce*
Pourcentage d'entreprises	66 %	24 %
Salaire moyen annuel (en F CFA)	144 000	320 000
% d'Africains	71,9 %	28,1 %
% d'expatriés	41,3 %	58,7 %
Salaire moyen d'un Africain/an (en F CFA)	73 000	148 000
Salaire moyen d'un expatrié/an (en F CFA)	2 000 000	1 700 000

Source : Ibid.

Le tableau 41 date déjà de plus de dix ans, il ne correspond plus à la structure de l'emploi dans les deux secteurs depuis que certaines modifications s'y sont produites (développement relatif de l'industrie, augmentation du nombre des travailleurs expatriés européens, repli de certaines sociétés de traite vers Bangui et transfert de certains secteurs aux petits détaillants africains et centrafricains). Cependant ce tableau exprime encore le rapport général entre l'industrie et le commerce. Le commerce, quoique plus important, crée moins d'emplois (seulement 24 % de l'emploi total en 1969), mais verse par contre plus de salaires, surtout si l'on tient compte des petits commerçants qui multiplient les marges en brousse. Le commerce emploie paradoxalement moins d'Africains, seulement 28,1 % (Centrafricains et étrangers africains compris) en 1969. Plus de la moitié des expatriés européens travaillent dans le secteur commercial (58,7 % en 1969). Ce tableau montre aussi les différences de salaires entre les deux secteurs. Le salaire moyen par an des expatriés est plus élevé dans l'industrie que dans le commerce, tandis qu'il est plus élevé dans le secteur commercial pour les Africains. Ces différences peuvent s'expliquer par deux causes essentielles. Dans le secteur industriel, le salaire est généralement bas pour les Africains peu qualifiés, par contre les expatriés occupent les fonctions de direction ou les postes qualifiés aux salaires élevés. Seuls les Européens sont appelés à occuper des postes techniques qui requièrent une qualification. Dans le secteur commercial, la situation est tout autre. Malgré le grand nombre d'expatriés, une formation du personnel africain est assurée sur le tas. Une instruction générale permet aux Africains d'occuper facilement certains emplois qualifiés. Ils assurent couramment la gérance d'entreprises, de boutiques dans les villes secondaires et en brousse. Ceci explique que le salaire moyen des Africains soit plus élevé dans le secteur commercial que dans le secteur industriel. Ce salaire moyen est relativement plus proche du salaire moyen des Européens dans le secteur commercial, alors que l'on note une grande différence de ce point de vue dans le secteur industriel. Toutefois, même dans le secteur commercial, la différence entre le salaire moyen des Africains et celui des Européens demeure encore très importante.

Le salaire moyen des Africains ne représente que 3,65 % du salaire moyen des Européens dans le secteur

industriel, tandis qu'il atteint environ 8,8 % dans le secteur commercial. L'importance du commerce s'exprime à tous les niveaux, même à travers l'utilisation de produits locaux fournis par le secteur primaire. D'après le résultat du recensement de 1967, le commerce absorbait en valeur trois fois plus de produits locaux que le secteur industriel. Néanmoins le commerce est essentiellement tourné vers les pays dominants. Il en est ainsi dans tous les pays néocolonisés d'Afrique. En 1967, sur 24 milliards de F CFA d'achats réalisés par les entreprises, 9 milliards seulement concernaient les produits locaux, tandis que 15 autres milliards concernaient les produits importés. Cette situation explique la nature du rapport de la R.C.A. avec le système économique mondial et en particulier avec l'économie française. Le commerce d'importation, essentiellement avec la France, permet aux entreprises de ce pays d'exporter le surplus de leurs produits manufacturés. On ne peut s'empêcher de citer ici l'exemple du fameux couronnement de Bokassa en 1977 : plusieurs entreprises françaises avaient été intéressées par ce « couronnement ». Rappelons qu'il y avait, d'après les journaux français, 40 camions Berliet, 200 voitures dont 55 Renault, 55 Mercédès, 1 Peugeot de luxe, 75 motos BMW, 100 tonnes d'aliments, 140 tonnes d'alcool et de vin dont 40 000 bouteilles de vin et 24 000 bouteilles de champagne, 15 tonnes de petits fours, 300 réfrigérateurs (45 tonnes au total), 200 cuisinières (6 tonnes), 420 tonnes de mobilier, 5 100 uniformes de parade confectionnés en France, 100 tonnes de fusées pour le feu d'artifice, 25 000 fleurs, 3 000 roses et 100 arbustes dorés, 2 500 mètres de verdure, 200 à 300 pains de glace, 35 chevaux, sans oublier les frais de transport, payés aux transporteurs français (24).

La part des biens de base pour le secteur industriel ne représente selon les experts qu'environ 10 % de l'importation globale. Les biens d'équipement et les biens intermédiaires importés sont généralement destinés à l'infrastructure commerciale plutôt qu'au secteur industriel. Chaque année, la valeur d'importation représente environ trois fois l'achat de produits locaux. L'industrie

---

(24) Zoctizoum (Nguinza, Akamgbi, Kodro), « Où en sont les droits de l'homme et de la femme en Centrafrique ? », *Peuples noirs, peuples africains*, n° 2, mars-avril 1978, p. 73.

n'est qu'un simple greffon engendré par et pour le commerce des pays dominants. La politique néocoloniale de commerce favorable aux maisons de commerce étrangères est loin de remédier à cette situation.

La structure commerciale

La simplicité de l'organisation du commerce contraste avec son importance dans l'économie du pays. En effet, ce secteur nécessite peu ou pas de capital physique. Longtemps dominé par la pratique de la collecte des produits (économie de traite) et de l'importation d'articles de consommation, il a toujours utilisé très peu de capital. Ce commerce présente aujourd'hui une structure « pléthorique » et une faible croissance de la productivité du travail.

Il se caractérise pour les plus gros commerces par de forts chiffres d'affaires et de hauts salaires et par une multitude de petits commerçants.

L'organisation du commerce centrafricain est simple. Au sommet quelques maisons d'import-export, généralement filiales de multinationales ou d'anciennes sociétés coloniales françaises locales associées à certaines sociétés multinationales (voir le cas de la société Degrain dans le tome 1) ; viennent ensuite les maisons de commerce de gros, généralement françaises et portugaises. Les sociétés d'import-export et de gros combinent souvent activités commerciales et activités industrielles. Ce sont elles qui maîtrisent et contrôlent l'industrialisation. Elles n'ont pas intérêt à développer davantage l'industrie qui ne leur permettrait pas les mêmes profits. Le temps n'est pas encore venu qui permettrait de bouleverser cette situation et aucune force politique locale n'est aujourd'hui capable de les pousser dans ce sens.

L'exportation de produits locaux est le fait d'organismes spécialisés. C'est notamment le cas pour le coton, le café et le diamant. Ces organismes, liés à des sociétés d'import-export, s'intéressent peu à la promotion commerciale des marchandises de l'industrie locale ou de certains produits agricoles. Ainsi, le système commercial actuel hérite de l'organisation coloniale de la traite dans laquelle la collecte et la distribution se trouvaient confondues. Cependant, la séparation opérée récemment entre sociétés de distribution et sociétés de collecte a eu pour effet de transférer certaines activités à de petites unités

commerciales qui supportent les coûts d'importation et de distribution. On assiste depuis quelques années dans les villages à la disparition progressive des succursales des sociétés multinationales, qui laissent la place au petit capital commercial local qu'elles peuvent contrôler indirectement. Les grandes maisons se contentent de la pratique de l'import-export et ne se soucient plus de la distribution à travers le pays. Ces maisons, pour des raisons d'ordre politique et surtout économique (réductions des coûts de transports), se replient progressivement vers les grands centres urbains et ferment leurs succursales dans les brousses. Certaines renoncent à exploiter directement leurs réseaux et cèdent leurs fonds en location ou en gérance à des particuliers ou à de petites sociétés locales qui continuent à se ravitailler chez elles. Le réseau d'approvisionnement se transforme. Les maisons de demi-gros disparaissent et les petits commerçants doivent s'approvisionner directement dans les grands centres. Ceci augmente bien sûr leurs coûts de transport et donc le prix final pour les consommateurs. Cette situation ne profite d'ailleurs pas aux petits commerçants, pris en tenaille entre des sociétés de transports et d'import-export, le plus souvent dépendantes des mêmes capitaux.

Le commerce de « micro-détail », de distribution, est assuré par des colporteurs qui passent de hameau en hameau et jusque dans les villages les plus reculés. Ce commerce se charge de la distribution des produits manufacturés importés et de la collecte de produits locaux pour le compte de maisons spécialisées.

Si au sommet de la structure commerciale on trouve toutes les nationalités étrangères, surtout européennes (Français, Portugais, Grecs, Libano-Syriens, etc.), au bas de l'échelle d'autres nationalités étrangères dominent encore. Il s'agit d'Africains islamisés qui parcourent les villages pour vendre aux paysans des produits européens et collecter en même temps des produits agricoles pour le compte de grandes maisons. Il faut remonter à l'histoire de ce pays et à l'histoire de la colonisation pour comprendre la domination des étrangers à tous les niveaux dans ce secteur.

Les sociétés commerciales dominantes

Origine des capitaux et activités

Pendant longtemps, la collecte et l'import-export furent assurés par les sociétés concessionnaires ; mais à partir des années soixante, le commerce d'import-export, de gros et de détail, fut effectué par 93 grandes entreprises, qui réalisaient 64 % du chiffre d'affaires de l'activité économique « moderne » et utilisaient 19,6 % de l'ensemble des salariés africains (ce qui est peu) et 41,5 % des salariés expatriés. L'ensemble de ces entreprises assurait la distribution des produits importés (13 milliards de F CFA) et une partie de la collecte des produits locaux (6 milliards de F CFA). Cependant, cinq sociétés, par un système de représentation exclusive octroyé par les sociétés multinationales, traitaient la plus grande masse du commerce d'exportation. L'importance de l'importation, dominée par ces sociétés, demeure la principale source de la lenteur de l'industrialisation et de l'exploitation insuffisante des ressources locales. Comme nous l'avons souligné par ailleurs, la distribution des marchandises d'importation s'est faite longtemps par des réseaux de boutiques de détail. Les grandes maisons de Bangui préfèrent aujourd'hui faire des avances de marchandises à des colporteurs, le plus souvent musulmans, venus d'autres pays. En outre, ce réseau de petits commerçants ambulants domine entièrement la collecte des diamants et le commerce de la viande. Alors que l'activité économique du pays est liée pour 62 % en moyenne à l'importation, celle-ci ne procure que moins de 40 % des recettes budgétaires. Le code d'investissement favorisant les entreprises abaisse souvent ce pourcentage à un niveau encore plus faible (jusqu'à 30 %). Avec la fermeture des succursales et la fusion de certaines entreprises, les activités commerciales (surtout les services et les marchandises d'équipement) sont assurées par une trentaine de sociétés ; leur capital cumulé représente à peu près 1,8 milliard de F CFA, dont 80 % sont des capitaux français. Depuis 1975, de nouvelles sociétés de grande dimension s'installent, mais difficilement à cause de la crise économique mondiale et surtout du monopole détenu par les cinq premières sociétés qui contrôlent le pays. Seules Daneca, filiale de Davum, au capital de 20 millions de F CFA, et la Société centrafricaine arabe de transports,

au capital de 10 millions de F CFA (répartis entre la First Arabian Corps [50 %] et l'Etat centrafricain, 50 %), se sont installées en 1975.

Depuis quelque temps, la bourgeoisie bureaucratique tente de renforcer le contrôle et les monopoles d'Etat dans le secteur commercial. Cette tentative s'est illustrée par la création à Bangui de la Société centrafricaine de ventes (Socav), société d'Etat au capital de 10 millions de F CFA. Cette société a pour objet la commercialisation des produits des entreprises étatiques et para-étatiques, le ravitaillement de ces entreprises en matières premières, l'importation et l'exportation de marchandises et de denrées ; elle exerce, entre autres, ces activités dans le cadre du monopole de la production textile de l'Icat et de celui de la Direction générale des services techniques de fabrication (D.G.T.F.). La création de telles entreprises étatiques n'inquiète nullement les entreprises étrangères. Les sociétés d'Etat dépendent des moyens techniques étrangers, manquent de cadres compétents et sont obligées de faire appel à ces mêmes entreprises étrangères qu'elles veulent éliminer. Elles finissent alors par devenir indirectement les simples succursales de ces sociétés étrangères. La part des capitaux centrafricains dans les entreprises commerciales demeure quasi inexistante, comme dans les entreprises industrielles. Quant à la part des sociétés non françaises dans ce secteur, on l'estimait en 1976 à 17 % et elle était principalement représentée dans les activités d'import-export par des capitaux portugais installés depuis le début de la colonisation (15 %) et par des capitaux grecs, libano-syriens, etc., prépondérants dans le commerce de détail. Ces sociétés avaient, d'après les chiffres officiels, réalisé un chiffre d'affaires total de 25 000 000 de F CFA en 1976.

Il n'est pas inutile, pour comprendre les mécanismes de domination économique étrangère, de donner, en exemple, quelques noms de sociétés commerciales ainsi que la composition de leurs capitaux et leurs principales activités. Trente sociétés environ dominent les activités commerciales, dont une vingtaine qui assurent la distribution de gros et de demi-gros. Elles totalisaient en 1976 un capital cumulé de 1,3 milliard de F CFA. Evidemment dominées par les grandes sociétés commerciales françaises : C.F.A.O. et S.C.O.A. et leurs filiales, Degrain et la Compagnie du Niger-France, leurs capitaux représentant près de 55 % du capital social cumulé.

L'ensemble des capitaux français représente donc actuellement dans le secteur de gros et demi-gros 75 % du total des capitaux, contre 25 % pour les capitaux portugais et libanais. Les cinq sociétés qui contrôlent le secteur commercial disposent de capitaux égaux ou supérieurs à 100 millions de F CFA. Il s'agit de :

— la Société d'import et d'export centrafricains (Sima), au capital de 250 millions de F CFA, répartis entre la S.C.O.A. (13,8 %), la C.C.S.O. (78,7 %), la C.C.D.G. (7 %), toutes multinationales d'origine française ;

— la S.C.K.N. foncière de Centrafrique, au capital de 206 millions de F CFA, du groupe Niger-France qui dépend d'Unilever, grande multinationale ;

— la Société de diffusion pharmaceutique en Afrique centrale (Sodiphac), au capital de 100 millions de F CFA, les capitaux sont entièrement français ;

— la C.F.A.O.-Centrafrique (Compagnie française d'Afrique occidentale), au capital de 100 millions de F CFA. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 million en 1976 malgré la crise économique et les troubles sociaux en Centrafrique ; son chiffre d'affaires augmente d'année en année ;

— la Compagnie commerciale de l'Ouhamé-Nana (Commouna), au capital de 100 millions de F CFA, filiale du groupe Degrain ; 2 570 millions de F CFA de chiffre d'affaires en 1976 contre 1 991 millions en 1975, plus de 3 milliards en 1977. Où est donc la pauvreté de ce pays dont on parle tant en haut lieu ? (25).

Il convient de noter que derrière ces cinq sociétés viennent la Société banguisoise de grands magasins (Bamag), au capital de 81 millions de F CFA, du groupe S.C.O.A., la Société d'exploitation de magasins en Centrafrique (Sodexafric), liée au groupe Printemps, au capital de 50 millions de F CFA.

La distribution du matériel technique et d'équipement est le fait d'une douzaine de sociétés, leurs capitaux totalisaient en 1976 seulement 570 millions de F CFA, constitués pour l'essentiel de capitaux français et de capitaux de filiales techniques de grandes sociétés commerciales internationales qui assurent la vente d'automobiles : Peugeot, Berliet, VW, Land-Rover, vente assurée par S.I.M.A. du groupe S.C.O.A. ; Citroën et Toyota, par

(25) Voir la situation des autres entreprises dans notre thèse.

F.A.O.-E.C.A. ; Opel et Bedford par S.C.K.N.-Foncière de Centrafrique, etc. Parmi ces douze sociétés, quatre seulement ont un capital égal ou supérieur à 50 millions de F CFA. Ce sont :

— Brossette-Valor centrafricaine, dont le capital atteignait en 1977 146 millions de F CFA, le groupe Sovena détenant 70,2 % du capital ;

— la société Oubangui-automobile, au capital de 100 millions de F CFA, du groupe Degrain qui représente Simca, Ford, Michelin, Mitsubishi, etc. ;

— S.H.O.-Centrafrique, au capital de 65 millions de F CFA, dont 99,81 % sont détenus par le groupe Optorg. Cette société assure en Centrafrique la vente de Caterpillar, John Deere, B.M.W. ; elle avait réalisé en 1976 237 millions de F CFA de chiffre d'affaires, contre 320 millions en 1975 ;

— Renault-Centrafrique, au capital de 50 millions de F CFA.

Les sociétés commerciales disposent de peu de capitaux physiques, d'un capital constant faible, cependant elles réalisent des chiffres d'affaires extraordinaires. Dans ces conditions, leur politique consiste à freiner au maximum une industrialisation qui viendrait désorganiser leurs profits immédiats. Tant que leurs profits continueront à être entièrement rapatriés, la formation d'un capital industriel se fera difficilement. Il est à noter que jusqu'en 1974, c'était toujours les mêmes sociétés multinationales qui assuraient la distribution des produits pétroliers dans le pays. Il s'agissait de Total (France), Mobil et Texaco (U.S.A.), Purifina (Belgique), représentées sur place par des agences et de deux autres sociétés de droit local : Agip-Bangui (Italie), au capital de 60 millions de F CFA (50 % pour l'Etat centrafricain) et Shell-Centrafrique, au capital de 65 millions de F CFA. La « nationalisation » de ces sociétés en 1974 a permis à l'Etat de mettre sur pied la Société centrafricaine des hydrocarbures, au capital de 132 millions de F CFA, qui avait obtenu un chiffre d'affaires de 46 milliards de F CFA pour un investissement total réalisé de 1,7 milliard en 1975. Cette société qui manquait de cadres compétents a dû faire appel aux « anciennes sociétés » de distribution qu'on avait « nationalisées ».

Certaines de ces sociétés ont repris sans problèmes leurs activités tandis que d'autres continuent leurs pro-

pres activités au sein de la société dite nationale sous forme d'aide technique et de prêts de capitaux. Non seulement cette situation leur permet de mieux contrôler la société nationale, mais elle leur permet en plus de ne pas payer d'impôts sur leur propre chiffre d'affaires. Telles sont les principales activités des sociétés commerciales à capitaux étrangers qui contrôlent l'économie du pays depuis le début de la colonisation. Ce pouvoir économique n'est pas sans répercussions sur la politique centrafricaine et va parfois à l'encontre du gouvernement français qui contrôle indirectement la R.C.A.

L'hégémonie de ces sociétés se manifeste surtout par une politique d'import-export qui rend la balance commerciale constamment déficitaire, tandis que l'appareil d'Etat tributaire de dettes colossales permet aux intérêts étrangers de contrôler totalement et à tous les niveaux le pays. Les nombreux coups d'Etat et la répression extrêmement violente qui s'est ensuivie traduisent cette situation. En effet, tout est importé : les biens de consommation, vêtements et alimentation, les denrées comme le café torréfié et l'huile raffinée — importés de France alors que le pays est producteur de café, de noix de palme et d'arachide —, etc. Ces produits, transformés en France, reviennent cher à ceux-là mêmes qui les ont produits. Avant la création d'une briqueterie à Bimbo (1967) même le sable pour la confection de briques était importé de France. Les biens d'équipement ne représentaient jusqu'en 1970 que 24 % des importations, les biens intermédiaires 42 % et les biens de consommation courante 34 %. Si les achats destinés à l'industrie représentaient plus de 60 % des importations, seuls 10 % étaient constitués de biens matériels de base ; le reste étant des produits finis.

Cependant, avec le relatif développement du secteur industriel ces dernières années, le nombre des biens d'équipement a augmenté à cause des importations de matériaux et de machines destinés à l'installation d'usines. Néanmoins, la progression des importations de certains biens de consommation courante demeure importante. Les importations globales ont doublé en valeur de 1965 à 1975 (chiffres officiels), la progression a été de 31,8 % en raison de la hausse généralisée des prix des produits.

L'accroissement concerne, ces dernières années, tous les postes, particulièrement les machines et appareils mé-

caniques et électriques, les métaux et ouvrages en métaux, le matériel de transport, la farine de froment, le ciment, etc.

A titre d'exemple le tableau 42 donne les principaux pays d'importation.

Tableau n° 42

Les importations (en millions de F CFA) de 1970 à 1975

Pays	*1970*	*1971*	*1972*	*1973*	*1974*	*1975*
France	5 484	5 488	4 897	6 590	6 155	8 325
Allemagne	741	540	607	810	1 115	1 010
U.S.A.	528	495	330	985	580	510
Pays-Bas	292	347	260	380	365	420
Royaume-Uni	265	265		440	435	265
U.E.B.L.	322					
Italie		445	395	255	185	
U.R.S.S.			433			
Yougoslavie						130

Source : Bulletin de l'Afrique noire, n° 911, 1977, p. 17791.

Comme on peut le voir dans le tableau 42, le principal pays intéressé par l'importation demeure la France avec 57 % du total en 1975 (55,3 % en 1974, 57,3 % en 1973, 60 % en 1972, 62 % en 1971, 66,6 % en 1966). L'arrivée de capitaux des pays de l'Est place en 1975 la Yougoslavie au deuxième rang des pays fournisseurs, devant l'Allemagne longtemps au deuxième rang avec 8,9 % du total (0,9 % en 1974 avec 100 millions de F CFA, 0,7 % en 1973 avec 80 millions). En 1975, la part de l'ensemble des pays de la C.E.E., sans la France, atteignait seulement 14,3 % contre un maximum de 23,5 % en 1968 (20,2 % en 1970, 20,4 % en 1971, 19 % en 1973, 20,8 % en 1974 (26).

Quant aux exportations en dehors des pays de l'U.D.E.A.C., elles reposent sur quatre grands produits : diamant, coton, café et bois. L'exportation de diamants est effectuée par les sociétés étudiées précédemment dans le cadre des sociétés industriellles. Une grande partie des

---

(26) *Bulletin de l'Afrique noire,* n° 911, 1977, p. 17791.

exportations commerciales consiste en l'achat de café aux paysans par des sociétés commerciales étrangères. Pendant longtemps, seuls les grands planteurs étaient libres d'exporter directement leur production ; ils étaient groupés au sein d'une association professionnelle, l'Entroprocaf, qui négociait avec les autorités les conditions d'achat. Les luttes pour le monopole de la collecte du café entre certains éléments de la bureaucratie et les planteurs européens ont abouti à la création de sociétés étatiques ou privées ayant l'agrément de l'Etat. Ces sociétés exportatrices de café sont toutes liées aux cinq premières sociétés d'import-export citées dans les pages précédentes. Il convient de signaler aussi l'évolution des quatre principaux produits d'exportation. D'après les chiffres officiels, les exportations vers les pays hors U.D.E.A.C., qui avaient presque doublé en valeur en dix ans, ont au contraire diminué de 12,91 % en 1975 par rapport au montant record des années antérieures. La progression des tonnages avait été plus importante que celle des valeurs en raison de la part prise par le tonnage des bois exportés.

Par contre, le tonnage de produits importés est bien moins important que leur valeur, qui dépendent des prix imposés par les pays dominants. Il en résulte un rapport d'échanges défavorable, qui illustre l'ampleur du pillage des ressources centrafricaines par les grandes puissances. La détérioration des termes de l'échange est énorme et concerne tous les pays industriels, en particulier la France.

Le déficit commercial vis-à-vis de la France se situe le plus souvent dans un rapport de un contre plus de deux (8 325 contre 4 245 de millions de F CFA en 1975). Notons l'importance relative des quatre principaux produits d'exportation : ils intervenaient pour 90,4 % du total des exportations en 1975, contre 92,9 % en 1974. L'importance de ces produits varie encore en fonction de la diminution des ventes de diamants dont la production décline depuis 1969. Le bois est passé par conséquent en tête des exportations, suivi du café, du diamant et enfin du coton fibre (voir *supra* les valeurs d'exportation de ces produits).

Les autres principales exportations concernent le tabac, l'ivoire brut, les cuirs et peaux, le poivre, la cire d'abeille, le cacao, le caoutchouc, les amandes palmistes,

les arachides, les plantes médicinales, etc. Le tableau 43 nous donne une idée des pays intéressés par l'exportation.

Tableau n° 43

Les exportations (en millions de F CFA) de 1970 à 1975

Pays	*1970*	*1971*	*1972*	*1973*	*1974*	*1975*
France	4 225	5 014	4 260	3 395	5 000	4 245
Israël	1 265	1 045	1 045	950		
U.E.B.L.	1 029	1 073	786		1 020	950
Tchad	456					
Yougoslavie		530				
U.S.A.			1 085	1 285	785	840
Italie				535	1 275	775

Source : Bulletin de l'Afrique noire, n° 911, 1977, p. 17790.

La France demeure le premier pays fournisseur, mais aussi le premier client comme le montre le tableau 43. D'après les chiffres officiels, la part de la France dans l'exportation centrafricaine, qui avait enregistré une baisse de 65,2 %, en 1960, à 37 % en 1965 et 1966 en raison de l'importance prise par le diamant dans l'exportation pendant cette période, est passée de 49,7 % en 1970 à 56,7 % en 1971, 47,9 % en 1972, 48,8 % en 1973, 43 % en 1974 et 41,9 % en 1975. On comprend l'intérêt particulier que la France accorde à la politique économique et de coopération dans ce pays. On peut dire que l'économie de la R.C.A. est partie intégrante de l'économie française. Le tableau 43 ne donne pas l'ensemble des pays qui commercent avec la R.C.A. La part de la C.E.E. dans l'exportation se situe aux alentours de 20 % (27,3 en 1974 avec 3 180 millions de F CFA et 22,4 % en 1975 avec 2 170 millions). Il faut aussi noter l'importance du commerce avec les U.S.A., d'une part, avec Israël et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, de l'autre. Israël avait occupé comme pays client pendant longtemps le deuxième et troisième rang et cela jusqu'en 1973. Ses achats sont principalement liés au secteur du diamant.

Comme on le voit en comparant les tableaux 42 et 43, le rapport entre les exportations et les importations est à tous niveaux défavorable à la R.C.A. La balance com-

merciale est constamment déficitaire, mais ce déficit est loin d'expliquer à lui seul le « sous-développement » d'un pays pourtant doté d'énormes ressources. Les raisons se trouvent dans les rapports et les mécanismes de domination qui maintiennent le pays dans cet état. Les moyens de production appartiennent pour 95 % à des étrangers ou à des sociétés étrangères. L'absence des supports sociaux propriétaires de ces moyens de production crée l'état de « sous-développement ».

En Centrafrique, malgré le développement des rapports capitalistes dans certains secteurs, l'économie est fondée encore essentiellement sur le pillage des ressources mais aussi de la force de travail (travail forcé déguisé). Dans ce contexte, même si la balance commerciale de la R.C.A. était positive, la situation économique ne serait pas modifiée tant que l'économie demeure partie intégrante de celle d'une grande puissance.

Les banques et les assurances

Les banques : Dans ce secteur, comme dans les autres secteurs économiques, rien n'est centrafricain (27). L'organisation bancaire centrafricaine est issue, comme celles des autres payes de l'U.D.E.A.C., des accords conclus entre la France et les pays de l'Union monétaire économique de l'Afrique équatoriale et du Cameroun. Cette Union a institué la Banque centrale des Etats de l'Afrique centrale (B.C.E.A.C.). Cette institution joue le rôle d'institut d'émission en même temps qu'elle contrôle le système bancaire commercial. Notons que la B.C.E.A.C. dépend de la Banque de France, elle est donc contrôlée directement par Paris, au niveau des décisions comme des expertises. Les experts français affectés à l'institution dépendent directement du ministère français des Finances. C'est ainsi que pour la R.C.A. comme pour le Cameroun, le Gabon, le Congo et le Tchad, les plafonds globaux d'importation de devises sont arrêtés par une commission mixte franco-centrafricaine. La R.C.A. est tenue par un contrat signé

(27) Il est bien entendu que la situation ne serait pas automatiquement meilleure pour les travailleurs si une grande part de l'économie revenait aux Centrafricains, mais il n'empêche que cette forme d'économie, entièrement aux mains des étrangers, réduit 99 % des Centrafricains à être, sur leur propre sol, ravalés au rang d'immigrés, comme c'est le cas en Afrique du Sud, permettant d'assurer les profits de sociétés étrangères.

avec la France de ne pas négocier certains accords commerciaux avec des pays tiers sans l'accord de la France. Le pays n'est donc pas libre d'effectuer des transactions commerciales et monétaires directes avec d'autres pays étrangers. Selon ces accords, la R.C.A. et les autres pays de la Zone franc déposent obligatoirement leurs devises étrangères à la Banque de France qui fixe chaque année un plafond à chaque pays pour ses achats en devises étrangères. En revanche, la France « *garantit la conversion libre et illimitée du franc CFA* ». Il y a donc une contradiction entre le contrôle que le trésor français exerce sur les devises de ces pays et la « *garantie libre et illimitée* » du franc CFA. Car cette garantie est limitée par le contrôle des devises étrangères. Ce contrôle détourne une partie des ressources en devises du pays vers l'économie française et lie étroitement les besoins du pays à ceux de l'économie française. Ceci permet à la France de contrôler l'accumulation du capital et donc le « développement » du pays.

Quant au réseau bancaire centrafricain, resté longtemps très limité, il comprend actuellement quatre banques (la Banque arabe centrafricaine de création ancienne n'existant que sur le papier) :

— la Banque internationale pour l'Afrique occidentale (B.I.A.O.) dispose d'une filiale à Bangui depuis la colonisation ;

— l'Union bancaire d'Afrique centrale (U.B.A.C.) dépend du Crédit lyonnais, le capital qui s'élevait en 1976 à 500 millions de F CFA est réparti entre la Centrafrique (20 %), le Crédit lyonnais (40 %) et la Société générale (40 %) ;

— la Banque nationale centrafricaine des dépôts (B.N.C.D.) résulte de la « nationalisation » de la filiale de la Banque nationale de Paris à Bangui intervenue en 1971 ; la B.N.C.D. est la seule à avoir des agences en province (ceci nous donne une idée des limites du réseau bancaire en Centrafrique) ; le capital de la B.N.C.D. s'élevait à 295 millions de F CFA en 1976, réparti entre l'Etat centrafricain (13,3 %), l'Office centrafricain de la Sécurité sociale (13,9 %), le reste (73,4 %) revient aux sociétés privées ;

— la Banque centrafricaine d'investissement (B.C.I.) remplace la Banque nationale de développement, autre-

fois contrôlée à raison de 63,2 % par la R.C.A. (28), de 29,4 % par la Caisse centrale de coopératives économiques, organisme français, et de 7,4 % pour la B.E.A.C.

La B.N.D., dont les prêts étaient uniquement remboursés par les paysans à qui on imposait des prêts en nature pour la productivité, avait fait faillite du fait de détournements de fonds. En effet, beaucoup d'éléments de la bourgeoisie recevaient des prêts pour la consommation de luxe sans effectuer les remboursements dont ils s'acquittaient le plus souvent par quelques mois de prison. Si cette banque a été à l'origine du développement des engrais, elle a été aussi à la base de l'enrichissement de certaines couches de la petite bourgeoisie. La B.C.I. qui remplace cette banque avait un capital de 1 milliard de F CFA en 1977 réparti entre l'Etat centrafricain (35 %), des organismes para-publics et d'autres banques (32,23 %), la B.E.A.C. (20 %), la Banque africaine de développement (B.A.D.) (2,5 %), des sociétés privées locales dont Co-Centraco-Bangui-peinture (10,06 %) et des particuliers (0,21 %). Notons que ces particuliers sont composés de ministres et de quelques gros transporteurs centrafricains.

La formation du capital financier centrafricain privé est très lente et dérisoire par rapport au capital financier étranger qui domine le pays. Pourtant, dans les milieux officiels, on estimait que la participation nationale dans l'ensemble du système bancaire avait atteint fin 1977 78,55 %. Elle était de 65,5 % mi-1976 et de 51,9 % mi-1975 (29). Cette progression serait due à la constitution de la B.C.I. où les capitaux centrafricains seraient prépondérants ainsi qu'aux augmentations du capital de l'U.B.A.C. et de la B.N.C.D. (30). Il se confirme en effet que l'ensemble des participations de l'Etat dans l'ensemble des banques atteint 78,55 %.

Mais comment expliquer que cela n'ait pas eu d'effets positifs sur le développement économique ? Comment expliquer que les actionnaires étrangers, qui ne détiennent que 21,45 % des capitaux cumulés des banques cen-

---

(28) Ce chiffre cumule la part de l'Etat et celle des sociétés privées étrangères.

(29) *Bulletin de l'Afrique noire*, « L'industrie en Afrique », 1977, p. 8.

(30) Certaines de ces banques seraient aujourd'hui en faillite, notamment la B.N.C.D.

trafricaines (10,3 % pour les organismes publics étrangers [B.E.A.C. et B.A.D.] et 11,1 % pour les actionnaires privés) puissent contrôler le système bancaire centrafricain ? L'explication ne peut venir du seul manque de cadres centrafricains, argument souvent avancé.

Le système bancaire n'échappe pas aux mécanismes de domination analysés dans les chapitres précédents. En ce qui concerne les banques, certaines actions dites centrafricaines ne sont que des prêts accordés à l'Etat par des sociétés privées, des organismes internationaux ou des particuliers étrangers actionnaires dans les banques. De ce simple fait, la majorité des actions appartient à ces étrangers qui ne détiennent officiellement que 21,45 % des actions. La participation de l'Etat centrafricain n'est que juridique, formelle, voire politique. Les mêmes chiffres sont avancés pour la participation de l'Etat dans les banques commerciales ; or l'orientation des crédits commerciaux échappe à l'Etat. L'exemple de l'organisation des banques et la forme de la participation dans ces banques soulignent l'importance des mécanismes de domination.

Le crédit intérieur est régi par ces mécanismes. Le secteur bancaire est surveillé par trois organismes de contrôle : le Conseil national du crédit centrafricain, l'Association professionnelle des banques et la Commission centrale des banques, où l'on retrouve toujours les mêmes personnalités. Le crédit intérieur qui avait doublé entre 1960 et 1967, passant de 3,1 milliards à 7,1 milliards de F CFA, soit 13 % par an, était toujours exclusivement accordé au secteur privé, surtout étranger. Tant que le secteur privé avait une demande forte, le crédit intérieur connaissait une forte augmentation ; il était passé à 12 419 millions de F CFA en 1970. Mais depuis 1973, en raison de la diminution de la demande privée des prêts bancaires, l'évolution du crédit est devenue plus lente et s'est même contractée (11 244 millions de F CFA en 1975 et 10 389 en 1976).

Les crédits à long terme sont moins nombreux que les crédits à court terme. Ces crédits vont surtout au commerce général, au bâtiment et à l'importation de produits agricoles ; les crédits pour le développement de l'industrie étant rares.

Quant à l'Etat, son recours au crédit bancaire reflète

la dégradation de la situation budgétaire (31). Ce recours augmente à mesure qu'il est ajusté au plafond statutaire, qui est fixé à 20 % des recettes budgétaires d'origine nationale de l'année précédente (ces recettes étaient de 799 millions de F CFA en 1971, 7 526 millions en 1975 et 6 031 millions en 1976). Simultanément les avoirs extérieurs nets du système bancaire sont de plus en plus négatifs. Quant à la masse monétaire prise au sens large, elle n'augmente que de façon irrégulière, son évolution, en 1974-75, était en moyenne de 16 %. Il convient de noter à ce propos que ce qui importe pour les sociétés commerciales coloniales, ce n'est pas la masse monétaire, mais c'est la masse de la production agricole et des autres matières premières. C'est pourquoi sous le régime de Bokassa, certains paysans étaient souvent payés avec des bouts de papier non convertibles en argent. Aucun commerçant n'acceptait de leur donner d'articles en échange de ces bouts de papier. Il est habituel que certaines banques, comme les Centres de chèques postaux qui ont pourtant peu de clients, manquent de liquidités pour satisfaire leurs propres clients. Ce qui n'est pas de nature à développer les dépôts bancaires des personnes non aisées.

Les assurances : C'est le moins développé de tous les secteurs étudiés jusqu'ici. Encore monopolisé par les compagnies d'assurances qui exercent leurs activités dans le groupe par l'intermédiaire d'agences et de sociétés de réassurance françaises : Groupe des mutuelles du Mans, l'Union des assurances de Paris, les Assurances générales, la Compagnie générale des assurances, le Groupe de l'urbanisme et de la préservatrice, le Groupe français d'assurance. La participation centrafricaine à l'activité de ce secteur demeure récente et ne s'effectue que par l'intermédiaire d'une entreprise d'Etat d'assurance et de réassurance.

Le montant des primes émises a évolué très rapidement, il a dépassé le milliard de F CFA en 1970 et a atteint environ les 6 milliards en 1976. La part du chiffre d'affaires de la société d'Etat (Siriri) s'est élevé à 130 millions de F CFA en 1975 contre 110 millions en 1974.

(31) La crise mondiale a rendu la situation encore plus difficile, c'est presque la banqueroute pour l'Etat centrafricain.

L'infrastructure et les activités du secteur des transports

L'orientation des activités de transports a été façonnée par la forme de pénétration du colonialisme dans cette région. La circulation des marchandises européennes a devancé le colonialisme. Pour la circulation de ces marchandises et surtout pour le pillage organisé des ressources locales, il fallait des moyens de transport, il fallait donc une politique coloniale de transport.

La première politique fut d'introduire le système de portage à dos d'homme. La résistance des villageois contre l'institution d'un tel système devait amener les premiers colons et l'Etat français à imposer et instituer le travail forcé. La politique immédiate de la colonisation fut donc de recruter les hommes par la force. Cette politique a eu pour effet de vider les villages des hommes valides capables de travailler la terre.

Le coût de transport par les hommes « machines à bananes » était si dérisoire qu'il avait permis aux colons de renforcer et de favoriser le système de portage, au détriment d'une politique d'ouverture des routes ou même d'amélioration des pistes traditionnelles locales. Il n'était donc pas question d'introduire à cette époque des moyens techniques modernes de transport (camions, chemin de fer, etc.).

Les premières conséquences de cette politique ont été le dépérissement des gros villages vidés des paysans et le regroupement forcé de ces misérables villages le long des pistes traditionnelles. On tenait davantage compte des besoins de transport pour regrouper les villages le long des pistes que de la nature des terres cultivables. L'agriculture traditionnelle devait en souffrir et la famine s'instaurer même dans les régions les plus fertiles.

A travers ce processus allait se former la première génération d'un semi-prolétariat lié aux activités de transport engendrées par le commerce colonial. Des castes de manœuvres se formèrent le long des pistes pour le portage, puis des routes enfin ouvertes grâce au travail de ces mêmes manœuvres. Bien que liés encore par la terre et par toutes les conditions sociales traditionnelles (précapitalistes), et malgré un salaire dérisoire, les manœuvres du système de portage et d'ouverture des routes constitueront les premiers éléments du prolétariat centrafricain.

L'éloignement du pays des voies maritimes, l'épuise-

ment de la population, et d'autre part l'enracinement du colonialisme et le développement de la production agricole d'exportation devaient conduire à une nouvelle politique de transport : ouverture des routes, amélioration des voies fluviales et des pistes, introduction de moyens techniques de transport. En Centrafrique, chez les colons, la capacité de création et d'utilisation de l'infrastructure routière, quoique limitée, avait été en général « plus grande » que celle de la culture capitaliste des terres et de l'installation d'usines. La raison en est l'économie de pillage et c'est pourquoi la construction du chemin de fer qui exige beaucoup de capitaux n'a pas eu lieu jusqu'à aujourd'hui. L'infrastructure routière, quelle que soit son importance relative et ses limites, a été une source de profits pour les sociétés commerciales coloniales qui contrôlaient indirectement la politique économique coloniale. Les chiffres qui suivent illustrent bien l'importance des routes et leur fonction dans l'économie de ce pays éloigné des voies maritimes.

L'ouverture de routes et de voies fluviales

C'est sous le gouvernorat d'Auguste Lamblin, gouverneur de l'Oubangui, qu'une politique d'infrastructure routière vit le jour après la Deuxième Guerre mondiale.

Jusque-là, on s'était contenté de pistes traditionnelles améliorées selon les besoins du moment. Mais la production agricole nécessitait de plus en plus une ouverture intérieure et extérieure du pays. Les tracés des routes allaient donc être l'objet d'une grande mobilisation de la force de travail et de la mise en œuvre de quelques moyens techniques importants. Mais, le financement ne devait arriver qu'à partir de 1949 par le F.I.D.E.S. (32) (2 309 millions de F CFA, dans un premier temps, 963 dans un second). Le financement, insignifiant par rapport aux routes construites, était compensé essentiellement par le travail forcé direct ou déguisé (chaque village devait construire une portion de route). Pendant la colonisation, le travail forcé avait donc permis à ce pays la mise en place d'un excellent réseau de pistes par rapport aux colonies voisines. Ces pistes étaient ensuite entretenues par les tra-

---

(32) Fonds industriel de développement économique et social, organisme d'Etat français destiné à promouvoir les capitaux dans ses colonies.

vailleurs et les paysans, car à chaque saison des pluies, le réseau était raviné et son entretien, malgré l'introduction d'unités mécanisées, constituait une charge trop lourde pour l'Etat, qui préférait utiliser la force humaine pour ce faire.

Les activités des sociétés de transport

En dehors des transports privés domestiques, de l'Etat et des sociétés commerciales et industrielles, plus de vingt entreprises spécialisées se consacraient à la circulation des marchandises et des personnes. Elles employaient, en 1965, 7 % de la main-d'œuvre africaine et 6,2 % des expatriés salariés.

Aujourd'hui les activités de transports sont contrôlées, d'après les chiffres officiels, pour plus de 70 % par l'Office national d'affrètements (Onaf), établissement étatique créé en 1969. Son chiffre d'affaires en 1975 se serait élevé à plus de 600 millions de F CFA pour environ 65 000 tonnes de fret.

La participation des capitaux centrafricains à l'activité de ce secteur se fait comme par ailleurs par l'intermédiaire de sociétés mixtes ou étatiques : la Compagnie nationale de transports routiers (C.N.T.R.), société d'Etat au capital de 31 millions de F CFA, la Société centrafricaine de transports de la Haute-Sangha (S.C.T.S.) au capital de 13 millions de F CFA, dont l'Etat détient 15 % de capitaux.

Les activités fluviales

Environ 95 % du commerce extérieur s'effectue par voie d'eau (Oubangui et Congo), soit 1 210 km jusqu'à Brazzaville en République du Congo et de Brazzaville à Pointe-Noire sur l'océan Alantique par voie ferrée (510 km). Ce trafic a permis de développer le port de Bangui et celui de Solo sur la Sangha. Pendant longtemps, les activités fluviales avaient été monopolisées par une société privée, la Compagnie générale des transports en Afrique équatoriale (C.G.T.A.E.). Depuis 1969, l'Etat a créé l'Agence centrafricaine de communication fluviale (A.C.C.F.) qui est en même temps chargé de la gestion du port de Bangui et de la Flotte marchande centrafricaine (F.M.C.A.). L'A.C.C.F. a racheté les biens matériels de la C.G.T.A.E., tandis que ses techniques et ses gestionnaires sont affectés dans le cadre de la coopération franco-cen-

trafricaine à l'A.C.C.F. On peut dire que l'Etat n'a que la propriété juridique de l'A.C.C.F., puisque la majeure partie du financement est faite par des capitaux privés ou étatiques étrangers.

Les activités de transit des marchandises et de manutention n'échappent pas non plus à la mainmise des sociétés multinationales très expérimentées dans ce domaine. Ces sociétés, qui exercent des activités de transit et de manutention, couvrent, sous des noms divers, tous les « anciens territoires français » d'Afrique depuis le début de la colonisation.

En Centrafrique, les deux principales sociétés sont les Etablissements Mory, au capital de 20 millions de F CFA et Ponteco-Bangui du groupe de la S.C.A.C. au capital de 22,5 millions de F CFA. A côté de ces sociétés multinationales, il existe des sociétés locales aux capitaux privés étrangers liées à de grandes entreprises bénéficiant d'une position importante dans le pays (les quatre grandes sociétés d'import-export vues plus haut). Ces sociétés locales de transit sont : la Société d'acconage et d'affrètement en Afrique, au capital de 5 millions de F CFA, la Société centrafricaine d'affrètement et d'acconage (Scapa) au capital de 5 millions de F CFA.

Le tourisme

Le tourisme est peu développé en Centrafrique, mais l'infrastructure est déjà monopolisée par des sociétés étrangères. Ce monopole rappelle, à bien des égards, la formation des sociétés concessionnaires au début de la colonisation (voir le tome 1). Le tourisme est avant tout lié à la chasse, aussi de nombreuses terres ont-elles été concédées aux personnalités et sociétés françaises et européennes.

Les experts en la matière classent la R.C.A. parmi les premiers Etats d'Afrique noire où le tourisme a été organisé. C'est ainsi que douze principales sociétés de chasse, qui totalisent 60 000 km², sont depuis longtemps en activité ; cinq de ces sociétés possèdent des concessions de plus de 9 000 km². Les populations de ces terres sont purement et simplement expulsées, et la chasse, l'un de leurs moyens d'existence importants, leur est interdite.

Les pratiques, ici, sont les mêmes que celles en vigueur sous le régime concessionnaire. Les sociétés de

chasse dont les capitaux sont entièrement étrangers, sont les suivantes :

— Safarafric, qui a été créée par un industriel italien. Cette société dispose de 10 000 km² dans les zones de chasse de N'Dele. Ses investissements ne concernent que 12 lits dans un campement de chasse et 41 lits dans un autre campement pour la « vision » ;

— Safaris Jean d'Orgeix (Safov), société au capital de 39 millions de F CFA, dispose de 17 500 km² dans la zone de chasse de Birao au nord-est du pays. Elle possède un hôtel de 16 lits et 13 campements de 120 lits ;

— Société safaris de Centrafrique (Safca), au capital de 65 millions de F CFA répartis entre l'Etat (31 %) et des intérêts privés étrangers (69 %), dispose de 11 925 km² dans le Nord-Est ;

— Kota safari, société au capital de 4 millions de F CFA, dispose de 10 000 km² ;

— Safaris du Haut-Chinko, société au capital de 10 millions de F CFA, dispose de 9 000 km².

Les douze principales sociétés qui tournent, d'après les responsables, à 52 % de leur capacité, avaient tout de même réalisé un chiffre d'affaires total de 240 millions de F CFA en 1975-76. Ceci constitue un bénéfice extraordinaire.

En outre, l'Etat français prend directement en mains certains investissements dans le domaine touristique. C'est ainsi que le F.A.C. a financé en 1975 l'aménagement du Parc national de Saint-Floris pour l'adapter au tourisme. Les investissements réalisés s'élevaient à 100 millions de F CFA.

En 1977, 140 millions de F CFA ont été investis par le F.A.C. dans le projet d'application de la recherche de mise en valeur des ressources forestières et cynégétiques et de l'aménagement et de la conservation de la faune.

*

Comme le montrent les nombreux exemples ci-dessus, l'ensemble du circuit commercial est dépendant de l'extérieur. C'est ainsi que même le commerce intérieur est le fait de pays étrangers ; qu'il s'agisse du grand commerce d'import-export, du petit et moyen commerce tenu par des colons, d'une grande partie du petit commerce et des réseaux contrôlés par des expatriés africains. Etant donné la faiblesse et les caractéristiques de l'industrie, c'est

tout l'ensemble du circuit économique qui est dépendant de l'extérieur, ou intégré à l'économie française. Les industries et les institutions financières n'échappent pas davantage à cette situation : si les industries locales sont des succursales commerciales stables qui garantissent l'écoulement des produits importés et créent de nouveaux marchés, les institutions financières sont le prolongement local du système international de financement économique. Bien que très limitées, elles facilitent le fonctionnement des mécanismes de domination économique, sociale et idéologique. Il ne peut en être autrement, le capital étant ici avant tout étranger. Les mêmes mécanismes apparaissent dans les activités de transport.

Comme on peut le constater, tous les secteurs économiques de la R.C.A. sont aux mains des étrangers, lesquels justifient cette situation par le manque de capitaux et de cadres centrafricains. Sans l'appareil redoutable dont ils disposent, seule une minorité accepterait cette domination. Cet appareil, c'est l'appareil d'Etat néocolonial et son pouvoir. Nous tenterons d'analyser dans la dernière partie de notre étude la formation de cet appareil.

[illegible]

Comme on voit, le [illegible] U.R.S.S. [illegible] justification [illegible] par le [illegible] contradictions, [illegible] domination. Cet engrenage [illegible] et son pouvoir. Nous analyserons dans la troisième partie de notre étude la formation de sa [illegible]

HUITIÈME PARTIE

L'appareil d'Etat et la reproduction sociale d'ensemble

Comme dans les autres colonies d'Afrique noire, l'appareil d'Etat colonial centrafricain a été purement et simplement le prolongement de l'appareil d'Etat français. La violence mise en œuvre contre les indigènes afin d'instaurer le pouvoir colonial, non seulement, témoigne de cette situation, mais révèle l'absence d'appareil d'Etat de type moderne, ou même féodal, avant l'arrivée des colons dans les régions conquises.

Par quels moyens l'ensemble de l'appareil d'Etat avait été édifié, quelles étaient les solutions apportées aux contradictions entre l'appareil d'Etat français et cet appareil d'Etat colonial pendant son édification et comment, en dernière analyse, les masses faisaient les frais de ces contradictions ? Autant de questions auxquelles nous avons tenté de répondre dans la deuxième partie de cet ouvrage, et dont nous reprendrons brièvement les aspects essentiels.

L'impérialisme français ne s'était pas contenté de prendre à son compte ou de développer un appareil d'Etat préexistant, comme l'avaient fait les Anglais dans certaines colonies ou semi-colonies : Chine, Inde, Egypte, etc. Il avait organisé, au terme d'un véritable génocide, tout un appareil répressif et avait mis en place des institutions inconnues des indigènes : l'administration, l'armée, la police, les prisons, les religions, l'école, etc.

On ne peut comparer la genèse de l'Etat colonial centrafricain avec celle des Etats européens. En Europe, les Etats se sont développés sur la base de rapports historiques complexes et spécifiques, ainsi que le souligne le débat entre les chercheurs marxistes et non marxistes sur « l'Etat absolutiste », connu en Europe de l'Ouest et de l'Est, vers la fin du servage (1). En Centrafrique et

(1) Voir Perry Anderson, *L'Etat absolutiste*, tome 1 : *L'Europe de l'Ouest*, tome 2 : *L'Europe de l'Est*, Maspero, 1978.

dans d'autres pays d'Afrique noire, les nouveaux rapports de production sont parachutés et avec eux le système d'Etat, ignoré jusque-là des populations autochtones. Cet Etat va être « l'outil » essentiel de la transformation des anciens rapports sociaux locaux et de l'instauration d'un nouvel ordre économique, politique et idéologique. Dans ce contexte, il est impossible de dire que l'Etat colonial et aujourd'hui néocolonial garantit l'intérêt de tous. Le rôle de l'Etat est au centre de l'étude d'une formation sociale colonisée comme celle de la R.C.A. Sinon, on ne peu comprendre la misère des masses, ni le massacre de celles-ci, ni le terrorisme de l'Etat et les rapports de domination.

La fonction de l'appareil d'Etat dans la reproduction des rapports de domination impérialiste

La colonisation en Afrique et le partage de ce continent entre les grandes puissances européennes avaient résulté d'une intervention directe des différents Etats européens (Angleterre, France, Belgique, Italie, etc.). La colonisation n'avait pas été le fait d'aventuriers européens ou de quelques agents directs ou indirects des trusts, comme l'exemple souvent avancé de l'expédition de Savorgnan de Brazza en Afrique centrale l'illustrerait. Elle présupposait l'organisation d'un système de rapports économiques, militaires, etc., au centre duquel se trouvait l'Etat (en tant que rapport capitaliste lui-même), qui devait nécessairement jouer un rôle de premier plan dans la soumission des populations conquises.

Cette fonction particulière de l'Etat avait été facilitée par le développement du capitalisme monopoliste d'Etat au début du XX[e] siècle dans chacune des grandes puissances européennes, où les ministères des Colonies avaient pris de l'importance grâce aux sociétés privées. Ainsi l'interaction entre l'Etat et les monopoles était à l'origine de l'intervention directe des Européens dans le partage du continent africain. Dans le système concessionnaire, les terres étaient conquises par l'Etat français et étaient

ensuite redistribuées aux sociétés commerciales qui en faisaient leurs propriétés privées. Le rôle primordial joué par l'appareil d'Etat dans la transformation des rapports sociaux traditionnels et dans la domination impérialiste découle de cette interaction. L'Etat colonial était ainsi directement au service des sociétés privées dans la colonie de l'Oubangui.

Aujourd'hui, la difficulté d'un changement radical de l'appareil d'Etat dans les néocolonies résulte aussi de cette interaction entre les monopoles, les sociétés multinationales et les pouvoirs étatiques étrangers et locaux.

Le rôle de l'Etat apparaît clairement depuis que le phénomène des nationalisations se développe dans les pays néocolonisés. Le processus de nationalisation en Centrafrique est l'exemple typique de l'utilisation de l'appareil d'Etat néocolonial par les sociétés multinationales. En Centrafrique, on assiste à des mécanismes d'intervention et d'interaction des monopoles et des Etats, dont les traits principaux sont les suivants : d'une part, l'intervention directe de l'Etat français dans l'appareil d'Etat néocolonial, d'autre part, la double intervention des monopoles ou des multinationales : intervention au niveau de l'Etat français pour orienter les décisions les concernant et intervention directe au niveau de l'Etat centrafricain (les intérêts de ces sociétés étant souvent en contradiction avec ceux du pouvoir étatique français et pouvant se manifester sur le plan local par des coups d'Etat militaires).

Comment l'appareil d'Etat néocolonial répond à ces interventions, ou du moins se charge de l'application des décisions des différents pouvoirs ? Nous pourrions répondre à cette question que cela ne se fait pas sans graves contradictions entre le pouvoir local qu'assure la bourgeoisie bureaucratique et le pouvoir étatique de Paris, ou entre les pouvoirs des groupes multinationaux d'une part, d'autre part entre les pouvoirs de ces groupes multinationaux et le pouvoir étatique de Paris.

Cet ensemble de contradictions, déterminées en dernière analyse par les rapports de force entre les travailleurs et les détenteurs des pouvoirs économiques, politiques et idéologiques locaux, rend le pouvoir d'Etat centrafricain extrêmement fragile mais néanmoins sanguinaire. Ces contradictions, lorsqu'elles se compliquent par l'intervention d'autres puissances, déterminent la nature du pouvoir local : dictature, tendance à la person-

nalisation du pouvoir, pouvant aller jusqu'à la mégalomanie du régime de Bokassa.

C'est au niveau du budget de l'Etat néocolonial et de ce qu'on appelle l'« aide au développement » qu'apparaissent le plus clairement les mécanismes de domination de l'appareil d'Etat néocolonial par les grandes puissances. Il suffit pour s'en convaincre de voir rapidement l'évolution de la formation du budget centrafricain, l'origine et le but « des aides étrangères ».

Le budget national

Certains observent que l'intervention de l'Etat dans l'économie n'est pas un phénomène propre aux pays colonisés. C'est vrai, mais l'Etat se manifeste davantage et à tous les niveaux dans les sociétés colonisées qui ne connaissaient pas un système d'Etat structuré. Cette manifestation est à certains égards différente de celle qui existe dans les pays dits socialistes et de celles des pays capitalistes dominants.

L'Etat devient, dans le cadre colonial, l'instrument de cohésion et d'unité de la nouvelle formation sociale, mais il est en même temps l'instrument de division et de développement de multiples contradictions dans cette unité sociale. Cependant, il est surtout un moyen de domination étrangère.

Cette situation est tout à la fois renforcée et masquée par « l'idéologie de la colonisation ». Il ne peut donc s'agir d'un « Etat indépendant », dépendant uniquement des recettes et dépenses, expression d'une économie nationale où l'aide étrangère ne joue aucun rôle.

En effet, lorsqu'on observe l'évolution des budgets de l'Etat centrafricain, on se rend mieux compte du rôle que joue l'appareil d'Etat centrafricain dans la domination des puissances étrangères du moins dans l'intervention directe des Etats impérialistes dans la transformation de la société centrafricaine.

Ici il sera moins question d'étudier la structure technique des budgets centrafricains que de saisir la fonction des budgets dans la reproduction des rapports de production marchande, en particulier dans les rapports de domination. Nous nous attacherons à montrer comment les ressources extérieures de l'Etat sont les moyens de contrôle de l'appareil d'Etat centrafricain.

Avant « l'indépendance », le budget du territoire de l'Oubangui dépendait directement du ministère français des Colonies, selon la répartition des revenus et des dépenses coloniaux par le ministère français des Finances. Le budget dépendait avant tout du projet d'ensemble du gouvernement français et des monopoles privés dans les colonies, dans le seul et unique but de créer des structures coloniales. Depuis l'« indépendance », le budget est devenu relativement autonome vis-à-vis de l'appareil d'Etat français, mais cette autonomie semble rendre plus efficaces les moyens de contrôle du gouvernement français et des monopoles capitalistes privés.

En effet, depuis 1960, les budgets publics centrafricains sont constamment déficitaires (sauf pour quelques rares années), et les déficits sont naturellement couverts par « des aides étrangères » accordées par la France, dont les experts sont chargés chaque année de préparer le budget de l'Etat centrafricain. Même lorsque le budget est en équilibre, celui-ci résulte d'aides extérieures, appelées « aides ou subventions d'équilibre du budget ».

Il convient de noter, à ce propos, que l'équilibre budgétaire d'un pays néocolonisé fondé principalement sur les ressources intérieures, comme on peut en trouver quelques exemples en Afrique, n'exprime nullement l'indépendance de l'appareil d'Etat vis-à-vis des puissances impérialistes. Ici, les moyens de contrôle de l'appareil d'Etat néocolonisé par les grandes puissances impérialistes se déplacent vers d'autres secteurs : par exemple, le contrôle des investissements publics productifs et même privés par les organismes publics ou privés des grandes puissances.

Le budget de l'Etat centrafricain augmente d'année en année tandis que se multiplient les dettes de l'Etat vis-à-vis des puissances étrangères. L'augmentation du budget ne se fait pas sans une augmentation des impôts, lesquels touchent peu les entreprises qui bénéficient d'un code d'investissements favorable ou dissimulent leurs profits. L'augmentation du budget ne s'accompagne pas seulement de la misère des masses mais aussi du pillage ininterrompu des ressources naturelles.

L'une des principales caractéristiques du budget de l'Etat centrafricain est qu'il s'agit essentiellement d'un budget de fonctionnement. D'autre part, l'essentiel du budget est fourni par les impôts et les dettes extérieures ou intérieures. En 1969, les impôts indirects représen-

taient 69 % des recettes budgétaires, tandis que les seuls droits à l'importation constituaient plus de 40 % des recettes fiscales. Les recettes globales ont progressé, d'après les chiffres officiels, de 50 % de 1969 à 1974 et de 4,1 % de 1974 à 1976. Quant aux recettes fiscales, elles représentaient en 1976 88,3 % des recettes totales contre 87,6 % en 1975 et 87,3 % en 1974 et 85,3 % en 1973 et 1972 (2).

Etant essentiellement un budget de fonctionnement, les dépenses en capital sont très faibles : 16,9 % en 1963, 9,6 % en 1968 et 5,85 % en 1969. Les dépenses globales ont doublé depuis 1968, la progression avait été de 13,6 % en 1976, 10,6 % en 1975, 12,3 % en 1974, 10,9 % en 1973 et 10 % en 1972. Les dépenses de fonctionnement représentaient encore 78,4 % des dépenses totales du budget global en 1976 contre 82 % en 1975, 82,3 % en 1974, 87,1 % en 1973, 90,9 % en 1972. Si les dépenses en équipement sont légèrement en progrès (elles représentaient seulement 21,9 % contre 41,9 % des dépenses de personnel en 1969), les dépenses en personnel demeurent encore très lourdes pour l'Etat. En effet, durant la période quinquennale 1971-1975 couverte par le deuxième plan, les investissements publics avaient atteint un total de 38,7 milliards de F CFA, d'après les chiffres officiels ; le coefficient investissement public/produit intérieur brut (P.I.B.) était passé d'environ 8 % en 1971 à 13 % en 1975 ; sur le total des investissements, 47 % avaient été consacrés aux secteurs productifs, 24 % aux routes et autres travaux d'infrastructure et 29 % aux équipements sociaux et communautaires. Mais cette augmentation des dépenses productives avait renforcé le déficit global du budget. Ce déficit devait être comblé par des aides extérieures en mettant ainsi l'orientation et le contrôle de l'économie aux mains des puissances étrangères. En effet, un rapport du Fonds monétaire international à propos des consultations de 1976 soulignant la progression des dépenses notait :

> *« Comme la progression des recettes de l'Etat n'a pas suivi celle des dépenses de fonctionnement et d'investissement, déjà très élevées, le déficit global du Trésor est passé de 1,3 milliard de F CFA en 1970 à 4 milliards en 1974, soit de 12 à 23 % de l'ensemble des dépenses budgétaires. L'ampleur de cette impasse de trésorerie n'a pas seulement nécessité un recours au crédit bancaire à con-*

(2) *Vie économique et financière*, B.A.N., n° 891, décembre 1976.

currence du maximum statutaire, mais elle a également entraîné une accumulation substantielle des arriérés de paiement de l'Etat au titre de biens et services. En 1975, le déficit global du Trésor a été ramené à 2,8 milliards de F CFA, montant équivalent à 15 % de l'ensemble des dépenses budgétaires. Toutefois cette diminution était due entièrement à l'abondance exceptionnelle des dons budgétaires étrangers, *et les arriérés de paiement se sont encore accrus. Au 31 décembre 1975, ces arriérés, compte tenu d'une dette de 4,7 milliards de F CFA envers l'administration française des postes, atteignaient un total de 6,8 milliards de F CFA, soit l'équivalent de 52 % des recettes budgétaires de l'année* » (3).

Ainsi, le budget centrafricain, au lieu de reposer sur des fiscalités commerciales et des activités productives, est amené au contraire à dépendre des dettes étrangères et/ou des sociétés locales, elles aussi étrangères, qui par ailleurs dissimulent leurs profits au fisc.

L'autonomie juridique de l'Etat centrafricain occulte les rapports de domination à travers les dettes, les aides étrangères, etc., tandis que ses énormes dépenses de fonctionnement, affectées pour partie aux salaires d'un personnel pléthorique, permettent de reproduire une couche aisée de Centrafricains. Ces Centrafricains trouvent normale la dépendance du pays vis-à-vis des ressources financières étrangères et ne voient pas que les « aides » rapportent davantage aux « donateurs » qu'à l'économie de la R.C.A.

Les aides et les dettes

Notre propos sera ici de montrer par quelques exemples précis comment les « aides » et les dettes de toute nature permettent aux pays impérialistes, particulièrement à la France, de contrôler l'appareil d'Etat centrafricain et les secteurs économiques nécessaires au développement du pays.

Aides et dettes financières

L'Etat centrafricain compte parmi ceux qui sont les plus endettés, c'est-à-dire que la dépendance de l'appareil

(3) Document du Fonds monétaire international, SM/77/26, 31 janvier 1977 (souligné par nous).

d'Etat vis-à-vis des groupes financiers privés ou publics étrangers est lourde de conséquences. Dans ces conditions l'Etat est ici le moyen direct de garantir les investissements privés. L'Etat centrafricain dépend pour son fonctionnement, en dehors des impôts abusivement limités pour les sociétés commerciales, des énormes dettes de ces mêmes sociétés et des « aides » des pays étrangers. Chaque année l'Etat français verse une « subvention d'équilibre budgétaire » à l'Etat centrafricain. Cette subvention est généralement réservée au paiement des fonctionnaires, ce qui n'est pas sans effet sur eux. Leurs salaires, assurés par l'Etat français, occultent la domination de celui-ci et les énormes profits que la France tire de ces « subventions ». Une part de ces « aides » va au secteur productif qu'entendent développer les sociétés privées. Le gouvernement centrafricain s'engage par conséquent à respecter les ordres donnés par Paris pour l'orientation des secteurs prioritaires qui intéressent les sociétés françaises. Tout se passe comme si le pays était un département français, chaque ministre français contrôlant son équivalent centrafricain.

La R.C.A. ne peut donc échapper à la centralisation des décisions économiques et politiques prises à Paris et que connaissent tous les départements français. Tout se passe comme si l'économie centrafricaine faisait partie de l'ensemble de la formation économique française, ce qui n'est pas sans gêner les autres puissances. Sans rupture valable de ces liens de dépendance avec la France le pays ne connaîtra jamais un développement autonome susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population centrafricaine.

Dans la lutte entre les pays impérialistes pour fournir des « aides » ou des prêts à la R.C.A., la France se réserve exclusivement le droit, hérité de rapports historiques spécifiques, d'orienter davantage ces « aides » vers le fonctionnement de l'appareil d'Etat centrafricain, orientation qui répond à la possibilité d'un contrôle accentué de la bureaucratie, qui permet de consolider ses propres intérêts et d'agir directement sur les secteurs économiques qui l'intéressent. Ces tendances engendrent des conflits de toutes sortes entre les diverses forces politiques et économiques locales et étrangères, illustrés par des coups d'Etat militaires ou la répression des travailleurs, et confèrent à l'armée un rôle de premier plan.

En effet, comme dans tous les pays dominés où l'on

constate une faiblesse relative des groupes sociaux dominants aspirant au pouvoir (grands propriétaires fonciers, commerçants, industriels, financiers sont dans le cas de la R.C.A. insignifiants et tous inféodés aux puissances étrangères), l'armée joue un rôle particulier car aucun de ces groupes n'a la force et les moyens nécessaires de prendre en mains les rênes du pouvoir et d'assurer non seulement son hégémonie mais aussi un développement autonome du pays. L'ordre social est donc maintenu grâce à des alliances temporaires et instables dont seule l'armée est la garante. L'armée est le point de concentration de la lutte pour le pouvoir ; les classes dominantes nationales et étrangères qui s'opposent voient en elle l'agent essentiel de compromis politique. C'est pourquoi les « aides » étrangères vont le plus souvent au fonctionnement de l'armée, véritable armature de ce système.

Nous donnerons les chiffres concernant quelques exemples d'« aides » et de « dettes », et de leur orientation dans l'économie centrafricaine. Lorsqu'on jette un coup d'œil sur les plans de l'économie centrafricaine, surtout sur le dernier plan quinquennal 1975-1980, consistant en une liste de projets, on est frappé par la part des projets financés par des ressources extérieures. Le total des dépenses publiques prévues dans le plan s'élevait à 142,8 milliards de F CFA, dont 32 % étaient affectés aux secteurs productifs (surtout à l'agriculture, l'élevage et l'énergie), 48 % à l'infrastructure et le reliquat aux équipements sociaux. Le financement prévu par le plan se décomposait comme suit : dons et prêts extérieurs, 87,8 milliards de F CFA, dont plus de 80 % étaient attendus de sources multilatérales ; ressources intérieures, 17,4 milliards de F CFA, il restait donc un déficit de 37,6 milliards qui attendait d'autres financements extérieurs. Le financement de l'économie est donc assuré pour plus de 80 % par des aides et dettes locales et extérieures, toutes de sources étrangères. Quel pouvoir centrafricain serait capable de contrebalancer une telle domination ? Dans le compte rendu présenté au président de la République centrafricaine, le 31 décembre 1971, par le syndicat des sociétés privées étrangères locales (G.I.R.C.A.), les soldes des créances de ces sociétés sur l'Etat s'élevaient à 3 009 783 971 F CFA. Les entreprises concernées, sans annuler les créances, demandaient naturellement au gouvernement centrafricain d'annuler certaines contraintes fiscales qui « gênaient »

leurs activités. Les dettes des entreprises privées sont donc aussi les moyens de contrôler l'appareil d'Etat. Ce cercle vicieux est aussi à l'origine de la persistance d'un déséquilibre budgétaire considérable ; il entraîne d'année en année l'accumulation d'importants arriérés de paiement, tandis que le déficit du compte-courant de la balance des paiements demeure toujours fort.

Quant aux aides, elles sont essentiellement françaises. En effet, d'après les chiffres officiels, les aides et prêts de la France (ceux qui sont officiellement enregistrés) s'élevaient à 8 603,4 millions de FF de 1957 à 1958 et, de 1959 à 1970, à 10 067 millions de FF, sans compter le coût de l'assistance technique (1 100 millions de F en 1964, 1 300 en 1969), de l'assistance militaire, de l'aide à divers organismes et de concours divers.

L'aide publique, proprement dite, accordée par la France s'élevait à 54,4 millions de FF pour l'année 1969, non compris les crédits accordés par la Caisse centrale de coopération (C.C.C.E.) et la part assurée par la France dans le Fonds européen de développement, laquelle représente 34 %.

Notons qu'en dehors des aides décidées par le gouvernement français, la Caisse centrale de coopération (C.C.C.E.) a versé à la R.C.A., de 1959 à 1968, 98,2 millions de F CFA d'avance et 3 723 millions de F CFA de participation.

Le tableau 44 donne l'évolution des aides françaises et de leur orientation dans l'économie centrafricaine ces dernières années. Ce tableau indique les répartitions de l'aide française par grande masse de 1973 à 1976.

Tableau n° 44

Evolution des aides françaises et de leur orientation dans l'économie centrafricaine de 1973 à 1976 (en milliers de FF)

	1973	*1974*	*1975*	*1976*
Aides aux investissements	7 289	17 951	18 269	15 964
Actions de coopération et formation :				
— Coopération (fonctionnement)	3 039	3 509	3 102	4 831
— Formation				
• Bourses civiles	1 209	1 432	2 198	3 034
• Bourses militaires	500	500	600	834
Assistance technique				
• civile	26 032	32 100	33 193	50 580
• militaire	5 500	4 000	2 000	1 250
Aide militaire	500	800	—	—
Recherches scientifiques (O.R.S.T.O.M.)	4 137	4 680	5 729	5 309
Sous-total ministère de la Coopération	43 206	64 972	70 091	81 802
Autres aides publiques (Éducation nationale)	1 682	2 210	1 363	1 377
Total	49 888	67 444	71 454	83 179

Source : Marchés tropicaux, 14 octobre 1977, p. 289.

Il convient d'ajouter à ce tableau le montant des concours financiers qui s'élèvent à environ 22 millions de FF par an. Quant aux aides aux investissements du programme F.A.C. de développement de l'Etat centrafricain pour les années 1973 à 1977, elles se répartissent par grande masse (voir tableau 45) pour un montant total de 76 163 milliers de FF.

Tableau n° 45

Aides aux investissements de l'Etat centrafricain

	Total 1973 à 1977	%
Développement	27 798	36,5
Infrastructure	38 960	51,3
Santé	6 575	8,6
Enseignement et formation	800	1,0
Action culturelle	340	0,4
Dépenses générales	1 700	2,2

Source : Ibid.

L'« aide » est en fait une forme d'endettement de l'Etat centrafricain. Cet endettement s'est renforcé depuis que le gouvernement français a remis au pouvoir David Dacko au mois de septembre 1979, comme en témoignent les déclarations de l'entourage du président Dacko :

> *« Le gouvernement reçoit mensuellement de France un milliard de F CFA pour le paiement de fonctionnaires dont la moitié ne sert à rien et dont le reste n'est guère utile... Cette somme représente les deux tiers des traitements de la fonction publique centrafricaine »* (4).

Aussi les dettes de l'Etat centrafricain sont estimées aujourd'hui par les services financiers du gouvernement français à 50 milliards de F CFA pour les dettes extérieures et à 20 milliards pour les dettes intérieures (5). En tout 70 milliards de F CFA pour un pays de 3 millions d'habitants avec un revenu moyen misérable.

Quant aux aides accordées par les autres grandes puissances, il est difficile, compte tenu de l'état des documents existants, de l'évaluer ; elles sont systématiquement contrôlées par les services financiers du gouvernement français, étant donné que les devises étrangères adressées aux anciennes colonies françaises passent nécessairement par la Banque de France. Ce contrôle mon-

(4) Philippe DECRAENE, « Centrafrique : confus lendemains de l'Empire », *Le Monde* du 25 février 1980, p. 4.
(5) *Ibid.*

tre que l'appareil financier centrafricain n'est qu'une partie intégrante de l'appareil financier français, ce qui est confirmé par la pratique et la politique financière des gouvernements centrafricains. Aussi, avons-nous jugé inutile de parler plus en détail de la politique financière. La nature de cette politique, les experts français et centrafricains l'ont commentée eux-mêmes à propos du Trésor : « *Le Trésor vit au jour le jour et ne dispose d'aucune réserve, ayant épuisé ses possibilités de tirage auprès de l'institut d'émission, la Banque des Etats d'Afrique centrale (B.E.A.C.). Au 31 janvier 1980, il ne sera possible de régler qu'une faible partie des échéances de fin de mois* » (6). Le Trésor ne peut être exempt des conséquences de son endettement.

L'assistance technique

L'aide dite technique recouvre, en plus de l'assistance technique, les bourses et les stages offerts à des ressortissants centrafricains (étudiants, militaires, fonctionnaires) et des actions d'experts ou d'organismes parapublics (7). Cette forme d'aide est aussi un moyen d'agir directement sur l'appareil d'Etat centrafricain. L'aide en personnel administratif et surtout en personnel de l'armée et de l'enseignement prolonge la situation coloniale. Constatant cette situation au niveau de toutes les anciennes colonies françaises en Afrique, A. Bourgi écrivait :

> « *Le passage de la phase de colonisation à celle de coopération et la simple transformation, dans certains cas, de fonctionnaires coloniaux en coopérants n'ont pas suffi à modifier des rapports qui se sont longtemps insérés dans un cadre de subordonné à supérieur. Même lorsque les coopérants sont confirmés dans des fonctions de conception, leur expérience et le fait qu'ils évoluent dans des structures qui leur sont familières donnent à leurs avis un poids considérable. Dès lors, ils peuvent détenir le véritable pouvoir de décision... Il n'est pas rare de voir, quelque vingt années après les indépendances africaines, des coopérants français membres de cabinets présidentiels et ministériels* » (8).

---

(6) *Ibid.*
(7) Voir *supra* pour plus de détails à ce sujet la partie consacrée à l'agriculture.
(8) Albert Bourgi, « Libres opinions », *Le Monde* du 20 décembre 1979, p. 7.

Les organes les plus répressifs de l'appareil d'Etat centrafricain : l'armée, la police, la gendarmerie, la magistrature, etc., sont encadrés et contrôlés par des hauts fonctionnaires français. En effet, en Centrafrique, certains fonctionnaires français continuent à assurer des responsabilités en matière de police et de sûreté intérieure. Ce sont des fonctionnaires de la police française, membres de cabinets de certains ministères de l'Intérieur, qui sont détachés auprès des directions centrafricaines. Des officiers supérieurs de l'armée française assurent la formation des soldats centrafricains. Le contrôle qu'ils exercent sur l'armée et, en particulier, sur les services de transmission a facilité le « coup d'Etat militaire » de Bokassa en 1965 et « l'opération Barracuda » en septembre 1979 qui a remis Dacko au pouvoir. L'assistance militaire en Centrafrique se situe dans le cadre général des objectifs de l'armée française dans les anciennes colonies. Ces objectifs sont les suivants :

« 1 — *participer à des actions d'assistance militaire et technique à la requête des gouvernements ;*

« 2 — *garantir la présence française liée à des échanges économiques et protéger les ressortissants qui travaillent Outre-Mer ;*

« 3 — *assurer la sécurité des points névralgiques (escales aériennes et maritimes, bases logistiques) qui permettraient l'accueil de renforts éventuels ;*

« *faire face à des agressions limitées dans le temps et dans l'espace* » (9).

Ces objectifs se situent donc dans le cadre du partage de l'espace du continent africain entre les grandes puissances, d'une part, et dans le cadre de la lutte contre les révoltes des masses dans tel ou tel pays africain, d'autre part. Ce sont les seules conditions exigées actuellement par le capitalisme pour pouvoir se reproduire dans les pays africains. A ce propos Jacques Isnard écrivait en 1979 :

> « *Qu'au total, la France entretient en Afrique 1 500 assistants militaires techniques ; elle reçoit 2 800 stagiaires africains dans ses écoles militaires et elle main-*

(9) Jacques Isnard, « La politique du Jaguar », *Le Monde*, 20 décembre 1979, p. 7.

tient en permanence, dans ses points d'appui locaux, quelque 8 000 cadres et appelés qui pourraient bénéficier le cas échéant du renfort de la 11e division parachutiste, stationnée dans le sud-ouest de la France et de la 9e division d'infanterie de marine, en Bretagne, appuyées par la marine et l'armée de l'air... Il convient d'ajouter la fourniture par la France, à sa clientèle africaine, de matériels militaires, souvent accompagnés de leurs missions de soutien logistique et parfois prélevés sur des commandes ou des stocks de l'armée française » (10).

Il convient d'ajouter qu'en dehors de ces assistants techniques des unités militaires françaises sont présentes dans plusieurs pays : Sénégal, Côte-d'Ivoire, Gabon, Djibouti, Centrafrique, Tchad, etc. Trois compagnies sont actuellement stationnées à Bangui après « l'opération Barracuda » (11) et d'autres compagnies retirées du « bourbier tchadien » (12) réoccupent la base coloniale de Bouar que le gouvernement de De Gaulle avait fait évacuer à la demande du premier gouvernement de Dacko (1960-1965).

Dans la hiérarchie de l'appareil judiciaire, les magistrats français occupent encore un rang très élevé. Ce sont eux qui, assistés des jeunes magistrats centrafricains formés à leur école, continuent à appliquer tantôt les lois coloniales, tantôt les lois propres à la société française qui ne correspondent pas aux réalités centrafricaines. Il en est de même du corps enseignant (plus de 1 500 personnes), qui contrôle l'enseignement de la maternelle à l'université. Les agents administratifs français sont aussi nombreux dans l'administration centrafricaine, ils y sont nommés au même titre que leurs collègues nommés dans les préfectures et sous-préfectures françaises. Si les « coopérants français » sont plus nombreux au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, au Gabon, au Sénégal, à Madagascar, malgré le nombre relativement plus élevé de cadres autochtones, le manque de cadres centrafricains, dû à la forme de la colonisation, facilite la tâche du ministère français de la Coopération. C'est ainsi qu'une importante colonie de coopérants français se trouve en

---

(10) *Ibid.*
(11) « Barracuda » est le nom secret qui avait été donné à l'intervention militaire française en Centrafrique pour remplacer Bokassa par Dacko.
(12) Il s'agit de la guerre civile du Tchad.

Centrafrique (3 000, chiffres officiels, pour environ 3 millions d'habitants) (13).

Cette colonie a été renforcée par une nouvelle vague de « coopérants » venus pour réorganiser l'administration à la suite du départ de Bokassa. Ce sont d'anciens colons qui ont l'expérience du pays et qui avaient été chassés du pouvoir par Bokassa, tel Jacques Serre, administrateur colonial nommé à nouveau, en septembre 1979, secrétaire général de la présidence de Dacko.

Les agents administratifs français permettent un contrôle efficace des Etats des anciennes colonies françaises. Le nombre de ces agents envoyés dans les anciennes colonies par le ministère français de la Coopération s'élève actuellement à 11 000, il était de 10 100 en 1960 ; non compris les agents envoyés par d'autres départements ministériels ou par divers organismes publics ou para-publics, dont le nombre est difficile à évaluer. Une partie des salaires de ces agents est payée par les Etats africains, généralement 80 à 90 % en fonction des ressources du pays.

Le cadre juridique « d'aide » et l'interaction de l'Etat et des monopoles

La domination indirecte qui caractérise aujourd'hui les pays anciennement colonisés a rendu nécessaire la mise en place d'un cadre juridique lui correspondant. En ce qui concerne la France et ses colonies, on est passé du cadre de l'Empire français à celui de la communauté française supposant l'« autonomie » de chacun des territoires dits français, puis on est passé de cette communauté à ce qu'on appelle aujourd'hui la « coopération franco-africaine » avec des Etats « indépendants ». Ces rapports de « coopération » reposent sur un ensemble de principes et de modalités juridiques établis par des traités et des accords.

Ces traités et accords de coopération ont été signés entre la France et chacun des quatorze Etats dès leur accession à « l'indépendance ». Les traités sont semblables pour tous ces pays et permettent à la France d'être directement ou indirectement présente dans leurs déci-

(13) Il ne s'agit ici que de fonctionnaires, et non de tous les Français installés dans le pays.

sions politiques, économiques, culturelles, etc. Il convient de rappeler en quelques lignes certains aspects de ces accords ou traités. On relève quatre grands accords : militaire, économique et financier, culturel et personnel de l'assistance technique, enfin, des accords subsidiaires qui portent sur des domaines particuliers.

Les articles 3 et 4 de l'accord de défense, signé le 13 août 1960 entre la R.C.A., le Tchad (14) et la France stipulent « ... *en particulier afin de permettre à la République française d'assumer ses responsabilités dans la défense commune et à l'échelle mondiale, la R.C.A., la République du Tchad reconnaissent aux forces armées françaises la disposition des bases qui leur sont nécessaires* ». Dans l'annexe 3 concernant les matières premières et les produits stratégiques, on peut lire ce qui suit : « *Article 4* [...] *: les signataires accordent à la République française une préférence pour l'acquisition du surplus des besoins de leur consommation intérieure de matières premières et de produits stratégiques et s'approvisionnent par priorité auprès d'elle en ces matières et produits.* »

Concernant l'accord sur l'assistance militaire technique entre la France et la R.C.A., l'article 11 stipule « *la R.C.A. s'engage à ne faire appel qu'à la République française pour l'entretien et les fournitures ultérieures de matériels et équipements destinés à ses forces armées* ». Il convient de rappeler que la « délégation centrafricaine », qui avait signé ses accords, était conduite par le gouverneur français de l'Oubangui-Chari qui avait pris soin d'écarter les progressistes centrafricains de cette délégation. Il devait par la suite devenir ambassadeur de France en R.C.A. Dans le domaine économique, les accords exigent de la R.C.A. le « *maintien de l'économie libérale* », en matière commerciale, ils exigent un régime préférentiel par protection contingentaire, tarifaire ou par organisation du marché. En matière financière et monétaire, la R.C.A. doit appartenir à l'Union douanière des Etats d'Afrique centrale (U.D.E.A.C.) dans le cadre de la zone franc. En vertu de ce dernier principe, le compte en devises de la R.C.A. se trouve à Paris. En matière de politique étrangère, le traité prévoit, au nom

---

(14) La France avait conçu un texte valable pour les quatorze pays. C'est par petits groupes de pays et par région que les pays ont signé ce texte. Ces accords ne peuvent donc pas répondre aux besoins propres de chaque pays.

« des liens particuliers d'amitié », des consultations régulières ; la représentation de la R.C.A. par la France là où elle n'en a pas elle-même, c'est cette partie du traité qui a donné naissance à l'O.C.A.M. (15), organisme de consultation collective des pays d'Afrique noire avec la France. Dans le domaine de la culture, il est dit *« que la langue française est la langue officielle de la République centrafricaine* [...] *et* [*que*] *l'enseignement de caractère français est devenu pour le peuple de la R.C.A. l'instrument de son développement culturel, politique, économique et social »*. Il y est souligné aussi *« les liens particuliers qui unissent la R.C.A. et la République française dans la solidarité morale et spirituelle des nations d'expression française »*. L'enseignement est garanti par la France en fournissant le personnel enseignant. Dans le domaine des transports et des télécommunications, la R.C.A. devient membre de l'A.S.E.C.N.A. (16) et d'Air Afrique, filiale de la compagnie française U.A.T., etc.

Les principes des accords de « coopération » avec les pays d'Afrique ont été établis par le gouvernement français en accord avec les milieux patronaux français. C'est dans le cadre de ces accords que de nombreux organismes français publics, privés et mixtes sont nés, ayant à charge d'appliquer les accords et d'assurer les activités économiques, politiques et culturelles françaises dans les pays d'Afrique noire. Il s'agit surtout des organismes techniques français que nous avons déjà analysés précédemment (voir la partie sur l'agriculture). C'est au niveau de ces organismes que se manifeste l'interaction de l'Etat français et des monopoles privés français. En effet, ces organismes, même lorsqu'ils sont publics, sont dominés par le patronat privé. Il ne peut en être autrement car des grands groupes financiers, commerciaux et industriels (banques, groupes pétroliers, sociétés d'études et de conseil, etc.) exercent leurs activités dans les anciennes colonies. Voici quelques exemples d'organismes publics que contrôlent les groupes privés.

La Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.), établissement public qui dépend du ministère français de l'Economie, a pour vocation affirmée d'être *« un institut français d'aide au développement »* ; parmi les

---

(15) O.C.A.M. : Organisation commune africaine et malgache.
(16) A.S.E.C.N.A. : Association pour la sécurité de la navigation aérienne.

membres de son conseil, on trouve cependant le directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, le vice-président directeur de la Compagnie des chargeurs réunis, le directeur général adjoint du Crédit agricole, le vice-président du Comité international de la Banque nationale de Paris (B.N.P.), l'administrateur de la Société française de matériel d'armement (Sofma). L'Etat participe pour plus de 40 % au capital du Centre français de promotion industrielle, créé par l'ancien président du C.N.P.F. Il en est de même du « Club de Dakar », créé en 1972, dont le but avoué est de « *faire des propositions aux gouvernements et aux responsables économiques et sociaux sur les points les plus sensibles des relations entre pays industriels et pays en voie de développement* ». Les membres du club sont évidemment ministres et directeurs de sociétés privées. Il s'agit de MM. Edgar Faure, Jean-Pierre Fourcade et Olivier Guichard, du directeur du groupe B.S.N.-Gervais-Danone, du président d'honneur d'Elf-Aquitaine, du conseiller du président de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du président du groupe S.C.O.A., du président de Pétropigaz, de celui d'Optorg, du directeur des affaires internationales de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, de M. Diawara, ancien ministre du Plan de la Côte-d'Ivoire (qui en outre a sa propre société privée de conseil, Promoci), etc.

Ces nombreux organismes dont nous avons donné quelques exemples travaillent en accord avec les chambres de commerce et les ambassades françaises dans les anciennes colonies françaises. Ces organismes financent des entreprises publiques et privées françaises en Afrique.

L'intervention directe de l'Etat dans l'économie et l'interaction de l'Etat avec les monopoles ne datent pas d'aujourd'hui. Elles ne relèvent pas non plus uniquement de la situation coloniale ou néocoloniale. L'Etat capitaliste, qui est un rapport entre classes et individus, fait partie des rapports capitalistes de production et ses fonctions ne sont pas « étrangères » au capitalisme. Dans les pays européens, l'Etat était chargé de construire les réseaux de chemin de fer, de télégraphe, etc., dont il assurait la gestion ; il accordait des primes et des subsides (pour les constructions normales) et fournissait une aide à l'exportation (industrie cotonnière). Ce n'est qu'une des

formes que revêt la reproduction du capital à une autre échelle. D'une manière générale, les activités de l'Etat sont fondées sur le Trésor public. Marx, en étudiant ce phénomène, notait : « *La source enchantée d'où le capital primitif arrivait tout droit aux faiseurs, sous forme d'avance et même de don gratuit, fut souvent le Trésor public* » (17).

L'aide accordée aux pays dominés par le Trésor public français n'a d'autre conséquence que l'expropriation des travailleurs de ces pays, l'émergence de petits capitalistes et l'accumulation, mais elle permet surtout de reproduire le capital français. Les experts du secrétariat de la Coopération, au terme de leur étude de juillet 1968 à propos de l'aide de la France aux pays africains, donnaient les conclusions suivantes :

> « *Des études portant sur la période 1952-1963 ont montré que les apports bruts de capitaux publics de la France dans les pays d'outre-mer ont donné lieu à un* rapatriement en France sous forme d'un solde net de transferts privés égal à 94 % du *flux net industriel... Les flux de retour sont essentiellement le fait des entreprises ;* ils donnent lieu, compte tenu des habitudes de comportement de celles-ci, à un surcroît de capacité de financement pour les investissements à réaliser sur le territoire français.
>
> « *En résumé, il semble bien, paradoxalement, qu'une diminution de l'aide aux pays d'outre-mer se traduirait par une réduction des investissements réalisés en France. L'explication de ce paradoxe réside dans le phénomène de redistribution des ressources nationales. C'est parce que l'aide aux pays d'outre-mer se ramène en fin de compte à un transfert au sein de l'économie française en faveur des entreprises, à travers ces circuits qui traversent les économies des pays d'outre-mer, que cette aide a pour conséquence indirecte de favoriser les investissements en Métropole* » (18).

Cette conclusion des experts montre bien quelle est la fonction de l'aide et le rôle de l'Etat dans l'économie française et dans celle des pays dominés d'Afrique.

Sur le plan social et idéologique, les aides accordées

(17) K. MARX, *Le capital*, livre I, Garnier-Flammarion, 1976, p. 562.

(18) « Aide-mémoire » du « Groupe de réflexion permanente sur la coopération », constitué en mai 1968 par des fonctionnaires du ministère des Finances et de la Coopération.

par l'Etat français ont des effets négatifs sur les masses en France comme en Afrique. Les contribuables français pour la plupart ne savent pas que ces aides ne servent qu'à renflouer les entreprises privées françaises en Afrique et à créer indirectement des emplois en France, l'ignorance de ce fait renforçant le racisme ; tandis que certains Africains (ceux de la bureaucratie) voient dans les aides de la France le seul moyen de s'en sortir.

Sous le gouvernement de Giscard d'Estaing, ces manifestations de racisme se sont accentuées au cours du débat parlementaire sur la diminution des aides au Tiers-Monde. Ce débat était un faux débat et répondait à une fonction idéologique ; en effet « l'aide » de l'Etat français « diminue » pour plusieurs raisons : celle qui est accordée aux pays africains est parvenue à créer des unités économiques françaises dans les pays capables d'accueillir directement les capitaux privés sans passer par les circuits étatiques. De plus en plus les Etats africains prennent en charge eux-mêmes les « coopérants français », dont le nombre suit la croissance de l'économie. Ils arrivent au même titre que les marchandises qui y sont expédiées. C'est aussi un moyen pour le gouvernement français, non seulement d'assurer la reproduction des rapports de production capitalistes et de domination, mais aussi de résorber le chômage de certains cadres et techniciens français. Fondamentalement, l'aide fait partie des moyens par lesquels l'appareil d'Etat français domine les appareils d'Etat africains.

La formation de la main-d'œuvre salariée

Nous avons analysé précédemment les processus de la formation du salariat dans les secteurs public et privé (19). Notre propos sera ici d'en retracer l'évolution et d'en définir la structure d'ensemble.

L'industrialisation tardive de la R.C.A. par rapport à la majorité des pays voisins est liée à son rôle de fournis-

(19) Voir tome 1 sur la période coloniale et *supra* les parties sur l'agriculture et l'industrie.

seur obligé de matières premières aux industries de l'empire colonial français. La R.C.A. avait été, pendant longtemps, le premier producteur de café, de diamant et d'or de cet empire et le pays qui avait subi le plus fortement le travail forcé. Ce dernier avait entraîné de profonds changements de la structure sociale (quasi destruction des liens ethniques et claniques) et freiné le processus de salarisation. Le transport des matières premières, des marchandises européennes et la mise en plantation des cultures pour l'exportation exigeaient la participation des masses paysannes à des relations commerciales-marchandes et au travail salarié. C'est la transformation de l'impôt colonial collectif en nature en impôt colonial en monnaie qui jeta la base de la salarisation d'une partie de la paysannerie.

En outre, à la place des chefs traditionnels, on imposa les chefs salariés, toute la chefferie fut ainsi salariée et bureaucratisée. L'administration coloniale devait ainsi recevoir, dans les campagnes, l'appui de ces nouveaux chefs et des paysans et artisans salariés chargés de la collecte des impôts, de la répartition des terres et de la mobilisation de la force de travail pour les travaux collectifs. Une couche de salariés paysans et artisans fut ainsi dégagée et associée à l'exploitation des familles paysannes.

Cependant, le développement réel du salariat ne commence qu'avec la répression des révoltes paysannes et surtout avec la transformation de l'impôt collectif en impôt de capitation, qui vont conduire une partie de la population rurale à se salarier dans les villes coloniales en expansion. Une petite partie de la paysannerie va alors cesser de voir dans la terre sa seule ressource. Celle-ci est à l'origine du développement de la classe ouvrière. En même temps, apparaît en milieu rural une sorte de bourgeoisie villageoise (certains chefs devenus planteurs, des marchands, des notables d'un type nouveau, etc.), tandis qu'en ville les fonctionnaires privilégiés prennent goût aux activités commerciales et parfois salarient dans ces activités les membres de leur famille ; une couche de petits commerçants (colporteurs et boutiquiers salariés ou non) se forme, les indépendants constituent un petit capital. Enfin émerge une sorte de lumpen-prolétariat composé d'éléments urbains, ni ouvriers, ni semi-prolétaires, bien qu'issus de ces deux classes, appelés en Centrafrique « Godogbés » (« blouson-noir »).

En R.C.A., le coup de force des colons aura produit une structure sociale plus complexe qu'auparavant (aux différences ethniques entretenues, s'ajoutent de nouvelles différences économiques, religieuses issues de l'ordre colonial).

Quelques chiffres nous permettront d'apprécier l'évolution de l'ensemble des salariés, les inégalités de salaires entre le secteur industriel et le secteur agricole, entre le secteur privé et le secteur public, entre les différentes régions, entre employés et ouvriers, entre femmes et hommes, enfin entre Africains et Européens.

L'évolution d'ensemble

Le tableau 46, qui date de dix ans, nous donne une idée de l'évolution de la main-d'œuvre salariée.

Tableau n° 46

Répartition du travail salarié par branche (en milliers) de 1947 à 1972

Branches	*1947*	*1950*	*1958*	*1960*	*1962*	*1966*	*1972*
Agriculture	15,2	16,3	15,5	15,5	13,6	16,3	—
Industrie, contruction et transports	24,6	25,7	18,7	18,5	12,6	13,5	15,9
Commerce, banques et établissements étatiques	13,2	4,0	14,0	10,3	19,8	18,1	—
Total	53	46	48,2	43,3	46	47,9	55

Source : Recensement de 1967.

Le recensement de 1967 estimait la population d'âge actif (plus de quinze ans) à 771 000, le nombre des salariés ne dépassait pas 48 000. Les salariés ne représentaient donc que 6,2 % de la population active face à 76,5 % d'agriculteurs. Cependant, il faut noter que dans ce pays le nombre des travailleurs est souvent sous-estimé par les services de statistiques qui ne tiennent compte que des salariés déclarés à la Sécurité sociale. Or, beaucoup de petites entreprises ne déclarent pas leurs em-

ployés, surtout les travailleurs de maison et les travailleurs temporaires payés à la journée.

La variation du nombre des salariés dans le tableau 46 est due à plusieurs raisons analysées en détail dans les chapitres précédents. En ce qui concerne la diminution des salariés dans l'agriculture, rappelons quelques éléments qui peuvent l'éclairer : abandon de certaines plantations de café par les colons, départ de certains ouvriers agricoles aux salaires très bas vers les villes en quête d'un travail mieux rémunéré.

La baisse du nombre de salariés du secteur construction et transport est liée à l'introduction de machines permettant la construction de routes et de bâtiments. L'administration, qui employait un certain nombre d'ouvriers du bâtiment et beaucoup de manœuvres pour les constructions de routes et de pistes, va se débarrasser d'une partie d'entre eux dans le cadre de la reprise en main de l'économie des colonies, après la Deuxième Guerre mondiale, et de la restructuration de l'économie française. Ces salariés licenciés vont retourner à la terre ou deviendront chômeurs, d'autres chercheront à s'installer à leur compte comme petits artisans.

A cette même époque, la reconversion de certaines maisons de commerce de traite s'est accélérée et les salariés de ces entreprises sont licenciés. Ces derniers, qui autrefois parcouraient les villages pour vendre des marchandises, vont entrer dans l'administration. Certains deviendront courtiers des sociétés de traite.

Cependant, le nombre des salariés du commerce, et surtout celui des employés de l'administration, connaît à nouveau une augmentation depuis 1961. Depuis 1966, d'après les statistiques de l'Office national de la main-d'œuvre, le taux d'accroissement de l'ensemble du salariat serait de 6 % par an ; ce qui aurait fait passer le nombre des salariés à 80 000 en 1976, soit une augmentation de plus de 30 000 en dix ans. En partant de ces chiffres, on peut estimer à environ 95 000 le nombre des salariés qui sera enregistré en 1980. L'ensemble des salariés s'élèverait alors à plus de 100 000, puisque l'on ne tient guère compte des salariés non enregistrés à la Sécurité sociale, ni des salariés temporaires, ni de ceux qui sont au chômage prolongé.

Les experts officiels évaluaient le nombre des fonctionnaires à 23 552 au 1er janvier 1979 et à 24 960 au

1er janvier 1980 (20), compte non tenu du licenciement de 800 travailleurs des P.T.T. et de 315 travailleurs de l'A.C.C.F., sur les conseils des spécialistes français en 1976. Les licenciements dans l'administration, effectués tous les trois ans environ, sont néanmoins loin de freiner une augmentation constante du personnel.

Le niveau de vie de l'ensemble des salariés et des non-salariés, surtout des paysans, reste très bas. D'après les chiffres officiels, le revenu annuel par habitant était d'environ 140 dollars en 1975. Il faut dire que l'évolution des prix, même des produits alimentaires, dépend de l'évolution des prix en France. Les produits alimentaires coûtent de plus en plus cher. En 1980, un expert français commentait : « *avec un salaire mensuel de 15 000 F CFA et le sac de manioc de 30 kg à 8 000 F CFA, la vie est dure, mais le pays a les moyens de sortir du sous-développement* (sic) » (21).

Salaires, inégalités des salaires

L'ensemble de la masse salariale n'augmente que lentement, en tout cas moins rapidement que le nombre des salariés. Mais les écarts sont énormes entre les différentes catégories de salariés et selon leur répartition par secteur et par région.

Masse des salaires, inégalités dans le secteur public et entre les secteurs privé et public

En effet, en 1967, on remarque que, sur un budget de 9 487 millions de F CFA, les dépenses en personnel atteignaient 4 530 millions de F CFA, soit 47,7 %. S'y ajoutaient des transferts sociaux portant sur 715 millions de F CFA. Au total, l'Etat apportait 5 345 millions à la consommation de 11 650 fonctionnaires et de leur famille, cette somme représentait en tout 56 % du budget total.

L'Etat apportait à la consommation des ménages autant que le secteur privé : 5 647 millions de F CFA pour 36 200 employés en 1967. Le tableau 47 donne la répartition des salaires dans le secteur privé en 1967.

---

(20) Philippe Decraene : « Centrafrique : confus lendemains d'Empire », article cité.
(21) *Ibid.*

Tableau n° 47

Répartition des salaires dans le secteur privé, 1967 (en F CFA)

Catégories	*Salaires mensuels*	*Effectifs*	*Masse salariale annuelle*
Gens de maisons	4 530	6 500	353 millions
Employés africains	8 870	28 300	3 011 millions
Employés européens	136 000	1 400	2 283 millions
Total		36 200	5 647 millions

Source : Christian Prioul, *op. cit.*, p. 410.

En se fondant sur les chiffres donnés par le tableau 47, on peut dire que les employés du secteur privé, au nombre de 36 200, percevaient une masse salariale environ deux fois plus élevée (5 647 millions de F CFA) que 300 000 cultivateurs (3 milliards de F CFA), parmi les 600 000 actifs du secteur agricole, soit autant que 600 000 cultivateurs. On avait dénombré, en 1967, 600 000 actifs dans l'agriculture, mais seuls environ 300 000 (50 %, le reste étant au chômage déguisé) travaillaient effectivement avec un revenu annuel individuel d'environ 10 000 F CFA, soit un total de 3 milliards. Il en était de même pour 11 650 fonctionnaires de l'Etat, qui par ailleurs totalisaient autant de salaires que les 36 200 employés du secteur privé. Cette différence est à l'origine de l'afflux de travailleurs dans les organismes d'Etat. Mais cette différence, à elle seule, ne suffit pas à expliquer l'exode rural, ni le personnel pléthorique de l'Etat, moins encore le manque d'entreprises, comme ont tendance à le penser certains économistes à propos du Tiers-Monde. La raison fondamentale réside dans le rôle que joue l'Etat dans le processus de salarisation et dans celui de reproduction des rapports de domination impérialiste et des rapports capitalistes de production.

Le salaire mensuel moyen dans la fonction publique était donc, à l'époque, de 32 000 F CFA, c'est-à-dire plus de quatre fois supérieur à celui de l'employé moyen du secteur privé ; on justifie généralement cet écart par le degré de qualification, alors qu'à qualification égale, les salaires de la fonction publique sont plus élevés que ceux

du privé (48 % au niveau du C.E.P., 40 % au niveau du B.E.P.C., 67 % au niveau du baccalauréat, etc.) (22). Si certains travailleurs du secteur privé parviennent à atteindre de plus hauts salaires, c'est au prix de plusieurs années de travail, mais ils sont rares.

Il convient de noter que généralement, les travailleurs du secteur privé sont plus âgés que ceux du public. L'âge moyen des salariés de l'Etat est inférieur à celui du secteur privé (56,6 % des salariés du secteur privé, déclarés aux impôts en 1967, avaient plus de trente ans).

Le tableau 48 nous montre l'écart des salaires entre le secteur de la fonction publique et celui du privé.

Tableau n° 48

Les salaires dans les secteurs privé et public en fonction du niveau professionnel

Niveaux professionnels	*C.E.P.*	*B.E.P.*	*Bac*	*Université*
Catégories				
Fonction publique	D	C	B	A
Secteur privé	3 à 5	6 à 7	8 et +	
Rémunération mensuelle (en F CFA)				
Fonction publique				
Salaire minimum	7 240	13 725	37 450	51 493
Salaire maximum	22 470	56 175	93 625	148 050
Secteur privé				
Salaire minimum	4 900	13 400	22 400	
Salaire maximum	37 500	69 500	90 000	

Source : Plan de développement, 1967-1970.

Le patronat colonial avait constamment refusé, pour des raisons de rentabilité, de payer les travailleurs à leur valeur. Cette pratique a été tout au long de la colonisation justifiée par l'apport de la « civilisation » aux nègres et par la « maturité » et l'accès à la « nouvelle civilisation » que ces nègres « devaient conquérir » par un dur labeur.

---

(22) C.E.P. : Certificat d'études primaires, B.E.P.C. : Brevet d'études du premier cycle, cité par Christian PRIOUL, *op. cit.*, p. 410.

Mais en réalité, le fondement des bas salaires réside dans le travail forcé, à l'origine le moyen essentiel de la formation du marché du travail. Si, dans le secteur privé, les salaires sont en général très bas, les salaires des fonctionnaires, surtout des petits fonctionnaires, sont irréguliers. Depuis le coup d'Etat militaire de Bokassa en 1965, la crise endémique des finances publiques a érigé en système l'habitude de faire travailler certains fonctionnaires deux, voire trois ou six mois, pour ne toucher qu'un mois de salaire. Comparativement, les salaires du secteur privé semblent bénéficier d'une certaine régularité. La paye irrégulière des salaires d'une catégorie de fonctionnaires est souvent à l'origine de nombreux conflits entre le gouvernement et les petits fonctionnaires.

La masse des salaires publics a atteint en 1979 plus de 15 300 millions de F CFA, 2 milliards étaient prévus en plus pour l'année 1980. Quant à la masse salariale totale publique, elle aurait environ triplé en douze ans. Les charges en personnel de l'Etat auraient atteint environ 60 % du budget de fonctionnement (25,5 milliards de F CFA, avec une impasse de 4 milliards, en 1979). Rappelons que le personnel serait passé de 11 650 en 1967 à 24 960 personnes en 1979.

Cependant, l'inégalité qui règne dans la répartition des salaires prouve que les salaires, rarement revalorisés, augmentent proportionnellement moins vite que le personnel. En effet, si l'on prend comme exemple l'année 1970, les chiffres officiels nous montrent que les hauts fonctionnaires et les officiers, qui ne totalisaient, avec les membres de leur famille, que 2 000 personnes et qui ne représentaient que 2 % du personnel de l'Etat (voir tableau 49), s'étaient répartis 12,4 % de la masse salariale publique. Alors que 70,1 % du personnel de l'Etat gagnaient en septembre 1970 moins de 40 000 F CFA (800 FF) et ne représentaient que 46,8 % de la masse salariale de l'Etat. Il n'y avait que 390 fonctionnaires classés en catégorie A, 852 en B, 2 766 en C et 7 847 en D.

Tableau n° 49

Salaires dans la fonction publique, septembre 1970

Tranches de salaires mensuels (en F CFA)	*% du nombre de salariés*	*% de la masse salariale*
Moins de 10 000	12,9	2,2
de 10 à 20 000	25,6	10,2
de 20 à 30 000	19,0	12,6
de 30 à 40 000	12,6	11,8
de 40 à 50 000	9,0	10,9
de 50 à 60 000	5,4	7,9
de 60 à 70 000	4,0	6,9
de 70 à 80 000	2,5	5,1
de 80 à 90 000	1,9	4,5
de 90 à 100 000	1,5	3,8
de 100 à 125 000	2,2	6,8
de 125 à 150 000	1,3	4,7
plus de 150 000	2,0	12,4

Source : *La République centrafricaine,* Documentation française n° 3833-3834, p. 634.

Depuis dix ans (1970-1980) les écarts entre les bas et les hauts salaires dans la fonction publique ne cessent de s'accentuer. Alors qu'un bon nombre de travailleurs gagnent encore moins de 10 000 F CFA par mois, la grille indiciaire gouvernementale a été revalorisée après que la France ait fait remplacer Bokassa par Dacko, en septembre 1979, à la tête du pays.

Le tableau 50 donne une idée générale des hauts salaires dans la fonction publique.

Tableau n° 50

Hauts salaires dans la fonction publique

Catégories de Personnel	*Salaires mensuels en F CFA*	*Salaires mensuels en FF*
Chef de cabinet	350 000	7 000
Directeur de cabinet	450 000	9 000
Secrétaire d'État	750 000	15 000
Ministre	1 050 000	21 000
Ministre d'État	1 250 000	25 000
Premier ministre	1 500 000	30 000
Vice-président de la République	2 000 000	40 000
Président de la République	2 500 000	50 000

Source (23) : *E. Zingo*, n° 16, mars 1980.

A ces salaires mensuels, s'ajoutent des indemnités de toutes sortes, « conformes » aux attributions des hauts fonctionnaires. Etant donné que le gouvernement français contrôle le gouvernement centrafricain, les salaires ne peuvent être revalorisés sans l'accord du gouvernement français. Le patronat privé européen en Centrafrique profite de ce contrôle pour perpétuer une politique coloniale des salaires. Ainsi, un simple chef de cabinet ministériel gagne chaque mois l'équivalent de 35 mois de salaires d'un petit fonctionnaire (10 000 F CFA par mois) ; c'est en dizaines d'années qu'il faudrait situer l'écart entre un haut fonctionnaire et un paysan, dont le revenu annuel moyen est de 10 000 F CFA.

Inégalité de salaires entre les régions et entre l'agriculture et l'industrie

Les différences entre les régions et entre l'agriculture et l'industrie s'expriment dans les inégalités des salaires. Dans le tableau 51, apparaît la différence entre le salaire agricole et le salaire industriel, d'une part, et entre Bangui et le reste du pays, d'autre part.

---

(23) *E. Zingo* [*L'Eveil*] est l'organe d'information du Front patriotique oubanguien (F.P.O.), mouvement « d'opposition ».

Tableau n° 51

*Evolution du S.M.I.G. et du S.M.A.G. 1960-197-
en F CFA*

	1960	*1964*	*1970*	*1974*
Salaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.)				
Bangui :	17,40	22,80	28,50	35,62
Moyenne des S.M.I.G. hors Bangui :	10,45	14,40	18,00	22,50
Écart :	6,95	6,40	10,50	13,12
Salaire minimum agricole garanti (S.M.A.G.)				
Bangui :	14,40	17,60	20,25	25,31
Moyenne du S.M.A.G. hors Bangui ·	8,70	11,00	12,65	15,81
Écart :	5,70	6,60	7,60	9,50

Source : Plan de développement, *op. cit.*

Le tableau 51 nous montre en premier lieu que pendant quatorze ans (1960-1974), les S.M.I.G. et les S.M.A.G. n'ont été revalorisés que quatre fois : en 1960, 1964, 1970 et 1974. Le S.M.I.G., par exemple, était de 11,25 en 1954. L'évolution des salaires est très lente alors que l'indice des prix est passé de 100 en 1956 à 147,1 en 1961 pour les biens de consommation et à 150,9 pour l'alimentation. Le S.M.I.G. et le S.M.A.G. à Bangui ont évolué respectivement de 15,52 % et de 75,6 % en quatorze ans, tandis que le coût de la vie a augmenté à la même période de 141,45 % soit une moyenne annuelle de 10,11 %. Au regard de ces salaires, le F.M.I. estime que le P.I.B. aux prix du marché serait passé de 33,2 milliards de F CFA en 1961 à 94,5 milliards en 1976. Le volume global du commerce extérieur a plus que doublé en seize ans, passant de 100 706 t en 1960 à 210 650 t en 1976, tandis que l'indice du volume global des exportations (base 100 en 1960) est passé à 134,8 en 1976 après une pointe de 220,5 en 1972, soit une augmentation moyenne de 10,22 %.

L'évolution des salaires est donc loin de correspondre à la croissance du P.I.B. et aux bénéfices tirés des matières premières. D'un autre côté, la consommation des travailleurs dépend de plus en plus de biens importés aux prix très élevés. L'évolution du S.M.I.G. et du S.M.A.G., déjà lente, ne signifie donc pas pour autant une élévation du salaire réel. Au problème des bas salaires s'ajoutent les inégalités de salaires dans les branches de production, mais surtout entre le secteur industriel et agricole, d'une part, et entre la région de Bangui et le reste du pays, d'autre part. Le tableau 51 montre donc, en deuxième lieu, la différence entre les salaires dans l'industrie et dans l'agriculture. L'écart entre le S.M.I.G. et le S.M.A.G. qui était de 3 F CFA en 1960 est passé à 10,31 F CFA en 1974 dans la région de Bangui. En province, l'écart entre les moyennes du S.M.I.G. et les moyennes du S.M.A.G. est passé à la même période de 1,75 à 6,69 F CFA. Quant aux écarts au niveau du S.M.I.G. et du S.M.A.G. entre les régions, le tableau 51 montre que l'écart entre la région de Bangui et le reste du pays est passé en quatorze ans de 6,95 à 13,12 en ce qui concerne le S.M.I.G., et de 5,70 à 9,50 pour le S.M.A.G. L'écart entre les revenus de la capitale et des provinces en termes monétaires ne cesse de s'accroître.

Nous avons étudié dans les chapitres sur l'industrie et le commerce la répartition des entreprises sur le territoire centrafricain et la répartition des travailleurs dans les entreprises. Il y a inégalité dans la répartition des entreprises, elle est due à la forme de pénétration du capital-marchand dans le pays et au développement inégal que connaissent tous les systèmes économiques fondés sur la production capitaliste. C'est ainsi que, mis à part les entreprises du secteur agricole-forestier et minier et du secteur commercial, la quasi-totalité des entreprises se trouve à Bangui (plus de 70 % du total des entreprises). Ceci entraîne une inégalité dans la distribution des salaires entre les différentes régions, et surtout entre la région de Bangui et le reste du pays. D'après le recensement de 1967, plus de 70 % des entreprises étaient concentrées dans la région de Bangui et employaient 19 800 personnes dont 1 100 expatriés et 18 900 Centrafricains. Par conséquent, la répartition des salaires entre les régions s'établissait comme suit :

Zones	*Salaires versés en F CFA*
Bangui-M'Baiki	1 582 708
Bambari-Bangassou	168 551
Bouar-Berberati-Bossangoa	193 106
Autres localités	18 605
Total	1 962 970

L'inégalité des salaires favorise la zone de Bangui-M'Baiki. Les activités économiques modernes du pays se trouvent concentrées à Bangui avec toutes les contradictions sociales que cela comporte.

Cette situation explique la rapide progression de la population banguisoise qui est passée de 77 000 habitants en 1957 à 400 000 habitants en 1975 (la R.C.A. totalise environ 3 millions d'habitants). Une telle inégalité dans la répartition des salaires et des entreprises est aussi un facteur de chômage, à la campagne comme dans les centres urbains.

Nous n'avons pas eu connaissance de statistiques concernant les salaires des femmes, ni assez d'informations précises pour en constituer nous-mêmes et mesurer l'inégalité des salaires entre les hommes et les femmes ; il semble que dans la fonction publique, au niveau des hauts fonctionnaires, les femmes, d'ailleurs rares, perçoivent un salaire égal à ceux des hommes, tandis que dans le secteur privé et au niveau des petits fonctionnaires de l'administration publique il existe une différence de salaires entre les femmes et les hommes, officiellement justifiée par le faible niveau de formation des femmes.

Il ne peut en être autrement dans un pays où on reproduit et reconstitue tous les rapports juridiques et idéologiques de travail et de production qui existent en France ; il s'y ajoute les rapports traditionnels entre hommes et femmes et surtout les rapports coloniaux de travail et de production.

Inégalité de salaires entre les Africains et les Européens

Il convient de souligner l'inégalité entre les salaires des Européens et des Africains. Cette inégalité, analysée

dans le tome 1 pour la période coloniale, reposait avant tout sur le rapport de forces établi pendant la colonisation, qui se traduisait par le travail forcé. Les rapports coloniaux et néocoloniaux entre Blancs et Noirs ont joué et continuent de jouer un rôle important dans l'inégalité des salaires ; aujourd'hui, il s'y ajoute le problème de la qualification, qui rend considérable l'écart entre les salaires africains et européens. Le plus souvent, les salaires des Européens sont indexés sur l'évolution des salaires de leur pays d'origine, liée aux connaissances techniques, et majorés des indemnités ou des commissions versées aux cabinets de recrutement par les pays d'accueil. Notons que si ces faux-frais reviennent aux entreprises privées européennes qui s'occupent des contrats de travail des Européens en Afrique, ils n'en constituent pas moins un transfert d'argent, lequel pourrait revenir aux travailleurs locaux afin de réduire les écarts de salaires.

A défaut de chiffres récents, le tableau 52, datant de 1967, présente l'écart de qualification entre les Africains et les Européens.

Tableau n° 52

Différences de qualification entre Africains et Européens, 1967

Qualifications professionnelles	*% d'Africains*	*% d'Européens*	*% d'Européens dans la catégorie*
Cadres	0,14	43,3	94,6
Techniciens	2,5	30,8	41,7
Ouvriers et employés qualifiés	23,5	25,7	6,1
Non qualifiés	73,9	—	—

Source : Ministère du Développement, cité par Christian PRIOUL, *op. cit.*, p. 411.

L'examen du tableau 52 illustre une fois encore le caractère néocolonial de l'indépendance et le retard des travailleurs africains sur les Européens en matière de qualification. Peut-on qualifier d'indépendant un pays dont 94,6 % des cadres sont étrangers, tandis que plus de 80 % des entreprises sont d'origine extérieure ?

En 1970, 4,3 % de la main-d'œuvre salariée était constituée d'expatriés, en majeure partie français : 665 d'entre eux étaient affectés à l'assistance technique, tandis que 1 402 travaillaient dans le secteur privé. Nous ne parlons là que des travailleurs et non de la colonie européenne en général composée de colons, de patrons, d'artisans et commerçants, qui possèdent avec les grandes sociétés multinationales plus de 80 % des moyens de production du pays.

En 1979, le nombre des expatriés européens « travailleurs » a plus que doublé, on compte en dehors des autres nationalités européennes plus de dix mille Français, sans compter plus de 1 200 militaires installés depuis la fin de 1979.

La R.C.A. connaît la même situation que les autres pays africains : plus il y a reproduction élargie des entreprises, plus le nombre des techniciens étrangers augmente ; c'est ainsi qu'il y a plus d'Européens en Centrafrique aujourd'hui que pendant la colonisation. En effet, lorsqu'une nouvelle entreprise s'installe en Centrafrique, avec des moyens techniques et une gestion sophistiqués, on est obligé, même s'il existe quelques rares cadres centrafricains, d'importer une main-d'œuvre « surqualifiée » d'Europe, ce qui permet le transfert vers l'Afrique du surplus de cadres et techniciens des pays capitalistes avancés. En Centrafrique, ils occupent des postes de direction et de techniciens supérieurs dans toutes les activités. Ils perçoivent un revenu deux à trois, voire quatre fois, plus élevé, à qualification et diplômes égaux, que les Centrafricains. Ils bénéficient en outre de deux mois de congés payés pour dix mois d'activité, avec frais de voyage aller-retour pour leur famille à charge de l'Etat centrafricain ou de certaines entreprises. D'après la C.E.E. (24), en 1972, le simple technicien ou contremaître européen percevait de 175 000 à 250 000 F CFA par mois, et le cadre supérieur 450 000 à 1 000 000 de F CFA. Ces chiffres sont aujourd'hui largement dépassés : un « coopérant français » de niveau universitaire qui accomplit son service militaire dans le cadre civil peut débuter avec un salaire mensuel de 1 500 000 F CFA (30 000 FF).

Ces salaires sont, au même titre que les gros profits des entreprises françaises, rapatriés en France. Les trans-

(24) C.E.E., *Les conditions d'installation d'entreprises industrielles en R.C.A.*, vol. 11, année 1972.

ferts privés sont, pour l'essentiel, le fait de particuliers français exerçant une activité professionnelle en Centrafrique : entrepreneurs, cadres et techniciens, indépendants et coopérants techniques, qui rapatrient la majeure partie de leurs revenus en France. L'importance de ces transferts qui constituent en fait l'épargne de ces particuliers donne une idée de ce que coûte en Centrafrique et dans d'autres pays africains le recours à des techniciens et entrepreneurs étrangers. Généralement une partie de leurs salaires, payée en France, est considérée comme des dépenses dues aux aides accordées aux pays du Tiers-Monde, alors que ces techniciens travaillent dans des filiales de sociétés françaises installées en R.C.A. C'est plutôt la R.C.A. qui aide ces sociétés et la France en leur transférant la plus-value publique de travailleurs centrafricains à travers les salaires payés aux « coopérants ».

La différence existant à tous niveaux entre les travailleurs européens et africains montre que le rapport entre eux n'a pas changé depuis la colonisation ; au contraire, l'écart tend à se creuser davantage étant donné leurs conditions de vie différentes. Dès lors, parler de solidarité entre travailleurs centrafricains et européens, ou d'internationalisme prolétarien, relève de l'abstraction. En effet, la solidarité ne peut que difficilement se développer, les Européens travaillant en R.C.A. étant généralement de médiocres techniciens ou des diplômés sans expérience qui, poussés par le chômage, s'expatrient dans un pays où ils bénéficient de conditions de domination néocoloniale, les plaçant au-dessus de travailleurs centrafricains, souvent plus expérimentés. Dans ces conditions, la valeur d'usage des connaissances transférées ou vendues aux Centrafricains demeure médiocre et de nature à bloquer ou à freiner le développement des connaissances techniques des Centrafricains. Toutefois, l'intérêt du capital international ne réside pas dans la valeur d'usage des connaissances, ou dans ce qu'on appelle le « transfert technologique », mais avant tout dans la valeur d'échange de ces connaissances, au même titre que les marchandises exportées dans ce pays.

Salariat et chômage

On ne peut parler du salariat sans évoquer la formation du chômage, lequel accompagne nécessairement le

développement du salariat. Dans le système capitaliste, le chômage est la face cachée du salariat. C'est en effet le produit de la colonisation au même titre que le salariat. Cependant, son importance est relativement récente. Si le début de la colonisation marquait la naissance du salariat, le chômage n'était pas connu ; il était du moins caché et compensé par le mode de vie des paysans et surtout par le travail forcé. Avant la Seconde Guerre mondiale et tout récemment encore, les problèmes de chômage et de sous-emploi et les possibilités de création d'emplois et de postes de travail salarié n'intéressaient personne. Il en était de même dans beaucoup de pays d'Afrique (25), car seule une petite minorité de travailleurs était salariée. Malgré le travail forcé, on soulignait le manque de main-d'œuvre persistant auquel devaient faire face les colons, leurs gouvernements et leurs entreprises. On ne parlait donc jamais de sous-emploi ni de chômage et moins encore de population active. Les rares « plans de développement » coloniaux n'intégraient nullement le facteur main-d'œuvre : en effet, le travail forcé permettait d'avoir une main-d'œuvre gratuite, et le sort des travailleurs importait peu.

Depuis quelques décennies, la situation a changé : les populations sont passées d'un drame à l'autre, du travail forcé au manque de travail, et rien ne s'est amélioré sur ce plan avec l'accession à l'indépendance politique. En effet, le chômage sous toutes ses formes (sous-emploi visible ou non) a fait son apparition réelle au moment où le travail forcé, ayant fini de jouer son rôle essentiel, à savoir la destruction ou la déformation de la structure socio-économique précapitaliste, a changé de forme, et où les rapports marchands et capitalistes, s'étant assez développés, les villageois et les citadins sont passés sous la dépendance du capital local et surtout étranger.

Le chômage, dans ce pays, résulte donc de l'internationalisation des capitaux : investissements d'origine étrangère et transfert des bénéfices à l'étranger. Contrairement à ce que pensent de nombreux économistes (qui tombent dans un cercle vicieux) en soutenant d'une part que le chômage est un effet de « sous-développement » et d'autre part que le chômage et le retard technologique

(25) Voir Y. Zoctizoum et S. Morio, *Deux études sur le chômage des jeunes instruits*, Unesco, 1979.

expliquent « le sous-développement », le chômage remplit une fonction précise dans le développement capitaliste : il est à la fois la condition de départ d'un cycle de développement et l'aboutissement de ce même cycle. D'un autre côté, il sert à maintenir une réserve permanente de travailleurs sur place, ou transférables à l'étranger. Le chômage est une condition du développement des rapports capitalistes. Si le travail forcé avait créé les conditions du développement du chômage c'est aujourd'hui l'école qui constitue un moyen de l'alimenter. Le chômage sévit aujourd'hui en Centrafrique dans tous les secteurs économiques.

En milieu rural, certaines catégories de travailleurs, surtout les jeunes scolarisés et les femmes, ne peuvent espérer trouver du travail, car les activités économiques sont essentiellement l'agriculture vivrière, l'élevage, la pêche, le petit artisanat et le petit commerce. Les quelques emplois nouveaux créés en milieu rural (dans l'enseignement, l'administration, les plantations, les coopératives, etc.) sont loin de pouvoir absorber ces catégories. Nous avons vu par ailleurs que 70 % des entreprises étaient concentrées à Bangui, ces chômeurs émigrent donc en masse vers les centres urbains. C'est ainsi que quatre villes dépassent chacune 100 000 habitants. Il s'agit de Berberati, Bossangoa, Bouar et Bangui, la capitale, qui totalisait à elle seule 408 332 habitants en 1975, trois autres villes dépassant chacune 50 000 habitants. Le travail forcé et la dépopulation des campagnes n'ont pas permis à l'agriculture d'évoluer d'une manière génératrice d'emplois ; au contraire, ses faibles progrès et la quasi-stagnation des prix imposés aux paysans n'ont fait qu'accentuer l'exode rural.

En milieu urbain, la création d'emploi dépend surtout des investissements nationaux et internationaux. Dans le secteur public, l'évolution de l'emploi est liée au budget et à l'aide extérieure. Si de nouveaux postes se sont trouvés disponibles, après l'accession à l'indépendance, en raison de la centrafricanisation des cadres et de la « coopération technique », cette évolution est aujourd'hui terminée et n'offre plus de débouchés.

L'Etat ploie sous le nombre pléthorique des fonctionnaires sous-employés. Les organes d'Etat sont devenus des lieux de chômage déguisé. C'est ainsi que certains fonctionnaires sont licenciés dans certains secteurs tels que les postes.

Il s'y ajoute le problème du manque de cadres compétents. Peu de cadres ont été formés pendant la colonisation et aujourd'hui ils sont formés au rabais. En effet, le manque de cadres compétents a accéléré le développement de l'enseignement. On a identifié qualification et enseignement ou éducation générale. Il en résulte que de nombreux jeunes quittent l'école, même les quelques écoles techniques qui existent, sans pouvoir trouver un emploi, car leur savoir reste abstrait et scolaire. Deux fausses solutions s'offrent alors aux autorités pour pallier cette carence ; d'une part, continuer à faire appel à des étrangers, principalement européens et en grande majorité français, souvent non qualifiés, voire déclassés ; d'autre part, créer des centres « de formation professionnelle », des villages communautaires, des clubs de jeunes, etc., qui n'apportent qu'une formation très théorique, et inadaptée à la structure économique et sociale du pays. Les travailleurs et les jeunes qui en sortent se retrouvent ou chômeurs ou bien employés de bureau et viennent grossir les effectifs administratifs. Mais même dans l'administration, la qualification et les compétences leur font défaut et on constate dans leur travail de nombreuses lacunes : absence du sens de l'organisation, impossibilité de traduire administrativement les décisions, etc.

Telles sont les conditions générales du développement du chômage en Centrafrique. Mais combien sont-ils, les chômeurs centrafricains ?

Aucune étude sérieuse sur ce sujet n'a été entreprise par les autorités, et pour cause ! En effet, les statistiques sur le chômage sont quasi inexistantes. Dans ce pays on vit avec le chômage mais on ne compte pas les chômeurs. En cas de besoin on procède par évaluation théorique, à partir des chiffres sur la population active, souvent évaluée théoriquement elle aussi. Pourtant, chaque jour, dans certains centres urbains et surtout à Bangui, de nombreux chômeurs de toutes catégories font la queue devant l'Office de l'emploi. On évaluait, rien que dans les grands centres urbains, à 43 500 le nombre des chômeurs en 1967, soit 7,2 % de la population active des centres urbains. Tandis qu'à la campagne, on estimait à 300 000 le nombre des chômeurs (50 % des actifs). La Direction générale du travail et de l'emploi a dénombré à Bangui, en 1976, 8 076 chômeurs officiellement enre-

gistrés et 7 296 en 1977 (26). En 1979 et 1980, on peut estimer que le nombre de chômeurs a plus que doublé. Ces chiffres officiels ne sont qu'indicatifs mais donnent une idée de l'évolution du nombre des chômeurs : beaucoup de chômeurs tentent d'échapper à l'impôt de capitation et refusent de se faire enregistrer, certains ignorent les centres d'enregistrement et contactent directement les patrons eux-mêmes.

D'après le document cité (voir note 26), en 1977 sur 7 296 demandeurs d'emploi enregistrés à Bangui, 45,4 % étaient des travailleurs manuels sans qualification, 15,1 % seulement étaient des travailleurs manuels qualifiés, 22,9 % étaient des employés de bureau dont la moitié n'avait pas de qualification. Les professions libérales et scientifiques (ingénieur, technicien supérieur, etc.) ne totalisaient que 2 %, tandis que l'agriculture et l'élevage n'atteignaient que 2,4 %. Parmi ces demandeurs d'emploi, 31,7 % étaient des jeunes entre vingt et vingt-quatre ans, 18,3 % des jeunes de vingt-cinq à vingt-neuf ans et 23 % des jeunes de moins de vingt ans. En tout, 73 % des demandeurs d'emploi étaient des jeunes, en majorité non qualifiés. Cependant, 50 % des demandeurs sont d'anciens salariés, les jeunes se salariant très tôt, malgré les centres de formation et les écoles. Ce dernier aspect n'est d'ailleurs pas étonnant : sur environ 50 000 jeunes qui passent chaque année le concours d'entrée en sixième, seuls 3 à 4 000 sont acceptés, les autres viennent grossir le nombre de chômeurs. Ceux qui avaient effectué un stage de courte durée représentaient 7 % des demandeurs d'emploi. En ce qui concerne le niveau d'enseignement, 38,2 % des demandeurs avaient le niveau du certificat d'études primaires, 2,5 % seulement avaient le niveau du baccalauréat et d'études supérieures, tandis que 77 % n'avaient pas donné d'informations précises sur leur formation professionnelle. Quant aux offres d'emploi, il n'y avait dans la ville de Bangui que 2 531 offres d'emploi en 1976 et 6 487 en 1977 (27) ; mais la crise sociale actuelle, due au sort réservé aux travailleurs et qui a été à l'origine des massacres d'enfants et de chômeurs à Bangui en 1979, a ramené les offres d'emploi au niveau zéro. Il convient de noter que de plus en plus les offres

---

(26) Direction générale du travail et de l'emploi, Service des statistiques, document OUANGB/BAP, 1977.
(27) *Ibid.*

d'emploi viennent des industries du bâtiment, des transports (32,4 % en 1977) et exigent une qualification technique qui « oblige » les entreprises à faire appel à une main-d'œuvre étrangère. C'est ainsi que 91,9 % des refus d'employer n'étaient pas justifiés ni par les employeurs ni par les demandeurs eux-mêmes (28).

La situation de l'emploi est à l'image de la situation générale que connaît la R.C.A. Elle s'est d'ailleurs aggravée avec la crise économique mondiale qui atteint plus particulièrement les pays dominés, lesquels disposent de peu de moyens pour lutter contre le chômage. La R.C.A. n'échappe ni aux crises monétaires, ni à la crise de l'énergie, ni à la guerre du pétrole que se livrent les grandes puissances sous de multiples formes, ni à la fameuse « détérioration des termes de l'échange ». Un enseignement inadapté touche de nombreuses catégories de la population : jeunes instruits, jeunes illettrés ou de niveau d'instruction élémentaire, adultes non qualifiés, et de plus en plus, les femmes qui se présentent en nombre croissant sur le marché du travail. En effet, le chômage frappe lourdement les jeunes filles en dépit du retard scolaire qui leur est imposé depuis la colonisation. Les jeunes filles instruites sont les premières touchées par le chômage et par l'exode rural. Elles sont souvent sous-employées. La discrimination au niveau des professions et des salaires les touche doublement : elles sont défavorisées par rapport aux étrangers, hommes et femmes, dits « qualifiés », et par rapport à leurs concitoyens. Généralement, les enquêtes sur le chômage portent plutôt sur les jeunes hommes que sur les jeunes femmes. Les femmes, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, forment le plus gros de la réserve de main-d'œuvre industrielle.

En conclusion, pour comprendre la forme de salarisation et le phénomène du chômage, que l'on peut estimer à environ 60 % des actifs, il faut partir des rapports que la R.C.A., comme d'autres pays africains, entretient avec les pays capitalistes développés et surtout avec les sociétés multinationales. En effet, si le chômage a, dans les pays développés et dans le « Tiers-Monde », la même fonction du point de vue du capital, cette fonction se manifeste de façon spécifique dans les pays du Tiers-Monde à cause de leur dépendance : maintenir les bas

---

(28) *Ibid.*

salaires, réduire les coûts de production, assurer la redistribution de la force de travail à travers le monde et la concentration des entreprises capitalistes dans les lieux où semble régner la « paix sociale » (29), de sorte que les chômeurs doivent émigrer pour travailler là où il y a des usines. Ce chômage et cette émigration permettent la reconversion des capitaux tout en contrôlant le « développement » des pays dominés, contrôle qui permet à son tour la production des couches et des classes sociales nécessaires au système.

Avant de présenter l'esquisse des classes et des couches sociales existant aujourd'hui en Centrafrique, il convient d'analyser le rôle joué par les intellectuels centrafricains depuis leur apparition sur la scène politique après les révoltes paysannes dont nous avons parlé plus haut.

Les intellectuels et l'appareil d'Etat néocolonial

Origine des intellectuels centrafricains

Dans cette région de l'Afrique, avant l'arrivée des colons, le fait dominant — qui apparaît à travers les descriptions des premiers esclavagistes arabes et européens et que reflète l'évolution sociale aujourd'hui — est, d'un côté, l'inexistence d'un Etat moderne, et de l'autre, l'existence de petits Etats primitifs absolutistes entretenant depuis des siècles des contacts avec d'autres civilisations.

Le système de chefferie fondé sur le mode de production communautaire était dominant, tandis que le moteur essentiel du développement de ces petits Etats était avant tout les guerres entre ethnies, mais surtout les guerres contre les envahisseurs, principalement les esclavagistes arabes puis européens. Ces formes d'Etat reposaient sur une division simple du travail. Par conséquent, ils n'étaient pas développés ni fondés sur des organes

(29) Voir *Deux études sur le chômage des jeunes instruits, op. cit.*

autonomes, tels qu'une armée ou une administration permanente. Les forces productives communautaires n'étaient pas arrivées au point d'engendrer une division réelle du travail social en travail manuel et travail intellectuel.

La séparation entre le travail manuel et le travail intellectuel était encore formelle et à l'état embryonnaire, du fait d'une culture orale et d'une écriture quasi inexistante. Seuls quelques initiés considérés comme les détenteurs de pouvoirs « surnaturels » faisaient usage d'une écriture (au sens large) relevant des rites religieux. Cette forme d'organisation sociale ne rendait pas facile la formation de la société coloniale. Les colons devaient donc créer de toutes pièces et par la violence un Etat colonial centralisé, doté d'organes bien distincts liés à la nouvelle division sociale (de type féodal-capitaliste) imposée aux paysans. C'est ainsi qu'entre autres organes, est né le corps intellectuel colonial (nous entendons par corps intellectuel, l'ensemble de tous les hommes et femmes, littérateurs, instruits, les représentants des professions libérales ou en général du travail intellectuel).

En outre, les colons avaient besoin pour asseoir leur hégémonie sur cette société, dont ils avaient jeté la base par la force des armes et le génocide, d'intellectuels et de cadres indigènes qui soient leurs subalternes, « commis », les assistant dans les fonctions de pouvoir. La colonie en Oubangui n'était pas une colonie de peuplement, les colons seuls ne pouvaient assurer la direction intellectuelle et morale de l'œuvre colonisatrice (administration, organisation politico-militaire, etc.). A ce niveau, on peut dire que de tous les organes de l'Etat colonial, l'appareil répressif et l'appareil idéologique ont joué un rôle et jouent encore un rôle de premier ordre dans la transformation de la division du travail social au sein de la société coloniale et néocoloniale.

C'est d'abord l'appareil ecclésiastique colonial qui avait commencé à former ses propres « commis », puis on lui confia la tâche de former ceux de l'administration avec des subventions de l'Etat. Un contrôle religieux et politique devait déterminer le nombre et la nature des cadres colonisés à former. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, seulement 1,5 % de la population coloniale oubanguienne (R.C.A.) était scolarisée. Malgré l'organisation directe de l'enseignement par l'Etat après la Deuxième Guerre mondiale et la création d'un appareil d'enseignement distinct des autres appareils d'Etat, on

comptait neuf bacheliers seulement en 1954. Le taux de scolarisation était encore inférieur à 8 % en 1950, atteignait 24 % en 1956, 29,5 % en 1957, 34,5 % en 1958, 50 % en 1969. Depuis dix ans (1969-1979), la scolarisation n'évolue que lentement et traverse une crise liée à sa conception même. Celle d'un enseignement conçu essentiellement comme moyen de « libérer » les forces de travail des conditions paysannes traditionnelles en vue de la formation d'une réserve de main-d'œuvre. On peut dire que c'est l'envers du travail forcé qui existe toujours. Cet enseignement devient de plus en plus coûteux pour les parents pauvres.

Les rapports des intellectuels centrafricains avec les différents milieux sociaux

Selon Gramsci, les intellectuels organiques ont un rôle fondamental à jouer dans l'organisation de l'hégémonie d'un groupe social donné... L'intellectuel organique est celui qui naît sur le terrain originel d'une fonction essentielle dans le monde de production économique. Cependant, Gramsci ajoute « que la masse des paysans », bien qu'elle exerce une fonction essentielle dans le monde de la production, ne crée pas des intellectuels qui lui soient propres, « organiques », et « n'assimile » aucune couche d'intellectuels « traditionnels », bien que d'autres groupes sociaux tirent un grand nombre de leurs intellectuels de la masse paysanne et qu'une grande partie des intellectuels traditionnels soient d'origine paysanne (30).

Malgré quelques réserves, surtout en ce qui concerne les paysans, les affirmations de Gramsci sont fondées. On doit alors dire qu'en Centrafrique rares sont les groupes sociaux ou classes sociales qui ont pu au cours de la colonisation et jusqu'aujourd'hui créer leurs propres intellectuels ; ni la paysannerie (31) déjà si démunie

---

(30) A. Gramsci, *Œuvres choisies*, Ed. sociales, Paris, 1959, pp. 429-430.

(31) Dans les pays capitalistes avancés, en France, par exemple, on ne peut pas dire comme Gramsci que les paysans n'ont pas créé leurs propres « intellectuels organiques ». De nombreux jeunes paysans sont aujourd'hui organisés dans des syndicats (voir le livre de Bernard Lambert, *Les paysans dans la lutte des classes*, Editions du Seuil, 1970).

par le passé, ni des groupes d'industriels centrafricains, qui n'existent pas, n'ont pu produire leurs propres intellectuels ; la petite industrie coloniale n'avait formé que quelques rares intellectuels sur le « tas », c'est-à-dire au travers d'expériences pratiques, et ce pour défendre ses propres intérêts. Seuls l'Etat et le clergé colonial ont pu produire des groupes d'intellectuels. On peut dire alors qu'à travers l'État et l'Eglise, c'est la haute bourgeoisie française qui avait pu produire des intellectuels pour sa bureaucratie coloniale contre les paysans. En Europe, la bureaucratie fut le premier instrument politique de la bourgeoisie contre les féodaux, et plus généralement contre les représentants de l'ancien ordre socio-économique. Notons que la bureaucratie constitue une catégorie particulière de personnes employées dans l'administration et placées dans une situation privilégiée par rapport au peuple.

En Centrafrique, les instruments de la conquête des pouvoirs furent l'armée coloniale, le travail forcé, l'école, le tout couronné par la bureaucratie coloniale, les intellectuels étant produits et reproduits grâce à cette bureaucratie. Dans ces conditions, s'ils sont individuellement liés aux différentes classes et couches sociales dont ils sont issus, leur base commune est l'Etat néocolonial. C'est la nouvelle division sociale du travail qui est à la base de la production des intellectuels, mais cette production est surdéterminée par l'Etat, elle n'est pas née directement sur le terrain originel de production économique.

Dans l'ensemble, les intellectuels centrafricains sont la création de l'Etat français à travers l'Etat colonial. Relisons, à ce sujet, les propos d'Albert Sarraut, ministre des Colonies :

> *« Instruire les indigènes est assurément notre devoir, mais ce devoir fondamental s'accorde par surcroît avec les intérêts économiques, administratifs, militaires et politiques les plus évidents. L'instruction, en effet, a d'abord pour résultat d'améliorer la valeur de la production coloniale en multipliant dans la foule des travailleurs indigènes, la qualité des intellectuels et le nombre des capacités.*
>
> *« Elle doit en outre, parmi la masse laborieuse, dégager et dresser les élites de collaborateurs qui comme agents techniques, contremaîtres, surveillants, employés ou commis de direction suppléeront à la demande crois-*

sante des entreprises agricoles, industrielles ou commerciales de la colonisation » (32).

Quand on pense que les entreprises étaient et sont entièrement européennes, et en majorité françaises, on peut dire que ces intellectuels ne représentaient pas et ne représentent pas les masses paysannes et ouvrières ni les éléments autochtones de la bureaucratie néocoloniale.

Aujourd'hui encore, les autorités françaises tiennent le même langage que Sarraut. En effet, il est écrit dans le rapport Jeanneney que « *le concours que la France apporte à la formation des cadres des pays insuffisamment développés tend à constituer, par l'imprégnation culturelle qu'elle réalise, un environnement favorable à la diffusion de nos techniques et partant de nos marchandises* » (33).

Dans tous les domaines, qu'il s'agisse du domaine économique, politique, idéologique, voire syndical, etc., les intellectuels sont formés en fonction des intérêts étrangers. De ce fait, les intellectuels centrafricains sont, malgré leur origine en majorité paysanne, liés à des intérêts étrangers. Ils représentent donc ces intérêts, cette situation les rend plus vulnérables à la manipulation par les autorités politiques et économiques étrangères qui dominent le pays. Ils sont davantage liés à ces intérêts étrangers qu'aux couches et classes sociales dont ils sont issus. Il faut remarquer que dans toutes les sociétés dominées par la production capitaliste, les forces intellectuelles sont dans l'ensemble objectivement du côté du capital, c'est seulement sur une base subjective que certains groupes d'intellectuels rompent avec cette situation. Le cas particulier de la R.C.A. provient d'une situation où la majorité des intellectuels privilégiés par la bureaucratie néocoloniale est totalement aliénée.

Sur tous les plans, les références de ces intellectuels sont extérieures, la phraséologie révolutionnaire que développent certains d'entre eux cache mal ces références. Formés dans une langue étrangère (34), avec des concepts étrangers, leurs références culturelles, quoique « univer-

(32) Albert Sarraut, *La mise en valeur des colonies*, Ed. Payot, 1923, p. 95.

(33) *Rapport sur le budget des Affaires étrangères*, annexe III, 1969.

(34) Voir *supra*, cinquième partie. Le concept d'« intellectuel » est pris dans son sens large.

selles » à certains égards, sont étrangères parce que non adaptées à des conditions locales. Le manque d'une tradition littéraire écrite locale renforce cette situation. Dans ces conditions le monde des intellectuels est totalement différent de celui des masses.

Cette situation des intellectuels se ressent plus clairement au niveau de leurs positions et des projets politiques et économiques ; nous avons vu dans le tome 1 que leur apparition sur la scène politique en 1936 a freiné les revendications et les luttes des masses. Les intérêts matériels de ces intellectuels les attachent à la bureaucratie néocoloniale et aux impérialismes, les conduisent à se montrer inconséquents, à passer des compromis, à résilier leur esprit d'opposition. On comprend la facilité avec laquelle ceux qui ont des positions radicales et progressistes deviennent hauts fonctionnaires. Ils se consolent à l'idée « qu'ils se rendent utiles » dans les limites de la routine administrative. C'est ainsi que certains justifiaient leur « indifférence politique » et leur servilité face au régime de Bokassa. Déjà en 1964, les premiers universitaires centrafricains organisés dans l'Association des étudiants oubanguiens (A.E.O.), section territoriale de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (F.E.A.N.F.), avaient au nom de cette « utilité » appelé les intellectuels centrafricains à soutenir le premier gouvernement de Dacko (1959-1965) et à y participer afin de détruire de l'intérieur ce gouvernement néocolonial. C'est ce que l'on avait appelé en Centrafrique la « politique de l'entrisme ». Ces ténors étaient pourtant réputés dans la F.E.A.N.F. et dans le pays comme des anti-impérialistes, liés aux éléments de la gauche française en général et en particulier au P.C.F. Ils se sont facilement embourgeoisés et sont devenus les piliers de toute politique dictatoriale.

La pratique de la deuxième génération des universitaires centrafricains demeure la même que celle de leurs aînés. Trois tendances se dégagent :

La première est la plus classique, c'est la tendance de ceux qui estiment que seule la voie capitaliste peut permettre au pays de se développer. Ils expliquent les problèmes socio-économiques de la R.C.A. par l'incapacité des gouvernements, le choix des hommes au pouvoir et la mauvaise volonté des Centrafricains. Ils développent le tribalisme et le népotisme comme seuls moyens et seules références intérieures pour accéder aux hauts postes de l'Etat néocolonial. Ils sont facilement propulsés

dans le milieu des hauts fonctionnaires, dans les milieux financiers étrangers ou dans les organismes internationaux, dès leur sortie de l'université. En général, lorsqu'ils accèdent à des postes de responsabilité, leur politique consiste à s'en tenir au cercle restreint de leurs intérêts professionnels, à l'amélioration de telle ou telle branche de l'économie nationale, de l'administration centrale ou locale.

La deuxième tendance regroupe les intellectuels « progressistes » qui admirent les pays de l'Est et ne jurent que par le socialisme. Leur conception du socialisme se limite à la conception déformée dominante du socialisme. Ils pensent qu'il suffit de prendre le pouvoir et de nationaliser l'économie pour passer au socialisme. Ils sont tout autant que les autres coupés des masses par leur conception du monde et leur mode de vie. C'est à juste titre, que les masses paysannes continuent à traiter les intellectuels de « Moudjou Woko » en langue locale, c'est-à-dire « Blancs-Noirs ». On peut distinguer deux groupes dans cette catégorie d'intellectuels dits progressistes. Il y a le groupe de ceux qui estiment que seul l'exemple des pays de l'Est, et en particulier l'aide soviétique et celle du P.C.F., peuvent libérer le pays. Le deuxième groupe comprend ceux qui tiennent un langage plus violent contre l'impérialisme et contre ce qu'ils appellent « le social-impérialisme », en se référant à la politique chinoise. S'ils condamnent à juste titre l'impérialisme soviétique, ils s'accommodent par ailleurs des théories dites de « trois mondes » des Chinois (35) et estiment que l'impérialisme soviétique est le plus dangereux tandis que l'impérialisme américain et l'impérialisme français dominant dans le pays sont « agonisants ». C'est en application de cette théorie des « trois mondes » qu'ils se sont engouffrés dans l'appareil d'Etat néocolonial après que le gouvernement français ait remplacé Bokassa par Dacko. On les trouve nombreux dans les cabinets ministériels du deuxième gouvernement de Dacko. Le gouvernement leur a donné aussi des hauts postes dans la

---

(35) Selon la théorie des « trois-mondes », le monde est divisé en : premier monde (les super-puissances, en particulier l'U.R.S.S. et les U.S.A.), second monde (les puissances européennes) et Tiers-Monde (les pays « sous-développés »). *« Le second monde et le Tiers-Monde doivent s'unir pour combattre les super-puissances du premier monde »* (sic).

fonction publique où ils sont doublés par des « coopérants » français. Le premier groupe se voit ainsi rejeté dans ce qu'on appelle opposition en Centrafrique. Comme on le voit, ce qui distingue les intellectuels centrafricains dits de droite et dits de gauche, ce sont les moyens pour parvenir au pouvoir néocolonial. Les uns et les autres ont un même but et sont les uns et les autres les clients des puissances étrangères. La phraséologie révolutionnaire, anti-impérialiste, anti-superpuissance et socialiste, est seulement le moyen le plus élégant pour les intellectuels progressistes de négocier le pouvoir néocolonial avec les puissances étrangères et de se distinguer de ceux qui acceptent d'emblée la société capitaliste. Les « expériences socialistes » en Afrique depuis les années soixante ne peuvent que confirmer ce que nous disons sur le processus de la conquête du pouvoir par les intellectuels en Centrafrique.

La troisième tendance est encore embryonnaire parce qu'elle comprend quelques rares intellectuels décidés à rompre tout lien avec les pouvoirs néocoloniaux et impérialistes. Les intellectuels de cette catégorie ne sont pas non plus liés aux masses, ce sont encore des marginaux partout où ils se trouvent : en R.C.A. comme dans les pays étrangers où ils ont choisi de vivre provisoirement, afin d'éviter la compromission qui caractérise la situation des intellectuels aujourd'hui en Centrafrique. Dans ces conditions leur position peut sembler relever d'une attitude suicidaire, mais n'en a pas moins créé un nouveau courant politique. Ce nouveau courant va dans le sens de la différenciation qui se développe de plus en plus au sein des intellectuels centrafricains. En effet, les premiers commis, les « Moudjou-Woko », formés par et pour la bureaucratie coloniale, constituaient un groupe relativement homogène, même si certains d'entre eux étaient fils de dignitaires traditionnels ; certains de ces dignitaires refusaient d'ailleurs d'envoyer leurs fils à l'école coloniale afin de maintenir leur hégémonie traditionnelle sur les masses paysannes.

Aujourd'hui, cette homogénéité se trouve brisée par le développement relatif de la scolarisation et surtout par la différenciation des tâches au sein même de la bureaucratie néocoloniale et au niveau de l'appareil productif du pays. Le développement des rapports sociaux de production capitaliste engendre une différenciation dans la répartition des éléments intellectuels. Par conséquent,

de plus en plus, certains de ces éléments se trouvent rejetés dans la couche inférieure. La majorité des intellectuels centrafricains est composée de jeunes diplômés. Le renouvellement des postes, qu'occupent déjà certains, demeure long et comme on ne peut pas continuer à créer des postes « bidons », les nouveaux arrivants sont rejetés dans la couche inférieure. D'autre part, de plus en plus, les éléments scolarisés au chômage vivent les conditions sociales de leurs parents pauvres. L'antagonisme de classe entre ces intellectuels, qui était encore embryonnaire pendant la colonisation directe, se développe de plus en plus. Le courant représenté par la position suicidaire actuelle de certains intellectuels peut devenir un mouvement réel dans l'avenir contre tout système d'exploitation et ses manifestations idéologiques : tribalisme, racisme, sexisme, etc.

Cette position ne peut créer un mouvement politique réel qu'à condition que ces intellectuels soient réellement liés aux masses, de sorte que leurs projets et pratiques politiques ainsi que leurs pratiques littéraires soient liés aux conditions de vie des masses, sans référence mécanique à tout ce qui vient de l'étranger.

Cependant, l'alternative que connaissent les intellectuels conscients dans ce pays (compromis avec le pouvoir néocolonial ou la prison, sinon la mort) conduit ceux qui la refusent à végéter dans les pays étrangers ou à chercher « un exil doré » dans les organismes internationaux, ce qui les couperait des masses.

Des différentes classes et couches sociales aujourd'hui

Nous avons tenté de classer, dans la cinquième partie de cet ouvrage, les classes et couches sociales à la veille de l'indépendance à l'aide de concepts dont l'utilisation mécanique peut poser certains problèmes théoriques. C'est à dessein que nous n'avons pas voulu entrer dans le débat théorique que peut entraîner l'utilisation de ces concepts à propos d'un pays dominé comme la R.C.A. ; notre but premier dans cette étude sur la R.C.A. est d'analyser, voire de décrire, des mécanismes concrets de domi-

nation et de transformation. Ces mécanismes sont déjà connus pour d'autres pays parce que de telles études sur ces pays ont été menées à bien. Sans connaissance concrète de ces mécanismes, les problèmes de théorisation ne seront jamais résolus. Le contraire serait de la pure spéculation sur les concepts en dehors des réalités de ce pays.

Cependant, l'analyse des faits socio-économiques, depuis le début de la colonisation jusqu'à nos jours, montre que l'utilisation que nous avons faite des concepts est fondée, parce que la R.C.A. est entrée depuis dans le même univers (capitaliste) qui a permis de créer ces concepts. C'est ainsi que nous pensons que la définition des classes sociales que donne Lénine peut s'appliquer à la société de ce pays.

D'après Lénine, « *on appelle classe, de vastes groupes d'hommes qui se distinguent par la place qu'ils occupent dans un système historiquement défini de production sociale par leur rapport (la plupart du temps fixé et consacré par les lois) vis-à-vis des moyens de production, par leur rôle dans l'organisation sociale du travail donc par les modes d'obtention et d'importance de la part des richesses sociales dont ils disposent. Les classes sont des groupes d'hommes dont l'un peut s'approprier le travail de l'autre à cause de la place différente qu'il occupe dans une structure déterminée, l'économie sociale* » (36). La définition de Lénine montre que si la place qu'occupent les individus dans le procès de production constitue le critère déterminant pour l'identification des classes sociales, cela ne signifie pas pour autant que la notion de classe doive être réduite à l'économie. Des éléments superstructurels (juridiques, politiques ou idéologiques) peuvent également intervenir.

Les rapports de production peuvent être et sont d'ailleurs souvent consacrés par des lois, garantis par l'Etat et justifiés par l'idéologie dominante. Il en a été ainsi en R.C.A. où la législation coloniale, inconnue des indigènes, sur la propriété des terres, les interventions de l'Etat par l'organisation du travail forcé, la valorisation idéologique de l'ordre public colonial, etc., ont joué un rôle important dans la production de nouveaux groupes sociaux et la modification des anciens.

---

(36) Lénine, *La grande initiative, Œuvres,* t. 29, Paris, Ed. sociales, 1962, p. 425.

Le critère d'identification des classes ainsi retenu présente le double avantage d'être à la fois précis et opératoire ; parce qu'il permet de repérer sans trop de difficultés les principales classes antagoniques de tout mode de production et aussi parce qu'il ne préjuge en rien du nombre et de la structure de classes existant dans une formation socio-économique déterminée.

Nous nous attacherons dans cette partie à montrer brièvement, depuis l'indépendance, l'évolution des classes et couches sociales, de leurs structures, des rapports entre elles et de leurs rapports au pouvoir néocolonial.

Depuis vingt ans, la majorité des classes et couches sociales en Centrafrique a subi l'évolution générale du pays dans le système capitaliste mondial. Les classes les plus touchées sont le prolétariat et la classe ouvrière, la petite bourgeoisie africaine et européenne, la bourgeoisie bureaucratique et la moyenne bourgeoisie européenne. Les rapports entre ces différentes classes sont devenus plus complexes. L'axe principal de ces rapports, qui situait les colons d'un côté et les colonisés de l'autre, s'est modifié. Il se dessine un nouvel axe qui place l'ensemble des travailleurs d'un côté et le système capitaliste et les agents de son pouvoir néocolonial de l'autre. Autrement dit, l'affrontement entre le capital et le travail est devenu de plus en plus clair et détermine les autres formes de luttes, comme en témoignent les derniers événements de Bangui qui ont eu pour résultat l'éviction de Bokassa du pouvoir. Notre propos sera dans un premier temps de résumer brièvement les moyens de lutte que se donnent les uns et les autres ainsi que l'évolution des classes et couches sociales centrafricaines.

Les femmes et la jeunesse centrafricaines

Il ne s'agit pas ici de traiter de la question de la femme et de la jeunesse centrafricaines dans son ensemble, qui demanderait une longue étude spécifique. Nous nous contenterons de relever les effets du colonialisme et du néocolonialisme sur l'évolution de la femme et de la jeunesse, et nous mettrons l'accent sur les rapports qu'elles entretiennent aujourd'hui avec le pouvoir.

Rappelons qu'en général, dans la tradition locale, les femmes et les jeunes étaient plus ou moins considérés de la même manière par l'homme adulte. La division sexuelle et par classe d'âge du travail était nettement

avantageuse pour les hommes. Cet avantage était caractérisé par la polygamie et la tendance à avoir une famille nombreuse où les jeunes bras pouvaient travailler tôt pour la famille. La femme, aidée des jeunes, supportait ainsi le lourd fardeau que représentait la communauté familiale et villageoise. La colonisation est venue renforcer ce fardeau tout en créant de nouvelles conditions de servitude pour la femme. C'est ainsi que la dot, acte social symbolique, transformée en prix, a fait de la femme un objet de spéculation et l'a privée du peu de liberté qu'elle pouvait avoir vis-à-vis de l'homme, tandis que la jeunesse a été détournée idéologiquement et culturellement et rendue plus dépendante des adultes.

Les femmes avaient davantage souffert de la colonisation que d'autres couches sociales ; il arrivait fréquemment qu'elles soient prises en otage avec leurs enfants ou tuées par les colons, afin de faire pression sur les hommes qui fuyaient le travail forcé et de les amener à regagner les villages. On connaît les multiples formes de résistance des femmes contre les massacres et les cultures d'exportation imposées par les colons.

Cependant, les inégalités créées ou renforcées entre les femmes et les hommes, d'une part, et entre les jeunes et les adultes, d'autre part, ont pesé lourdement sur l'évolution politique et sociale de la femme et de la jeunesse.

On note un écart important entre les femmes et les hommes scolarisés (37). Il y a moins de femmes salariées que d'hommes. Les femmes salariées gagnent moins que les hommes et occupent des fonctions souvent subalternes. La grande majorité des femmes non salariées, dans les grands centres urbains, est confinée dans la production domestique qui remplit le même rôle que les caisses de Sécurité sociale pour l'homme et dispense les entreprises coloniales d'un certain nombre de frais sociaux. En brousse, la majorité des femmes est astreinte aux cultures obligatoires. Le rôle économique de la femme est également important au niveau du petit commerce : ce sont généralement les femmes qui tiennent le petit

(37) En 1977, dans le premier degré, le nombre des filles représentait seulement 35,4 % des effectifs totaux ; dans le second degré, 26,2 % ; à l'Ecole normale, 31,2 % ; dans le technique, 34,1 % ; à l'Université, 5,6 % ; et en 1976 elles représentaient 14,1 % dans le supérieur (ministère de la Coopération, Données statistiques sur la R.C.A., octobre 1979).

commerce de détail dans les quartiers, certaines dirigent des petites entreprises artisanales et il arrive souvent qu'elles aient quelques salariés sous leurs ordres (dans la couture, le charbon de bois, la production artisanale de diamant, etc.).

Cet investissement des femmes dans les activités commerciales tend paradoxalement à lui redonner un rôle de premier ordre tel que celui que jouait une catégorie des femmes dans la gestion traditionnelle des villages avant l'arrivée des colons, mais il ne lui donne aucune liberté. Les femmes ne font que passer d'une forme de dépendance à une autre. D'un autre côté, l'exode rural, dont elles sont particulièrement victimes, et le manque d'emplois salariés développent la prostitution et la dépendance totale vis-à-vis des hommes. Une association de femmes a été créée, dès le début de l'indépendance, l'Union des femmes centrafricaines (U.F.C.A.), qui se proposait de faire évoluer la condition féminine. Elle obtint en 1966 la suppression officielle de la polygamie et de la dot. Cependant, l'action de l'U.F.C.A. se limite à la ville de Bangui et aux grands centres et elle est totalement dominée par une catégorie de femmes de la bourgeoisie politico-bureaucratique (femmes ministres, femmes de ministres, de députés, de hauts fonctionnaires, etc.). L'U.F.C.A. est devenue très tôt une organisation liée au pouvoir. Ses activités essentielles consistent à mobiliser les femmes pour les festivités et les déplacements des autorités locales et de leurs hôtes. Beaucoup de femmes ayant pris conscience de ce rôle refusent de se laisser embrigader : la majorité des femmes réagit, comme pendant la colonisation.

Nombreuses sont les femmes paysannes qui refusent de cultiver le coton qui ne leur rapporte rien. Les femmes petites commerçantes qui avaient déclenché en 1973 une grève, malgré l'interdiction, pour protester contre la politique des prix du gouvernement Bokassa étaient également nombreuses ; de même les mères qui refusaient les décorations flatteuses que Bokassa leur offrait chaque année à l'occasion de la Fête des mères. Ainsi, après les massacres d'enfants du mois d'avril 1979, les mères décorées ont rendu symboliquement aux autorités toutes les médailles et les insignes qui leur avaient été accordés sous le régime de Bokassa. Aujourd'hui, les femmes revendiquent l'égalité dans l'instruction et l'emploi, les jeunes filles refusent le mariage forcé, l'excision. En

1979, elles étaient nombreuses sur les barricades contre l'armée de Bokassa.

Quant à la jeunesse, elle est devenue, comme dans beaucoup de pays du Tiers-Monde, la couche sociale la plus éveillée et la plus contestataire ; ses contestations, souvent noyées dans le sang, peuvent déboucher sur des révoltes nationales, qui mettent en danger les intérêts des puissances étrangères et locales.

Coupée du monde traditionnel par une scolarisation non adaptée, perméable au mode de consommation occidental, mais aussi plus réceptive aux nouvelles idées, la jeunesse vit avec davantage d'acuité le chômage, la misère des parents, la différenciation sociale et la répression. Ses révoltes sont quasi permanentes : en témoignent les nombreuses grèves des lycéens depuis 1971, qui devaient aboutir aux révoltes généralisées de janvier et d'avril 1979 ; grèves des lycées en 1971 et 1972 pour protester contre les conditions scolaires ; 1974, 1975, 1976, grèves à l'université de Bangui ; 1977, 1978, grèves des lycées au sujet des bourses et des salaires des parents non payés, etc.

Depuis 1969, l'émergence d'une jeunesse nombreuse sur la scène politique et syndicale fait d'elle une force politique et idéologique incontestable, malgré son hétérogénéité (elle n'a ni rôle économique, ni droits politiques reconnus, ni d'intérêts de classes et d'idéologie propres). C'est pourquoi le pouvoir néocolonial avait cherché à briser cette force en enrôlant de force dans l'armée les « meneurs de grève, les récalcitrants et les leaders », en remplaçant les organisations de lycéens et d'étudiants par des organisations fantoches ; ainsi l'Association nationale des étudiants centrafricains (A.N.E.C.A.) fut interdite par Bokassa qui créa de toutes pièces l'Union nationale de la jeunesse centrafricaine (U.N.J.C.). La jeunesse réagit contre ces mesures en créant des clubs de jeunes dans les quartiers, qui jouèrent un rôle important dans les révoltes de janvier et d'avril 1979.

La paysannerie

Pour situer les rapports de la paysannerie avec le pouvoir néocolonial, il faut d'abord lever l'équivoque qui pourrait surgir de l'utilisation des termes « paysannerie » et « paysannat ». Les paysannats, nous l'avons vu, étaient

une invention des colonisateurs, destinée à permettre l'accession d'un certain nombre d'individus à la propriété foncière individuelle privée et à les intégrer par ce biais dans les nouveaux rapports sociaux de production. Tandis que la paysannerie représente l'ensemble des paysans pauvres, propriétaires ou non de leurs moyens de production. En général, la propriété de l'objet de travail que constitue la terre leur échappe pour revenir à l'Etat néocolonial. Ces travailleurs directs se voient contraints de produire des biens, non seulement pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille, mais encore pour les commercialiser afin de disposer d'un revenu destiné à l'acquittement de l'impôt ou d'obligations relevant des crédits imposés ou de la coutume. Gardiens des traditions ancestrales, ces paysans sont aussi en rapport, par de multiples moyens, avec le capital international. La paysannerie, ainsi définie, apparaît comme la classe numériquement la plus importante. Cependant, elle n'a aucun contrôle sur le pouvoir néocolonial, sauf lorsqu'elle se révolte.

En Centrafrique, les paysans sont les premières victimes du pouvoir néocolonial. En brousse, aucun témoin ne leur permettrait de faire connaître la répression dont ils sont victimes. Ici, le silence est la règle d'or. Les préfets et les sous-préfets, les maires, les chefs de villages nommés par le pouvoir, les représentants du M.E.S.A.N., parti unique devenu U.D.C. (l'Union démocratique centrafricaine) sous le nouveau régime de Dacko, et leurs nombreux auxiliaires, les gardes, font la loi. La terreur est quotidienne (38), car le plus petit chefaillon fait valoir sa parcelle de pouvoir, afin d'obtenir de chaque paysan ce que les autres ont déjà obtenu au nom du gouvernement. Le préfet, et surtout le responsable du parti unique, qui joue le rôle de commissaire politique dans le village, s'arrogent tous les droits, qui peuvent aller jusqu'au droit de cuissage ; une quelconque réflexion anodine sur ce dernier par les paysans étant immédiatement sanctionnée. La sanction peut être l'obligation pour les paysans de travailler les champs des chefaillons ou la prison allant de un à dix ans ou encore le viol des filles et des femmes de ces derniers.

Malgré le mécontentement général des paysans, le sys-

---

(38) Voir notre article « Où en sont les droits de l'homme et de la femme en Centrafrique ? », *op. cit.*, pp. 31-83.

tème des impôts n'a pas changé. Il est toujours fixé par tête, par rapport au nombre de personnes dans la famille, sans tenir compte des revenus. Les brigades d'intervention financière sont souvent envoyées en brousse pour faire payer les paysans. Elles s'y rendent généralement la veille des marchés du coton ou du café... Dans le cadre des programmes dits de développement, le pouvoir néo-colonial continue à regrouper les paysans en usant de la force, comme sous le régime de Bokassa. La révolte des paysans a été extrêmement violente pendant les événements de janvier 1979. Quelques préfets ont été tués, et les paysans révoltés ont mis le feu aux récoltes de coton.

Les artisans et le semi-prolétariat

L'artisanat traditionnel en Centrafrique a été complètement détruit par le travail forcé, lequel n'avait épargné aucune catégorie sociale traditionnelle sauf la nouvelle chefferie administrative. L'impôt colonial sur les produits des artisans, l'interdiction du travail artisanal à cause des cultures obligatoires du coton et de l'hévéa avaient transformé les familles et certaines castes traditionnelles d'artisans en simples paysans. Si, en Europe, l'artisanat avait joué un rôle important dans le développement du capitalisme, en Centrafrique le capital a au contraire tué l'artisanat traditionnel et a créé un artisanat propre à son système. Dans les villages, l'artisanat traditionnel végète, par contre dans les grands centres urbains les artisans ont une importance numérique croissante. On peut distinguer deux groupes : le premier est composé des travailleurs qui vivent d'« occupations marginales » et de petits métiers appris sur le tas : cireurs, marchands ambulants de cigarettes ou de journaux, colporteurs, loueurs de voitures, réparateurs de bicyclettes, de machines à coudre ou de réfrigérateurs, tailleurs, bijoutiers, carrossiers, électriciens, forgerons, menuisiers, mécaniciens, chercheurs de diamants, etc. Le deuxième regroupe les jeunes gens sortis des écoles de métiers d'art : sculpture (ivoire et bois), reliure, maroquinerie, fer forgé, bijouterie, décoration, taxidermie, vannerie, etc.

Les besoins des populations, surtout à la campagne, ne correspondent pas aux produits d'une certaine catégorie d'artisans, par conséquent ceux-ci sont obligés, lorsqu'ils ne peuvent pas s'employer comme ouvriers, d'aller

grossir le nombre des sous-prolétaires. D'un autre côté, ils sont assujettis à l'impôt et soumis à tous les aléas inhérents aux pratiques du marché national et international. La formation d'une partie de ces artisans s'inscrit dans le cadre dit de l'aide au développement organisé par les experts de l'O.N.U. et du B.I.T. (39), qui avaient évalué, en 1968, les besoins du pays en artisans.

Pris en mains par le système capitaliste, l'artisanat ne devient qu'un moyen de prolétariser la campagne, au même titre que l'école, le travail forcé, etc., car les artisans formés dans les écoles n'ont souvent pas les moyens de monter leur propre entreprise, et ceux qui obtiennent des crédits finissent comme salariés afin de rembourser les emprunts.

Les petits commerçants sans traditions commerciales, les artisans sans traditions professionnelles, de corporation ou de métier, sont politiquement inorganisés et économiquement inoffensifs. Dans ces conditions, ils subissent davantage les tracasseries fiscales.

Le semi-prolétariat forme un groupe tampon entre la paysannerie et le prolétariat, il est constitué de l'ensemble des individus qui, tout en étant pleinement intégré au système capitaliste par la fonction de consommation, se voit exclu de la sphère de production et de distribution. Il s'agit surtout des jeunes paysans victimes de l'exode rural ou des éléments instruits sans travail, sans avenir. Tant que les mécanismes de refoulement vers les milieux traditionnels (solidarité communautaire) jouèrent, leur importance fut négligeable, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. Il a donné naissance à un groupe totalement désœuvré qu'on appelle « Godogbé » (blouson-noir) qui se livre à l'alcoolisme et à la prostitution, certains éléments étant organisés en bande pour le vol. Quarante-trois d'entre eux eurent les oreilles coupées par Bokassa en 1972.

Les « Godogbés » forment une masse sans maîtres, sans structures et sans liens de dépendance, manipulable par le premier venu. C'est ainsi qu'ils sont utilisés par le pouvoir néocolonial, surtout par le régime de Bokassa qui utilisait certains éléments comme agents de renseignements dans les quartiers populaires et aussi pour ses milices.

---

(39) O.N.U. : Organisation des Nations unies. B.I.T. : Bureau international du travail.

Sous Bokassa, beaucoup de « Godogbés » avaient été envoyés au « Goulag » centrafricain de Obo, à la frontière soudanaise. Ils n'en sont jamais revenus. Cette pratique, courante en R.C.A., consiste à nettoyer la capitale des chômeurs et des éléments « indésirables » à la veille des visites officielles des personnalités étrangères. La vengeance, contre le pouvoir, de cette catégorie sociale appelée ici « le lumpen-prolétariat centrafricain », avait été terrible pendant la révolte généralisée de janvier 1979. Les « Godogbés » étaient, avec les lycéens et les jeunes chômeurs, descendus dans la rue contre les armées de Bokassa, de Mobutu et les parachutistes français. Ils ont subi en première ligne les massacres de Bangui en 1979.

Le prolétariat et le mouvement syndical

Les conditions de la naissance du prolétariat ont eu des effets néfastes sur son évolution, sur sa structure, sur la conscience de ses propres besoins et de ses intérêts de classe. Le prolétariat centrafricain (c'est-à-dire les personnes détachées définitivement de leur terre et qui n'ont que leur force de travail à vendre) reste lié sous de multiples formes à la paysannerie, dont il est en majorité issu. D'un côté, avec la transformation de la structure agricole et l'exode rural, le prolétariat s'est élargi ; de l'autre, avec la relative évolution de l'industrie depuis 1960, le noyau du prolétariat, la classe ouvrière, s'est développée. Rappelons que le plan quinquennal de 1966 estimait les ouvriers qualifiés, toutes spécialités confondues, à 13 000, ce qui représentait 24 % de la main-d'œuvre salariée, proportion appréciable pour un pays qui est encore peu industrialisé.

Ces ouvriers qualifiés, auxquels il fallait ajouter environ 25 000 manœuvres et 5 000 travailleurs saisonniers, ont vu leur nombre augmenter avec l'évolution du secteur étatique et la création des petites unités de production par certains éléments de la bureaucratie. La dépendance du prolétariat à l'égard des agents économiques étrangers étant totale, un véritable changement de sa situation s'avèrerait peu réaliste, du moins tant que les mécanismes du système colonial continuaient à fonctionner. Ces mécanismes avaient créé de fortes inégalités entre le prolétariat européen et le prolétariat africain. Nous avons vu aussi que l'exploitation éhontée de la paysannerie et du

prolétariat africains avait enrichi la bourgeoisie capitaliste européenne à une allure et dans des proportions telles qu'elle avait pu sans dommages affecter une part de son profit à l'entretien d'une véritable aristocratie ouvrière blanche. Ces revenus, infiniment plus importants que ceux des ouvriers colonisés et que ceux des ouvriers métropolitains, plaçaient et placent encore cette catégorie du prolétariat européen colonial du côté de la bourgeoisie. En outre, les tâches effectuées par cette catégorie d'ouvriers facilitent son intégration à la bourgeoisie, surtout blanche, ce qui provoque des comportements racistes très exacerbés.

Le prolétariat centrafricain dans son ensemble est non seulement moins nombreux que la paysannerie, mais il est inégalement réparti. Il se trouve concentré dans la région de Bangui. Ses difficultés d'organisation, sur le plan politique et syndical, sont liées au système colonial mais surtout à son fractionnement au niveau de la structure de l'industrie (petites unités de production, employant peu d'ouvriers) et au niveau de la structure des revenus (différence de salaires entre le secteur privé et étatique, entre les différentes branches de l'industrie et de l'agriculture, entre les différents niveaux de qualification). En outre, le salaire ouvrier du secteur privé constitue un revenu régulier par rapport aux revenus du paysan et des petits fonctionnaires et ouvriers du secteur public.

Toutefois, ces difficultés sont surdéterminées par la monopolisation des syndicats, d'abord par les ouvriers colons pendant la colonisation, puis aujourd'hui par les éléments intellectuels petits bourgeois. Les organisations syndicales coloniales liées aux grands syndicats français (C.G.T., F.O., etc.) avaient écarté pendant longtemps les ouvriers illettrés des syndicats. Cette pratique avait empêché la formation d'une conscience organisationnelle des ouvriers centrafricains, qui se contentaient des grèves dites sâuvages et souvent sanglantes. Ce qui a causé le plus de tort aux ouvriers, c'est la décision du premier régime de Dacko en 1965 de regrouper tous les ouvriers dans un seul syndicat : l'U.G.T.C. (Union générale des travailleurs centrafricains). Les fonctions de direction de ce syndicat furent contrôlées directement par la bureaucratie qui nommait ses représentants. Ainsi, Dacko canalisa le mouvement syndical qui se développait au sein des ouvriers et des petits fonctionnaires depuis la der-

nière guerre dans une union qui avait la même politique que celle du parti unique, le M.E.S.A.N. : le contrôle et la démobilisation des travailleurs.

Le mouvement syndical autonome est apparu avec le mouvement pour l'indépendance après la Deuxième Guerre mondiale. Toutefois, ce mouvement se caractérisait comme dans beaucoup de pays d'Afrique noire par une carence d'activités organisationnelles et par l'absence de liens effectifs avec le mouvement syndicaliste international, surtout avec la section africaine (Confédération générale africaine du travail), très influente pendant la période coloniale.

De 1956 à 1960, de nombreuses grèves, dont les plus importantes concernaient l'agriculture, avaient incité les ouvriers (surtout les jeunes) à poser le problème d'organisations autonomes d'ouvriers et des petits employés. C'est ainsi que la J.T.O. (Jeunes travailleurs oubanguiens) fut créée en 1956 et interdite aussitôt. Les responsables furent emprisonnés par Boganda. Dacko poursuivra cette politique en réorganisant la classe ouvrière et les salariés dans une seule organisation afin de s'assurer leur soutien.

Pendant les douze années de son règne, Bokassa s'autoproclama secrétaire général de l'U.G.T.C. Il nommait lui-même d'autres secrétaires pour les tâches de mobilisation des travailleurs pour le soutien à son pouvoir personnel. C'est ainsi que, sous la pression des luttes syndicales populaires, il avait dissous en 1973 le Comité directeur de l'U.G.T.C. ; il interna Sandos, secrétaire de ce Comité, pourtant acquis à son régime et ordonna la tenue à huis clos les 13 et 14 janvier d'un simulacre de congrès qui porta Zemoniako, directeur du programme de la radio, à la direction de l'U.G.T.C. Ce même Zemoniako fut arrêté et mis en prison pour avoir demandé sous la pression des luttes des travailleurs un relèvement du S.M.I.G., à la veille du fameux « sacre » de Bokassa. La classe ouvrière centrafricaine souffre de son encadrement par une organisation syndicale unique et un parti unique dominés par des éléments dont les intérêts sont différents des siens.

La part des ouvriers aux cotisations, souvent obligatoires, destinées à renflouer les caisses de ces deux organisations ne fait qu'abaisser leurs possibilités de consommation. Ces caisses ne leur donnent pas non plus les moyens de s'éduquer, au contraire, elles contribuent à enrichir certains éléments de la bureaucratie ; c'est ainsi

que la caisse de la centrale syndicale accusa un déficit de plus de 9 millions de F CFA à la fin de 1974 (40). Les fonds avaient été dilapidés par les responsables syndicaux.

Mais ni l'encadrement politico-militaire néocolonial, ni l'interdiction des grèves n'ont empêché les ouvriers de déclencher une série de grèves pour l'augmentation des salaires en 1965, en 1970, puis en 1974, 1975, 1977, 1978, prélude à la révolte nationale de janvier 1979. Il s'agissait surtout des ouvriers des entreprises privées de transit et de transport (Ponteco-Mori-A.C.F.), de l'industrie textile (I.C.C.A., U.C.C.A.) et de l'industrie forestière (S.E.F.I.-M'Bata). Beaucoup d'ouvriers sont morts dans la fameuse prison de Bokassa à la suite de ces grèves : à la suite de celle de 1975 à l'I.C.C.A., 91 ouvriers étaient appréhendés pour coups et blessures et emprisonnés tandis que 80 autres avaient été suspendus de leur fonction à l'I.C.C.A. (41).

C'est au travers de ces nombreuses grèves que la jeune classe ouvrière apprend à s'organiser de façon autonome, à se forger une idéologie syndicale fondée sur ses propres intérêts. Les luttes actuelles de la classe ouvrière ne peuvent être des luttes pour la prise du pouvoir néocolonial, ni pour renverser la bourgeoisie bureaucratique qui domine la scène politique. Pendant longtemps encore, le vrai problème du prolétariat centrafricain sera la construction effective de ses propres organes, conditions fondamentales sans lesquelles il ne pourra pas voir ses conditions matérielles s'améliorer, ni jouer un rôle politique important. La tâche immédiate du prolétariat est de rompre avec l'idéologie de « l'indépendance économique » dans laquelle la bourgeoisie-bureaucratique l'a enfermé jusqu'ici. Ainsi que Zemoniako, alors secrétaire général de l'U.G.T.C., l'avait énoncé après l'emprisonnement de nombreux ouvriers :

> « *Le nouveau Bureau exécutif de l'U.G.T.C. veut donner à notre mouvement* ouvrier la vocation d'être un syndicat de l'indépendance économique. Nous voulons de toutes nos forces enlever à l'U.G.T.C. le visage d'un syndicat porteur de pancartes, *et* l'amener dans le tra-

---

(40) *I Ta Ti Kwa* [Travailleur], n° 2, 1975, organe de l'U.G.T.C., p. 2.
(41) *Ibid.*

vail, *le dialogue, l'honnêteté, la concorde et la sincérité, conformément aux réalités vivantes de la R.C.A.* » (42).

La petite bourgeoisie

La petite « production » et la « petite propriété » marchandes ont été une création de la colonisation dans l'agriculture comme dans les autres secteurs économiques. Le capitalisme en R.C.A. ne s'est pas développé sur la base des anciens rapports de production, comme ce fut le cas en Europe. Dans ce contexte, presque toute la petite bourgeoisie est, au même titre que le prolétariat, une création du système colonial et capitaliste. Elle vit du système capitaliste, même si elle s'oppose fréquemment à ce dernier. C'est une classe peu homogène. Elle s'étend de ceux qui possèdent une petite propriété à ceux qui ne possèdent et ne contrôlent pas les moyens de production. Elle se compose, d'une part, de petits propriétaires agricoles, de commerçants, de transporteurs, d'artisans (bijoutiers, tailleurs, menuisiers, chaudronniers, collecteurs de diamants, pêcheurs et chasseurs) dont les revenus annuels dépassent largement ceux des ouvriers qualifiés et de certains petits fonctionnaires ; d'autre part des professions libérales, de certains employés du secteur privé et des petits fonctionnaires. Le premier groupe recouvre des nationalités allant des Libano-Syriens aux Européens, principalement Français, dont le nombre a plus que triplé depuis « l'indépendance », malgré tout le bruit fait autour de la « centrafricanisation des cadres et de l'économie ». La deuxième fraction est africaine et s'est développée rapidement après l'indépendance. Le nombre de petits fonctionnaires ne cesse d'augmenter, il dépasse nettement celui des employés des entreprises privées. Dans un pays d'environ 3 millions d'habitants, si la grande majorité des travailleurs (hormis les paysans) est composée de fonctionnaires, la production matérielle et donc du surplus économique ne peut qu'en souffrir.

Les contradictions entre les deux groupes raciaux sont souvent aiguës ; elles sont causées par les différents modes de vie, de revenus et quelquefois de moyens de production. Par ailleurs, la fraction européenne plus nantie est dans l'ensemble intéressée à la domination néo-

(42) *Ibid.*

coloniale, voire à l'existence d'un régime dictatorial. La petite bourgeoisie centrafricaine, en particulier les fonctionnaires, a joué un rôle politique important pendant la période coloniale et elle continue de jouer ce rôle ; c'est elle qui canalise les luttes syndicales et politiques. Depuis quelques années, nombreux sont les petits fonctionnaires qui tentent de créer une petite propriété agricole ou commerciale. La petite bourgeoisie ne s'attaque pas au fondement du système de domination néocoloniale, mais aux pratiques de la bourgeoisie bureaucratique, qui profite davantage qu'elle du système. Elle exige des salaires adéquats et « une démocratie néocoloniale »

Depuis 1970, la situation sociale est devenue critique pour les petits fonctionnaires, qui peuvent rester des mois sans être payés. Avec les ouvriers de la fonction publique, ils sont souvent les derniers payés, car à chaque fin de mois, le pouvoir de Bangui commence d'abord par payer le président, les ministres, les hauts fonctionnaires et naturellement les officiers de l'armée, de la police et de la gendarmerie, enfin les bourses des étudiants et les salaires de certains fonctionnaires. Le reste des employés doit se serrer la ceinture et attendre au moins six mois pour toucher le salaire d'un mois. Cette pratique n'a pas été sans répercussions sur l'évolution des salaires en général et en particulier sur les salaires dans le secteur privé contrôlé par les Européens.

Dans ces conditions, les luttes de la petite bourgeoisie reflètent moins les oppositions entre le prolétariat et la bourgeoisie bureaucratique qu'entre la couche inférieure d'employés et la haute bureaucratie, ou simplement entre les diverses tendances ethniques et politiques au sein de la bureaucratie. Ces luttes peuvent, dans le contexte de crise actuelle, déboucher sur des luttes réellement anti-impérialistes à condition qu'elles ne se limitent pas aux problèmes des salaires et à la revendication d'une « démocratie néocoloniale » sans liaison avec les masses paysannes et ouvrières.

A la différence des ouvriers dont la situation immédiate, collective et individuelle, est liée à la qualification professionnelle malgré une politique de salaire qui leur est défavorable, les petits fonctionnaires, employés et petits intellectuels ne comptent ni sur l'amélioration de leur qualification réelle, ni sur une conscience professionnelle, mais sur les amitiés tribales et politiques ou sur l'acquisition de diplômes pour améliorer leurs conditions et

celles de leur famille. Cet état d'esprit renforce le tribalisme, divise les travailleurs et affaiblit les luttes des petits fonctionnaires relativement plus organisés que les ouvriers.

La bourgeoisie bureaucratique et compradore

La bourgeoisie bureaucratique et compradore colonisée, dont les éléments étaient recrutés au départ dans la petite bourgeoisie, comprend les ministres et chefs de cabinet, les hauts fonctionnaires, les officiers de l'armée, de la police, de la gendarmerie, la couche supérieure des chefs coutumiers fonctionnarisés, les dignitaires du parti politique et leur famille. Ils tirent leurs capitaux des gros salaires dus aux services qu'ils rendent aux pays impérialistes soit dans l'appareil d'Etat (bourgeoisie bureaucratique), soit dans le monde des affaires (bourgeoisie compradore). Ces bureaucrates se distinguent des petits et moyens fonctionnaires par leur position vis-à-vis de la politique des impérialistes, par leurs salaires, leurs hautes fonctions dans l'appareil d'Etat et leurs liaisons avec les patrons expatriés qui dominent l'économie. Ces bureaucrates diffèrent des bureaucrates des pays capitalistes avancés par la place dominante qu'ils occupent dans la politique intérieure et leur tendance à concurrencer économiquement les colons, mais aussi par leur petit nombre : ils ne représentaient que 2 % des salariés centrafricains en 1970 et accaparaient 12,4 % de la masse salariale versée dans la fonction publique.

Si, à la veille de l'indépendance, leur recrutement par la bourgeoisie française pour remplacer les colons de l'administration était fait sur la base de leur position politique, en dehors de toute considération de diplôme, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Depuis dix ans le diplôme joue un rôle important.

La position politique et l'adresse dans la répression des masses ne suffisent plus pour occuper une haute fonction dans l'appareil. Il est exigé des candidats une connaissance globale du processus néocolonial et des intérêts de classes que détenaient jusqu'ici les éléments européens de la bureaucratie coloniale et néocoloniale. Le diplôme de haut niveau semble donc surdéterminer la reproduction élargie des éléments de la bourgeoisie bureaucratique et compradore, du moins de sa couche supérieure. Le

nombre limité des cadres formés pendant la colonisation est la cause directe de cette surdétermination.

Les contradictions au sein de la bourgeoisie bureaucratique hétéroclite relèvent depuis dix ans de cette dimension. Elle explique en partie les positions de Bokassa contre les éléments universitaires. Bokassa, qui est le représentant notoire des commis à moitié illettrés, n'acceptait dans son gouvernement que des universitaires acceptant d'être ses subalternes. En effet, la fraction des anciens commis aux écritures, de la chefferie analphabète formés pendant la colonisation se voit de plus en plus écartée des hautes fonctions par la nouvelle génération universitaire acquise au système. C'est ainsi qu'une grande partie des commis, qui avait été hissée aux hautes fonctions publiques pendant la colonisation, a cherché ces dernières années à se fabriquer des diplômes universitaires en quelques mois à l'étranger ; certains ont été amenés à reprendre des études à l'université de Bangui. Les plus privilégiés s'étaient rendus en France grâce à des bourses d'organismes internationaux, tout en conservant pendant la durée de leurs études leurs salaires ou les revenus de leurs petites entreprises commerciales ; c'est le seul moyen pour eux de renforcer leur base économique. Le faible « niveau intellectuel » des universitaires centrafricains aujourd'hui s'explique par ce phénomène qui pousse les uns et les autres à obtenir par tous les moyens un diplôme universitaire afin de renforcer leur carrière politique et d'avoir accès à de hautes fonctions. Cette situation les conduit à se lier à la bourgeoisie européenne et leur permet d'avoir accès au capital : crédit de consommation ou crédit pour entreprendre des activités économiques.

L'accès au capital par la bourgeoisie bureaucratique et compradore prend des formes très diverses, depuis l'épargne personnelle jusqu'aux prélèvements divers dans les caisses de l'Etat, la corruption des fonctionnaires, les pots-de-vin, appelés « pêtê-goro », et les crédits bancaires souvent non remboursés. Ainsi l'Etat donne de larges possibilités à la bourgeoisie-bureaucratique pour transformer une part de la plus-value reçue en capital privé, lui-même producteur de plus-value. La partie est belle pour la bureaucratie qui tente de remplir le vide historique créé par l'inexistence d'une bourgeoisie nationale autochtone. Ainsi les ministres, les membres du parti, les hauts fonctionnaires profitant de l'Etat sont

tous propriétaires de villas (ou les louent à l'Etat), de moyens de transport (taxis, voitures locatives), ils font cultiver des hectares en province par une main-d'œuvre qu'ils payent deux fois moins que celle des autres entreprises. Nombreux sont ceux qui ont leurs comptes bancaires en Europe, en particulier en Suisse ; d'autres possèdent des actions dans des entreprises étrangères et sont propriétaires de terrains, d'immeubles et de débits de boisson, plus particulièrement en France.

Grâce à la domination du capital étranger, la bourgeoisie bureaucratique peut assurer sa propre domination intérieure, tant sur le plan politique que sur le plan économique. En effet, la faible part de la plus-value qu'elle reçoit lui permet d'assurer une hégémonie économique écrasante et d'avoir une position politique privilégiée. L'importance de son rôle politique local est particulièrement visible au niveau de l'appareil d'Etat, du fait de « l'indépendance » politique ; néanmoins, elle ne joue aucun rôle direct dans les superstructures des entreprises privées entièrement contrôlées par les Européens porteurs ou agents des capitaux. Le rôle de la bourgeoisie bureaucratique est celui de gendarme, il consiste à assurer la reproduction des conditions politiques, économiques et sociales de la domination étrangère. Il y va de ses propres intérêts, et c'est pourquoi elle ne recule devant aucun moyen.

La moyenne bourgeoisie

Il faut distinguer la moyenne bourgeoisie européenne locale de la moyenne bourgeoisie centrafricaine en développement.

La moyenne bourgeoisie blanche

La moyenne bourgeoisie blanche est issue des premiers colons installés dans le pays. Ces colons venaient des différents pays européens et étaient issus de diverses couches et classes sociales. Ils avaient bénéficié des conditions sociales coloniales pour s'enrichir. Leurs petites entreprises, pendant la colonisation, ne dépassaient guère le stade de la production manufacturière, leurs principales activités économiques se limitaient à la transaction commerciale. Ils dépendaient entièrement de la grande

bourgeoisie française qui leur permettait d'avoir accès au marché européen. Cette couche sociale demeure aujourd'hui dépendante de cette grande bourgeoisie et de sa politique néocoloniale. Elle s'était opposée farouchement à l'indépendance politique et s'était battue violemment contre la bourgeoisie bureaucratique indigène et contre la nouvelle orientation politique de l'impérialisme français, afin de retarder l'échéance de la néocolonisation. Sur le plan économique, elle empêchait le développement d'une bourgeoisie africaine rivale.

Depuis l'indépendance, elle tente par tous les moyens de contrôler la fraction de la bourgeoisie bureaucratique au pouvoir. Occupant une position privilégiée dans l'économie centrafricaine par rapport à la bureaucratie, elle contrôle largement les entreprises industrielles et commerciales. A ce titre, elle se trouve être l'un des principaux créanciers de l'Etat, ce qui lui permet de soudoyer une partie de la bureaucratie au pouvoir. Elle a l'avantage sur le plan économique et politique d'être sur place et de représenter les intérêts généraux de l'impérialisme français.

Si sa structure s'est modifiée depuis 1960 avec l'arrivée de nouveaux éléments et la création de nouvelles entreprises, ses activités sont essentiellement concentrées dans la région banguissoise. Elle reste hostile à tout changement radical dans le pays, c'est pourquoi elle est très liée à la fraction la plus aliénée de la bourgeoisie-bureaucratique. Elle soutient tout régime dictatorial susceptible de maintenir les bonnes conditions de la reproduction de la domination néocoloniale. C'est ainsi qu'au moins trois cents patrons représentatifs de cette moyenne bourgeoisie européenne locale avaient signé une pétition pour soutenir Bokassa, lorsque ce dernier fut accusé de massacres d'enfants. Aujourd'hui, elle se réjouit du retour de Dacko au pouvoir. C'est elle qui avait poussé Dacko au pouvoir en 1959 après la mort de Boganda. Son entente avec la bourgeoisie bureaucratique passe par le partage des actions de certaines entreprises privées. En acceptant, depuis quelques années, la participation directe de Centrafricains aisés aux capitaux des entreprises qu'elle contrôle, la bourgeoisie moyenne européenne cherche à maintenir sa situation privilégiée dans l'économie centrafricaine.

La nouvelle moyenne bourgeoisie

Elle reste embryonnaire et très hétérogène ; cette couche sociale centrafricaine comprend les patrons de petites et moyennes entreprises, surtout dans le bâtiment, le commerce et les plantations agricoles. La moyenne bourgeoisie centrafricaine est issue également du système colonial. Rappelons, qu'en Centrafrique, le capital n'a pas vu le jour sur la base d'une accumulation primitive locale, l'artisanat traditionnel ayant été purement et simplement détruit. De ce fait, la formation du capital privé centrafricain dépend, dans l'ensemble, du système de domination néocoloniale. La moyenne bourgeoisie centrafricaine est née, d'une part, des éléments de la bourgeoisie bureaucratique qui se sont transformés et, d'autre part, des agents centrafricains des superstructures des entreprises privées européennes. La modification de la consommation d'articles de luxe en consommation productive a joué un rôle important dans la formation de leur capital productif. En effet, depuis quinze ans, la nouvelle fraction de la bourgeoisie politico-bureaucratique, constituée d'universitaires, a conféré une nouvelle orientation aux moyens de consommation de la petite bourgeoisie et de la bourgeoisie-bureaucratique, tout aussi nécessaire pour la formation d'un capital local que pour l'impérialisme.

Cette couche sociale comporte environ cent patrons. Pour assurer leurs propres intérêts contre la bourgeoisie politico-bureaucratique et contre la concurrence de leurs puissants alliés européens, ils se sont regroupés dans un syndicat créé en 1963 : l'Union nationale interprofesssionnelle centrafricaine (U.N.I.C.A.). Ces patrons centrafricains tentent eux aussi de jouer un rôle en tant que tels sur la scène politique. Ils tentent d'éliminer du pouvoir néocolonial la vieille fraction de la bourgeoisie politico-bureaucratique issue des petits commis et de la chefferie à moitié analphabète ; sur la scène politique, ils sont représentés aujourd'hui par le courant de Patassé et des autres leaders politiques.

Les bourgeoisies étrangères dominantes

La grande bourgeoisie coloniale, essentiellement française, était physiquement absente de la colonie, où elle était représentée par ses capitaux, ses entreprises ban-

caires et commerciales, par ses agents politiques, lesquels gouvernaient le pays. Aujourd'hui, nous avons affaire à un ensemble de bourgeoisies étrangères physiquement et socialement absentes du pays, mais qui dominent et contrôlent indirectement l'orientation économique et politique du pays.

La grande bourgeoisie française demeure dominante et fait de ce pays sa chasse gardée. La situation néocoloniale correspond entièrement à ses intérêts parce qu'elle permet de rejeter la responsabilité des charges du pays sur la bourgeoisie politique et bureaucratique locale. Cependant, la situation néocoloniale facilite les manœuvres des autres grandes puissances tant sur le plan économique que politique. La crise que connaît actuellement le pays relève aussi de certaines contradictions entre les grandes puissances qui cherchent à s'assurer le contrôle non seulement des ressources économiques mais de l'espace stratégique qu'occupe le pays. La grande bourgeoisie française contrôle la situation depuis le début de la colonisation à travers les politiques des gouvernements français.

Hier, elle sélectionnait ses représentants français au pouvoir local, aujourd'hui c'est encore elle qui sélectionne et impose au pays les responsables politiques centrafricains ; le choix de ces derniers dépendant avant tout des intérêts français et donc des conflits entre l'impérialisme français et les masses centrafricaines d'une part et d'autre part des conflits entre l'impérialisme français et les autres impérialismes.

Les services secrets français et la formation des gouvernements centrafricains

La R.C.A. souffrira encore pendant longtemps des scénarios des agents des services secrets français et de la faiblesse notoire des responsables politiques centrafricains. Il est nécessaire de rappeler ces manœuvres.

On ne peut plus cacher au public africain et français que depuis le référendum de 1958 qui a permis de consolider les structures néocoloniales, la R.C.A. vit au rythme des calculs et des manœuvres conçus par les agents des

services secrets français afin de sauvegarder les énormes intérêts de la France dans l'économie centrafricaine (80 %). Les différents chapitres de cette étude ont montré que la quasi-totalité de l'économie centrafricaine est entre les mains des Français et des autres étrangers (95 % au total). Quelle indépendance ? Ce sont ces agents qui avaient réussi avec les colons qui dominent la Chambre de commerce de Bangui à écarter le docteur Goumba du pouvoir après la mort de Boganda dans un accident d'avion le 24 avril 1959. Jusqu'ici personne en Centrafrique ne connaît la cause de ce mystérieux accident. La fameuse boîte noire de l'avion n'a pas encore révélé les causes de l'accident qui avait entraîné la mort d'un Noir qui devenait peut-être de plus en plus gênant. C'est ainsi que Dacko, alors ministre de l'Intérieur et très sensible aux intérêts des colons, fut élu président à la suite d'un simulacre de référendum organisé par les services de Foccard, lesquels avaient menacé de représailles tous les citoyens opposés à l'élection.

Goumba considéré comme indésirable dans son propre pays fut emprisonné et contraint à l'exil. Dacko pouvait ainsi consolider à l'aide des agents français un régime répressif. Le régime de Dacko, corrompu, devenu impopulaire et de plus en plus dictatorial, fut renversé à la suite d'un « pseudo-coup d'Etat militaire », qui fit malgré tout, en décembre 1965, plusieurs victimes du fait de « bavures » et de rivalités personnelles entre militaires. Ces mêmes agents qui avaient permis le coup d'Etat militaire de Bokassa devaient demander à de Gaulle puis à Pompidou de consolider le pouvoir de Bokassa en lui fournissant des armes et l'encadrement pour former des barbouzes locaux. Fort de ce soutien Bokassa devait éliminer tout militaire sincère, honnête ou patriote, et tout rival potentiel.

C'est ainsi qu'avec l'aide indirecte ou directe des agents secrets français, Bokassa fit assassiner ou interner ses frères d'armes : le colonel Banza, le commissaire de police Kalot, les officiers Kolignako, Mande, M'Bongo, Lingoupou, Obrou, Mandaba, Zatao, etc., ainsi que des centaines de soldats, sans parler des massacres des travailleurs et des jeunes. Ces agents français avaient joué un rôle très important dans la décision du « sacre » de Bokassa, qui avait couvert de honte le peuple centrafricain. C'était eux qui, avec le concours des sociétés commerciales françaises dont celles qui appartiennent aux

personnalités de l'entourage de Giscard, avaient exploité l'ambition mégalomane de Bokassa. J'ai expliqué précédemment les raisons politiques, idéologiques, économiques et stratégiques de ce sacre (43). C'est avec eux que Giscard avait organisé en septembre 1979 le retour de Dacko au pouvoir après le massacre d'enfants par Bokassa. Mais ils devaient s'apercevoir en peu de temps que Dacko ne pouvait demeurer longtemps au pouvoir, même soutenu à bout de bras par les parachutistes français. Nouveau scénario : l'armée française devait demeurer longtemps encore en Centrafrique dans le cadre de la coopération technique. Mais on avait oublié les déboires que cause toute armée d'occupation même transformée pour le besoin en « armée de coopération ». Il s'agit d'ailleurs d'une routine pour cette armée habituée à « casser du nègre ». C'est dans le cadre de ce nouveau scénario que fut organisé le référendum pour l'adoption d'une Constitution quelques mois après avoir remis Dacko au pouvoir. Ce fut une réussite pour les agents secrets français puisqu'ils avaient magistralement réussi à entraîner tous les chefs des organisations politiques et syndicales centrafricaines dites d'opposition dans cette nouvelle voie. L'ensemble du public africain et international s'était laissé abuser par cette opération des barbouzes de Giscard. On avait parlé d'un exemple louable en Afrique centrale après celui du Sénégal, lequel connaît plusieurs partis reconnus officiellement. Après la Constitution ce fut la fameuse élection présidentielle. Une fois encore ce fut grâce aux agents français et au soutien de Giscard et des gouvernements africains voisins que Dacko franchit la barre des 50 %, devançant ainsi Patassé et les autres candidats (44). Nouvelle erreur des agents secrets français : les masses centrafricaines ne voulaient plus de Dacko qu'on essayait de leur imposer à tout prix par une élection dont les résultats étaient prévisibles.

Seul un pouvoir militaire, comme il en avait été depuis le début de la colonisation, pouvait réduire les masses au silence. C'est ainsi qu'on dut organiser un nouveau simulacre de coup d'Etat en septembre 1981 pour porter

---

(43) Voir notre article dans *Peuples noirs-Peuples africains*, mars-avril 1978.

(44) Pour sa campagne électorale, Dacko bénéficia d'un soutien technique et financier. De plus, la présence de l'armée française, chargée de surveiller les urnes, devait intimider et influencer les votants.

Kolingba, de la même trempe que Dacko, au pouvoir. Ce dernier acceptait de rester le conseiller du nouveau promu. Grâce à l'intervention des agents de Giscard on avait pérennisé la promotion de la médiocrité au pouvoir. On peut déplorer que la coopération de ces agents s'arrête aux manœuvres, aux magouilles et à la formation d'assassins dans l'optique de simples opérations de pillage. Ils s'encombrent d'hommes incapables d'avoir une connaissance d'ensemble des problèmes économiques, sociaux, politiques et stratégiques du monde moderne. Cela ne nuit pas seulement au peuple centrafricain, à la longue cette stratégie politicienne se retournera contre les propres intérêts impérialistes de la France et surtout contre les bons rapports qui devraient s'instaurer entre les deux peuples.

La communauté de ces agents est souvent secouée par de multiples contradictions que les opposants centrafricains n'ont pas encore su exploiter. Ces contradictions sont liées aux problèmes entre les différents groupes de colons, entre les différents partis politiques français et surtout à la politique africaine suivie par les différents gouvernements français.

En effet, si les agents défendent les mêmes intérêts en contrôlant discrètement tous les ministères, les hauts postes administratifs et les politiciens centrafricains, leurs pratiques et leurs contradictions reflètent les conflits entre les différentes forces politiques françaises : les gaullistes, les pompidoliens, les giscardiens, les mitterrandistes, sans oublier les amis de Foccard, cerveau incontestable de la politique africaine de la France, qui avait réussi à donner une certaine autonomie aux agents secrets vis-à-vis des gouvernements français. Cette autonomie est justifiée par leur connaissance du terrain qui s'oppose à l'ignorance des politiciens de la métropole et leur font prendre des décisions souvent incontrôlables par leur propre gouvernement. Cette autonomie leur permet même de contrôler en retour les actions des différents gouvernements français et souvent d'imposer leur politique africaine.

C'est ainsi que Mitterrand, qui a hérité de cet arsenal, mais surtout du scénario des agents giscardiens à Bangui, ne peut échapper à cette forte autonomie et au pouvoir que les agents ont en retour sur leur gouvernement. La situation se complique pour lui à cause de ses options socialistes. Lorsque les socialistes et les communistes

français étaient dans l'opposition, ils n'ont peut-être pas pensé à former leurs agents « roses-rouges » pour leurs propres politiques avec les peuples africains. Ils seront peut-être encore longtemps obligés, malgré le remue-ménage actuel au sein des services secrets français, d'utiliser les « agents blancs aux mains rouges de sang nègre », qui leur mettront longtemps des bâtons dans les roues du changement qu'ils veulent instaurer dans les rapports entre les peuples français et africains. Mais agents « roses-rouges » ou agents « blancs », les intérêts de l'impérialisme et de l'Etat français ne sont-ils pas contradictoires avec l'entretien de bons rapports entre ces peuples. Un changement radical dans ces rapports ne peut venir que de deux choses étroitement liées : soit de l'indépendance réelle de ces peuples, soit d'un changement radical en France. Est-ce le cas aujourd'hui ?

On aurait plutôt tendance à penser que le discours sur le nouveau grigris de l'Occident qu'on appelle dialogue Nord-Sud, lieu commun aujourd'hui de tous les dirigeants des grandes puissances et des pays qui leur sont acquis, ne vienne renforcer les inégalités entre les pays africains et ces puissances, dont la France.

Le peuple centrafricain, comme beaucoup d'autres, souffre de ce type de rapport de domination. Il est maintenu en Centrafrique contre une petite somme que la France alloue chaque année au gouvernement pour payer quelques fonctionnaires.

C'est grâce à l'armée française maintenue par le gouvernement de Mitterrand que la malheureuse armée de Kolingba tente de contenir la colère des masses. C'est ainsi qu'un ordre économique et surtout politique de type colonial fasciste est maintenu en Centrafrique. Encore une fois, on avait mobilisé les masses pour « le référendum constitutionnel » et pour « l'élection présidentielle » pour les replonger dans la situation antérieure. Le fameux processus de démocratisation qui a charmé les naïfs opposants centrafricains n'a pas fait long feu. L'espoir du peuple centrafricain depuis la révolte de 1978-1979 est de nouveau étouffé. A nouveau on emprisonne à tour de bras, on tire sans vergogne sur les personnes, on interdit toute organisation et toute possibilité d'émancipation. Le gaspillage, le trafic et le pillage des ressources continuent d'appauvrir le pays. En instaurant un tribalisme d'Etat, on a réussi à briser l'unité de ce peuple qui n'avait jamais vécu ce phénomène, sauf sous Bokassa.

Cette situation est facilitée par l'incapacité et la courte vue des dirigeants des organisations d'opposition centrafricaine qui ont proliféré après les révoltes de 1979. Tous sans exception, des plus anciens aux nouveaux, avaient applaudi le dernier scénario de Giscard. C'est ainsi qu'ils avaient accepté le retour de Dacko au pouvoir, puis pris à leur compte le « référendum constitutionnel » et « l'élection présidentielle ». Ils ne s'étaient jamais posé la question de la valeur de cette démarche tant ils étaient préoccupés par le partage du pouvoir pour leur propre compte. Quelle Constitution et quel président après quatorze ans d'une dictature sanguinaire qui a appauvri la connaissance des masses et les a détournées de la chose publique ? Le peuple était-il prêt à choisir une Constitution et un réel président ?

On n'avait pas compris que la démarche de Giscard allait nécessairement déboucher sur la situation qu'on connaît aujourd'hui. Il s'agissait de légaliser le retour de Dacko au pouvoir afin de lui donner davantage de moyens répressifs pour maintenir l'ordre des colons ; dans le cas contraire, d'invoquer le manque de maturité des Centrafricains afin de maintenir ouvertement un régime militaire. Mais les opposants aveuglés par les lunettes du processus de démocratisation conçu depuis Paris ne pouvaient guère voir plus loin que leur ambition personnelle et toucher du doigt ce que cachait le processus du retour à un régime militaire capable de briser le mouvement de conscientisation des masses. L'absence d'une sérieuse analyse d'ensemble de la situation politique en Centrafrique et la soif de pouvoir de nos dirigeants les rendent vulnérables aux manipulations des services secrets français, des forces politiques étrangères, des responsables des lobbies cotonniers, diamantifaires, forestiers et des autres sociétés multinationales. C'est ainsi que d'aucuns espéraient profiter de la crise momentanée au sein des services secrets français due au changement de gouvernement du 10 mai 1981, pour demander le départ des militaires du pouvoir, alors qu'ils avaient jugé comme un moindre mal la passation de ce pouvoir entre Dacko et les militaires.

Ils sont ainsi ballottés entre les différentes forces économiques et politiques étrangères qui dominent le pays et qui les renvoient des uns aux autres. Les seules différences entre ces dirigeants sont celles des forces étrangères sur lesquelles ils s'appuient. C'est dans

ce contexte qu'a eu lieu le fameux dernier coup d'Etat qui aurait été organisé par Patassé le 5 mars 1982. Ce coup d'Etat devait le conduire à l'Ambassade de France, puis en exil (*sic*). C'est le résultat de la guerre par personne interposée entre les différents agents secrets français ou encore une manœuvre de ces mêmes agents visant à renforcer le pouvoir militaire de Kolingba, en accentuant sa dépendance vis-à-vis de l'armée française, et d'autre part l'occasion de faire un peu le ménage parmi certains chefs de l'opposition, et surtout dans les organisations et au sein des masses où beaucoup d'éléments ont acquis désormais une conscience réelle de leurs intérêts et des intérêts de leur pays. Il s'agit de retarder davantage le processus de conscientisation, de diviser les Centrafricains en consacrant le tribalisme d'Etat. Tant que les différents responsables des organisations dites d'opposition ou même les militaires portés au pouvoir continueront à être de simples jouets entre les mains des différents services secrets français et des autres grandes puissances, il s'opérera nécessairement une rupture entre eux et les masses. On peut alors craindre que les Français à Bangui ne soient un jour victimes de cette situation et que les rapports d'amitié qui devraient exister entre les deux communautés ne s'en ressentent et ne soient purement et simplement renvoyés aux calendes grecques par les beaux discours de tous.

Cependant le peuple a faim. Contiendra-t-on encore longtemps sa colère ? La jeunesse semble à nouveau désorientée et les récents événements de 1978-1979 sont toujours présents dans les esprits.

Conclusion générale

Aux termes de cet essai qui couvre presque un siècle d'existence de la R.C.A., je suis tenté de laisser le lecteur conclure ou plutôt de laisser l'avenir de ce pays conclure. Cependant pour ne pas déroger aux règles communément exigées, j'aimerais reprendre à grands traits ce qui me semble avoir été montré.

Mais avant tout — je me dois de le noter —, si mon but premier était de réécrire l'histoire de ce pays et de montrer la véracité des faits, je n'ai pas voulu céder au « fétichisme » de l'histoire, ni à celui de la véracité des faits, moins encore me mettre à la dernière mode qui consiste à produire l'histoire événementielle ou quotidienne de tel ou tel village ou pays, pour une satisfaction intellectuelle ou comme un refuge aux graves problèmes de notre époque.

J'ai tenté de montrer au-delà de l'histoire que le « développement » conçu ailleurs et en dehors des besoins fondamentaux des Centrafricains *est un viol.* Ainsi, la violence, la domination, et les inégalités perpétrées en son nom, sont un défi à la « civilisation » et à la fameuse démocratie. Les peuples d'Afrique doivent-ils passer par une civilisation européenne qui a conçu le nazisme et le stalinisme ?

L'ambition, qui m'a animé au cours de ce premier essai, se limite à la production analytique d'une documentation. Le but est celui de provoquer un débat, dont je ne peux ici prévoir ni la nature, ni l'essor. J'ai voulu apporter ainsi un éclairage aux rapports sociaux de production et de domination coloniale et néocoloniale spécifique en Centrafrique. Je crois également avoir mis en

évidence les principaux mécanismes de transformation socio-économique de ce pays.

La R.C.A. a subi le poids des contraintes coloniales et néocoloniales : travail forcé, génocide, pillage, administration militaire et tyrannie. L'appauvrissement des masses qui résulte du développement en profondeur des rapports marchands et capitalistes, loin d'entraver l'extension de ce phénomène, constitue la condition nécessaire au maintien de la domination des grandes puissances.

Les petits paysans et les autres producteurs, victimes de cette forme de développement, connaissent une détérioration accélérée de leur mode de vie et forment une réserve de force de travail à la merci des capitaux étrangers. Seule profite de cette situation une minorité d'origine bureaucratique et/ou marchande, liée aux intérêts des puissances étrangères. Les politiques et les théories du « développement » échappent difficilement à la dialectique pauvreté-accumulation capitaliste ou prétendue socialiste. Il ne peut en être autrement. Ces politiques et ces théories sont devenues elles-mêmes des marchandises qu'on exporte au même titre que les autres. Certaines solidarités internationales et révolutions exportées à coups de canon et de barils de pétrole ne sont-elles pas devenues aujourd'hui aussi des marchandises qu'on impose à certains pays ? Comment un projet de « développement » pourrait-il éviter l'engrenage fatal que j'ai tenté de décrire.

Mais que tonne, tonne l'histoire !

Paris, juillet 1982

POSTFACE

Une répression permanente (1979-1984)

Je voudrais mettre à profit cette postface pour présenter en quelques lignes la situation qui prévaut aujourd'hui en Centrafrique.

Dans le tableau d'ensemble dressé dans ces deux volumes sur l'histoire socio-économique de ce pays, on peut noter une nette continuité, celle de la répression. A nouveau, on est frappé par le silence qui entoure l'actualité de la Centrafrique. Silence habituel aux Centrafricains. Quant au public étranger, seuls quelques éléments parviennent à briser ce silence, mais ils lui sont la plupart du temps présentés comme relevant de l'incongru, du pittoresque : oreilles coupées des voleurs (1972), sacre de l'empereur (1978), massacre d'enfants (1979), opération Barracuda (1979), affaire des diamants sous Giscard, etc.

Ces « effets de surface » cachent des intérêts que la lecture de la plupart des reportages et articles de journaux ne révèlent jamais. Ils résultent aussi d'un manque d'analyse sérieuse et d'informations économiques sur les réalités présentes et passées. Les leaders centrafricains eux-mêmes qui se réclament de l'opposition ne s'en soucient guère et se contentent de les exploiter pour des objectifs immédiats.

Y a-t-il eu un changement réel depuis le premier gouvernement de Dacko (1960-1965) et surtout depuis la chute de Bokassa en 1979 ?

La répression demeure permanente, entraînant à cer-

taines périodes une véritable terreur. Il convient de le rappeler : Dacko avait été porté au pouvoir en 1960 par les agents de Foccard et les colons qui, aujourd'hui encore, dominent la Chambre de commerce de Bangui. Aidé par Bokassa, alors chef d'état-major de l'armée, il avait liquidé tous les partis et organisations syndicales de l'époque, en étouffant toute velléité démocratique. Cela lui avait valu un exil doré après le coup d'Etat militaire de décembre 1965 et le maintien de son salaire de président de la République. Bokassa, aidé par les mêmes éléments et soutenu par les différents gouvernements français, surtout celui de « son cher parent Giscard », avait fait régner la terreur et la corruption pendant quatorze ans : emprisonnements, déportations, massacres d'enfants, exécutions sommaires des opposants, tribalisme et détournement des fonds de l'Etat (1).

Après son exil — organisé par son « cher parent » — en Côte-d'Ivoire et toujours aux frais du peuple centrafricain, les mêmes le soutiennent dans sa tentative de reprendre le pouvoir dont il avait été chassé par les révoltes de 1978-1979.

Ses amis, en France comme en Afrique, qui sous-estiment la colère des parents dont il avait assassiné les fils, pensent-ils qu'il est le seul capable d'assurer le rôle de bourreau en Centrafrique ? La répression actuelle sous le gouvernement de Kolingba ne serait-elle pas assez forte pour sauvegarder les intérêts des grandes puissances dans ce pays ? Il est clair que, sans l'armée française, ce dernier serait déjà balayé du pouvoir par la colère des populations.

Deux poids, deux mesures : d'un côté on poursuit les assassins nazis — ce qui est tout à fait louable —, de l'autre, on entretient la répression dans les pays qui avaient combattu auprès de la France contre les nazis. C'est ainsi que Bokassa dont les démocrates et les partis de gauche français avaient reconnu les crimes est installé en France « socialiste » dans les propriétés acquises avec lès ressources du peuple centrafricain.

On a vite oublié ses crimes et à nouveau les journaux se taisent, de même que les organisations humanitaires qui militent pour les droits de l'homme et des peuples à disposer d'eux-mêmes.

---

(1) Cf. nos articles dans les n[os] 2, 7, 11 de la revue *Peuples noirs-Peuples africains*, 1978, 1979.

Les intérêts de cette autre France ne sont-ils pas plus importants que les principes socialisants ou humanitaires ? En témoigne, l'article de J.-C. Pomonti dans *Le Monde* du 25 janvier 1984, « *Pour les Français, la stabilité de ce pays qui s'étend sur plus de 600 000 km² au sud du Tchad est plus importante que jamais. Les Boeings 747, qui mirent en place l'opération "Manta" au Tchad, ont débarqué sur l'aéroport de Bangui le matériel militaire transbordé ensuite sur des transall qui faisaient la navette avec N'Djamena, où les gros porteurs ne peuvent pas se poser. Les deux bases militaires de Bouar et de Bangui — tenues par environ 900 soldats français — constituent depuis les bases arrière de l'intervention militaire française au Tchad.* » C'est ainsi que l'on continue de soutenir et d'entretenir par tous les moyens la médiocrité répressive au pouvoir en Centrafrique. Elle coûte cependant très cher à l'amitié entre la France et les peuples africains et surtout à la démocratie et aux droits de l'homme, si tant est — il s'en faut — que l'on puisse y prétendre en Centrafrique.

Depuis le 1er septembre 1981, deux armées contrôlent le pays, sans parler de la présence d'autres armées étrangères. D'abord le Comité militaire de redressement du général Kolingba de l'armée centrafricaine qui avait déposé Dacko, au moyen duquel on ne pouvait plus calmer a colère des populations. Comme le constate F. Gaulme lans la revue *Marchés tropicaux* du 22 octobre 1982 : « *L'origine du malaise se trouve dans les conditions du enversement de l'empereur Bokassa. Plusieurs prétendants à la succession de celui-ci étaient sur les rangs. L'envoi d'un contingent militaire français transportant avec eux M. David Dacko, ancien président renversé en 1965 par le colonel Bokassa, devait régler les choses en eptembre 1980.* Mais l'ingérence française trop évidente t l'application de mesures techniquement justes mais npopulaires (*privatisation de sociétés d'Etat au personel réduit, liberté des prix, c'est-à-dire inflation effrénée à angui*) rendirent très délicate la position de M. Dac» (2).

Non seulement la position de Dacko était devenue licate, mais encore il lui était difficile d'appliquer le ouveau scénario du gouvernement de Giscard : à savoir tenue d'un référendum sur la Constitution, et l'élection

(2) Souligné par nous.

présidentielle que devait contrôler l'armée française. Si l'opposition avait comme lui accepté ce scénario, les populations, elles, se souvenaient encore de la répression pendant son premier gouvernement et de ses fonctions passées de conseiller de Bokassa.

Ce n'était pas seulement Dacko qui se trouvait dans une impasse, mais aussi le scénario imaginé par le gouvernement de Giscard. Pour mettre fin à cette situation, il fallait que l'armée reprenne le pouvoir et qu'elle forge un autre dictateur. Il était temps, car non seulement les populations continuaient de harceler le pouvoir, mais d'autres puissances étrangères de l'Est comme de l'Ouest, en particulier les Etats-Unis, s'agitaient sérieusement et frappaient déjà à la porte.

L'autre armée qui gouvernait le pays était l'armée française qui, sous Giscard avait ramené Dacko au pouvoir ; elle est aujourd'hui maintenue en Centrafrique par le gouvernement socialiste de Mitterrand. C'était elle qui avait contrôlé le fameux référendum de ladite élection présidentielle. Elle contrôlait également la circulation des biens et personnes et s'était chargée de réprimer en février 1982 une grève du secteur privé. Quand on sait que plus de 90 % de l'économie sont contrôlés par les entreprises étrangères, en particulier françaises, on comprend très bien le rôle de l'armée française. La coopération nécessaire entre la France et ses anciennes colonies ne doit pas continuer de cette façon-là.

Comme sous Bokassa, des agents français tiennent en coulisse les rênes du pouvoir. C'est ainsi qu'un certain colonel Mansion, conseiller de Kolingba et de Dacko, organise personnellement la répression en R.C.A. Surnommé « Gouverneur de la Centrafrique », il est aussi le chef de la garde présidentielle et le patron des services de sécurité. A ce titre, il fait contrôler les régions jugées hostiles au nouveau régime, quadriller les quartiers populaires, arrêter les leaders d'opposition. C'est lui qui dirige avec une équipe d'officiers français l'interrogatoire de ces leaders.

En janvier 1984, il dirigea personnellement la délégation du ministre de l'Intérieur qui devait rencontrer le Comité des étudiants et élèves en grève. Devant la détermination de ces derniers face à l'adoption d'un décret instituant des concours pour l'obtention de bourses d'études et pour l'accès à la fonction publique, il fit évacuer *manu-militari* le campus universitaire à trois heures

du matin le 31 janvier 1984. Certains étudiants furent déportés à la suite de cette intervention militaire.

La situation n'a guère changé : la répression est permanente, la moindre agitation se heurte au pouvoir. Le 7 janvier 1984, le cinquième anniversaire du massacre d'écoliers ayant eu lieu sous « l'Empire », les forces de l'ordre se sont mobilisées pour intimider les populations et contrôler leurs mouvements.

Fort de ce soutien, le régime de Kolingba se durcit chaque jour. L'attentat du 14 juillet 1982 au cinéma « Le Club » de Bangui — partie intégrante du scénario de démobilisation des populations — avait déjà permis à Dacko et Kolingba de se lancer dans la répression, interdisant le parti du Dr Goumba. Par la suite, après le simulacre de coup d'Etat militaire du 1[er] septembre 1981, Kolingba prit les mesures suivantes : suspension de la Constitution ; suspension des activités des partis et des syndicats. Ces mesures étaient accompagnées d'arrestations massives.

On est en droit de se poser certaines questions sur « le coup d'Etat manqué » du 3 mars 1983. Etait-il une action aventuriste de certains membres du Comité militaire de Kolingba et de quelques civils, tous excédés par le tribalisme et le régionalisme du Comité et les privilèges que s'arrogeait Kolingba ? Ou alors était-ce un simulacre de coup d'Etat organisé en coulisse par les officiers étrangers, lesquels contrôlent indirectement le pouvoir, afin de piéger certains militaires et leaders d'opposition et de renforcer la répression et le pouvoir du Comité militaire ?

Les deux hypothèses sont complémentaires. En effet, dans ce pays, les agissements des puissances étrangères, en particulier de la France, s'alimentent de la course au pouvoir néocolonial de certains leaders d'opposition, mais surtout du tribalisme, du régionalisme et du despotisme développés sous le régime de Bokassa. Ces derniers facteurs s'entretiennent, se développent et se renforcent grâce à ces agissements. Leur combinaison se heurte à l'hostilité des populations et rend le régime de Kolingba plus répressif que dans les autres pays africains.

Certains membres du Comité militaire de redressement sont emprisonnés, écartés du pouvoir ou obligés de s'exiler après avoir « transféré leurs biens à l'Etat » ; c'est le cas de MM. Baikoua, Bozozé, Marboua, Dokossi, Boudo-Boli, etc. Il en est de même de tous les leaders de

l'opposition emprisonnés, déportés ou exilés, tel Patassé, l'ancien Premier ministre de Bokassa en exil au Togo.

On assiste comme auparavant à la multiplication des services de délation et au recrutement massif d'agents de la « sécurité présidentielle », alors que par ailleurs on réduit le personnel administratif.

Dans les quartiers les populations subissent à nouveau de multiples tracasseries, menaces, arrestations et intimidations. Le contrôle permanent de la police assurée du soutien de l'armée française rend la vie insupportable. A partir de dix-huit heures, tout Bangui est coupé du reste du pays, aucun véhicule ne doit y entrer, ni en sortir ; il en est de même des autres villes de province.

Après les grèves des étudiants et des élèves de janvier 1984, le gouvernement a fermé tous les établissements et prévu des registres dans chaque établissement pour permettre aux élèves et étudiants qui souhaiteraient poursuivre leurs études de se réinscrire.

Si les cours ont repris dans les établissements, certains leaders d'opposition et du deuxième gouvernement de Dacko accusés d'exploiter le mouvement de mécontentement des étudiants et des élèves ont été assignés à résidence dans différentes localités de province, avec « interdiction formelle d'en sortir pendant six mois ». Il s'agit d'Abel Goumba, leader du F.P.O. (Front patriotique oubanguien), arrêté en août 1982, condamné en avril 1983, puis grâcié en septembre ; d'Henri Maïdou, leader du Parti républicain, vice-président de Dacko et dernier Premier ministre de Bokassa — à ce titre, il avait pendant longtemps nié le massacre des enfants — ; de Bozanga Simon, ancien Premier ministre de Dacko, de Pehaoua, ancien conseiller de Dacko, etc.

Certains de ces leaders qui ne voient pas plus loin que le bout de leurs intérêts sont manipulés par le gouvernement de Kolingba ; ils sont alors nommés hauts fonctionnaires. D'aucuns ont simplement, par intérêt tribaliste ou personnel, rallié le régime. Et puisqu'ils acceptent ce jeu, leurs organisations se désagrègent et certaines n'existent plus que par le nom (3).

La répression en vigueur se concrétise par le renou-

(3) En effet, les partis d'opposition sont affaiblis du fait de la course effrénée au pouvoir que mènent leurs leaders et des incessantes luttes intestines des divers courants : tribalistes, régionalistes, pseudo-marxistes et affairistes.

veau des fameuses prisons de Bokassa : le camp Kassaï, Ngaraba, etc.

Cependant le régime couvre cette répression par des discours sur :

— la création des conditions d'une mobilisation générale par la reprise du travail ;

— la restauration d'un climat de confiance et la garantie de la sécurité des biens et des personnes ;

— la relance économique.

Pendant ce temps, la situation sociale et économique est de plus en plus catastrophique. Les populations sont de plus en plus désœuvrées. La hausse continue du coût de la vie n'est pas faite pour les aider : il faut 12 500 F CFA pour acheter un petit sac de manioc, 1 300 F CFA pour un kilogramme de viande, 400 F CFA pour celui de riz, 130 F CFA pour un litre de pétrole, 900 F CFA pour un litre d'huile. Les denrées alimentaires sont de plus en plus rares sur les marchés en raison des difficultés d'approvisionnement et de la montée des prix. Les salaires dans le secteur public comme dans le secteur privé ont baissé, tandis que ceux du public sont payés irrégulièrement.

La corruption se généralise dans l'administration et la délinquance se développe, la prostitution touche maintenant les filles de quinze ans. La politique sanitaire est déplorable et les rares centres sont dépourvus de médicaments. On continue d'imposer à la population le paiement d'une carte sanitaire, mais le produit qui en résulte et devrait servir à développer la santé est détourné de son but.

L'éducation nationale connaît le même sort que les autres secteurs sociaux. Si le nombre d'enfants scolarisables a été multiplié par quinze depuis vingt ans, le nombre des classes diminue. La quasi-totalité des classes d'initiation compte plus de 100 enfants par classe et par enseignant. Le nombre de places mises chaque année au concours d'entrée en sixième demeure toujours le même : 3 250 pour plus de 50 000 candidats. Un récent décret vient d'instituer des concours pour l'obtention de bourses d'études et pour l'accès à la fonction publique.

Le chômage et la délinquance gagnent aussi de nombreux diplômés du secondaire et même des universitaires dont certains sont obligés de s'expatrier alors que le pays manque de cadres.

Les conditions de vie des paysans sont misérables ; les campagnes sont de plus en plus délaissées, seules les cultures d'exportation intéressent la « politique de redressement économique et de l'autosuffisance alimentaire » du gouvernement. Dans ces conditions, les cultures vivrières destinées à la commercialisation sont abandonnées par les paysans. Les jeunes ruraux quittent leur village malgré les contrôles, car ils n'ont aucun espoir dans les cultures qu'on leur impose. En face, les dignitaires et parvenus du régime étalent leurs richesses obtenues par la corruption, le détournement de fonds publics, les gros salaires, les pots-de-vin et le trafic d'ivoire, de bois et de diamants avec la complicité de la douane.

Ce sont encore les populations qui doivent payer par leur travail le lourd héritage du régime de Bokassa.

En effet, la dette extérieure de l'Etat contractée par Bokassa augmente chaque année en raison de la hausse rapide du dollar. C'est ainsi qu'elle a doublé en l'espace de cinq ans. Pour la résorber, on a institué un « impôt de solidarité » qui est prélevé sur les salaires des fonctionnaires. Cet impôt avait été à l'origine des révoltes et des grèves dans le secteur privé en février 1982.

La France et le F.M.I. (Fonds monétaire international), comme je l'ai montré dans ce présent volume, contrôlent le budget de l'Etat. C'est ainsi qu'ils ont demandé au gouvernement de prendre des mesures de compression du personnel administratif (plus de 30 000 personnes) er plus de la contribution exceptionnelle à « l'effort de redressement » versée par ce dernier. Cette décision fut prise en accord avec les bailleurs de fonds et les hommes d'affaires réunis à cet effet à Bangui en 1980.

Malgré ses immenses potentialités, la Centrafrique demeure un des plus pauvres pays d'Afrique. La concussion, la corruption, le tribalisme (l'administration de Kolingba complètement tribalisée est représentée par un personnel médiocre et incompétent), le régionalisme, la violence érigés en méthode de gouvernement et la domination des puissances étrangères sont des obstacles majeurs au « développement ».

L'économie de pillage se perpétue et l'insécurité gagne de plus en plus. Dans ces conditions, les paysans se découragent et la production agricole continue de baisser.

Les résultats cotonniers accusent une baisse constante : seulement 31 150 tonnes de coton-graine commercialisées en 1978-79, 27 764 tonnes en 1979-80, 22 590 ton-

nes en 1980-81, 17 000 tonnes en 1981-82. L'objectif de la production estimé par le gouvernement (30 000 tonnes) pour 1982-83 n'a pas été atteint.

La production caféière était en recul pour la campagne 1981-82. Elle stagne depuis longtemps autour de 1 000 tonnes de Robusta par an ; on estime que la production de 1983-84 sera inférieure aux productions précédentes. La production de tabac n'est pas non plus satisfaisante. On a été obligé d'abandonner la culture du « tabac de coupe » jugée peu rentable.

Le bois connaît des difficultés croissantes. La conjoncture mondiale n'est pas la seule cause de ces difficultés. La production était de 340 000 m³ de bois divers en 1981, contre 325 000 m³ en 1980. Les exportations se limitaient à 127 600 m³ en 1980.

Alors que le marché intérieur manque de viande (le pays est importateur net), on continue à assister à des sorties massives de bétail vers les pays voisins. L'échec de la mécanisation de la culture, de l'élevage et du programme de développement du système de métayage et de fermage est à l'image de la pauvreté des paysans.

La culture vivrière destinée à la commercialisation est abandonnée faute de moyens de transport adéquats. C'est ainsi que les prix des denrées alimentaires ont fortement augmenté ces dernières années.

L'activité minière est victime d'un pillage accru. On continue de faire de prétendus essais sur l'uranium, alors qu'on affirme par ailleurs qu'on ne peut envisager l'exploitation à moyen terme. Mais c'est le diamant qui est le plus pillé. Ce n'est pas étonnant, les autorités organisent elles-mêmes le trafic de diamants parallèlement aux services autorisés de l'Etat. Si la production annuelle avait dépassé 500 000 carats en 1972, elle n'a atteint que 331 800 carats en 1981, contre 374 700 en 1980. Il est difficile d'évaluer aujourd'hui la production de diamants dont une partie « échappe » aux agents des douanes et à la comptabilité nationale, tant les fraudeurs centrafricains et étrangers sont nombreux. A cause du diamant, et vu le laxisme et la complicité des autorités, ce pays s'est transformé en « Babel » des truands en tous genres.

Le secteur commercial et industriel souffre également de cette situation catastrophique : nombreuses sont les petites et moyennes entreprises qui ont disparu ces dernières années, mettant ainsi de nombreux travailleurs

au chômage sans indemnités. Une économie fondée sur le pillage ne peut aider au développement du secteur industriel.

Le secteur des transports continue de subir les agissements des forces de l'ordre qui disposent des barrages sur les principaux axes routiers, taxant au passage les véhicules. Tout le système de transport et toute l'organisation des circuits commerciaux nécessaire aux paysans sont ainsi ruinés.

Mais c'est encore aux paysans qu'on fait appel — par tous les moyens (les habituelles coercitions) — pour relancer l'économie du pays. Ce sont les conditions exigées par les fameux bailleurs de fonds pour investir. Ainsi, le programme de redressement du Comité militaire est conçu et décidé ailleurs sans tenir compte des conditions de vie et des besoins des paysans.

Les multiples campagnes des ministres pour inciter les paysans à produire davantage de coton, de café, de roselle ne sont guère différentes de celles que les paysans ont subi pendant la colonisation et sous les régimes de Dacko et de Bokassa.

On ne peut tout attendre des bailleurs de fonds comme le laisse entrevoir le gouvernement actuel et l'opposition. C'est faire preuve de courte vue que d'oublier que, d'une manière générale, depuis le début de la colonisation, ces bailleurs de fonds ont toujours fait le malheur de populations qui auparavant jouissaient d'un autre mode de vie.

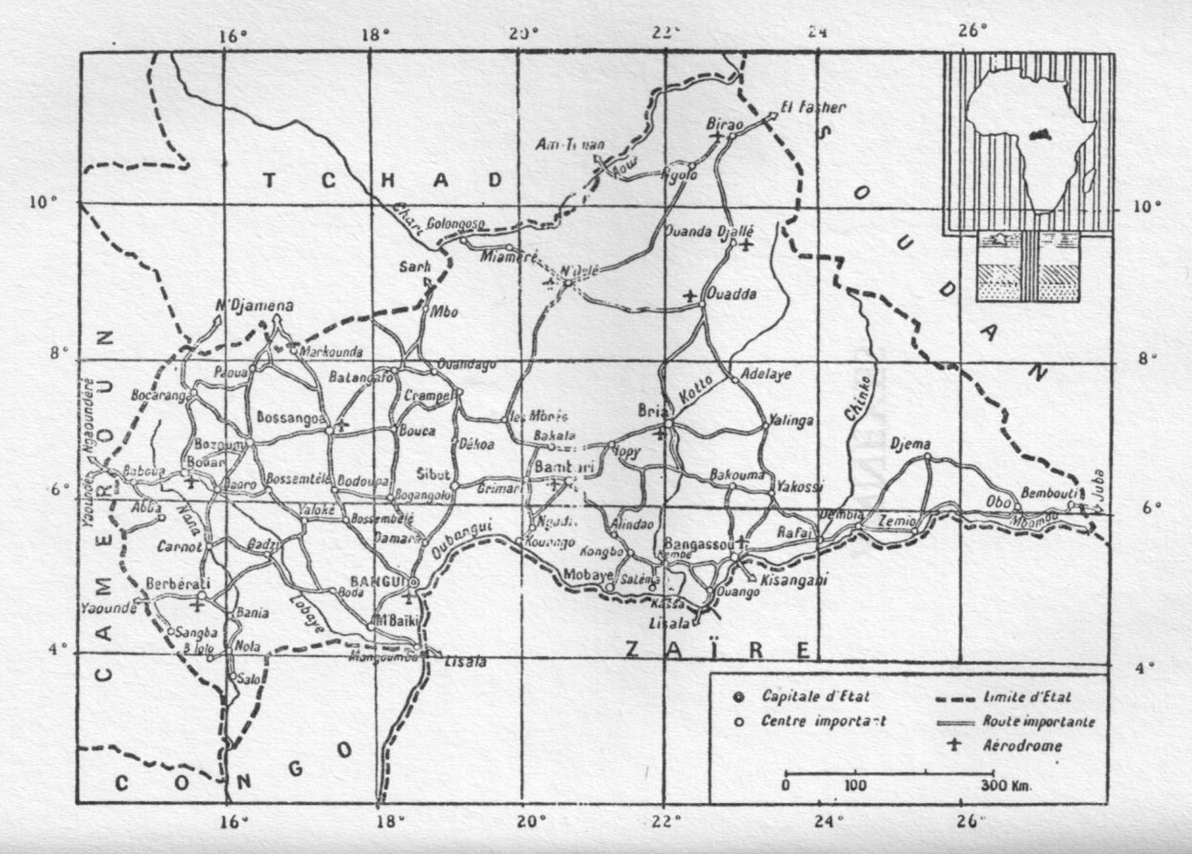
Les quelques capitaux — alloués pour créer en fait des conditions de pillage — ne suffisent pas à « développer » et à faire le bonheur de ce pays. Le problème de la R.C.A., comme celui de nombreux pays africains, est plus grave que ne le pensent généralement les responsables politiques et économiques. Il s'agit fondamentalement de la question du mode de vie. Comment vivre à partir des moyens existants dans ce pays, sans s'extraire du cadre des rapports internationaux et de l'amitié avec les autres pays ? Sans une certaine liberté, les populations ne peuvent apprendre à décider d'elles-mêmes, à se confronter fraternellement, à se prendre en charge, à créer les conditions nécessaires à un développement économique, social, culturel. Tout changement ou toute prise de conscience effective des populations ne doivent-ils pas s'accompagner nécessairement de la réflexion sur leur mode de vie. Doit-on continuer à copier tantôt les pays

occidentaux, tantôt les pays de l'Est ou à se voir imposer leur mode de vie ? Cette question en suscite une autre : le « développement » de la R.C.A. ne passe-t-il pas nécessairement par l'unité avec les pays voisins et les autres pays africains ?

Aucun pays africain aujourd'hui ne peut faire face seul aux grandes puissances. Comment pouvons-nous comprendre le fait que les peuples mozambicain et angolais aient été obligés de signer des accords avec les racistes d'Afrique du Sud qui continuent de nous humilier ?

Paris, mars 1984

ANNEXES



Source : Ministère de la Coopération : Données statistiques R.C.A., octobre 1979

Présentation de la R.C.A.

La formation physique et géopolitique de la R.C.A.

La République centrafricaine est une région de 617 000 km² de l'Afrique centrale formant, autrefois sous le nom de territoire de l'Oubangui-Chari, avec les territoires du Congo-Brazza, du Tchad et du Gabon, les quatre territoires de l'Afrique équatoriale dite française. Ces territoires sont regroupés aujourd'hui en tant qu'« Etats indépendants » avec le Cameroun en une seule région douanière : l'Union douanière des Etats d'Afrique centrale (U.D.E.A.C.) et ont une même monnaie : le franc CFA (Compagnie française d'Afrique). L'U.D.E.A.C. est en somme le substitut de l'Afrique équatoriale française (A.E.F.).

Formation du territoire de l'Oubangui-Chari

La formation du territoire de l'Oubangui-Chari est le résultat d'une longue guerre coloniale et de la domination coloniale avec occupation et découpage des royaumes et des diverses communautés locaux.

Sur le plan physique

Elle forme une espèce de quadrilatère trapézoïdale à cheval sur les bassins du Tchad et du Congo, centre de la masse continentale. Le pays centrafricain s'étend aussi d'ouest en est sur 1 200 km de longueur et 600 km de lar-

geur entre le 3e et le 9e degré de latitude nord et entre le 14,30e degré et le 28e degré de longitude à l'est de Greenwich.

Les limites

Les limites plus politiques que « naturelles » sont dues :

1 — *Au partage de l'Afrique centrale*

Le partage de l'Afrique centrale par les différents colonisateurs a donné les limites extérieures de la colonie française avec les colonies belge, anglaise et allemande ; respectivement, le Congo-Kinshasa dit Zaïre, le Soudan, le Cameroun. En effet, les rivalités des grandes puissances européennes en Afrique centrale avaient trouvé une solution pour la reconnaissance des limites d'influence aux conférences de novembre 1884 et de février 1885 à Berlin. C'est ainsi que la France devait s'octroyer la possession du pays centrafricain grâce aux expéditions des « explorateurs » et militaires subventionnés par des sociétés privées et étatiques.

2 — *A la « mise en valeur » de l'empire français en Afrique centrale*

Les limites à l'intérieur de l'empire français sont déterminées par les besoins économiques de l'empire. Cette « mise en valeur », c'est-à-dire l'organisation de l'exploitation des peuples de cette région par le nouveau régime économique, détermina à peu près les limites du territoire de l'Oubangui-Chari et celles des territoires voisins. Une série de décrets partagea la colonie française en Afrique centrale entre de nombreuses sociétés concessionnaires, dont dix-sept en Oubangui-Chari (1). Ces dix-sept sociétés avaient pour limites, en ce qui concerne le pays centrafricain, les fleuves Oubangui et Chari, deux fleuves qui représentent à peu près les limites « naturelles » de l'Etat centrafricain d'aujourd'hui. Nous préférons la dénomination de l'Oubangui-Chari qui tient compte des limites « naturelles » et sociales, malgré le découpage de certaines nationalités entre les différents pays d'Afrique centrale, à la dénomination de République centrafricaine qui, à l'origine, fut conçue par Boganda et ses conseillers agents

---

(1) Voir la genèse de ces sociétés dans le premier tome.

d'une fraction de la bourgeoisie française pour regrouper les quatre territoires de l'A.E.F. qui allaient devenir « indépendants ». Ce projet naïf de la part de Boganda avait échoué, car il s'était heurté au refus de la fraction de la bourgeoisie française dominante qui y voyait une organisation régionale susceptible de se soustraire à la nouvelle forme de domination, à savoir la néocolonisation. Elle reprit pourtant ce projet à son compte et pour ses propres intérêts en regroupant les pays dans une même union douanière. Chaque pays d'Afrique centrale pourrait aujourd'hui et à juste titre s'appeler République centrafricaine. Bref, la néocolonisation baptise les pays dominés, comme elle pourrait baptiser de diverses manières une marchandise afin d'en augmenter artificiellement la valeur, l'essentiel étant d'obtenir des profits.

Climat

La situation géographique de la R.C.A., au centre de la masse continentale de l'Afrique, une sorte de pénéplaine légèrement ondulée avec quelques zones montagneuses (le plus haut sommet atteignant 1 420 m), lui vaut un climat lié directement à l'influence alternée des centres de pression permanente des hémisphères nord et sud formant ainsi :

— un sous climat congolais septentrional de type équatorial ;

— un sous climat soudano-guinéen et soudano-oubanguien de type intertropical ;

— un sous climat sahélo-soudanien de type subsahélien.

Cette variété de climats, dont la température moyenne annuelle varie suivant les régions entre 25 et 32 degrés (maxima 40 degrés, minima 5), permet diverses ressources agricoles, ce qui fait dire aux idéologues de l'économie néocoloniale que la R.C.A. *« n'a comme vocation économique que la vocation agricole »*, cherchant ainsi à lui imposer comme à beaucoup de pays dominés la fonction de « greniers » dans les rapports internationaux de production capitalistes.

Potentialités, réserves, production en R.C.A.
Un enjeu économique

Pour les impérialistes et les capitalistes en général, tout pays dominé est riche ou pauvre selon la conjoncture politique et économique, ou plus précisément, selon que le capital s'y reproduit bien ou mal, ou encore selon que le pays recèle une de ces matières qui donne une impulsion aux gros profits et à la reproduction élargie du capital. On sait qu'au cours du développement du capitalisme, le blé, le charbon, le coton, le café, etc., avaient tous joué ce rôle. C'est le cas du pétrole et de l'uranium aujourd'hui.

C'est ainsi qu'hier, sous la colonisation, la R.C.A. était présentée comme un territoire pauvre où les paysans devaient travailler davantage pour l'enrichir et « se civiliser » par le travail forcé ; aujourd'hui, avec « l'émancipation » néocoloniale, la R.C.A. est présentée comme un pays très riche en ressources minières et agricoles, à qui il manque pour se « moderniser », s'industrialiser et réaliser sa « vocation agricole » des capitaux et des cadres. Il faut donc créer des conditions favorables aux capitaux étrangers et aux pays qui forment les cadres. Aussi les paysans doivent-ils travailler obligatoirement les cultures d'exportation. Ce n'est pas le travail forcé imposé naguère par les colons, mais « c'est pour leur propre bien », les ouvriers eux ne doivent pas faire grève, car de nouvelles usines seront bientôt installées, quant aux étudiants, ils doivent éviter l'agitation pour devenir les futurs cadres de la nation. Ainsi, la R.C.A. s'enrichira.

Hier le travail forcé pour combattre « les sauvageries » et apporter la « civilisation », aujourd'hui le travail obligatoire gratuit pour combattre le « sous-développement ». De cette chanson, les travailleurs et surtout les paysans connaissent le refrain depuis le début de la colonisation.

Que produit-on en R.C.A. qui suscite tant de convoitises ?

Agriculture et élevage

La situation géographique de la R.C.A., qui comporte une variété de climats, lui assure diverses cultures qui manquent dans certains pays voisins : coton, café, tabac, cacao, sisal, latex, roselle, palmiers à huile, ricin, plantes médicinales, etc., en ce qui concerne les cultures d'expor-

tation et shorgo, riz, arachides, patates, courges, maïs, ananas, karité, canne à sucre, manioc, poivre, bananes, ignames, etc., pour ne citer que les principales cultures vivrières. Et pourtant on souffre de la faim aujourd'hui en R.C.A.

Le bois : la forêt couvre 5,5 % du territoire, soit 34 000 km², dont 21 750 km² d'accès encore difficiles. Les récents comptages montrent, au dire des spécialistes, qu'elle est l'une des forêts les plus riches du monde. « *Le potentiel exploitable en essences connues est évalué à 87,3 millions de mètres cubes, réparti en cinq blocs forestiers ; 5,2 millions dans le secteur M'Baïki M'Gotto à l'ouest de la Lobaye ; 16 en Lobaye ; 24,2 en Haute-Sangha nord, et 18,9 en Haute-Sangha sud... D'autre part, en dehors de la forêt dense, les galeries forestières, le long des cours d'eau importants, surtout dans le Centre et le Sud peuvent donner lieu à la création de petites scieries à usage local* » (2).

Les sociétés étrangères (allemandes, françaises, roumaines, yougoslaves, japonaises, etc.) se ruent sur la forêt centrafricaine étant donné la facilité des autorisations d'abattage.

Elevage : bovins plus de 500 000 têtes ; volailles, lapins, canards, porcins, ovins, caprins. Cire, plus de 200 t par an ; miel, 100 t ; poisson, etc. Quant à la chasse, elle est de plus en plus interdite et réservée aux riches commerçants et aux touristes.

Les mines

L'or, plus de 10 t de 1936 à 1960. La production épuisée est actuellement de plus de 3 kg par an, on compte relancer la production dans des zones de réserves.

Le diamant, 609 360 carats en 1968 ; le diamant occupait la première place dans les exportations, plus de 50 % en valeur. En 1972, la production est tombée à 522 936 carats, en valeur 3 307 millions de F CFA, soit un peu plus de 34 % des exportations.

L'uranium : en plus de 3 000 000 t de minerais contenant environ 10 000 t d'uranium à Bakouma (domaine réservé du Commissariat français à l'énergie atomique),

---

(2) *Europe Outre-Mer*, n° 527, p. 29.

les Américains ont découvert après onze ans d'études un gisement d'uranium d'une importance exceptionnelle, long de plus de 600 km et profond de 5 à 30 km (3).

Le sous-sol ne recèle pas que du diamant et de l'uranium ; il y a aussi du plomb, du cuivre, du zinc, du nickel, du chrome, de l'étain, du manganèse, de l'argile (kaolin), du calcaire (200 000 t), de la cassitarite, du fer à 70 % de teneur (réserves de l'ordre de 700 000 t), du granit, des eaux minérales, de la lignite, etc., plusieurs chutes d'eau et fleuves.

Chaque province possède une chute d'eau capable d'alimenter en électricité tout le pays et les pays voisins.

Une société américaine recherche du pétrole à la frontière du Tchad. Il y a de quoi allécher les sociétés multinationales et faire redoubler la concurrence entre les pays impérialistes au point de maintenir longtemps encore dans ce pays un régime militaire.

La population

Il ne reste pas grand-chose de la population centrafricaine qui a longtemps souffert des razzias, des guerres coloniales, des déportations pour la construction du chemin de fer Congo-Océan, de sa participation forcée aux deux guerres mondiales. Elle est actuellement estimée à 3 millions d'habitants. Il faut noter que certains paysans qui se souviennent encore des atrocités des recensements pour le portage et le travail forcés ont pris l'habitude de se soustraire aux recensements. Même aujourd'hui, certains paysans évitent de se faire recenser, car les méthodes utilisées par les premiers colons persistent : recrutement forcé des paysans pour travailler dans les domaines des ministres et autres notables, mais surtout, certains paysans pauvres et ignorants sont abusés et doivent payer plusieurs fois l'impôt, sous différentes formes au cours de la même période fiscale. Ceci explique les estimations démographiques variables des gouvernements locaux, des services de démographie français et de l'O.N.U.

Un recensement sérieux donnerait probablement un chiffre supérieur à 3 millions.

---

(3) *Jeune Afrique*, n° 777, du 28 novembre 1975, « Anomalie de Bangui », p. 127.

La population rurale est dispersée entre les quatorze préfectures à cause de l'exode rural vers les agglomérations urbaines. La capitale, Bangui, compte environ 400 000 habitants, sinon plus. On dénombre une quinzaine de villes secondaires, dont cinq ont de 30 à 40 000 habitants : Berbérati, Bossangoa, Bombari, Bangassou et Bouar ; et trois qui ont entre 20 à 25 000 habitants : Batangafo, M'Baïki et Crampel.

La population rurale reste clairsemée dans 6 000 villages qui se sont substitués aux cantons et terres organisés autrefois par l'administration coloniale.

Chronologie récente

13 août 1960 : Proclamation de l'Indépendance.

14 août 1960 : Election de M. David Dacko à la présidence de la République.

20 novembre 1964 : Promulgation d'une loi constitutionnelle modifiant la Constitution parlementaire du 9 février 1959.

1er janvier 1966 : Coup d'Etat militaire.

3 janvier 1966 : Constitution d'un nouveau gouvernement sous la présidence du colonel Jean-Bedel Bokassa.

4 janvier 1966 : Abrogation de la Constitution ; dissolution de l'Assemblée nationale.

10 avril 1969 : Tentative de coup d'Etat par le lieutenant-colonel Banza exécuté le 20 avril.

2 mars 1972 : Le général Bokassa est fait président à vie de la R.C.A. par le M.E.S.A.N., parti unique.

29 juillet 1972 : Tournant du régime : mutilation publique des oreilles de 43 voleurs.

24 avril 1973 : Révélation de la découverte d'un complot fomenté par l'ancien ministre Auguste M'Bongo.

16 mai 1974 : Fermeture par le gouvernement centrafricain du consulat général de France à Bangui.

17 mai 1974 : Prise de possession par le gouvernement centrafricain des installations de l'A.F.P., nationalisations diverses, interdiction de la presse française.

19 mai 1974 : Le général Bokassa est promu au grade de maréchal au cours du congrès extraordinaire du M.E.-S.A.N.

3 février 1976 : Attentat manqué contre le chef de l'Etat.

4 septembre 1976 : Dissolution du gouvernement ; création du Conseil de la révolution centrafricaine.

4 décembre 1976 : Congrès extraordinaire du M.E.S.A.N. Adoption d'une constitution transformant la R.C.A. en Empire.
Le maréchal Bokassa accède à la tête de l'Empire sous le titre de Bokassa Ier.
Dissolution du Conseil de la Révolution. Ange Patassé est chargé de former le futur gouvernement.

14 décembre 1976 : Nomination du premier gouvernement impérial.

4 décembre 1977 : Couronnement de l'empereur Bokassa Ier.

5-10 janvier 1978 : Réunion du nouveau bureau politique du M.E.S.A.N.
Interdiction des nationalisations « *sauf pour cause d'utilité publique* ».

14 juillet 1978 : Dissolution du gouvernement de M. Patassé.

17 juillet 1978 : Nomination du nouveau gouvernement dirigé par M. Henri Maidou.

19-20 janvier 1979 : Emeutes à Bangui après la décision de rendre obligatoire le port de l'uniforme pour les écoliers.
La répression aurait fait 400 victimes, morts et blessés.

19-21 avril 1979 : Massacre d'écoliers et d'étudiants à Bangui.

14 mai 1979 : Communiqué d'Amnesty International faisant état de la mort de lycéens à la prison de Bangui.

21-22 mai 1979 : 6e Conférence franco-africaine à Kigali : création d'une commission d'enquête, composée de magistrats de cinq Etats africains, sur les massacres d'écoliers.

22 mai 1979 : Démission de l'ambassadeur de Centrafrique à Paris qui dénonce les massacres.
Suspension de l'aide militaire française jusqu'aux conclusions de la commission d'enquête.

2 juin 1979 : Le général Bangui, au nom du Front de libération des Oubanguiens, se prononce en faveur du changement de régime et de la restauration de la République.

7 juin 1979 : Ange Patassé annonce la formation d'un Comité d'union nationale pour renverser Bokassa.

14 juin 1979 : Arrivée à Bangui de la commission d'enquête.

16 août 1979 : Rapport de la commission d'enquête qui conclut à de graves violations des Droits de l'Homme à Bangui en avril 1979 et juge « quasi certaine » la participation de l'empereur Bokassa aux massacres d'enfants.

17 août 1979 : Suspension de l'aide française à la seule exception des opérations concernant la santé, l'éducation et l'alimentation.

11 septembre 1979 : Le général Bangui constitue à Paris le gouvernement provisoire de la République d'Oubangui.

20 septembre 1979 : Coup d'Etat en Centrafrique ; M. David Dacko prend le pouvoir.

26 septembre 1979 : Constitution du nouveau gouvernement de la République centrafricaine.

4 octobre 1979 : Retour de M. Patassé à Bangui.

15 octobre 1979 : Table ronde des différentes tendances de l'opposition.

1er septembre 1981 : M. David Dacko est écarté du pouvoir au profit de Kolingba.

1er février 1981 : Référendum sur le projet d'une nouvelle constitution.

5 février 1981 : Promulgation de la constitution.

15 mars 1981 : Election présidentielle.

14 juillet 1981 : Attentat au cinéma « Le Club ».

3-4 mars 1982 : Coup d'Etat manqué.

7 juin 1979 : Ange Patassé [illegible]
[illegible] d'Union [illegible] Bokassa.

16 juin 1979 : [illegible]

16 août 1979 : Rapport de la commission d'enquête [illegible] d'écoliers [illegible] 1979 [illegible] responsabilités [illegible]

[illegible] 1979 : [illegible] exception des opposants [illegible]

21 septembre 1979 : Le général [illegible] à Paris le gouvernement provisoire [illegible]

21 septembre 1979 : Coup d'État [illegible] David Dacko prend le pouvoir.

28 septembre 1979 : Constitution du [illegible] de la République centrafricaine.

4 octobre 1979 : Retour de M. [illegible] à Bangui.

[illegible] novembre 1980 : [illegible] de l'opposition.

[illegible] février 1981 : [illegible] au profit du [illegible]

1er février 1981 : [illegible] de la constitution.

5 février 1981 : Promulgation de la constitution.

15 mars 1981 : Élection présidentielle.

1er septembre 1981 : [illegible]

3 mars 1982 : Coup d'État manqué.

Bibliographie sur la R.C.A.

Epoque précoloniale

BALANDIER (Georges) : *La vie quotidienne au royaume de Kongo du XVIe au XVIIIe siècle*, Hachette, Paris, 1965, 286 p.

BAYLE (DE) DES HERMENS (R.) : *Recherches préhistoriques en R.C.A.*, Ed. Labethno, Paris, 1973.

BONNEL DE MÉZIÈRES (A.) : *Rapport sur le Haut-Oubangui, le M'Bomou et le Barh el Ghazal*, Imprimerie Albouy, Paris, 1901, 209 p.

CALONNE-BEAUFAICT (A.) : *Les Azandes. Introduction à une ethnographie générale des bassins de l'Ubangui-Uélé et de l'Uruminbi*, Ed. Travaux de l'Institut de sociologie, Bruxelles-M. Lamertin, 1921, XX et 281 p.

COMTE (Paul) : *Les Nsakkaras, leur pays, leurs mœurs, leurs croyances*, Comte-Jacquet, Imprimerie Paris, 1895, 136 p.

CORNEVIN (Robert) : *Histoire d'Afrique*, Payot, 1957.

DE DAMPIERRE (Eric) : *Un ancien royaume Bandia du Haut-Oubangui*, Plon, Paris, 1967, 601 p.

GUILLEMIN (R.) : *L'évolution de l'agriculture autochtone dans les savanes de l'Oubangui*, Bangui, 1955, publiée par l'Inspection générale de l'agriculture de l'A.E.F., Nogent-sur-Marne, 1956.

JULIEN (Capitaine) : « Mohamed el Senoussi et ses Etats », *Bulletin de la Société de recherches congolaises*, 1925, 1927, 1928 et 1929, n°s 7, 8, 9, 10, pp. 151 à 181.

SÉVY (Gabriel) : *Terre Ngbaka*, Thèse de 3e cycle, Sorbonne, Paris, 1968.

THURIAUX-HENNEBERT (A.) : *Les Zandé dans l'histoire du Barh-El et de l'Equatoria, 1860-1906*, Institut de sociologie, Bruxelles, 1964, 318 p.
TISSERAND (R.P. Charles) : « L'agriculture dans les savanes de l'Oubangui », *Bulletin de l'Institut d'études centrafricaines*, Brazzaville, 1951, nouvelle série, n° 2.
VIDAL (Pierre) : *La civilisation mégalithique de Bouar*, Ed. Labethno, Paris, 1969, Université Paris X.

L'exploitation coloniale (1900-1940)

CHALLAYE (Félicien) : *Le Congo français, la question internationale du Congo*, Alcan, Paris, 1909, 311 p.
DAIGRE (R.P.) : *Oubangui-Chari, témoignage sur son évolution (1900-1940)*, Dilhin et Cie, Issoudun, 1947, 164 p.
GIDE (A.) : *Voyage au Congo. Carnets de route*, Gallimard, Paris, 1927, 151 p.
GIDE (A.) : *Retour du Tchad*, Gallimard, Paris, 1929, 305 p.
LEBEUF (Jean) : « Bangui (Oubangui-Chari, A.E.F.) », *Encyclopédie maritime et coloniale*, Paris, 1951, 66 p.
L'HUILLIER (Jean) : *Le café dans la colonie française de l'Oubangui*, Imprimerie Humbert, Paris, 1933, 63 p.
ROMEUF (Jean) : *Vues sur l'économie de l'Oubangui-Chari*, Publications économiques et sociales, Paris, 1958, 40 p.
MANGIN (Charles) : *Souvenirs d'Afrique II : Tournée d'inspection au Congo, 1908*, Denoël et Steel, Paris, 1936, 265 p.
NZABA KOMADA : *Guerre de Kongo-Wara*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Paris VII, 1974-1975.
PAULIAT (P.) : *La question internationale de l'Oubangui (1884-1894)*, Mémoire D.E.S., Sorbonne, Paris, 1966, 192 p.

De 1940 à 1960

Bulletin Doc. A.O.F. (n° 154 OM) : *Les principales possibilités économiques de l'Oubangui-Chari.*
BUISSIÈRE (André) : *La R.C.A. sans Boganda*, Ed. Ronéo, Paris, 1963, 148 p.
EBOUÉ (Félix) : *Les peuples de l'Oubangui-Chari, Essai d'ethnographie, de linguistique et d'économie sociale*, Comité de l'Afrique française, Paris, 1933, 111 p.

FLASSCH (A.H.) : *La R.C.A.*, Presses de la Cité, Paris, 1968, 96 p.
GOSSELIN (G.) : *Travail et changement social en pays Gbaya*, Thèse 3e cycle, Paris, Sorbonne, 1964.
JEAN (Mlle) : *Compte rendu de la mission sociologique dans la préfecture de l'Ouham*, B.D.P.A., Paris, 1964.
KALCK (Pierre) : *Les possibilités du développement économique et social de l'Oubangui-Chari*, Thèse de doctorat en droit, Faculté de droit et sciences économiques de Paris, 1958, 277 p.
Id. : « Les savanes centrafricaines », *Histoire générale de l'Afrique noire*, tome II, P.U.F., Paris, 1971.
Id. : *Histoire de la R.C.A. des origines à nos jours*, Berger-Levrault, Paris, 1974, 332 p.
Ministère de la Coopération : *L'emploi du temps du paysan dans une zone de l'Oubangui-Central*, 1959-1960.
PETIT (Jean) : *La vie économique de la R.C.A.*, Rapport 1966.
PRIOUL (Ch.) : « Le réseau routier et l'agriculture commerciale en R.C.A. », *Les cahiers d'Outre-Mer*, n° 84, Bordeaux, octobre 1968.
TEULIÈRES (A) : *L'Oubangui face à l'avenir*, Préface du Docteur L. Aujoulat, L'Union française, 1953, 135 p.
THOMAS (Jacqueline) : *Les Ngbaka de la Lobaye, le dépeuplement rural chez une population forestière de la R.C.A.*, Thèse de doctorat de lettres, Sorbonne-Mouton, Paris, 1963, 494 p.

Epoque contemporaine

Centre d'études et d'expérimentation de machines agricoles tropicales : *Evolution de l'équipement en R.C.A.*, avril 1970.
Bulletin de l'Afrique : n° 738, 1975 ; n° 911, 1977.
Collège coopératif : *Le mouvement coopératif en R.C.A. : bilan et perspectives*, Paris, 1964.
DUMONT (René) : « Le difficile développement agricole de la R.C.A. », *Annales de l'Institut national agronomique*, Paris, 1966, tirage à part, 85 p.
Edi-Afric : *Industrie Africaine*, 1973 et 1976.
GOUMBA (Abel) : *Evolution de la politique de santé dans les Etats d'Afrique centrale*, Thèse de doctorat, Faculté de Bordeaux, 1968.

JANNAUD (G.) et KELLERMANN (J.) : *La mécanisation de l'agriculture en R.C.A.*, Ministère de la Coopération, Paris, octobre 1967.

PRIOUL (Christian) : « L'industrie et le commerce en R.C.A. », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 86, avril-juin 1969.

SEVY (V.-Gabriel) : *Terre Ngbaka, Etude des aspects de la culture matérielle d'une population forestière de la République centrafricaine*, C.N.R.S., Paris, 1972.

Service de Documentation du ministère de l'Economie et de l'Action rurale : *Annuaires statistiques de la R.C.A.*, Bangui, 1963, 1964, 1966, 1967.

Id. : *Plan de développement économique et social de la R.C.A.*, 1967-1970.

Id. : *Plan 1971-1975* (version administrative).

Id. : *Plan proposé par l'assistance du programme des Nations-Unies pour le développement*, avril 1972.

Id. : *Projet de plan 1975-1980*, Bangui, 1975.

Id. : *Rapports d'activités du Conseil national du crédit*, 1967 et 1968.

ZOCTIZOUM (Yarisse) : *Idéologies et transformations du milieu rural en R.C.A.*, Mémoire de maîtrise de sociologie, Université Paris X, 1972, 212 p.

ZOCTIZOUM (Yarisse) et MORIO (Simone) : *Deux études sur le chômage des jeunes instruits*, Unesco, Paris, 1979 (existe en version anglaise et espagnole).

Id. : *Les mécanismes de l'ordre colonial et néocolonial d'appauvrissement en Centrafrique*, Thèse de doctorat de 3e cycle, sociologie option économique, E.H.S.S. et Université Paris VII, Paris, 1981, 876 p.

ZOCTIZOUM (Yarisse) (Nguinza Akangbi Kodro) : « Où en sont les droits de l'homme et de la femme en Centrafrique », *Revue peuples noirs, peuples africains*, n° 2, mars-avril 1978, pp. 30-82.

Id. : « Lettres ouvertes aux journalistes français », *Revue peuples noirs, peuples africains*, n° 7-8, janvier, février, mars, avril 1979, pp. 81-87.

Id. : « A propos des barricades et des massacres de Bangui », *Revue peuples noirs, peuples africains*, n° 11, septembre-octobre 1979, pp. 10-48.

Tableaux

Table des matières

Cinquième partie

L'INDEPENDANCE (1960)
FORMES DE PROPRIETE, POLITIQUE ET MOYENS DE DOMINATION DANS L'AGRICULTURE

Sixième partie

LES MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS D'ACCUMULATION DANS L'AGRICULTURE

Septième partie

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DE L'ARTISANAT APRES L'INDEPENDANCE

Huitième partie

L'APPAREIL D'ETAT ET LA REPRODUCTION SOCIALE D'ENSEMBLE

ANNEXES

Achevé d'imprimer par
l'Imprimerie Reprotyp
14110 Condé-sur-Noireau

R

Dépôt légal : mai 1984
N° d'Imprimeur : 2109